









HISTOIRE

DE

FRANCE.

HISTOIRE
DE
FRANCE,

DEPUIS l'établissement de la Monarchie, jusqu'au regne de LOUIS XIV.

Par M. VILLARET.

TOME DIXIEME.

Le prix, 3 livres relié.



A PARIS,

Chez { SAILLANT, rue Saint-Jean-de-Beauvais. DESAINT, rue du Foin, la premiere porte cochere à droite en entrant par la rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXVII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



HISTOIRE DE FRANCE.

CHARLES V.



LA France paroiſſoit réduite au dernier degré d'abaiſſement. Il y avoit peu d'apparence qu'elle pût ſe relever ſi-tôt de tant de pertes. Mais il eſt dans tous les Etats, & ſur-tout dans le nôtre, des reſſources qui n'attendent pour ſe manifeſter, que les lumieres d'un génie actif, qui ſçache faire jouer à propos ſes reſſorts inconnus au vulgaire. Un prince éclairé peut tout, lorſqu'attentif à profiter des circonſtances, il ſçait allier la ſageſſe à la vigilance.

ANN. 1364.

ANN. 1364. Charles, d'une ſanté délicate, peu propre aux expéditions militaires, monta ſur le trône dans un temps où la conjoncture préſente ſembloit exiger un prince guerrier, dont la valeur fût capable de repouſſer un ennemi devenu trop puiſſant, & de rétablir les limites de l'empire. Ce roi, du fond de ſon cabinet, exécuta ſans tirer l'épée ce qu'on auroit à peine oſé ſe promettre du plus grand capitaine. Le regne de ce monarque, malheureuſement d'une trop courte durée, va prouver combien la ſupériorité des lumieres l'emporte ſur l'excès du courage: il nous donnera une juſte idée des vertus les plus eſſentielles dans un ſouverain. Charles V peut apprendre à tous les monarques la route qu'ils doivent ſuivre pour ſe couvrir de gloire, rendre leur Etat floriſſant, & aſſurer la félicité des peuples que la Providence leur a ſoumis. Il portoit dans un corps débile une ame forte, intelligente & courageuſe, qualités dont la droiture de ſon cœur ne lui permit jamais d'abuſer. Il montra que la ſaine politique & la probité ſont inſéparables; incapable de tromper, il ne ſe laiſſa jamais

ſurprendre. Il ſoutint avec vigueur ſes démarches autoriſées par la juſtice. ANN. 1364.
Eprouvé par les contradictions, il ſe forma une habitude de conſtance que rien n'étoit capable d'ébranler : enfin il enchaîna la fortune par les liens les plus ſolides & les plus honorables, la ſageſſe & la probité. Il acquit la connoiſſance des hommes ; connoiſſance ſi néceſſaire à ceux qui ſont chargés de les conduire : il mit en uſage leurs bonnes qualités pour le bien du gouvernement. Il fit plus, il tira même quelque utilité de leurs défauts : la prudence préſidoit à toutes ſes actions. Sa bonté tempéra la ſévérité de la juſtice : il défendit ſes ſujets ; il les ſoulagea, il anima les ſciences & les arts par ſon exemple & par les récompenſes dont il les honora : il fut généreux avec économie, également éloigné de l'avarice & de la prodigalité : exact à remplir les obligations ſacrées de la religion, il fut pieux par goût autant que par devoir. Quoiqu'il fût la meilleure tête de ſon conſeil, il écoutoit tous les avis, & ne rougiſſoit pas de réformer le ſien. L'Etat reprit une nouvelle face ſous la domination de ce grand prince ; la nation recouvra

ANN. 1364. son ancien lustre. Il travailla toute s vie pour le bonheur de ses sujets, i les aima, il en fut aimé, il mérit leur plus tendre attachement : c'est l plus beau trait dont on puisse cou ronner son éloge.

Etat du royaume.

Avant que d'entrer dans le détai des événemens de ce regne, il ne ser pas inutile de jetter un coup d'œil su le tableau du royaume, & de le con sidérer un moment dans les diverse parties relatives au gouvernement po litique & civil : car c'est dans ces sour ces qu'il faut chercher l'origine de vertus & des vices dominans dan un siecle. L'administration bonne o mauvaise ébranle en quelque sorte l masse entiere d'une nation, & forme son caractere général, dont la direc tion dépend absolument du souverair qui la gouverne.

Forces militaires.

La profession des armes, toujour honorée en France depuis l'établisse ment de notre monarchie, s'est main tenue dans toute sa splendeur pendan près de quatorze siecles, malgré cette multitude de changemens survenus dans la constitution de l'Etat. Les Fran çois de nos jours volent aux combats avec la même ardeur & la même in-

trépidité qui animoient leurs ancêtres sous les Clovis, les Carlovingiens, & les successeurs de Hugues Capet. Le même esprit guerrier regne parmi notre nation, & ce feu martial qui la remplit, n'a besoin d'autre aliment pour s'entretenir, que de la considération & des honneurs attachés de tout tems à l'Etat d'homme de guerre. Un peuple sensible à la gloire, & qui fait tout pour elle, sembleroit devoir être invincible : mais une longue suite d'expériences nous apprend que la valeur n'est pas toujours le garant de la victoire : l'excès même du courage peut être nuisible, lorsque tournant contre lui-même ses propres efforts, il se livre à la présomption & à la témérité, suites trop ordinaires d'une confiance aveugle. L'histoire des régnes de Philipe de Valois & de Jean, présente naturellement ces réflexions. Le siecle où vécurent ces princes est fertile en guerriers ; l'état militaire jouissoit alors de la plus grande considération : c'étoit le seul état honorable. A ce motif de gloire, plus que suffisant pour échauffer notre noblesse, se joignoit encore la raison d'intérêt : c'étoit dans cette carriere brillante que

ANN. 1363.

Ann. 1364. ſe faiſoient les fortunes rapides, o s'enrichiſſoit en combattant : plusieu professions devenues de nos jours profitables pour ceux qui les exercent étoient alors ignorées ou languiſſan tes : on n'acquéroit de l'illuſtration & des richeſſes que la lance ou l'épée la main. Cependant malgré tant d'a vantages prodigués aux gens de guer re, jamais nos armes n'avoient été malheureuſes. Les funeſtes journée de Crécy & de Poitiers nous couvri rent de honte : l'Etat ébranlé penſ devenir la proie de nos vainqueurs Ces malheurs paroiſſent incompré henſibles au premier aſpect. La ſurpri ſe diſparoîtra peut-être en examinan quelle étoit alors notre maniere de faire la guerre, quels uſages on ob ſervoit dans les combats, & ſur-tou de quelles eſpeces de troupes nos ar mées étoient compoſées : c'eſt dan cet examen qu'on doit démêler le vice caché qui produiſit ces revers éton nans.

Armées.

Depuis long-temps la force de nos armées réſidoit principalement, pour ne pas dire uniquement, dans la cava-

Chevaliers : leurs privileges.

verie. Tout homme de guerre étoit un combattant à cheval, & c'eſt la raiſon

pour laquelle nos anciens écrivains rendoient en françois l'expreſſion de *miles*, par celle de chevalier, dont l'uſage ſubſiſte encore & n'eſt réſervé que pour la haute nobleſſe. On a vu dans les commencemens de cette hiſtoire l'inſtitution de la chevalerie, l'éducation de ceux qui étoient admis à cet ordre, une partie des cérémonies pratiquées à leur réception, & des prérogatives attachées à leur état. Les chevaliers étoient en quelque ſorte égaux à ce qu'il y avoit de plus grand en France, honorés de l'amitié & de la familiarité des plus illuſtres princes, qui ſe faiſoint gloire eux-mêmes de cette qualité. La chevalerie pouvoit être conſidérée comme l'ame de la nation, en ce qui concernoit le gouvernement politique & militaire : elle avoit même la meilleure part au gouvernement civil, malgré l'introduction des gens de lettres dans l'adminiſtration des loix. Tous les honneurs étoient réſervés pour les chevaliers : les jeux, les ſpectacles, les fêtes, avoient toujours quelque rapport à cette inſtitution. Leurs privileges étoient ſans nombre, leur caractere étoit indélébile, à moins que

ANN. 1364.

Mém. de litt. Mém. ſur l'ancienne Chevalerie, par M. de Ste Palaye.

ANN. 1364. quelque trahiſon ou quelque lâcheté ne les en fiſſent déchoir. Rien ne pouvoit les priver de leurs droits, juſques-là que les chevaliers clercs pouvoient ſe marier & conſerver les prérogatives de la cléricature. Leur état à la vérité leur impoſoit les plus étroites obligations. La chevalerie dans les beaux ſiecles de ſon inſtitution, étoit un exercice conſtant, de ce que l'héroïſme a de plus ſublime & de plus difficile dans la pratique. Leurs fautes étoient plus ſévérement punies que celles du reſte des hommes. S'ils ſuccomboient dans les jugemens, ils étoient condamnés à de plus fortes amendes que les ſimples écuyers. Leurs ſervices militaires étoient doubles [a]. Toujours en action, leur vie ſembloit être un combat continuel, ils n'étoient preſque jamais libres de ſe refuſer à une entrepriſe utile ou honorable, & les occaſions de ſe ſignaler, quoique fréquentes, ſuffiſoient encore à peine à leur avidité pour la gloire.

Devoirs des chevaliers.

[a] Il fut ordonné aux chevaliers en 1411, au ſiége de Dun-le-Roy, de porter huit faſcines, tandis que les écuyers n'étoient obligés d'en porter que quatre. *Mém. de litt. tom. 20, p. 667. Diſſert. ſur l'ancienne chevalerie, par M. de la Curne de Sainte-Palaye.*

Les obligations que les chevaliers promettoient de remplir, lorſqu'ils étoient reçus, paroiſſoient renfermer les devoirs de leur état, & ces devoirs étoient aſſez pénibles par eux-mêmes, ſans chercher encore à les multiplier : cependant ils étoient dans l'uſage de s'impoſer des loix particulières pour de certaines entrepriſes qu'ils faiſoient vœu d'accomplir dans un temps limité, & à des conditions preſcrites. Pour donner une idée de ces vœux, & des formalités qu'ils obſervoient, il ſuffira de rapporter le cérémonial de celui qu'on peut regarder comme le plus authentique. On le nommoit *le vœu du paon* ou *du faiſan*. C'eſt le ſçavant & laborieux Académicien, dont les profondes recherches ont éclairci l'hiſtoire de notre ancienne chevalerie, qui nous fournit ce détail curieux. La ſingularité de ce vœu nous retrace cette ſimplicité groſſiere de nos aïeux, qui allioient les cérémonies religieuſes avec les pratiques de la ſuperſtition la plus inſenſée & la plus ridicule.

ANN. 1364.

Vœux particuliers.

Le jour deſtiné pour cet engagement ſolemnel, une dame ou une demoiſelle magnifiquement habillée, ſe rendoit au lieu où les chevaliers

Fête ſingulière.

Vœu du faiſan.

avoient été convoqués : elle portoit
ANN. 1364. un bassin d'or ou d'argent, sur lequel
étoit un paon, ou faisan quelquefois
rôti, mais toujours paré de ses plus
belles plumes. La dame présentoit
l'oiseau à tous les assistans à tour de
rôle, afin que chacun d'eux fît son
vœu sur l'animal : elle le posoit en-
suite sur une table pour être distribué,
& choisissoit dans l'assemblée celui
qui étoit estimé le plus brave, pour
qu'il fît la dissection de l'animal. L'ha-
bileté consistoit à le partager de ma-
niere que tous les chevaliers présens
en pussent avoir une partie. Philippe-
le-Bon duc de Bourgogne, renouvella
cette ancienne cérémonie de la ma-
niere la plus solemnelle. Il donna un
superbe banquet dans une salle assez
spacieuse pour contenir, outre les ta-
bles, une infinité de machines & de
décorations. Il y parut des figures
d'hommes & d'animaux extraordinai-
res, des arbres, des montagnes, des
rivieres, une mer, des vaisseaux. Ces
objets artificiels étoient entremêlés de
personnages, d'oiseaux, & d'autres
animaux vivans, qui étoient en mou-
vement dans la salle ou sur les tables,
représentant des actions relatives au

dessein du duc. Au milieu du repas, un Sarrazin d'une taille gigantesque parut, un éléphant marchoit à sa suite portant un château, dans lequel étoit renfermée une dame éplorée, revêtue d'un habit blanc de religieuse : cette dame représentoit la religion. Lorsqu'elle fut arrivée devant le duc, l'éléphant s'arrêta, & la dame *Religion* ouvrant une des fenêtres du château, prononça une complainte sur les maux que lui faisoient éprouver les infidèles, & sur le peu de zèle que témoignoient pour son service ceux qui étoient chargés par état de l'obligation de la secourir. Alors le roi d'armes portant un faisan sur le poing, entra précédé d'officiers d'armes, il introduisit devant le duc deux autres dames & lui offrit l'oiseau, orné d'un collier d'or, enrichi de pierreries & de perles : il lui présenta en même-temps la requête des dames, à laquelle le duc répondit par une promesse de combattre les infidèles. Le commencement de cette promesse étoit conçu en ces termes : *Je voue à Dieu mon créateur tout premiérement, à la très-glorieuse Vierge, sa mere & après aux dames & au faisan, &c.* Toute la cour

ANN. 1364.

ANN. 1364. du duc accompagna ce vœu d'une acclamation générale, ensuite de laquelle les chevaliers présens à cette fête, firent chacun leur vœu particulier; ces vœux étoient des pénitences arbitraires, telles que de ne point coucher dans un lit, de ne point manger sur une nappe, de se priver de viande ou de vin certains jours de la semaine, de ne porter qu'une partie de leur armure, ou de la porter toute entiere jour & nuit, & autres semblables obligations, auxquelles ils se soumettoient volontairement, jusqu'à ce qu'ils eussent accompli leur vœu.

Après ces promesses, la dame vêtue de blanc descendit du château appellé le château de la foi, & vint remercier l'assemblée, à laquelle elle présenta douze dames conduites par autant de chevaliers. Chacune de ces dames portoit son nom écrit sur un rouleau attaché à son épaule, à peu près semblable à ce qu'on voit encore dans nos tapisseries antiques. Sur le rouleau de la dame du château représentant la Religion, étoit écrit le nom de *Grace de Dieu* qu'elle portoit aussi : les noms des douze autres dames étoient *Foi*, *Charité*, *Justice*, *Raison*, *Pru-*

dence, *Tempérance*, *Force*, *Vérité*, *Largeſſe*, *Diligence*, *Eſpérance & Vaillance*. Lorſque la Grace de Dieu eut reçu les rouleaux ſur leſquels étoient gravés les noms de ces douze compagnes, elle forma un ballet avec elles, *& toutes enfin*, diſent les écrivains de qui cette particularité eſt extraite, *commencerent à danſer en guiſe de momerie, & à faire bonne chere pour remplir & rachever plus joyeuſement la fête.* Les ballets de nos opéra dans leſquels nous voyons danſer la Victoire, la Gloire, l'Amour, la Haine, les Furies, les Dieux, les Démons, &c. offriront peut-être dans quelques ſiecles à nos deſcendans des ſingularités auſſi peu raiſonnables, & dont l'uſage à tous égards n'a pas pour objet une fin auſſi utile & auſſi honorable. ANN. 1364.

Inconvéniens de la chevalerie avilie par l'ignorance.

Les honneurs exceſſifs rendus aux chevaliers, la conſidération dont ils jouiſſoient, la généroſité même de ceux qui exerçoient cette profeſſion, n'empêcherent pas qu'il ne ſe gliſsât parmi eux des abus qui ſe perpétuant & ſe multipliant dans la ſuite, contribuerent à les rendre moins recommandables. On peut regarder ſur-tout l'ignorance à laquelle ils s'habituerent,

comme une des principales causes de
ANN. 1364. leur avilissement. Les chevaliers, dans l'origine de leur institution, étoient obligés de s'instruire dans les lettres, en même-temps qu'ils se formoient au métier des armes: ils négligerent insensiblement cette première partie de leur éducation, & ils pousserent cet oubli si loin, que les exercices militaires devinrent leur unique occupation. Les mieux instruits savoient à peine lire: la connoissance des lettres étoit en quelque façon réputée honteuse pour un gentilhomme: elle étoit presque un indice de roture. Cette négligence entraîna nécessairement après elle l'imprudence & l'indocilité: un chevalier ne connut bientôt plus d'autre frein que les loix de convention, que les guerriers s'étoient imposées entre eux. Leur religion dégénéra en pratiques superstitieuses, à la faveur desquelles ils se croyoient tout permis. Un trait d'Etienne de Vignoles, dit *la Hire*, qui vivoit au commencement du siecle suivant, peut faire connoître quelle étoit la piété militaire. Il étoit près d'entrer dans Montargis que les Anglois assiégeoient, lorsqu'il rencontra un chapelain auquel il de-

manda l'abſolution. Le prêtre lui dit de ſe confeſſer : la Hire répondit *qu'il n'avoit pas le loiſir, car il falloit promptement frapper ſur les ennemis : qu'au reſte il avoit fait tout ce que les gens de guerre ont accoutumé de faire*, *ſur quoi le chapelain lui bailla l'abſolution telle quelle*. La Hire abſous fit ſa priere à Dieu en ces termes : *Dieu je te prie que tu faſſes aujourd'hui pour la Hire autant que tu voudrois que la Hire fît pour toi s'il étoit Dieu, & que tu fuſſes la Hire*. Quelle étrange dévotion, dans laquelle cependant on découvre une droiture de cœur eſtimable. ANN. 1364.

La diſſolution, ſuite de l'ignorance, engageoit les gens de guerre dans les écarts de la plus exceſſive prodigalité. Pour réparer le déſordre de leurs fortunes, il n'y eut point d'expédient auquel ils n'euſſent recours, pourvu que le genre de brigandage qu'ils ſe permettoient ne choquât point les règles de la chevalerie. La plupart ne firent plus la guerre que pour avoir occaſion de piller. Talbot, général Anglois, diſoit, *que ſi Dieu étoit homme d'armes, il ſeroit pillard*. L'indépendance de ces guerriers favoriſoit leurs injuſtices, en leur procurant l'impu-

ANN. 1364. nité. Un courage, qui n'a d'autre mobile que l'avidité du gain, ne tarde pas à dégénérer.

Causes de la décadence de la chevalerie.

Le trop grand nombre accrut encore le désordre. La facilité avec laquelle on créoit des chevaliers, en introduisit une multitude indigne d'être admise à cet honneur. C'étoit la coutume de conférer cette marque de distinction sur le champ de bataille avant le commencement de l'action. Philippe de Valois, au camp de Vironfosse, étant en présence de l'armée Angloise, fit quantité de chevaliers : on ne combattit point ; & il n'y eut d'autre événement en cette occasion que le passage d'un lievre entre les deux armées, ce qui fut cause qu'on appella les nouveaux reçus *les Chevaliers du Lievre*. Les distinctions honorables inventées pour récompenser la vertu, doivent suivre, non devancer les actions par lesquelles on peut les mériter. Que diroit-on de nos jours, si le prince accordoit la croix de saint Louis, objet de l'ambition de nos guerriers, à des officiers qui entrent au service ?

Ces abus fréquens avoient déja rendu trop commun un titre dont on

auroit dû être avare pour lui conſerver ſon premier luſtre. L'inſtitution de l'ordre de l'Etoile, ſi nombreux dès ſon origine, porta une nouvelle atteinte à la chevalerie. On en affoiblit encore plus l'éclat en le conférant à des villes entieres, telles que Paris & la Rochelle. Mais ce qui mit le comble à l'aviliſſement de cette qualité, ce fut de la voir proſtituée à des jongleurs, à des baladins, à des menétriers. Ce n'étoit pas illuſtrer ces profeſſions : c'étoit déshonorer ſans reſſource la prétendue diſtinction dont on les décoroit. ANN. 1364.

Un des plus grands vices de la chevalerie, & dont l'inſtitution n'avoit pu prévoir les funeſtes conſéquences, fut l'habitude introduite de faire des courſes particulieres, pour ſe ſignaler dans les provinces étrangeres ſurtout pendant les premieres années qui ſuivoient les réceptions. Les chevaliers nouvellement armés alloient chercher les aventures. Ces chevaliers errans, protecteurs de l'innocence, *redreſſeurs des torts, & ſur-tout dévoués aux dames*, établiſſoient quelques *pas d'armes*, s'offrant de ſoutenir contre tous aſſaillans la beauté de leurs *amies*. Par-

mi ces vertueux paladins, il s'en trou-
Ann. 1364. va de mœurs très-équivoques, qui ne se firent pas un scrupule d'abuser du respect qu'on avoit pour leur profession, & de l'avantage que leur donnoit leur armure de fer, qui les couvrant entiérement, empêchoit qu'on ne les connût. L'ardeur du butin étoit un puissant motif de valeur : les chevaux, les armes, la dépouille entiere des vaincus devenoient la proie des vainqueurs. Plusieurs se transformerent en voleurs de grands chemins, rançonnerent les campagnes, & détrousserent les passans, le tout en l'honneur des dames. A l'exemple des gentilshommes, quelques roturiers & soldats de fortune se masquerent, & s'habillerent de fer, sans respect pour les loix de la chevalerie, qui interdisoient cette armure à tous autres qu'aux chevaliers. Ces nouveaux brigands s'enhardirent, s'associerent, formerent des troupes redoutables, & forcerent les princes & les rois mêmes de composer avec eux, & d'acheter leurs secours. Il falloit bien reconnoître pour chevaliers des gens qui savoient se faire craindre. Les désordres affreux commis par les compagnies sous ces

regnes, étoient autorisés par l'usage de la guerre, dont les chevaliers avoient donné l'exemple, qui gagna jusqu'au peuple; & la nation, considérée comme guerriere, fut corrompue par l'esprit de brigandage. ANN. 1364.

Défaut dans les armes.

L'habitude de l'indépendance rendoit les chevaliers plus propres aux combats particuliers qu'aux actions générales, dont le succès dépend autant du concert unanime, que de la bravoure des combattans. Dans les batailles, leur valeur avoit moins pour objet le désir de terminer la victoire en faveur de leur parti, que de faire *une apertise d'armes*, ou de s'emparer de quelque prisonnier. Ils cherchoient à se signaler ou à s'enrichir. Combien de fois arrivoit-il qu'ils sortoient de leurs rangs pour s'attacher à quelque guerrier plus apparent que les autres! L'avoient-ils contraint de se rendre, ils ne paroissoient plus, dans l'appréhension de perdre leur proie. Ajoutons aux désordres perpétuels que ces mouvemens devoient occasionner, l'embarras des écuyers qui accompagnoient leurs maîtres uniquement pour être témoins du combat, porter leurs armes, tenir leurs chevaux, & les rele-

ver en cas qu'ils fussent renversés.
Ann. 1364. Pour peu qu'une troupe sujette à tant d'inconvéniens fût ébranlée, la confusion devoit être horrible, & ne laisser aucune espérance de ralliement, lorsqu'elle étoit rompue.

Les chevaliers Anglois n'avoient à la vérité aucune supériorité sur les nôtres, car tout étoit égal des deux côtés; mais ils l'emportoient sur nous par leurs archers. Ce fut à ces troupes, que l'esprit de chevalerie dédaignoit, qu'ils durent les victoires de Crécy & de Poitiers. Nos archers manquoient d'adresse, & les François faisoient si peu d'estime de cette milice, qu'ils se servoient d'étrangers, plutôt que de s'attacher à former de bons archers nationaux. Il n'en étoit pas de même des Anglois qui en avoient d'excellens. Cet exercice étoit cultivé avec soin en Angleterre, & le recueil des actes publics de cette nation contient plusieurs ordonnances des rois à ce sujet. Ces archers tenoient en quelque sorte lieu d'infanterie. Les François sentirent ce défaut : mais loin d'y remédier par un semblable établissement, ils eurent recours à l'expédient de démonter leurs hommes d'armes,

qui ne pouvoient ſe mouvoir que difficilement, étant embarraſſés, ou plutôt accablés ſous le poids de leurs armes.

On peut inférer de l'imperfection de notre milice, que dans les batailles où l'ordre obſervé par les combattans décidoit tout, nous devions être autant inférieurs à nos ennemis, que nous l'emportions ſur eux dans les occaſions particulieres, où il ne s'agiſſoit que de combattre d'homme à homme. Auſſi doit-on remarquer que dans toutes les affaires qui ſe paſſoient entre de petits corps de troupes détachés, l'avantage nous demeuroit preſque toujours à nombre égal.

Tel étoit à peu près dans le quatorzieme ſiecle l'état de nos troupes, au nombre deſquelles il eſt inutile de compter les milices des communes, ſoldats peu aguerris, ſans diſcipline & preſque ſans armes, qui marchoient à l'ennemi ſous les bannieres de leurs paroiſſes : on les voit toujours taillées en pieces.

Armes offenſives & défenſives.

Les armes offenſives étoient à peu près les mêmes que celles dont on ſe ſervoit depuis long-temps, telles que la lance, l'épée, le poignard, la hache

ANN. 1364. d'armes, le bâton ferré, la maſſue, le maillet, l'arc & l'arbalête. On employoit encore pour armes défenſives, les boucliers, *pavois*, *targes* ou *écus* : mais on ne faiſoit preſque plus uſage des *hauberts*, qui étoient des chemiſes de doubles mailles de fer forgé, ſous leſquelles on mettoit encore des platines de même métal. L'incommodité de cette armure par-deſſus laquelle il falloit porter un *gambiſſon* ou *Jacques*, fut cauſe qu'on lui ſubſtitua l'armure de fer complete, qui n'étoit encore que trop embarraſſante.

Attaques & défenſe des places.

L'attaque & la défenſe des places n'avoient point encore éprouvé de changement conſidérable. On a vu ſous les regnes précédens quelle étoit la forme des ſieges. L'uſage de la poudre & des canons étoit déja connu : cependant nous avons trouvé juſqu'ici peu d'occaſions dans leſquelles on les ait employés, ſoit négligence, ſoit habitude de ſe ſervir des anciennes machines, plus propres peut-être à l'attaque des places par la nature des fortifications. Cette terrible invention eſt plus ancienne qu'on ne le penſe communément, s'il eſt vrai, ainſi que l'avance l'hiſtorien de l'Empire, qu'on

oit à Amberg une piece de canon ɔndu en 1301.

Quoique les rois entretinssent peu e troupes réglées, il leur étoit cepenant facile de former de grandes arıées. On a vu Philippe de Valois & ɘan son fils, au premier signal de uerre, assembler des corps de troupes é quatre-vingt ou cent mille homıes. Une nombreuse population supléoit au défaut de prévoyance, & on ne peut que blâmer l'usage où on étoit alors d'attirer en France des ·oupes étrangères, tandis qu'on ne evoit pas manquer de soldats natioaux. Sans prétendre entrer dans la iscussion des causes morales ou phyques qui ont diminué le nombre des abitans, on rapporte comme un simle fait, que le royaume étoit beauoup plus peuplé qu'il ne l'est aujour'hui. Au commencement du regne e Philippe de Valois, on comptoit eux millions cinq cens mille feux ans les seules terres dépendantes de ı couronne, & sujettes à l'imposition e *l'ayde*. Ces terres ne faisoient pas beaucoup près le tiers de l'étendue ıue renferme aujourd'hui le royaune; on n'y comprenoit pas alors les

ANN. 1364.

Population de la France.

Etat du subside imposé par feux en 1328, transcrit dans un MS. du tems, ce MS. intitulé, Voyage d'Outremer. *qui est à la biblioth. roy. sans N°. extérieur; il est coté au premier feuillet, v°.* H. n°. 22.

provinces possédées en France par les
ANN. 1364. rois d'Angleterre & de Navarre, les grandes seigneuries de Guienne, telles que les comtés de Foix & d'Armagnac, Bayonne & ses dépendances, le Roussillon, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Flandre, le Haynaut, le Cambresis, l'Artois, la Bretagne, l'Alsace, la Lorraine, le Barrois, le Dauphiné, la Provence. On peut affirmer sans exagération, que la France renfermoit alors dans son sein huit millions de feux : ce qui forme, en comptant trois personnes par feu, un total de vingt-quatre millions d'habitans, sans compter les seigneuries ecclésiastiques & séculieres, qui ne furent pas assujetties au dénombrement qu'on fit alors. Qu'on ajoute à ce calcul les célibataires, les serfs; car malgré les affranchissemens des communes, il y avoit encore beaucoup de familles qui n'avoient pas acquis la liberté, & qui ne furent point comptées; un clergé composé d'une multitude immense d'ecclésiastiques & de personnes religieuses des deux sexes; les universités & le corps entiers de la noblesse, tous exempts de subside, on sera effrayé du dépérissement

rissement sensible de l'espece humaine depuis quatre siecles.

ANN. 1364.

La vertu est le principe de tout bon gouvernement.

La législation se perfectionnoit tous les jours. Les rois avoient paru attentifs à réformer, à prévenir même les abus par une multitude de sages ordonnances : cependant l'Etat n'étoit pas plus florissant que dans les siecles précédens. Que peuvent les meilleures loix sans les mœurs ? La vertu, dans quelque sens qu'on l'entende, est aussi nécessaire dans les monarchies que dans toute autre forme de gouvernement. Elle est essentielle dans les princes, dans leurs ministres : dans les interpretes des loix, dans ceux qui doivent les observer. Il est tant de moyens d'éluder les loix les plus claires & les plus précises, & que leur observation dépend moins de leur force coactive que du concours volontaire de tous les ordres, & ce concours ne peut exister dès qu'un honneur factice tiendra lieu de vertu. Si l'amour de la patrie est banni, si tous les membres de la société uniquement occupés de leur intérêt particulier deviennent injustes, vicieux, foibles & méchans, vainement les loix les rappelleront au bien général : elles n'auront de vigueur

ANN. 1364. que contre ceux qui ne pourront s'y soustraire, & bientôt elles ne contraindront personne. Il n'y a point de ciment qui puisse prévenir la dissolution d'un corps politique dont toutes les parties sont divisées entre elles. Ces réflexions plus convenables sans doute à un traité de morale, n'auroient pas trouvé place dans cette histoire, si l'un de nos plus sublimes écrivains, dans un ouvrage où il développe en homme de génie les principes des loix & des gouvernemens, n'avoit avancé cet étrange paradoxe, que *la vertu n'est point le principe du gouvernement monarchique*. Gardons-nous de dispenser le genre humain de vertu. C'est sur la sagesse & l'intégrité des magistrats, c'est-à-dire, sur ceux de leurs sujets qui devoient allier dans un degré plus éminent les vertus de l'ame aux lumieres de l'esprit, que nos monarques se reposoient du soin de veiller au maintien des loix anciennes & des nouveaux réglemens. Il a déja été parlé des cours souveraines à la garde desquelles étoit confié le précieux dépôt de nos constitutions. Il ne reste plus qu'à se former une idée des jurisdictions inférieures.

La France étoit diſtribuée en bailliages pour les provinces où l'on ſuivoit la coutume, & en ſénéchauſſées pour les pays de Droit écrit. Les ſénéchaux & baillifs exerçoient leurs emplois par commiſſion du prince, révocables à volonté. Les charges de prévôts & de vicomtes furent conférées par les rois, tantôt à titre de garde, tantôt à titre de ferme : dans ce dernier cas elles s'adjugeoient au plus offrant & dernier enchériſſeur. Cette forme de bail des émolumens de la juſtice offroit un appât dangereux pour la cupidité des adjudicataires : il étoit bien triſte de ne trouver ſouvent qu'un avare fermier à la place d'un magiſtrat équitable & déſintéreſſé : *auſſi les villes*, dit Paſquier, *affectionnoient les prévôts en garde comme ceux qui par leur prudhommie étoient appellés à cette charge ſans bourſe délier.*

ANN. 1364.

Juriſdictions des baillifs & ſénéchaux.

Recueil des Ordonnances. Paſqui r. Du Tillet.

Ces juges & officiers royaux avoient droit de réformer les abus commis dans les juriſdictions des ſeigneurs & des prélats, & de punir les officiers prévaricateurs. Comme la plupart des ſénéchaux & baillifs exerçoient en même-temps la profeſſion des armes, ils commettoient des lieutenans pour

ANN. 1364.

occuper leurs ſieges lorſqu'ils étoient abſens. Les revenus du domaine étoient reçus par les baillifs & par les ſénéchaux, chacun dans leur département, & les ſommes reçues étoient remiſes par eux aux receveurs généraux que le roi nommoit à cet effet; enſorte que le partage obſervé pour l'exercice de la juſtice dans le royaume, étoit le même que celui qu'on ſuivoit pour l'ordre des finances. Ces officiers furent encore chargés de la répartition & de la levée des nouveaux ſubſides, juſqu'au temps où les généraux adminiſtrateurs & réformateurs ſur le fait des aides & des finances, & les élus provinciaux choiſis par les Etats, & confirmés par les rois, introduiſirent un nouvel arrangement, & changerent dans la ſuite l'ancienne diviſion de la France en bailliages & ſénéchauſſées, à laquelle on ſubſtitua le partage du royaume en généralités & en élections. C'eſt à ces généraux des finances que l'on rapporte l'origine de nos cours des aides.

Monnoies. *Recueil des ordonnances. Mémoriaux de la chambre des comptes.*

Sous les regnes précédens, & ſurtout ſous ceux de Philippe & de Jean, la valeur des monnoies avoit éprouvé des variations ſans nombre. Les rois

séduits par la facilité de cette ressource, ne l'avoient employée que trop fréquemment, promettant à chaque mutation de n'y plus avoir recours, & ne se faisant aucun scrupule de violer cette promesse. Pour donner une idée du gain prodigieux que ces changemens produisoient au roi, il suffira de rapporter un seul exemple des abus occasionnés par l'instabilité des monnoies. Le prix du marc d'or & d'argent étoit fixé par l'ordonnance du prince. Supposez le marc d'argent à huit livres cinq sous, un nouveau réglement ordonnoit une refonte, & que les vieilles especes fussent prises aux hôtels de monnoies sur le pied de sept livres le marc : cela formoit pour le profit du prince un bénéfice de vingt-cinq sous. On compte dans une seule année onze fabrications successives de nouvelles especes : le prince dut donc retirer par ce canal treize livres quinze sous par marc de tout l'argent monnoyé dans son royaume, c'est-à-dire presque le double de ce qu'il devoit y en avoir réellement. On cite ce seul inconvénient parmi un grand nombre, tels que les augmentations & diminutions subites de la

ANN. 1364.

valeur numéraire, l'infidélité dans
ANN. 1364. l'alliage, dont le ſecret étoit recommandé aux maîtres & aux ouvriers des monnoies ſous les peines les plus ſéveres, les malverſations des officiers. Qu'arriva-t-il d'une vexation ſi intolérable ? La mauvaiſe foi détruiſit le crédit public & particulier : elle fit languir, elle anéantit le commerce, elle fit des faux-monnoyeurs. Les étrangers imiterent nos monnoies, & par ce moyen s'enrichirent de nos pertes. L'argent diſparut, les ſujets devinrent pauvres, & par une ſuite inévitable le ſouverain partagea leur miſere, & devint même plus indigent que le peuple. Du défaut de circulation des eſpeces devoit naître la difficulté d'acquitter les charges de l'Etat, & de ſoutenir l'éclat de la majeſté ſouveraine, qui devient un fardeau immenſe, lorſque la miſere des peuples les réduit à l'impoſſibilité d'y contribuer. On peut facilement juger que le roi en mourant avoit laiſſé à ſon ſucceſſeur une infinité de déſordres à réparer, & des obſtacles qu'il étoit difficile de ſurmonter, ſans une attention continuelle guidée par des vues ſupérieures.

Tandis que le nouveau monarque, accompagné des princes & des seigneurs de sa cour, alloit à Reims célébrer la cérémonie de son couronnement, ses troupes commandées par le brave du Guesclin, signaloient son avénement à la couronne par des succès qui sembloient déja présager la grandeur & la félicité de son regne. Les François s'étoient emparés du château de Rouboise, environ dans le même temps qu'ils avoient pris Mantes & Meulan. Les habitans de Rouen que ces trois places situées sur la Seine incommodoient en interrompant leur commerce avec la ville de Paris, avoient contribué par leurs services à cette conquête. Cependant Jean de Grailly captal de Buch, étoit descendu en Normandie pour se mettre à la tête des Navarrois. Ce n'étoit pas au nombre de ses troupes que du Guesclin étoit redevable des avantages qu'il venoit de remporter. Il auroit eu besoin d'un puissant secours qu'on n'étoit pas en état de lui fournir. Le roi lui envoya le comte d'Auxerre, le vicomte de Beaumont, le sire de Beaujeu, avec quelques hommes d'armes, auxquels on joignit les troupes que le sire d'Al-

ANN. 1364.

Guerre en Normandie.

Froissard.

Spicil. cont. de Nang.

Vie MS. de Bertrand du Guesclin.

Chronicon incerti autoris.

Chron. MS. bibli. royal. 9656. & N°. 9653.

ANN. 1364

bret & quelques autres seigneurs Gascons avoient amenées depuis peu au service du roi. Ces forces réunies à celles que conduisoit du Guesclin formoient un petit corps d'onze à douze cens hommes d'armes, avec lesquels il ne craignit pas d'aller à la rencontre des ennemis. Le captal de son côté le cherchoit, loin de l'éviter : il s'avança près de Cocherel situé sur la gauche de la riviere d'Eure, & choisit son poste sur une éminence où il rangea ses troupes en bataille. Les François arriverent dans le même temps du côté de l'Iton, petite riviere qui va se perdre dans l'Eure près de Pont-de-l'Arche. Lorsqu'ils furent en présence des ennemis, ils délibererent entre eux sur le choix du commandant qui se chargeroit d'ordonner la bataille & de les mener au combat. Du Guesclin avoit la confiance des troupes ; mais la naissance & le rang du comte d'Auxerre engagerent les principaux capitaines à lui offrir l'autorité de général : il s'en défendit modestement, & le suffrage unanime déféra la conduite de l'action à l'intrépide Breton.

Du Guesclin ne démentit pas la

ANN. 1364.

Bataille de Cocherel.

Ibid.

haute opinion qu'on avoit conçue de son courage & de son expérience. Il étendit le front de sa petite armée de maniere que les ennemis la jugerent d'un tiers plus nombreuse qu'elle ne l'étoit réellement. Le Captal trompé résolut d'attendre un renfort de quatre cens lances que lui amenoit Louis de Navarre, frere de Charles le Mauvais, & de ne pas abandonner le poste avantageux qu'il occupoit. Les François exposés à l'ardeur du soleil, manquoient de provisions, tandis que les Navarrois défendus contre la chaleur par un bois à l'ombre duquel ils étoient rangés, sembloient encore insulter à nos troupes, en étalant à leurs yeux les vivres & le vin qu'ils avoient en abondance [a]. On envoya, selon l'usage, un héraut-d'armes aux Navarrois pour leur proposer la bataille dans la plaine; mais il revint sans

a Du Guesclin dit au héraut qui vint lui offrir de la part du général du vin & des provisions de bouche: *Gentil héraut, vous sçavez très-bien prêcher, aussi pour votre discours je vous donne un coursier de cent florins, mais dites au captal que je veux combattre, & que s'il ne vient pas à moi, je marcherai à lui: avant la fin du jour je mangerai un quartier du captal.* Il entendoit par ce propos qu'il auroit le quart de la valeur des biens du captal pour sa rançon, espérant le faire prisonnier. *Vie MS. de du Guesclin.*

ANN. 1364.

réponse. Du Guesclin qui vouloit à quelque prix que ce fût attirer les ennemis au combat, s'avisa d'un stratagême ; il feignit de décamper. On sonne la retraite, les valets & les bagages repassent la riviere, les troupes se mettent en marche & reprennent le chemin du pont. Les ennemis voyant ce mouvement, se croient assurés de la victoire : en vain le Captal, l'un des meilleurs capitaines de son temps, veut les retenir en leur disant, *qu'il n'avoit jamais ouï dire que du Guesclin eût jamais daigné décamper, & que c'étoit une ruse.* On ne l'écoute pas : lui-même entraîné par le torrent est obligé de suivre ses gens. A peine sont-ils descendus & commencent-ils à s'étendre dans la plaine, que les François font volteface : il n'est plus temps de regagner la montagne, les deux armées se joignent. Du Guesclin courant de rang en rang, inspire à tous le courage qui l'anime : *Pour Dieu amis*, disoit-il, *souvenez-vous que nous avons un nouveau roi de France ; que sa couronne soit aujourd'hui étrennée par vous*[a].

a C'est probablement sur ce discours de du Guesclin que quelques écrivains ont cru que la bataille

La victoire est disputée avec une bravoure égale : l'avantage se détermine enfin en faveur des François par la prise du général ennemi, qui dans cette furieuse mêlée se conduisit avec autant de sagesse que de valeur. Il auroit prévenu la disgrace de son parti, si son avis eût prévalu ; mais le défaut de subordination empêchoit alors les chefs de disposer toujours des mouvemens de leurs troupes. Dans le plus fort de l'action trente chevaliers Gascons exécuterent un projet qu'ils avoient formé avant le commencement du combat. Etroitement serrés les uns contre les autres, ils pénétrèrent dans un bataillou où le Captal combattoit en personne : ils s'attachèrent uniquement à lui, & l'ayant joint ils l'enleverent malgré les efforts qu'on fit pour le délivrer. Cette bataille plus célebre par l'habileté des chefs & par la valeur que par le nombre des combattans, se donna le jeudi 19 mai, trois jours avant le sacre du nouveau roi. Christine de Pisan a marqué que le dessein du Captal étoit d'aller s'op-

ANN. 1364.

de Cocherel se donna le jour du couronnement du roi, au lieu qu'il est constant qu'elle le précéda de trois jours, *Chamb. des compt. mém.* D.

ANN. 1364.

poser au couronnement de Charles V; dessein chimérique & dénué de toute vraisemblance. Du Guesclin qui jugeoit de l'événement en guerrier expérimenté, dit au commencement du combat, *qu'il esperoit donner le Captal au roi pour étrenne de sa noble royauté.* Il tint parole, & cette victoire importante à plusieurs égards, le fut surtout en ce qu'elle ranima la confiance des François, découragés depuis longtemps par les défaites qui avoient flétri les deux regnes précédens.

Chron. MS. Bibl. du roi N°. 9656. Mém. de littérature.

La nouvelle de cette victoire fut apportée à Reims par Enguerrand d'Audan, qui étoit parti de cette ville sur le bruit qu'il y auroit un combat en Normandie. Il se rendit à toute bride au camp des François, combattit sous la banniere de du Guesclin, & quoique blessé reprit après la bataille la route de Reims, où il vint annoncer au roi la défaite de ses ennemis & la prise du Captal.

Le roi & la reine couronnés à Reims. *Ibid.*

Charles & Jeanne de Bourbon son épouse reçurent à Reims l'onction royale [a], & furent couronnés avec les

[a] Lorsque les rois étoient mariés à leur avénement au trône, les reines recevoient en même temps qu'eux la couronne & l'onction royale à Reims. On ne se

cérémonies ordinaires. Les évêques de Beauvais, de Laon, de Langres & de Noyon pairs ecclésiastiques, les ducs d'Anjou & de Bourgogne assistèrent à cette solemnité. Marguerite de Flandre comtesse d'Artois fit en cette qualité les fonctions de pair, soutenant de ses mains la couronne sur la tête du nouveau roi. Le roi de Chypre, les ducs de Luxembourg, de Brabant, de Lorraine & de Bar, les princes & les seigneurs François contribuerent par leur présence à la pompe de cette auguste fête. Cinq jours après, le roi & la reine accompagnés

ANN. 1364.

servoit pas pour elles de la sainte Ampoule, mais d'un crême différent. Anciennement les reines étoient ointes au front, sur les épaules & à la poitrine : pour cet effet elles portoient à leur sacre une tunique & une chemise fendues des deux côtés. Les princesses qui n'épousoient les rois qu'après leur couronnement n'étoient pas couronnées à Reims, mais dans d'autres églises, telles qu'Orléans, Sens, Paris, S. Denis, la sainte Chapelle, &c. Les ornemens royaux destinés à cette cérémonie, la couronne, le sceptre, la main de justice, l'épée, les éperons, les sandales, la camisole, la tunique, la dalmatique & le manteau de satin bleu azuré, étoient conservés dans l'abbaye de saint Denis. Philippe Auguste les avoit fait renouveller : on les gardoit ordinairement au trésor du palais, jusqu'à S. Louis qui en confia la garde aux religieux de S. Denis. Matthieu qui pour lors étoit abbé, en donna sa reconnoissance. On se servit de ces anciens ornemens jusqu'au regne de Henri II, qui fit faire de nouveaux habits & réparer les couronnes. *Du Tillet, couronnement des rois, p. 264.*

d'une cour brillante, firent leur entrée dans la capitale. La reine & les princesses étoient montées sur des chevaux superbement harnachés. Philippe duc de Bourgogne, qui portoit encore le titre de duc de Touraine, marchoit à pied à côté de la reine, tenant le frein du *palefroi* de cette princesse. Le comte d'Eu conduisoit la duchesse d'Orléans de la même maniere : la duchesse d'Anjou étoit escortée par le comte d'Etampes : Madame Marie, fille du roi, conduite par les seigneurs de Beaujeu & de Châlons, fermoit la marche. On fit le jour même de superbes joûtes dans la cour du palais, où le roi de Chypre fit admirer son adresse.

ANN. 1364.

A son avénement à la couronne le roi confirma la donation faite à Philippe, le plus jeune de ses freres, du duché de Bourgogne. Ce prince lui en fit hommage le jour même, en lui remettant le duché de Touraine dont il avoit reçu l'investiture trois années auparavant.

Confirmation des officiers de judicature & autres.

L'autorité des cours souveraines finissoit au même instant que le roi cessoit de vivre : les magistrats ne pouvoient reprendre leurs fonctions

que de l'agrément du successeur. Aussitôt que Charles fut informé de la mort de son pere, il confirma tous les officiers de judicature dans l'exercice de leurs charges [a]. Le parlement étoit alors composé de deux présidens chevaliers & de deux présidens maîtres, de quinze conseillers clercs, de quatre conseillers chevaliers & de neuf conseillers maîtres pour la grande chambre. On appelloit maîtres ceux qui n'étant pas nobles, ne pouvoient être admis à l'état de chevaliers. On peut observer

ANN. 1364.

Registres du parlement.

Mém. de la chambre des comptes.

Recueil des ordonnances.

a Ces lettres de confirmation étant très-courtes, on se flatte que les lecteurs ne seront pas fâchés de les trouver ici : » Charles, &c. à nos amés & féaux les » présidens & autres gens de notre parlement, en- » quêtes & requêtes, gens de nos comptes, &c. nous » vous mandons & à chacun de vous, que vos offices » & chacun d'iceux vous exerciés & en iceux vaquiés, » tout ainsi & en la forme & maniere que vous faisiés » avant que nous vinssions au gouvernement de » notre royaume, jusqu'à tant que par nous en notre » grand conseil en soit plus à plein ordonné ». Ces lettres sont datées du 17 avril 1364, dix jours après la mort du roi. *Reg.* A. *du parlement*, *fol.* 55. *v°. Chambre des comptes. Mémorial* D. *fol.* 60. *v°. Recueil des ordonnances*, *T.* 4, *p.* 413.

Le roi, outre ces lettres générales, en adressa de particulieres à toutes les cours souveraines : celles qui furent expédiées pour confirmer les membres du parlement dans leurs états, forment le plus ancien monument en ce genre. L'original de ces lettres fut trouvé deux siecles après, & la Cour en ordonna le dépôt au registre des anciennes ordonnances. *Vid. Reg. du parlement coté* A. *fol.* 2. *Recueil des ordonnances*, *T. IV. fol.* 418.

ANN. 1364. que la dignité & non la noblesse régloit les rangs au parlement, puisque les conseillers chevaliers étoient subordonnés à des présidens qui n'étoient que maîtres. L'élévation dépendoit entiérement du mérite, des suffrages du corps, & du choix du prince. Deux présidens maîtres, vingt-deux conseillers clercs, un conseiller chevalier, & dix conseillers maîtres, formoient la chambre des enquêtes. Un président, deux clercs, un chevalier & deux maîtres tenoient les requêtes du palais. Dans la même année, le roi qui donnoit son attention à toutes les parties du gouvernement & principalement au maintien de la justice, rendit une nouvelle ordonnance pour les requêtes du palais. Ce réglement, entre autres articles, enjoint expressément aux avocats & procureurs d'assister les pauvres de leurs conseils, & de plaider pour eux sans exiger aucuns salaires ou honoraires, & aux gens des requêtes d'expédier gratuitement & diligemment les causes de ceux qui par leur indigence se trouveroient hors d'état d'acquitter les frais des procédures. C'est par de semblables constitutions que Charles annon-

çoit à ses sujets la douceur & la sagesse de son regne.

ANN. 1364.

Le roi peu de jours après son entrée à Paris, alla en Normandie : il vouloit par sa présence fortifier les dispositions favorables de la noblesse de cette province. On lui présenta les prisonniers faits au combat de Cocherel. Roland Bodin simple écuyer avoit en son pouvoir le Captal qu'il remit au roi. Ce seigneur fut envoyé d'abord au marché de Meaux, pour y demeurer prisonnier sur sa parole d'honneur : les autres prisonniers furent traités à peu près avec les mêmes égards, à la réserve de ceux qui étant nés sujets du roi de France, avoient embrassé le parti du Navarrois. Ces derniers furent gardés plus étroitement : plusieurs même d'entre eux furent punis de mort. Pierre de Saquainville, l'un des principaux conseillers du roi de Navarre, ayant eu le malheur d'être du nombre des prisonniers, fut décapité à Rouen. Le continuateur de Nangis écrit que dans le même temps un chanoine de la cathédrale d'Amiens nommé Kieret, fauteur du Navarrois, fut exécuté. La justice ecclésiastique le récla-

Voyage du roi en Normandie.

Chron. MS.

ANN. 1364. ma, mais foiblement, attendu qu'il portoit les armes, & qu'il avoit commis plusieurs mauvaises actions qui le rendoient indigne de jouir des privileges de la cléricature.

Don à Bertrand du Guesclin du comté de Longueville.

Mém. de la chambre des comptes.

L'important service que du Guesclin venoit de rendre à l'État, méritoit une récompense, qui en l'attachant par les liens de la reconnoissance l'encourageât à faire de nouveaux efforts pour se rendre digne de la faveur de son souverain. Le roi étant à S. Denis lui donna le comté de Longueville, pour le tenir lui & ses successeurs, à la charge d'entretenir quarante hommes d'armes au service du roi pendant la guerre. Le nouveau comte fit le même jour hommage lige de la seigneurie dont le monarque lui donnoit l'investiture, & partit peu de temps après pour en aller prendre possession par la force des armes : car les Navarrois étoient encore maîtres du château de Longueville, d'où il ne tarda pas à les chasser. On lit dans quelques chroniques, que le roi donna ce comté à Bertrand du Guesclin pour le récompenser de la rançon du Captal qu'il lui avoit remis ; mais le contraire est prouvé par un acte de

Jean de Grailly même, qui reconnoît avoir été fait prisonnier par Rolland Bodin. ANN. 1364.

Bertrand du Guesclin en allant prendre possession du comté de Longueville, assura le roi qu'il partoit dans la résolution de combattre les ennemis de l'État, & qu'il espéroit délivrer incessamment la France des troupes de brigands qui l'infestoient : mais le mal étoit trop universel pour être facilement réprimé. Les gens de guerre des différens partis étoient presqu'également à charge aux peuples. Les Bretons que commandoit du Guesclin commirent une infinité de désordres en s'éloignant de Rouen, ravissant tout ce qu'ils rencontroient, & pillant indistinctement amis & ennemis. Comme la peinture des mœurs est un des principaux objets qu'on a en vue en écrivant cette histoire, ce trait de la conduite de du Guesclin & de ses gens sert à faire connoître le caractere des guerriers de ce siecle. A quels excès ne devoient-ils pas se livrer, si du Guesclin regardé de son temps comme un chevalier irréprochable, n'étoit pas exempt de cet esprit de rapine, malgré la générosité dont il se piquoit.

ANN. 1364.

Le roi justifie sa conduite à l'égard du roi de Navarre.

Mém. de litt.

Dans le même temps que le roi commençoit à faire pressentir au roi de Navarre ce qu'il devoit attendre d'une guerre qu'il avoit excitée le premier, il ne négligeoit rien de ce qui pouvoit contribuer à rendre évidente la justice de ses démarches. Le feu roi avoit remis à l'arbitrage de sa Sainteté le jugement des prétentions du Navarrois sur la succession de Bourgogne. Charles donna ses instructions au duc d'Anjou & aux ambassadeurs députés à la cour d'Avignon. Ses instructions furent accompagnées d'une soumission de la part du duc de Bourgogne de s'en rapporter à ce qui seroit décidé sur ce point. Non content de ces précautions, le roi chargea ses envoyés à Londres de faire part au roi d'Angleterre des sujets légitimes qu'il avoit de soutenir par la force des armes la querelle injuste que lui suscitoit le roi de Navarre. Ces envoyés avoient ordre de presser le monarque Anglois, conformément au traité de Bretigny, de seconder les efforts du roi dans cette occasion, de défendre au prince de Galles de favoriser directement, ni indirectement, Charles le Mauvais & ses alliés, & de lui ordonner au

contraire de secourir le roi de France de tout son pouvoir, ainsi qu'il y étoit obligé.

Ann. 1364.

Guerre en Normandie. *Chron. MS. Froissard. Chron. MS. Mém. de litt.*

Charles n'espéroit recueillir d'autre fruit de cette démarche auprès du roi d'Angleterre, que l'avantage de mettre dans leur tort ses adversaires déclarés & ses ennemis secrets. En justifiant sa conduite, il acquéroit cette supériorité que donnent la raison & la justice : cette supériorité forme l'appui le plus solide que la saine politique puisse se procurer, sur-tout quand la prudence & l'activité concourent à l'affermir. Philippe, nouveau duc de Bourgogne, fut chargé par le roi son frere du soin de soutenir une guerre dont son appanage étoit le prétexte. Il entra en Normandie, accompagné de du Guesclin, de Boucicault, du comte d'Auxerre, de Louis de Châlons & de Jean Bureau de la Riviere, favori du roi, administrateur des finances : emploi qui dans ce temps n'étoit pas incompatible avec celui d'homme de guerre. Cinq mille hommes d'armes composoient l'armée du duc : il les divisa en trois corps, dont il se réserva le plus considérable, & confia les deux autres

à la conduite de du Guefclin & du

ANN. 1364. feigneur de la Riviere.

Tandis que le duc de Bourgogne s'emparoit de Macheranville, de Camerolles & de plufieurs autres places occupées par les Anglois & les Navarrois, la Riviere foumettoit les forteresses du comté d'Evreux, & du Guefclin faifoit trembler le Cotentin par la feule terreur de fon nom [a]. Les villes fe rendoient prefque fans défenfe. Le château de Valognes fut la feule place qui oppofa quelque réfiftance. Cette forterefse étoit conftruite dès le temps de Clovis; ce qui prouve que l'art des fortifications avoit peu changé depuis la premiere race. Du Guefclin fit lancer par fes machines des pierres d'une groffeur énorme, fans pouvoir entamer le mur de la citadelle. Irrité par la difficulté, il livra plufieurs affauts avec tant de vigueur, que les affiégés intimidés, confentirent de fe rendre à compofition. Ils fortirent, emportant avec eux leurs

[a] Lorfque du Guefclin approchoit, tout fuyoit devant lui. Ceux qui fe retiroient dans les villes, crioient qu'on fermât les portes, *que le diable venoit.* Vie MS. de du Guefclin.

effets. Les François, en les voyant passer, les insulterent avec des huées, & les accablerent des reproches les plus outrageans. Huit chevaliers Anglois, indignés d'un pareil traitement, rentrerent dans la tour, résolus de se défendre jusqu'à la derniere extrémité. Du Guesclin eut beau les sommer d'exécuter la capitulation, ils furent inébranlables : il fallut les forcer. Ils combattirent comme des lions; vaincus & pris, on leur trancha la tête. Leur valeur méritoit une conduite plus généreuse de la part des vainqueurs.

ANN. 1364.

Les conquêtes étoient si rapides, qu'il y avoit peu d'apparence que le roi de Navarre pût soutenir une guerre si désavantageuse, sans perdre en peu de temps toutes ses possessions en Normandie, lorsque deux événemens obligèrent les généraux de retirer leurs troupes de cette province. Le comte de Montbelliard, sollicité par le Navarrois, venoit d'entrer en Bourgogne, où le roi manda au duc son frere de se rendre incessamment, pour s'opposer à cette irruption subite. Le duc partit aussi-tôt, & n'eut pas de peine à re-

Guerre en Bretagne.
Chron. MS. Froissard. D'Argentré, hist. de Bret. Spicil. cont. de Nang.

ANN. 1364. pousser un si foible ennemi : ainsi cette diversion momentanée n'eût fait que différer de quelques mois la ruine entiere de Charles le Mauvais, si du Guesclin n'avoit été pareillement obligé de quitter prise, pour voler au secours de ses anciens maîtres. Il reçut un ordre du roi d'aller en Bretagne. La guerre allumée depuis si long-tems dans cette province, se poursuivoit avec plus de fureur que jamais, & paroissoit ne pouvoir plus se terminer que par la ruine entiere de l'un des deux partis.

Les troupes Angloises, qui combattoient en Normandie pour le roi de Navarre, furent envoyées par Edouard au comte de Montfort, dans le même temps que Charles-de Blois invitoit du Guesclin à venir le joindre. Depuis le siege de Rennes, rapporté sous le regne précédent, quelques treves interrompues par de petits exploits, tels que la prise de Carhaix & de la Roche-aux-ânes par Charles-de-Blois & ses partisans, avoient traîné en longueur la décision de cette sanglante querelle.

Ibid. Charles-de-Blois alloit former le siege

siege de Bécherel, lorsque Montfort ayant rassemblé ses troupes, vint se présenter au-devant de son rival. Les armées se rencontrerent dans les Landes de Beaumanoir, entre Bécherel & le bourg d'Euran, où les deux partis étoient convenus de se trouver, pour remettre au sort des armes la justice de leurs prétentions. Les troupes étoient rangées en bataille : on n'attendoit plus que le signal, lorsque les prélats & les Seigneurs représenterent si vivement à Charles de Blois l'incertitude d'un combat, dans lequel on alloit prodiguer le plus pur sang de la Bretagne, qu'ils le forcerent de consentir qu'on envoyât au comte de Montfort des seigneurs, chargés de renouveller l'ancien projet d'accommodement proposé à Calais, qui auroit mis fin à tous les démêlés, en divisant également le duché de Bretagne entre les deux contendans. Montfort rejetta d'abord la proposition : enfin, pressé par les seigneurs de son armée, le traité fut conclu & signé par les deux princes, ainsi que par les seigneurs de leurs partis. ANN. 1364.

Jean de Montfort & Charles de Blois convinrent par cet accord de conserver

ANN. 1364. respectivement le titre de duc avec le mêmes prérogatives. Rennes & Nantes devoient être les capitales des deux duchés formés par cette division. Le ôtages furent donnés de part & d'autre : la paix fut publiée, & cette heureuse nouvelle répandit la joie dans la province, déchirée depuis si longtemps par les horreurs d'une guerre également ruineuse pour les partisan des deux chefs.

Ibid. Charles de Blois dépêcha un exprè pour présenter à la princesse son épouse les articles de la paix qu'il venoit de conclure. Cette dame altiere ne fut pa assez maîtresse d'elle-même pour retenir les mouvemens de son indignation, à la lecture du traité des Landes Dans sa colere elle s'écria, *que son mari faisoit trop bon marché de ce qu n'étoit pas à lui, & qu'il n'y alloit rien du sien*. La comtesse de Penthievre suivant toujours les transports de sa passion, écrivit à son mari, *qu'elle l'avoit prié de défendre son héritage comme il devoit, parce qu'il en valoit la peine & que tant de gens de bien étoient mort à soutenir son droit, & qu'il y avoit eu tant de sang répandu, qu'il ne devoit pas remettre son patrimoine en arbitrage.*

ayant les armes au poing. Vous serez tout ce qu'il vous plaira, ajoutoit-elle, en finissant sa lettre, *je ne suis qu'une femme & ne puis mieux; mais plutôt j'y perdrois la vie, ou deux, si je les avois, que d'avoir consenti à chose si reprochable à la honte des miens.* En faisant cette réponse, la comtesse répandoit des larmes. Ces témoignages de douleur, ou plutôt de fierté, ne furent rapportés que trop fidélement à Charles de Blois. La résolution de la comtesse le consterna: il se voyoit réduit à la cruelle alternative, ou de se déshonorer par une violation de parole, ou de porter la douleur dans l'ame d'une épouse qu'il idolâtroit. L'honneur & la raison lui traçoient la route qu'il devoit suivre; mais l'amour l'entraîna. Il faudroit peut-être se croire une ame supérieure à toutes les affections humaines, pour oser le condamner.

ANN. 1364.

Avant que les deux armées se séparassent, on s'étoit promis de s'envoyer réciproquement la ratification du traité qu'on venoit de conclure. Le lieu où cette affaire devoit se consommer, avoit été indiqué entre Ploermel & Josselin, près de ce chêne célebre par le combat des trente. Les députés de

Ibid.

ANN. 1364.

Charles de Blois y porterent sa rétractation, & la guerre recommença. Montfort protesta contre ce manque de foi, & déclara publiquement qu'il déchargeoit sa conscience de tous les malheurs qui alloient suivre une infraction si manifeste d'une paix solemnellement jurée. Il remit cependant les ôtages en liberté, ne retenant que du Guesclin, qui étoit de ce nombre. Le chevalier Breton trouva moyen de s'évader, & de venir en France. Ce fut alors qu'il fit en Normandie, sur les terres du roi de Navarre, les conquêtes dont on vient de parler.

Ibid.

On tenta de nouveau de terminer le différend de la Bretagne par la médiation du prince de Galles. Jean & Charles se rendirent à Bordeaux, mais ce dernier ne pouvoit rien décider sans l'aveu de sa femme, qui ne vouloit rien relâcher de ses prétentions. Ainsi cette entrevue, après bien des contestations infructueuses, n'aboutit qu'à des défis de bataille donnés & acceptés réciproquement. Néanmoins un reste d'espérance de parvenir à un accord, fit ménager une treve jusqu'à la fin de l'année. Aussi-tôt qu'elle fut expirée, le comte de Montfort & l'époux de la

comtesse de Penthievre, entrerent en campagne. Après la prise de quelques châteaux, Jean vint investir Auray. Charles de Blois, averti du danger de la place, rassembla ses troupes, dans l'intention de forcer son ennemi à lever le siege. Sur ces entrefaites, du Guesclin vint le joindre avec ses troupes. Indépendamment de ce nouveau renfort, le vicomte de Rohan, les sires de Léon, de Rieux, de Rochefort, de Dinan, d'Amiens, de Raix, de Malestroit, de Quentin, de Loheac, de Kergollay, de Pont, de Beaumanoir, le comte d'Auxerre, Louis de Châlons son frere, appellé le chevalier verd [a], le comte de Joigny, les seigneurs de Beaujeu, de Bethune, de Raineval, de Freauville, de Prie, de Villaines, de Pierrefort, de Poitiers & de Fouquigny; une foule de seigneurs François & Bretons composoient la florissante armée de Charles de Blois. Tout paroissoit l'assurer de la victoire. En montant à cheval pour aller joindre ses troupes, la comtesse son épouse lui dit: *Je vous prie de m'accorder une requête; c'est de n'accorder,* ANN. 1364.

a Il portoit apparemment ce nom à cause de la couleur de ses armes.

ni pacifier en ſorte que ce ſoit, ſinon que
ANN. 1364. *le corps du duché vous en demeure : car il eſt juſtement mon patrimoine.* Charles *baiſa la Dame*, lui promit d'employer ſa vie à ſoutenir ſa querelle, & partit. Il ne fut que trop exact à remplir cette promeſſe.

Ibid.

Tandis que Charles de Blois, plein de confiance, ſe préparoit à faire valoir les droits d'une épouſe ambitieuſe, le comte de Montfort prenoit des meſures, dont la ſageſſe ſembloit lui promettre la ruine de ſon rival. De l'avis des ſeigneurs de ſon parti, un hérault fut envoyée à Charles. Ce hérault avoit ordre de lui repréſenter le traité des Landes, de lui en demander l'exécution, & de lui proteſter qu'à ſon refus le comte ſe croyoit juſtifié devant Dieu & devant les hommes des maux qui en réſulteroient, rejettant entièrement le crime ſur la conſcience de Charles, déſormais ſeul reſponſable de la miſere des peuples, & de tout le ſang de la nobleſſe de la province, que ſon obſtination alloit faire répandre. Cette démarche du comte de Montfort inſpira un nouveau courage à ſes troupes. De quels efforts n'eſt pas capable une armée, lorſqu'elle eſt aſ-

surée de marcher au combat pour soutenir une cause juste? Charles de Blois, soit fierté, soit conviction intérieure, dédaigna de semblables précautions. Il vint asseoir son camp à la vue de celui de Montfort. ANN. 1364.

Une prairie coupée par un ruisseau, séparoit les deux armées. Le seigneur de Baumanoir fit une derniere tentative, pour ménager un accommodement: obligé de se retirer sans rien conclure, on ne s'occupa plus que des préparatifs du combat. Du Guesclin rangea les troupes de Charles de Blois en trois *batailles*, ainsi qu'on s'exprimoit alors: un corps de réserve formoit l'arriere garde. Il se chargea de la conduite du premier corps; les comtes d'Auxerre & de Joigny commandèrent le second: Charles de Blois se réserva le troisieme: les seigneurs de Rieux, de Raix, de Tournemine & de Pont conduisirent l'arriere-garde. Jean Chandos, qui étoit estimé le plus grand capitaine de son temps, fut chargé par le comte de Montfort du soin de régler l'ordre de bataille. Ce seigneur avoit été envoyé par Edouard au comte, ainsi que du Guesclin à Charles de Blois. En considérant l'ar-

ANN. 1364 rangement obſervé par Bertrand, l'Anglois lui rendit hautement juſtice : incapable d'une baſſe jalouſie, il fit en grand homme l'éloge du général qu'il avoit à combattre. Il diſpoſa ſes troupes dans le même ordre. Les trois corps de bataille étoient ſous le commandement du comte de Montfort, de Robert Knolles, & de Matthieu de Gournay ; & ces trois corps étoient diſpoſés de maniere, que celui de Montfort avoit en tête Charles de Blois. Hue de Caurelée fut deſtiné à conduire le corps de réſerve : ce ne fut qu'avec des peines infinies qu'on put le déterminer à prendre ce poſte, qu'il regardoit comme le moins honorable, tant l'art militaire étoit encore dans ſon enfance. Il fallut que Chandos employât les prieres & même les larmes pour lui perſuader que loin que ſon honneur fût bleſſé, en commandant le corps de réſerve, cet emploi au contraire étoit d'une telle conſéquence, qu'il étoit néceſſaire qu'à ſon refus il s'en chargeât lui-même. Caurelée, à moitié convaincu, obéit, & l'événement l'obligea de reconnoître que c'eſt au général ſeul à juger de l'importance d'un poſte. Chandos ne

choisit le commandement d'aucun des corps de bataille, afin d'être plus libre de veiller à tous les mouvemens. C'est pour la premiere fois qu'on voit dans cette guerre des combinaisons réfléchies & une manœuvre raisonnée. Ann. 1364.

Les deux armées étoient en présence, prêtes d'en venir aux mains. Le comte de Montfort fit encore lire à haute voix le traité des Landes, priant tous les seigneurs de son parti de prononcer avec franchise sur l'équité de ses prétentions, s'en remettant absolument à leur décision, & offrant de renoncer à tout, s'ils le condamnoient. Il fut interrompu par une acclamation universelle : l'armée entière l'assura qu'elle combattroit jusqu'à la mort pour le soutien de sa querelle. Après avoir remercié les siens de leur affection, il adressa ses vœux au Seigneur, en se prosternant à terre. On voulut encore tenter un accommodement ; mais Chandos, soit par impatience, soit qu'il eût des ordres secrets d'Edouard pour s'y opposer [a] »

[a] Le soir qui précéda le combat, plusieurs chevaliers Anglois vinrent trouver Chandos pour le prier de rejetter toutes propositions d'accommodement,

ANN. 1364. abrégea brusquement les pourparlers. Beaumanoir toujours médiateur, quoiqu'attaché au parti de Charles de Blois, venoit de se retirer; & l'on alloit commencer l'action, lorsque l'arrivée d'un courier suspendit encore le combat. C'étoit le roi de France qui mandoit au comte de Montfort de lever le siege de devant Auray, & de se rendre à Paris, avec assurance qu'il trouveroit en lui *justice & contentement*. Montfort plein de respect pour le monarque de la part duquel il recevoit ce message, offrit de se retirer, pourvu que la place fût mise en sequestre au pouvoir d'Olivier de Clisson, seigneur de son parti, & du sire de Beaumanoir, du parti opposé. Charles de Blois ne répondit à ces propositions que par un refus. Impatient de combattre, les retardemens lui sembloient ne servir qu'à différer son triomphe. C'est ainsi que ce Prince, digne par ses vertus d'une meilleure fortune, couroit de lui-même au-devant de sa perte.

Bataille d'Auray. *Ibid.*

Ce fut le vingt-deux de septembre

en lui représentant *qu'ils avoient dépensé tout ce qu'ils avoient, & qu'ils étoient si pauvres, qu'ils vouloient par bataille, ou tout perdre, ou aucune chose recouvrer.* Froissard, T. 1. fol. 131. v°.

que le ſort de la Bretagne fut décidé par une des plus ſanglantes actions qu'on eût vues depuis long-temps. Jamais on ne combattit avec plus de fureur ; & ce qu'il y a de ſingulier, jamais peut-être on ne déſira moins de combattre. Les ſeigneurs Bretons des deux côtés étoient également fatigués d'une guerre auſſi funeſte au peuple qu'à la nobleſſe. Montfort offroit de céder pour le bien de la paix, la moitié de ſes prétentions : Charles de Blois lui-même auroit volontiers accepté le parti ; mais un motif trop puiſſant le retenoit, les reproches, les pleurs de la comteſſe ſon épouſe, lui dictoient des loix qu'il n'eut pas la force de méconnoître. ANN. 1364.

On épargne aux lecteurs le récit des préſages [a] qui parurent annoncer le malheur de Charles de Blois. Lorſque les forces ſont égales des deux

a On remarqua qu'un Levrier que Charles de Blois aimoit beaucoup, & qui ne le quittoit jamais, ſe ſépara de lui au moment qu'on alloit combattre, traverſa l'eſpace qui ſe trouvoit entre les deux armées, & choiſiſſant Jean de Montfort au milieu des ſeigneurs qui l'environnoient, lui fit les mêmes careſſes qu'il étoit dans l'uſage d'adreſſer à ſon maître. L'hiſtorien de Bretagne rapporte ce trait ſur le témoignage d'une chronique du temps. Le fait lui auroit paru moins extraordinaire, s'il avoit fait attention à l'exacte raſ-

ANN. 1364. côtés, ce n'est point par de vains prodiges, mais par la conduite des hommes, qu'il faut augurer du succès. Charles, prince religieux, s'étoit préparé au combat par des actes de piété : il eût fallu sans doute que de pareils actes eussent été accompagnés d'une justice évidente, pour intéresser le ciel en faveur de celui qui les pratiquoit.

Les deux armées en silence attendoient qu'on donnât le signal du combat. Chandos empêcha les troupes de son parti d'avancer les premieres : Montfort, malgré l'impétuosité qui lui étoit naturelle, suivit les conseils du général Anglois. Du Guesclin ne put obtenir le même empire sur Charles de Blois : ce prince, emporté par son courage, est sourd aux plus sages avis : il se met en marche & passe le ruisseau avec le corps qu'il conduisoit ; les autres sont obligés de le suivre. Le comte de Montfort voyant ce mouve-

semblance qui devoit se trouver entre Charles de Blois & Jean de Montfort revêtus des mêmes ornemens. Le chien égaré dans le premier tumulte des préparatifs d'un combat, aura cherché son maître, & ne l'aura pu reconnoître qu'aux signes extérieurs dont la conformité l'aura trompé. Si l'on examinoit la plupart des signes prodigieux que les historiens rapportent, on en démêleroit aisément le principe, & la surprise cesseroit.

ment, s'avance avec moins de précipitation, & se présente en bon ordre. ANN. 1364.
Comme les troupes extrêmement serrées, & couvertes de leurs pavois, rendoient les traits inutiles, les archers, après avoir fait leur premiere décharge, se retirerent, & rentrerent dans les rangs des hommes d'armes. On s'approche, on se joint; & dans le moment les deux corps de bataille commandés par Montfort & Charles de Blois, sont aux prises. L'honneur animoit également les deux partis. Cette fatale journée alloit fixer irrévocablement la fortune des deux princes : le vaincu devoit perdre la vie; telle étoit la résolution prise de part & d'autre par les seineurs Bretons. Ce fut probablement le motif qui porta Jean de Montfort à faire couvrir un de ses gentilshommes d'armes exactement semblables aux siennes, afin de diminuer le danger en le partageant, & non pour éluder l'effet d'une prétendue prophétie de Merlin, qui assuroit *qu'en une certaine bataille, celui qui porteroit des hermines*, (armes de Bretagne) *seroit défait*. Le malheureux gentilhomme paya cher l'honneur de porter les armes de son maître. Charles de Blois, trompé par

Ann. 1364. cette apparence, fondit ſur lui avec impétuoſité, & le tua de ſa main : auſſi-tôt il s'écria que ſon ennemi étoit mort ; mais le comte de Montfort vint bien-tôt lui ravir cette fauſſe joie. L'attaque avoit été ſi bruſque & ſi vive de la part de Charles de Blois, que la préſence de Montfort ne put d'abord entiérement rétablir le déſordre qu'elle avoit cauſé, lorſque Caurelée vint avec ſon corps de réſerve prendre en queue la *bataille* de Charles, qui par ce moyen ſe trouva enveloppé. En vain il fait des prodiges de valeur ; il vit bientôt l'épais bataillon où il combattoit, aſſailli, percé de tous côtés, & s'éclairciſſant à vue d'œil. Cependant Chandos & Cliſſon couroient de rang en rang, & combattoient en même temps qu'ils animoient leurs gens. Les autres corps s'étoient joints pareillement. Du Gueſclin, déſeſpéré de ce que l'imprudent Charles n'avoit pas déféré à ſon avis, ſe ſurpaſſa dans cette journée. La mêlée fut horrible : la fleur de la nobleſſe Bretonne, les meilleurs guerriers, tant François qu'Anglois, les troupes d'aventuriers les plus déterminés, formoient les deux armées, qui dans les plaines

d'Auray se disputoient la gloire de faire un duc de Bretagne. La terre étoit couverte d'armes, de chevaux, de blessés & de morts entassés, sans qu'un des partis parût vouloir céder la victoire à l'autre : tous combattoient avec autant d'acharnement, que si la querelle leur eût été personnelle. Cependant l'instant décisif approchoit : Charles de Blois faisoit des effots inutiles pour rétablir son corps d'armée ; la confusion étoit sans remede. Laval & Rohan, ses braves & généreux amis, rallient autour de lui l'élite des leurs, & lui font un rempart de leurs corps : vainement son courage héroïque seconde le leur ; pressé de plus en plus, il ne lui reste d'autre espoir qu'une mort glorieuse. Un Anglois l'atteint, le saisit par son *bassinet*, & lui plonge son épée dans la gorge : il tombe, & céde en expirant la principauté à son rival. Jean de Blois, son fils naturel, est tué à ses côtés. On assure que Charles, avant que de mourir, regretta la perte de tant de braves gens immolés aux querelles de sa maison ; voici ses dernieres paroles : *J'ai guerroyé long-temps contre mon escient* *. La nouvelle de cette mort vole aussi-

ANN. 1364.

Mort de Charles de Blois. *Ibid.*

* *Contre ma conscience.*

tôt dans les différens endroits où l'on
ANN. 1364. se bat encore; les partisans de Montfort redoublent leurs efforts; ceux de son infortuné compétiteur, consternés de cette perte, chancelent, & sentent rallentir leur ardeur par le désespoir de soutenir un parti, qui désormais n'a plus de chef. Du Guesclin apprend ce malheur commun: dans son affliction il eût voulu ne pas survivre à Charles de Blois: mais quel fruit retirer d'un trépas inutile? Couvert de blessures, & perdant son sang, la terreur qu'il inspiroit, empêchoit qu'on n'osât l'approcher. Chandos arrive, se nomme, l'invite à se rendre; le héros Breton cede à la fortune, & donne sa foi au héros Anglois. Le combat cesse, Montfort vient recueillir le fruit de sa victoire: il peut jouir de la funeste satisfaction de voir son rival mort, environné de ses courageux défenseurs. Ce spectacle lui arrache des larmes: *Ah, mon cousin*, s'écria-t-il, *par votre opiniâtreté vous avez été cause de beaucoup de maux en Bretagne Dieu vous le pardonne; je regrette bien que vous êtes venu à cette malefin.* ! *Monseigneur*, lui dit Chandos, en l'arrachant de ce triste lieu, *vous ne pouviez avoir votre cousin*

en vie, & le duché tout ensemble : remerciez Dieu & vos amis. ANN. 1364.

Ainsi finit après vingt-trois années de vicissitudes & de combats, l'infortuné Charles de Blois, prince orné de tous les dons de l'esprit & du cœur, brave, généreux, fidele, sage même, s'il eût été moins tendre époux. Il couronna tant de belles qualités par une piété sincere : il en remplissoit les austeres devoirs jusqu'au sein des armes : lorsqu'on le dépouilla, on le trouva revêtu d'une haire. Sa mort fut le salut de la province. Il fut enterré dans l'église des Cordeliers de Guincamp. On avoit envie d'en faire un bienheureux : on prétendit qu'il s'étoit opéré des miracles à son tombeau. On commença même des enquêtes pour sa canonisation, sous les pontificats d'Urbain V & de Grégoire XI. Ce dernier pape ne permit pas qu'on les continuât. Le comte de Montfort, devenu duc de Bretagne, avoit un intérêt trop sensible de s'opposer à cette béatification. Le vainqueur d'un saint ne pouvoit passer que pour un usurpateur. Quelques écrivains ont assuré que Charles de Blois ne fut pas tué dans le combat ; qu'il fut fait prisonnier, &

ANN. 1364. présenté à Montfort, qui souilla sa victoire, en lui faisant trancher la tête en sa présence. Une contradiction si manifeste entre des auteurs, tous contemporains, laisse une incertitude qu'il est difficile de résoudre. Quelles mœurs que celles de ce siecle, si cet horrible abus de la victoire est un fait véritable [a] ?

Ibid. Le comte de Montfort fit avertir les habitans de Rennes & des villes voisines, qui avoient tenu le parti de Charles de Blois, de la liberté qu'il leur accordoit de venir rendre les derniers devoirs, à ceux qui avoient été tués dans le combat. Le champ de bataille étoit couvert des seigneurs les plus distingués de la Bretagne. On comptoit parmi les morts, Charles de Dinan, les sires de Léon, d'Ancenis,

a Les princes de la maison de Penthievre descendans de Charles de Blois, long-temps après reprocherent cette mort au duc de Bretagne. Le seigneur de Bossac & Nicole de Bretagne son épouse, dans les lettres de transport qu'ils firent au roi Louis XI de leurs prétentions au duché de Bretagne, rappellerent cette action odieuse dont la mémoire s'étoit conservée. Cependant ce fait ne se trouve rapporté qu dans les vies MS de du Guesclin, tandis que presque tous les autres historiens, tels que Froissard, le continuateur de Nangis & les chroniques du même siecle assurent le contraire. Dans un pareil conflit d'opinions diamétralement opposées, celle qui honore l'humanité ne paroît-elle pas mériter la préférence ?

d'Avaugour, de Loheac, de Kergollay, de Maleſtroit, de Pont, de Roche-fort, de Rieux, de Tournemine, de Montauban, de Coetmen, de Boiſ-boiſſel & de Kaergouet. Les priſonniers en grand nombre n'étoient pas moins conſidérables par leur rang & par leur naiſſance. Les comtes d'Auxerre, de Joigny, de Rohan, Guy de Léon, les ſires de Rochefort, de Raix, de Rieux, le comte de Tonnerre, Henri de Maleſtroit, Olivier de Manny, les ſeigneurs de Riville, de Franville, de Raineval & de Beaumanoir, demeurerent au pouvoir des vainqueurs. Olivier de Cliſſon, que nous verrons dans la ſuite connétable de France, perdit un œil dans ce combat. On publia que cette victoire n'avoit pas coûté vingt hommes au parti de Montfort; mais c'eſt un fait démenti par la fureur avec laquelle on combattit. Il eſt vrai que l'on doit ſuppoſer, dans les batailles qui ſe donnoient alors, le nombre des morts du côté des vaincus toujours infiniment plus conſidérable que du côté des victorieux. On ignoroit alors encore la manœuvre des retraites, qui n'étoit pas praticable par le peu d'or-

ANN. 1364.

dre obſervé dans les troupes & par la
ANN. 1364. peſanteur des armes. Lorſque deux armées s'attaquoient, ce n'étoit pas dans le choc qu'il périſſoit beaucoup de monde : les hommes couverts de fer, ne faiſoient guères autre choſe que ſe renverſer, & ſe relever le plus ſouvent ſans bleſſure ; mais quand un corps de troupes étoit une fois rompu, ne pouvant plus ſe rallier, ni ſe retirer, les hommes d'armes demeuroient expoſés dans défenſe, & c'étoit alors que le carnage commençoit : on peut inférer delà que les vainqueurs devoient perdre fort peu des leurs.

Auray ſe rendit incontinent. Guillaume de Hartecelle, gouverneur de cette place, en étoit ſorti avant la bataille, à la tête de quarante lances. Charles de Blois l'avoit retenu pour l'aſſiſter dans le combat. Il fut du nombre des priſonniers.

Quoique Charles de Blois eût laiſſé pluſieurs enfans, deux deſquels étoient encore ôtages en Angleterre pour la rançon de leur pere, le combat d'Auray termina la guerre allumée pour la ſucceſſion de la Bretagne. On fait une obſervation bien honorable pour la nobleſſe de cette province. Les

princes de Montfort & de Blois se disputerent le duché pendant l'espace de vingt-trois années, sans qu'il se fût trouvé six gentilshommes dans les deux partis qui eussent quitté par trahison, ou par inconstance, celui auquel ils s'étoient attachés dans le commencement de la contestation : encore, si quelques-uns abandonnerent Charles de Blois protégé par la France, pourroit-on attribuer leur changement au supplice des seigneurs Bretons, ordonné sans forme de justice par Philippe de Valois. De pareils exemples de fidélité sont trop précieux pour les passer sous silence.

ANN. 1364.

Voyez le 8e vol. de cette hist. p. 410.

Les seigneurs dévoués à Charles de Blois, devenus par sa mort libres de leur foi, ne tarderent pas à reconnoître les décrets de la Providence dans le triomphe de Jean de Montfort. Le seigneur de Malestroit, gouverneur de Vannes, lui en ouvrit les portes, & la province entiere annonçoit une disposition prochaine à se soumettre au vainqueur.

Suite de la bataille d'Auray.
Ibid.

La nouvelle de la défaite d'Auray, portée à Nantes, fut un coup de foudre pour la veuve de Charles de Blois : elle perdit l'usage de ses sens, & ne

revint d'un long évanouiſſement que
ANN. 1364. pour ſe livrer aux vains & tardifs regrets que lui arrachoit ſa déplorable ſituation. Le duc d'Anjou, qui avoit épouſé une des filles de cette princeſſe, apprit ce malheur dans la ville d'Angers, où il étoit pour lors : il ſe rendit auſſi-tôt près de la comteſſe de Penthiévre, & calma les premiers tranſports de ſa douleur par les plus tendres conſolations. Il lui fit offre de tout ſon pouvoir & de ſes ſervices ; il écrivit en même-temps à tous les ſeigneurs & aux villes qui tenoient ſon parti, en les priant de perſiſter dans leur fidélité. La comteſſe reçut auſſi des envoyés de la part du roi, qui l'aſſurerent d'un prompt ſecours & d'une promeſſe formelle d'employer les moyens les plus efficaces pour réparer la perte qu'elle venoit de faire. Le monarque François, par ces mêmes envoyés, exhortoit le duc d'Anjou ſon frere, à ne pas abandonner cette princeſſe infortunée, & lui mandoit qu'il ſeroit puiſſamment ſecondé. Elle ſe retira cependant en Anjou auprès du duc, abandonnant les places qui lui reſtoient, à la fidélité des peuples & des ſeigneurs attachés à ſa maiſon.

Charles, dans une disgrace si cruelle, suivoit en homme les mouvemens naturels de cette compassion qu'éprouvent les cœurs sensibles : mais sa qualité de monarque ne lui permettoit pas de s'y livrer aveuglément ; il avoit, comme roi, d'autres devoirs à remplir. La fortune, en se déclarant pour Montfort, changeoit par cette importante révolution le systême qu'on avoit suivi jusqu'alors. Il étoit à craindre, si l'on pressoit trop le vainqueur, qu'il ne renonçât entiérement à la France, en se jettant entre les bras du roi d'Angleterre, & lui faisant hommage de la Bretagne, dont il possédoit déja la meilleure partie par la reddition de Jugon, de Dinan, de Kimper & d'un grand nombre d'autres places qui se rendoient journellement depuis la mort de Charles de Blois.

ANN. 1364.

Edouard étoit à Douvres, disposé à profiter de la circonstance, & à prendre des mesures sur le parti que le roi choisiroit. On étoit encore en guerre avec le roi de Navarre : le royaume épuisé demandoit que l'on s'occupât du soin de réparer ses pertes : étoit-il temps de s'attirer une guerre nouvelle? Le roi pesa ses raisons dans son conseil,

ANN. 1364. & l'avis de préférer la voie de la négociation aux remedes violens, prévalut. Charles se consola de ne pouvoir satisfaire sa générosité, en assistant la comtesse de toutes les forces de ses Etats, par la satisfaction encore plus juste & plus grande de sacrifier son penchant particulier au bonheur & à la tranquillité de ses sujets. Il fut résolu dans le conseil, qu'on ménageroit pour la veuve de Charles de Blois les conditions les plus favorables, en même-temps qu'on tâcheroit de conclure avec Montfort l'accommodement le moins désavantageux, que la circonstance présente pouvoit permettre.

Jean de Craon, archevêque de Reims, le sire de Craon son cousin & le maréchal de Boucicault, furent envoyés pour sonder les dispositions de Jean de Montfort. Ce prince, sur les premieres ouvertures de paix qui lui furent faites, dépêcha vers le roi d'Angleterre pour sçavoir ses intentions. Edouard lui fit répondre qu'il lui conseilloit de faire la paix, pourvu que le duché lui demeurât. Montfort ayant reçu ce consentement, écouta les propositions, & les conférences

commencerent

commencerent. Les peuples de la Bretagne, en proie depuis si long-temps à toutes les horreurs de la guerre, ne cessoient de faire des vœux au ciel pour la paix. Cependant, malgré les prieres publiques & les dispositions du prince, l'accommodement fut sur le point d'être rompu; les commissaires de part & d'autre se retiroient sans espérance de renouer la négociation. Une foule d'habitans s'étoient rendus à Guerrande, où les conférences se tenoient, dans l'espoir d'être les premiers témoins d'un traité qui alloit rendre la tranquillité à la province. Lorsqu'ils apprirent que les députés se séparoient, on n'entendit plus qu'un cri général. Ils environnerent le lieu où le conseil se tenoit: *Donnez-nous la paix en l'honneur de Dieu*, s'écrioient-ils de concert. Cette priere étoit accompagnée & interrompue de gémissemens, de larmes & de sanglots; ils se rouloient à terre, en invoquant à leur secours la protection divine. Un spectacle si touchant étoit capable de fléchir les ames les moins sensibles: *il n'y avoit cœur si serré*, dit l'historien de Bretagne, *qui ne pleurât avec eux*. On vint rendre compte à Montfort

ANN. 1364.

de cette ſcene attendriſſante : il ſortit de ſon appartement ; & jettant ſes regards ſur cette multitude déſeſpérée, il ne put retenir ſes larmes : ſur-le-champ il rappelle ſon conſeil, & déclare avec ſerment, qu'avant ſon départ il promettoit à Dieu & au peuple d'accorder la paix, à quelque condition que ce fût. On reprit les conférences, & le traité fut enfin conclu le ſamedi veille de Pâques de cette année.

ANN. 1364.

Traité de Guerrande. Montfort reconnu duc de Bretagne. *Froiſſard. Argentré. Spicil. cont. de Naugis. Chron. MS. de Charles V. Tréſor. des Char. layette. Britann. 284.*

Par ce traité, dont les conventions furent rédigées en préſence des députés repréſentans le roi de France, médiateur & juge en qualité de ſeigneur ſuzerain de la Bretagne, la veuve de Charles de Blois renonça aux droits qu'elle prétendoit au duché. On lui réſerva le comté de Penthievre, la vicomté de Limoges, dix mille livres tournois de rente perpétuelle en fonds de terres, & trois mille livres de rente viagere. Ces ſeigneuries & rentes devoient être poſſédées par elle & ſa poſtérité, à la charge d'en faire hommage au duc de Bretagne, dont elle ſeule étoit diſpenſée pendant ſa vie. En conſéquence de cette renonciation, le duché de Bretagne fut adjugé à Jean

de Montfort, & à ses descendans en ligne masculine. Au défaut de sa postérité, celle de la maison de Penthievre étoit appellée à la succession : il fut expressément réglé, que les femmes ne pourroient à l'avenir succéder à la souveraineté de la Bretagne, qu'au défaut des mâles. Montfort s'engagea de plus de procurer la liberté de Jean, fils de Charles de Blois, qui étoit alors en Angleterre, de lui faire épouser sa sœur, & de fournir pour sa rançon cent mille francs, à prendre sur une *ayde* en Bretagne. Cet article ne fut point exécuté. Les deux rois de France & d'Angleterre, le prince de Galles & le duc d'Anjou, furent appellés comme garans de cette transaction, qu'ils ratifierent. Il fut enfin réglé que le comte de Montfort, désormais duc de Bretagne, seroit reçu en cette qualité à faire hommage au roi de France, seigneur suzerain du duché. Comme il n'étoit pas encore en état de s'acquitter de ce devoir, le roi lui accorda la permission de le différer jusqu'à la S. Jean. Olivier de Clisson vint trouver le roi de la part du duc de Bretagne, pour obtenir ce délai. Charles qui estimoit ce seigneur, employa

ANN. 1364.

Rym. act. pub. tom. 3. p. 29.

pour ſe l'attacher les bienfaits & l'affabilité, moyens infaillibles, lorſqu'un roi les met en uſage. Il lui rendit les biens de ſa maiſon, qui avoient été confiſqués par Philippe de Valois. Pluſieurs autres ſeigneurs Bretons prirent le même parti; enſorte que la Bretagne, quoique ſoumiſe à un duc dévoué aux Anglois, tenoit à la France par la portion la plus conſidérable de la nobleſſe. Tannegui du Chaſtel étoit de ce nombre. La plupart de ces ſeigneurs eurent en France des établiſſemens conſidérables. Cliſſon devint connétable dans la ſuite, ainſi qu'on l'a déja dit; & du Chaſtel fut gouverneur de l'Iſle de France, & prévôt de Paris. Il donna les plus grandes preuves de fidélité aux rois: nous le verrons même pouſſer le zele à l'excès en faveur du petit fils de Charles V.

ANN. 1364

Mariage du duc de Bretagne.

Rym. act. publ. tom. 3. part. 1 & 2.

Peu de temps après le traité de Guerrande, le nouveau duc de Bretagne, qui étoit veuf de Marie, fille d'Edouard, de laquelle il n'avoit pas eu d'enfans, épouſa en ſecondes noces Jeanne fille de la princeſſe de Galles, comteſſe de Kent, & de Thomas de Holland ſon premier mari. Ce mariage ſe fit avec l'agrément du roi

d'Angleterre, auquel Montfort avoit promis, lorsqu'il perdroit la princesse son épouse, de ne contracter aucun engagement que de son consentement. Cette alliance ne l'empêcha pas cependant de se rendre à Paris, l'année suivante, où il fit hommage au roi du duché de Bretagne, de la seigneurie de Montfort-l'Amaury, & des autres terres qu'il possédoit en France. Il y eut quelque contestation pour la forme de l'hommage; on eut recours à l'expédient ordinaire de le faire en termes généraux. Le duc ôtant son manteau & son chaperon se mit à genoux devant le roi, & déclara qu'il lui faisoit hommage tel que ses prédécesseurs l'avoient fait. Après la cérémonie, l'évêque de Beauvais, chancelier de France, déclara que l'hommage que le duc venoit de rendre étoit lige, puisque les prédécesseurs de Montfort l'avoient fait en cette forme, & pour preuve il montra deux actes d'hommage rendu par les ducs Artur & Jean le Roux. Il étoit difficile d'éluder un témoignage si authentique : aussi le duc de Bretagne & son chancelier n'y répondirent que par une protestation générale. Cela n'em-

ANN. 1364.

ANN. 1364.

pêcha pas le roi de marquer au duc toute la bienveillance possible, & de le combler de caresses & de présens. Montfort y répondit de son côté par des démonstrations de reconnoissance & d'amitié; *mais*, dit l'historien de Bretagne, *toutes ces contenances ne trompoient, ni l'un ni l'autre: le roi étoit fin & accord, & le duc ne l'étoit pas moins.* La comtesse de Penthievre ne ratifia que dans ce temps le traité que ses plénipotentiaires avoient signé pour elle à Guerrande, près de deux années auparavant.

ANN. 1365.

Traité de paix avec le roi de Navarre.

Trésor des Chart. lay. 4. de Navarra. Mém. de litt. Froissard. Chron. MS. &c.

La grande affaire de la Bretagne étant terminée, la France n'eut plus à combattre que le roi de Navarre, prince toujours inquiet & dangereux par ses manœuvres; mais ennemi trop foible pour résister par lui-même aux forces du royaume désormais réunies pour l'accabler. Il fut trop heureux que les reines Jeanne & Blanche, veuves de Charles-le-Bel & de Philippe de Valois, employassent leur médiation pour lui ménager l'accommodement le moins désavantageux. Le Captal de Buch négocioit depuis longtemps en faveur de ce prince, & se servoit habilement du crédit que lui

donnoient l'estime & l'amitié dont le roi l'honoroit. Un des puissans motifs qui déterminerent encore plutôt le Navarrois, ce fut le traité de ligue offensive & défensive que le roi de France venoit de conclure avec le roi d'Aragon. Après plusieurs conférences tenues en divers lieux, les conditions de cette paix furent réglées à S. Denis où les deux reines se trouverent, ainsi que le Captal & les députés de la part du roi de Navarre. La restitution de Mantes, de Meulan & du comté de Longueville, formoit la seule difficulté. On leva cet obstacle, en donnant au roi de Navarre la seigneurie de Montpellier, que Philippe de Valois avoit acquise du roi d'Aragon. Toutes les places prises en Normandie par les généraux François, furent rendues. Les renonciations aux anciennes prétentions de la maison d'Evreux sur la Champagne & la Brie, furent renouvellées & confirmées, & la discussion des droits du roi de Navarre sur le duché de Bourgogne, remise au jugement qui seroit prononcé par le pape. Le reste des conventions n'est qu'une répétition des articles contenus dans les traités précédens ; le

ANN. 1365.

Ann. 1365. rétabliſſement des partiſans du roi de Navarre, la reſtitution de leurs biens, les pardons, les abolitions de divers complots & trahiſons, &c. La liberté du Captal, ſans payer de rançon, fut un des articles du traité : le roi déſiroit fort l'attirer à ſon ſervice, & ce ſeigneur méritoit à tous égards qu'un monarque auſſi connoiſſeur en hommes que l'étoit Charles, s'appliquât à le gagner. Pour cet effet, il lui donna la ſeigneurie de Nemours dont il fit hommage, & devint par conſéquent vaſſal du roi de France. Mais ce prince eut la mortification de ne pouvoir le conſerver long-temps. Jean de Grailly étant retourné en Guienne, vit le prince de Galles, & ne put réſiſter aux reproches qu'il lui fit. Il envoya ſon écuyer à la cour de France, avec ordre de remettre au roi l'original de la donation, & de renoncer en ſon nom à l'hommage qu'il avoit fait.

Chriſt. de Piſan, MS. fol. 134.

Quelque temps avant la retraite du Captal en Guienne, on avoit conſeillé au roi de le faire arrêter ; mais ce prince auſſi généreux que politique, ne voulut point qu'on attentât à ſa liberté, quelque eſtime qu'il fît du courage & de l'expérience d'un en-

nemi si dangereux. Il fut dans la suite fait prisonnier une seconde fois, & mourut, après cinq ans de captivité, au Temple à Paris où le roi le retint étroitement gardé, sans vouloir le rendre au roi d'Angleterre, qui lui fit pour sa rançon les offres les plus avantageuses.

ANN. 1365.

A peine une année s'étoit écoulée depuis que Charles occupoit le trône : ce temps lui avoit suffi cependant pour faire déja sentir à ses sujets ce que peut, pour le bonheur de tout un peuple, la conduite de celui qui tient les rênes du gouvernement. Deux traités également avantageux, venoient de mettre le royaume à l'abri des hostilités étrangeres : il ne manquoit plus à la félicité publique que le rétablissement de la tranquillité intérieure des provinces, & ce grand ouvrage demandoit toute la sagesse du prince, aidé du concours des circonstances.

Nouveaux désordre causés par les compagnies. *Froissard. Chron. MS. &c.*

La paix générale entre les puissances avoit multiplié presque à l'infini ces troupes de brigands qui déchiroient le royaume. N'étant plus employés au service des princes, ils alloient recommencer leurs désordres avec plus de fureur. Déja la plupart

ANN. 1365.

de ces scélérats étoient rentrés dans la France, qu'ils appelloient *leur chambre*, apparemment parce qu'ils la regardoient comme leur demeure ordinaire. Il n'étoit pas facile de les en déloger: on avoit éprouvé à la journée de Brignais combien ces troupes aguerries étoient redoutables. On n'eût pu employer pour cet effet que de nouvelles levées qui leur auroient été trop inférieures. D'ailleurs, l'obligation d'entretenir des armées eût rendu inutiles les avantages de la paix, par la nécessité où le roi se fût trouvé de surcharger encore le peuple d'impositions.

Froissard.

Dans cette conjoncture embarrassante, on avoit inutilement tenté divers expédiens. Louis d'Anjou, surnommé le Grand, roi de Hongrie, frere & vengeur du malheureux André, premier mari de Jeanne reine de Sicile, eût volontiers attiré les compagnies à son service: elles lui eussent été d'un grand secours dans les guerres qu'il eut à soutenir à diverses reprises contre les Valaques, les Transylvains, les Croates & les Tartares. Il avoit pour cet effet écrit au pape, au roi de France, & au prince de Galles. On

proposa cette expédition aux principaux chefs, avec promesse de leur fournir l'argent nécessaire & toutes les commodités pour le passage. Ils délibérerent entre eux sur ces offres, qu'ils refuserent, ne voulant pas s'exposer aux périls d'un si long voyage. Quelques-uns des leurs qui connoissoient la Hongrie, leur avoient rapporté, *que dans ce pays il y avoit tels détroits, que s'ils y étoient une fois engagés, on les feroit tout de male mort mourir.* Comme ils étoient ennemis de tout le monde, ils se rendoient justice, & craignoient qu'en cherchant à les éloigner, on ne songeât en même temps à les faire périr. Le projet de les faire embarquer pour la croisade que le roi de Chypre sollicitoit depuis si long-temps, n'eut pas un succès plus heureux. Les expéditions éloignées ne tentoient pas des gens accoutumés à trouver sans peine, dans les provinces qu'ils occupoient, les moyens de satisfaire leur avidité pour le pillage.

ANN. 1365.

Cependant le mal, loin de diminuer, acquéroit tous les jours de nouvelles forces. Ce n'étoient plus seulement des voleurs & des aventuriers qui

Ann. 1365. composoient ces troupes : on les voyoit incessamment s'accroître par l'arrivée d'une infinité de chevaliers, de gentilshommes, & même de seigneurs de la premiere distinction, que le préjugé du rang & de la naissance n'étoit pas capable de retenir. La mauvaise politique des princes n'avoit pas peu contribué à perpétuer ce mal. Ils étoient depuis long temps dans l'usage d'accorder des pensions sur le trésor à des gens de guerre de tout pays, à la charge du service militaire, avec un certain nombre d'hommes d'armes, tandis qu'ils auroient pu entretenir à meilleur marché des troupes soudoyées & régulieres dont ils eussent été les maîtres. Dès qu'un homme d'armes avoit acquis quelque réputation, il faisoit acheter ses services, devenoit chef d'une compagnie dont il disposoit, & acquéroit le droit de faire la guerre pour le parti qui lui procuroit de plus fortes pensions : c'étoient ses soldats & non ceux du prince qu'il conduisoit au combat. Il n'avoit besoin pour former & augmenter sa troupe, d'être autorisé par aucune commission : la levée des gens de guerre ne se faisant pas au nom

du roi, il n'étoit pas plus en son pouvoir de les licencier. La confusion étoit alors si grande, que le droit de faire la guerre sembloit appartenir à quiconque osoit s'armer. Loin donc d'être surpris qu'à la faveur d'une pareille licence, les compagnies se soient rendues formidables, on doit plutôt regarder comme une faveur singuliere de la Providence qui veille au maintien du royaume, que la monarchie n'ait pas été entiérement renversée.

ANN. 1365.

Les principaux chefs de ces troupes étoient le *chevalier Verd*, frere du comte d'Auxerre, Perducas d'Albret, Hue de Cautelée, Matthieu de Gournay, Gauthier Huet, Robert Briquet, Jean Carfeuillée, Nandon de Bagerant, Lanny, le Petit Meschin, le Bourg Camus, le Bourg de Lesparre, Batillet Espiotte, Aymon d'Ortige, Perrot de Savoye, Lescot, Jéan de Braines, Arnaud de Cervolle, dit l'Archiprêtre, dont il a déja été parlé. Ce dernier fut peu de temps après massacré par ses gens.

Froissard. Vi MS. de du Guesclin.

Les compagnies après avoir parcouru & pillé la Champagne, le Barrois, la Lorraine, & pénetré par l'Alsace jusqu'aux frontieres de l'Allema-

gne, étoient revenues ſur leurs tracés. On étoit à la veille d'éprouver de nouveau leurs brigandages, lorſque l'embarras où ſe trouvoit le conſeil du roi fut enfin terminé par l'arrivée de Henri de Tranſtamare à la cour d'Avignon. Ce prince venoit pourſuivre auprès du pape la condamnation du roi de Caſtille ſon frere, qui par ſa conduite tyrannique, avoit ſoulevé toute l'Eſpagne. Dom Pedre (c'étoit le nom de ce monarque, auquel on ajouta celui de cruel, qu'il n'avoit que trop mérité) étoit devenu l'objet de la haine univerſelle. L'horreur des peuples opprimés par ſon avarice [a], l'indignation de la nobleſſe dont il avoit prodigué le ſang, le reſſentiment des princes de ſa maiſon, victimes de ſes injuſtices & de ſa barbarie, préparoient depuis long-temps la perte de cet indigne monarque.

ANN. 1365.

Guerre d'Eſpagne. Départ des compagnies. Hiſt. d'Eſp. *Mariana & Ferreras. Froiſſard. Du Tillet. Tréſor des chartres.*

Henri fit propoſer au roi le renouvellement du traité qui avoit été projetté ſous le regne précédent, par lequel il s'offroit de prendre à ſon

a A ſa mort on trouva dans ſes coffres cent cinquante millions, ſomme prodigieuſe pour le temps & qui paroît preſque incroyable. *Hiſt. d'Eſpagne Mariana, Ferreras, &c.*

service les compagnies qui causoient tant de maux en France. La proposition fut acceptée, & l'on choisit pour mettre à la tête de ces troupes Bertrand du Guesclin, qui étoit encore prisonnier de guerre. Chandos exigea cent mille francs pour sa rançon : le roi en paya quarante mille livres, le pape & le Castillan fournirent le reste.

ANN. 1365.

Chron. MS. Spicil. contin. de Nang.

Charles en soulageant ses Etats retiroit encore un autre avantage de cette entreprise : il satisfaisoit une vengeance légitime. Pedre étoit accusé par la voix publique de la mort de Blanche de Bourbon son épouse, la plus belle, la plus vertueuse & la plus infortunée princesse de son temps. Cette reine sœur de la reine de France, après dix années de mariage passées dans la disgrace ou la captivité, avoit fini ses jour dans le château de Xerès, ou son barbare époux, selon quelques écrivains, l'avoit fait empoisonner : d'autres assurent qu'elle fut étouffée entre deux matelas. Ceux qui ont voulu noircir la réputation de cette malheureuse reine par le soupçon d'un commerce criminel avec un des freres naturels du roi, n'ont pu appuyer cette

odieuse imputation sur aucun fondement vraisemblable.

ANN. 1365.

On prit avec du Guesclin les mesures les plus convenables pour déterminer les compagnies au voyage d'Espagne. Elles étoient alors campées aux environs de Châlons-sur-Saone, & formoient une armée de trente mille combattans. Le S. Pere avoit employé contre ces brigands les armes spirituelles; mais ils bravoient les foudres de l'église. Urbain ne cessoit de les excommunier: on retrouve encore dans le trésor de nos chartres les sentences réitérées, lancées contre eux, & les promesses de pardons & d'indulgences, enfin de toutes les graces apostoliques à ceux qui prendroient les armes pour les exterminer. Le souverain pontife voyant que ces remedes n'opéroient que foiblement sur des pécheurs endurcis, prit une autre voie: il les exhorta par ses bulles à quitter le genre de vie qu'ils menoient, en les assurant d'une absolution générale pour tous leurs crimes passés: ils furent aussi sourds aux exhortations qu'ils l'avoient été aux menaces. En vain le pape fit instruire leur procès en plein consistoire, les

Trésor des chartr. lay. 239. & suiv. Ibid. lay. Bertrand du Guesclin. *Du Tillet.*

cita à comparoître, les condamna, les déclara excommuniés, aggrava les censures, défendit qu'on leur donnât la sépulture : vingt bulles d'interdit ou d'indulgences furent moins efficaces qu'une simple promesse de du Guesclin. Il s'obligea par un acte authentique d'emmener hors de la France *hastivement, sans séjour & sans exaction, les compagnies qui étoient en Bretagne, Normandie, pays Chartrain & ailleurs, moyennant une somme que le roi devoit fournir.* ANN. 1365.

L'événement prouva qu'on ne pouvoit confier cette importante commission à quelqu'un plus capable de s'en acquitter. Le chevalier Breton envoya un hérault chargé de demander aux chefs un sauf-conduit pour les aller trouver : l'ayant reçu il se rendit à leur camp. L'art des négociations étoit inutile auprès de gens que le seul intérêt présent conduisoit. Il se contenta de leur représenter avec une liberté guerriere les désordres de leur vie : *Nous avons assez fait vous & moi*, leur dit-il, *pour damner nos ames, & vous pouvez même vous vanter d'avoir fait pis que moi : faisons honneur à Dieu & le diable laissons.* A cette brusque

Vie MS. de du Guesclin.

exhortation, il ajouta des raiſons plu
ANN. 1365. convaincantes pour de pareils gens,
il leur fit enviſager le profit qu'ils retireroient de l'entrepriſe qu'il leu propoſoit, les tréſors du roi de Caſtille livrés à leur diſcrétion, une fortune aſſurée, & pour premier effet de ſes promeſſes deux cens mille franc de la part du roi de France. Il fini ſa harangue militaire en leur annonçant qu'avant leur entrée en Eſpagne il ſe propoſoit d'aller avec eux rendre viſite à ſa Sainteté. On ne peut s'empêcher de regretter qu'en cette occaſion du Gueſclin eût oublié que le S. Pere venoit récemment d'acquitter une partie de ſa rançon. Le projet du voyage d'Avignon étoit toujours flatteur pour cette ſoldateſque inſatiable. Le traité fut conclu ſur-le-champ : les chefs vinrent à Paris ſaluer le roi. Ils furent accueillis favorablement, on les régala ſplendidement au Temple; on leur fit des préſens outre les deux cens mille francs qu'ils toucherent. Ils partirent ſatisfaits, & rejoignirent les leurs pour faire les préparatifs du départ.

Le projet de la guerre d'Eſpagne étant rendu public, pluſieurs ſeigneurs

ANN. 1365.

: chevaliers se joignirent aux com-
agnies, tels que le maréchal d'An-
reghen, le sire de Beaujeu, le Begue
e Vilaines, les sires d'Albret, de
Iauni, d'Auberticourt, d'Anthoin,
e Brinel, de Neuville, de Bailleul,
e Berguette, de S. Venant, & une
ıfinité d'autres gentilshommes de
ıoindre distinction. Bertrand du
iuesclin fit offrir à Jean Chandos de
artager avec lui l'honneur de cette
xpédition; il s'en excusa, mais son
efus n'empêcha pas plusieurs cheva-
ers Anglois de prendre parti: le jeune
omte de la Marche, Jean de Bour-
on, fut nommé par le roi pour chef
e l'entreprise, avec ordre de se con-
uire en tout par les avis de du Gues-
lin qui étoit le véritable général.

Les compagnies rançonnent la cour d'Avignon. *Froissard.* *Vie* MS. *de du Guesclin.*

Du Guesclin, pour s'acquitter de sa
romesse, prit la route de la Pro-
ence. Urbain ne s'attendoit pas à
ette importune visite. Lorsque l'ar-
ıée approcha d'Avignon, il envoya
u-devant d'elle un cardinal chargé
e la menacer de l'excommunication,
elle ne se retiroit promptement du
erritoire de l'église. Le cardinal s'ac-
uitta de cette commission à contre
œur, sçachant trop à quels gens il

avoit à faire. Le premier auquel
ANN. 1365. s'adressa étoit un Anglois, qui lui d
Soyez le bien venu, apportez-vous
l'argent [a] ? Cette demande renferm
l'unique objet sur lequel le prélat d
voit diriger sa mission. Les généra
lui répéterent à peu près la mên
chose, en termes plus ménagés. C
fit quelques difficultés : cependant l
troupes ravageoient les environs d'A
vignon. Le pape voyoit de son pal

a On a supprimé les propos tenus de part & d'a
tre dans cette négociation, discours trop fidéleme
portés par quelques historiens sur la foi des Roma
ciers de ce siecle. Ces productions grossieres d'u
imagination déréglée, ne méritent pas d'être insér
dans le corps de l'histoire : cependant pour satisfa
ceux des lecteurs qui sont curieux d'examiner dans
morceaux détachés la tournure d'esprit qui régn
alors, on se contentera d'en placer ici un simple e
trait, qui suffira pour faire juger du reste. Du Guescl
suivant le Roman qui porte son nom, ayant déclaré
cardinal qu'il falloit pour son armée 200000 francs
l'absolution, le prélat répondit que pour des pardo
on lui en donneroit tant qu'il voudroit, mais q
pour de l'argent c'étoit une autre affaire. Bertra
reprit que ses gens préféroient l'or à l'absolution.
sont tous des garnemens, ajouta-t-il, *nous les faiso*
prud-hommes malgré eux. Il conseilla au prélat de
déterminer promptement. Le cardinal fit son ra
port au pape, & lui remit en même-temps la confe
sion générale de toute l'armée en ces termes :

Je vous viens apporter lalor confession :
Ils ont ars maint moutier, mainte belle maison.
Occis femmes, enfans, à grande destruction,
Pucelles violées & dames de grand nom, &c.

Pour tous ces crimes ils demandent l'absolution. I
l'auront, dit le pape ; mais lorsque le cardinal ajou

désolation des campagnes ; il fallut [...]der & acheter l'éloignement de ces [...]igands, en leur accordant ce qu'ils [...]mandoient. Les généraux n'étoient [...]e foiblement obéis par une armée [...]mposée en grande partie de voleurs [...] de scélérats, la lie des nations de [...]urope, accoutumés aux forfaits & [...] l'indépendance. C'étoit beaucoup [...]e de pouvoir modérer leurs bri[...]ndages, en ne les laissant séjourner ANN. 1365.

[...]ils exigent 200000 francs, le S. Pere n'en veut [...]nt entendre parler. Enfin voyant dans la campa[...] les ravages commis par les compagnies, il se [...]out à faire cotiser les bourgeois d'Avignon. Le [...]lat retourne au camp avec la somme. Bertrand [...]ruit de la maniere dont elle avoit été levée, se [...] un scrupule de la recevoir.

[...]a Dieu ! se dit Bertrand, or vois-je chrétienté
[...]leine de convoitise & de déloyauté :
[...]varice & orgueil & toute vanité
[...]emeure en sainte Eglise & toute cruauté
[...]il qui doivent garder sainte chrétienté
[...]t donner de leurs biens pour Dieu de majesté ;
[...] sont eux qui le tiennent enclos & enfermé,
[...]t prennent tout par-tout & ont tout demandé,
[...]t non néant vaillant de leur propre hérité, &c.

[...]rès cette indécente exclamation il renvoya le car[...]nal, en assurant qu'il prétendoit que l'argent fût [...]ndu aux habitans & que sa somme fût tirée du tré[...] de l'église. Toute cette relation, qui ne se trouve [...]e dans le Roman en vers de la vie de du Guesclin, [...]roît suspecte. Un écrivain qui se fonderoit sur de [...]reilles autorités, quand elles ne sont pas confir[...]ées par des auteurs plus graves, donneroit au-lieu [...]une histoire, un tissu de fables absurdes, aventu[...]es par de mauvais versificateurs.

dans les provinces que le moins qu'
étoit possible.

ANN. 1366.

Guerre d'Espagne.
Henri de Transtamare détrône Dom Pedre.
Hist. d'Espagne, Mariana, Ferreras, Ayala, &c.
Froissard. Chron. MS.

Ces hôtes incommodes étoient a
tendus en Espagne avec autant d'im
patience qu'on en avoit en Franc
pour leur sortie. Du Guesclin, apr
avoir traversé rapidement le Langue
doc & le reste de la France méridic
nale, entra dans l'Aragon. A l'arrivé
de ces troupes, les places prises si
l'Aragonnois par le roi de Castil
furent emportées. Henri de Transta
mare vint joindre du Guesclin, ave
lequel il entra en Castille. Jama
révolution ne fut si prompte : ce fi
plutôt une course qu'une conquête
Henri se présenta devant Calahorre
qui lui ouvrit ses portes. Ce fut e
cette ville qu'à la persuasion de d
Guesclin, de Hue de Caurelée, & d
comte de Ribagorce, il se fit pour l
premiere fois proclamer roi de Cas
tille. Sans perdre de temps, il march
vers Burgos, où Dom Pedre intimid
n'ose l'attendre. Rien n'est capable d
calmer l'effroi du tyran. En vain le
principaux habitans, les seigneurs, &
ses généraux le pressent de marcher
l'ennemi, le conjurent de ne pas dou
ter de leur zéle & de leur fidélité

onvaincu par les remords dont il eſt échiré, qu'il n'a mérité l'attachement aucun de ses ſujets, il ſe retire avec écipitation à Séville, dans le deſſein enlever de cette ville ſa famille & s tréſors. Tout plie ſous le nouau roi : victorieux ſans avoir comttu, il ſoumet en paſſant Navarette, arrive à Burgos, s'y fait proclamer ur la ſeconde fois ; ſans s'arrêter il remet à la pourſuite de ſon frere ; peine la ville de Tolede oſe-t-elle ſiſter un moment. Maître abſolu de nouvelle Caſtille, il paſſe en Andaiſie. Les habitans de Cordoue le çoivent, il entre à Séville, il y ouve un tréſor immenſe, que la prépitation avec laquelle Pedre avoit andonné cette ville, ne lui avoit pas rmis d'emporter. Il pénetre enſuite ns la Galice, qu'il ſoumet en par, & revient tenir les Etats à Burgos.

ANN. 1366.

Le barbare & malheureux Dom dre en partant de Séville, avoit voyé Béatrix ſa fille avec une partie ſes tréſors au roi de Portugal ſon ié, dont le fils devoit épouſer la nceſſe. Les circonſtances ne décint que trop ſouvent de l'amitié des uverains. Pedre étoit détrôné, fugi-

Pedre fugitif, ſe retire en Guienne. *Ibid.*

tif. Le roi de Portugal lui renvoy
ANN. 1366. Béatrix & ses trésors, en lui faisan
signifier de ne pas entrer plus avan
dans ses Etats. Le roi de Castille priv
de la seule retraite sur laquelle i
comptoit, fut obligé de fuir dans l
Galice. Arrivé dans cette province
le mauvais état de ses affaires, loi
d'adoucir la férocité de son ame, pa
rut n'avoir servi qu'à l'irriter ; il lais
soit en tous lieux des traces de s
cruauté. La mort de l'archevêque d
S. Jacques, massacré à la porte de l'é
glise, & celle du Doyen de cette ca
thédrale immolé au pied des autels
en présence même de ce prince inhu
main, furent les derniers effets de s
fureur a. Sa crainte redoublant san
cesse, il fut bientôt obligé de s'emba
quer à la Corogne pour aller en Fran
ce implorer le secours d'Edouard : heu
reux dans sa disgrace de trouver dan
la générosité de ce prince un asyle
des secours dont il étoit si peu dign

a Tant de meurtres & de sacrileges multipliere
sur sa tête les anathêmes fulminés contre lui par
pape. *Il fut avisé*, dit Froissard, *qu'il n'étoit mie d
gne porter le nom de roi ne de tenir le royaume, & s
en plein consistoire d'Avignon, en la chambre des e
communiés, publiquement déclaré & réputé pour B..
& incrédule.*

L

Le départ des compagnies acheva de rendre le calme après lequel on soupiroit depuis si long-temps. Les peuples ne pouvoient se lasser d'admirer & de combler de bénédictions le prince auquel ils étoient redevables de cet heureux changement. Charles ne perdit point un temps si précieux. On le vit appliquer tous ses soins à réparer les maux occasionnés par les désordres précédens. Economie dans les finances, rétablissement des monnoies, modération des subsides, protection des cultivateurs, liberté du commerce ; il n'y avoit pas une seule de ces parties qui n'exigeât une attention particuliere.

ANN. 1366.

Monnoies. *Recueil des ordonnances. Reg. de la cour des monnoies, fol. 112. R. Ibid. fol. 115.*

L'altération des monnoies avoit besoin d'un prompt remede. A la faveur des infidélités commises dans les refontes, il s'étoit introduit dans le royaume quantité de monnoies étrangeres d'un alloi encore inférieur. Le roi pourvut à cet inconvénient, en rapprochant le prix des métaux de la valeur qu'ils avoient sous Philippe de Valois [a]. Par ce moyen les especes fabriquées hors du royaume se décré-

a Le marc d'or fin fut fixé à 64 liv. & le marc d'argent à 5 liv. 5 f.

diterent d'elles-mêmes, quoiqu'on eût accordé un délai pour le décri. Les gages des officiers des monnoies furent réformés & fixés : les offices de contre-gardes jugés inutiles, furent retranchés, & leurs fonctions attribuées aux gardes. L'établissement d'un hôtel des monnoies dans la ville de Tours est de ce même temps.

ANN. 1366.

Diminution des subsides.
Trésor des Chartres.
Recueil des ordonnances.

Il n'étoit pas moins nécessaire de songer au soulagement des provinces ruinées par la guerre, en modérant le poids des impositions dont elles étoient accablées. Le roi leur accorda cette grace aussi conforme à la justice qu'à l'humanité. La plupart obtinrent *des diminutions de feux* [a]. Pour comprendre le sens de cette expression, il est à propos de se rappeller que les subsides étoient imposés par familles ou feux. Les états contenant le nombre des feux renfermés dans chaque province, avoient été dressés dans des temps où la population étoit beaucoup plus considérable qu'elle ne l'étoit alors ; cependant la nécessité avoit contraint de suivre toujours l'ancien

a On trouve dans le trésor des Chartres plus de deux cens lettres de cette espece, expédiées en faveur des différentes villes & communautés.

ıe répartition, en ſorte qu'on rejettoit ſur les familles qui exiſtoient, la part le l'impoſition qu'on ne pouvoit plus ever ſur celles qui étoient éteintes. Ce genre de vexation diſparut ſous le egne de Charles. ANN. 1366.

Des commiſſaires chargés d'inſtruc-ons particulieres, furent envoyés ans les provinces pour examiner l'é-ıt des domaines, dont les revenus ɔrmoient alors la plus grande richeſſe ı ſouverain. Ces commiſſaires étoient ıargés de rapporter les procès-ver-ıux de leurs perquiſitions, afin que ır leur rapport le conſeil fût en état ordonner les réparations & les amé-ɔrations dont le patrimoine royal oit ſuſceptible.

Domaines. *Chambre des comptes, mémorial. D. fol. 199.*

La France reprenoit une face nou-lle. Les habitans des campagnes ɔouroient cette terre dont la fécon-té avoit été ſi long-temps rallentie r les horreurs de la guerre : l'abon-nce renaquit du travail paiſible des ltivateurs. Les François, plus que ute autre nation, oublient aiſément malheurs paſſés : pluſieurs années ſtérilité ſont effacées par une année ıbondance. Ils doivent peut-être ɔins cette heureuſe diſpoſition à leur

Agriculture.

ANN. 1366

caractère, qu'à la nature du climat & à la fertilité du pays qu'ils habitent.

Etat du commerce.

Quoique le commerce fût bie[n] éloigné de cet état de prospérité o[ù] nos peres l'ont vu s'élever par les soin[s] vigilans du ministre d'un de nos plu[s] grands rois ; il ne faut pas cependan[t] s'imaginer qu'il fût alors absolumen[t] négligé par un peuple actif & indu[s]trieux. Nous avions en France plu[-]

Manufactures.

sieurs manufactures, grossieres à la vé[-]rité, mais qui auroient pu nous suffir[e] si le luxe n'avoit fait donner la pr[é]férence aux ouvrages étrangers. O[n] fabriquoit des draps dans plusieu[rs] villes, telles que Paris, Rouen[,] Amiens, Tournay, Reims, Carcasso[n]ne, Marvejols, S. Omer, Dourlen[s,] Châlons, Terouane, Beauvais, Lo[u]viers, &c. On ignoroit à la vérité [la] maniere de préparer les laines av[ec] autant de succès qu'en Flandre. Br[u]xelles fournissoit les draps fins po[ur] les habits des seigneurs & des ge[ns] riches. Il en étoit à peu près de mêm[e] de toutes nos autres manufactures. L[es] plus belles étoffes de soie nous v[e]noient d'Italie, quoique depuis lon[g] temps les marchands Italiens eusse[nt]

apporté des vers à ſoie dans nos provinces méridionales.

ANN. 1366.

Corps des marchands.

Depuis long-temps dans nos grandes villes, les marchands & artiſans étoient réunis en corps de communautés, diſtingués les uns des autres par des priviléges, des uſages & des ſtatuts qui leur étoient particuliers. La plupart de ces établiſſemens avoient été inſtitués par ſaint Louis ; mais il n'avoit fait que confirmer leurs coutumes, dont l'origine remontoit à des temps bien antérieurs. La ſingularité de quelques-unes de ces coutumes témoigne leur ancienneté. On trouve par exemple dans les loix de la confrairie des drapiers de Paris, qu'aux repas publics de cette communauté, il y avoit un plat deſtiné pour le roi. *Item le roi notre ſeigneur doit avoir ſon mets entier.* Ces veſtiges de l'ancienne ſimplicité ſembleroient annoncer que nos rois jadis ne dédaignoient pas de ſe trouver à ces ſortes d'aſſemblées.

Tréſor. des char. reg. 94. Livre rouge du châtelet, p. 78. Recueil des ordonnances.

Les marchands & artiſans formoient dans les villes le corps le plus conſidérable, la nobleſſe paſſant une grande partie de l'année dans les châteaux, lorſqu'elle n'étoit pas employée à la ſuite de la cour ou dans les armées.

ANN. 1366.

Les compagnies générales de commerce distribuées en différentes classes selon les diverses professions qu'elles exerçoient, s'étoient accrues successivement par les privileges qu'elles avoient obtenus.

Le plus ancien de tous les corps de marchands du royaume, est sans contredit celui des marchands de Paris. Pour découvrir l'origine du corps municipal connu de nos jours sous le nom d'hôtel-de-ville, il faut remonter plusieurs siécles au-delà du commencement de notre monarchie. Il y a près de dix-huit cens ans qu'il existoit sous l'empire de Tibere une société de commerçans par eau, désignée sous le nom de *Nautæ Parisiaci*. Cette société n'a jamais éprouvé d'autres interruptions que celles qui ont dû naturellement être occasionnées par les révolutions dans le gouvernement, & ces suspensions momentanées ne l'ont pas empêchée de subsister jusqu'à ce jour. Sous le regne de Louis VII, les bourgeois de Paris commerçans sur la Seine, obtinrent du roi la confirmation des privileges dont ils avoient joui sous ses prédécesseurs. Ils venoient d'acquérir des religieuses de Haute-

Mémoire de litt. tom. 15. dissert. par M. Bonamy.

Préface du premier vol. de l'hist. de Paris.

Recueil des ordonnances.

Trésor des ch. reg. 80.

Chart. de la chambre des comptes.

Bruyere un emplacement hors de la ville, dans le dessein d'y établir un port pour la commodité de leur commerce. ANN. 1366.

Cette communauté de marchands étoit appellée *Hanse*, d'un ancien mot celtique qui signifie société. Elle avoit le privilege exclusif de tout commerce par eau. Les négocians étrangers qui vouloient amener des marchandises pour leur propre compte, étoient dans l'obligation de s'y faire agréger, & de s'associer avec un marchand *hansé* de Paris, qui les accompagnoit pendant le cours du débit de leurs marchandises. Les rois accorderent à la société des *marchands de l'eau*, la moitié des amendes & confiscations : ils leur attribuerent plusieurs autres droits, tels que la levée de quelques légeres impositions sur différens corps, la faculté d'arrêter leurs débiteurs. Ces prérogatives exciterent l'émulation de la plupart des bourgeois, qui s'empresserent d'y être admis.

Greffe de l'Hôtel-de-ville.

Les marchands de l'eau, pour la direction des affaires communes de leur société, avoient fait choix d'un prévôt, qui assisté d'officiers inférieurs, appellés *Echevins*, exerçoit une jurisdiction particuliere sur eux. C'est à

Prévôt des marchands & Echevins.

Ann. 1356. cette inſtitution que l'on peut attribuer l'origine de la police & inſpection que le prévôt des marchands & les échevins ont ſur la riviere. Les avantages que les marchands retiroient d'une pareille union durent faire aſpirer tous les corps de commerce à s'y faire agréger, enſorte que tous les habitans de Paris, bourgeois, négocians & artiſans, eurent une relation immédiate ou indirecte à cette aſſociation générale. La juriſdiction du prévôt des marchands & des échevins embraſſa par ce moyen preſque toute la ville dans ſon reſſort. La néceſſité où ſe trouva le gouvernement d'impoſer différentes aides ſur les Pariſiens, accrut encore l'autorité du corps municipal. Les rois lui attribuerent la connoiſſance des conteſtations entre les collecteurs & les habitans. L'impoſition de la capitation ſe fait encore de nos jours par le prévôt des marchands & les échevins. Ils furent appellés aux aſſemblées de police, aux élections des jurés. On a vu ſous le régne précédent quelle étoit l'autorité des magiſtrats municipaux, par l'abus que Marcel & les échevins firent de leur crédit ſur le peuple.

Les affaires concernant le commerce se traitoient en commun. Les marchands se rendoient pour tenir leurs conférences, dans un lieu appelé de toute ancienneté, *le parlouer aux bourgeois*. Ces assemblées se tenoient sous la premiere race, au lieu où sont actuellement situés les Jacobins de la rue S. Jacques. Sous les derniers descendans de Charlemagne, cette partie de la ville ayant été détruite par les ravages des Normands, le parlouer aux bourgeois fut transféré dans une maison près du grand châtelet, où l'on continua de s'assembler jusqu'aux dernieres années du règne de Jean. Ce fut pendant la prison de ce prince que Marcel & les échevins firent l'acquisition d'une maison située dans la place de Greve, appellée *la maison aux piliers :* ce bâtiment avoit anciennement appartenu aux dauphins de Viennois. Le prix de cet achat fut de deux mille quatre cens florins d'or [a]. L'emplacement de cette maison occupoit une partie du terrein sur lequel est construit l'hôtel-de-ville. L'ancien édifice fut démoli sous le regne de

ANN. 1366.

a Cette somme revient à 32563 liv. 6 s. 8 d. de notre monnoie.

ANN. 1366.

François I, qui fit jetter les fondemens du nouveau bâtiment, achevé tel que nous le voyons aujourd'hui, sous le regne de Henri IV.

Trésor. des chartres, reg. 97. Recueil des ordonnances.

Le roi encouragea toutes les différentes especes de négocians & d'artisans par le renouvellement & l'augmentation de leurs privileges. Non content de protéger le commerce intérieur, il attira les étrangers. Les Castillans, les Portugais, les Italiens sur-tout, qui étoient alors en possession de faire le commerce maritime le plus étendu, furent invités à fréquenter nos ports par les exemptions & par la liberté qu'il leur accorda.

Bâtimens. Union de l'hôtel de S. Paul au domaine.

Chambre des comptes, mémorial D. fol. 70. R. Recueil des ordonnances.

Les soins utiles dont le monarque s'occupoit, ne l'empêchoient pas d'orner ses palais & d'embellir la capitale. Il avoit fait construire l'hôtel de S. Paul [a] qu'il habitoit préférablement à toutes les demeures royales. Il appelloit ce palais *l'hôtel solemnel des grands ébatemens*. Il l'unit irrévocablement au domaine de la couronne: il déclara même dans les lettres d'union, qu'il

a Cet hôtel étoit bâti entre le lieu où est la rue du Petit-Musc ou des Céléstins, & l'église de S. Paul dont il tiroit son nom. Le jardin contenant vingt arpens, s'étendoit du côté de la riviere jusqu'au port au Plâtre. *La Mare, Traité de la Pol. T. 3. p. 381.*

la faisoit *pour la singuliere affection qu'il portoit audit hôtel, auquel en plusieurs plaisirs il avoit acquis & recouvré à l'aide de Dieu santé de plusieurs grandes maladies*. Quoique ce palais fût somptueux pour le temps, c'étoit moins la magnificence du bâtiment que l'aspect riant de ses jardins étendus le long des bords de la Seine, qui faisoit de ce séjour un lieu de délices pour le roi. L'art du jardinage n'avoit pas encore été porté à ce degré d'élégance & de perfection, qui restreignant les agrémens d'un jardin au seul plaisir de la vue & de l'odorat, en a banni absolument ce qui peut flatter le gout. Les arbres fruitiers, les plantes utiles, les légumes disputoient aux fleurs, aux ifs, aux tilleuls, l'honneur d'embellir les vergers de nos ayeux. Cet agréable désordre qui révolteroit aujourd'hui notre délicatesse, offroit peut-être un spectacle aussi agréable que nos parterres figurés, dont l'arrangement paroît vouloir asservir les beautés touchantes de la nature, que l'art devroit se contenter d'imiter. Des treilles, des tonnelles ou pavillons de verdure embellissoient ces enclos champêtres. On y voyoit des arbres

ANN. 1366.

fruitiers de toute espece à haute tige :
ANN. 1366. l'usage des arbres nains & des espaliers n'étoit pas encore connu. Le roi fit mettre en une seule fois cent poiriers, cent quinze pommiers, onze cens vingt-cinq cérisiers a & cent cinquante pruniers. Ces fruits étoient destinés pour les tables du roi, de la reine & des grands commensaux de leurs maisons: on ne servoit que des noix aux tables des officiers inférieurs. On ne creusoit point la terre pour y captiver des eaux inutiles : au lieu de bassins & de jets-d'eau, de grands viviers remplis de poissons offroient le plaisir de la pêche. Les jardins du palais des Tournelles, ainsi nommé du grand nombre de tours dont il étoit environné, étoient à peu près semblables à ceux de l'hôtel de S. Paul. On avoit pratiqué dans ceux du palais des Tournelles, un assemblage de plusieurs allées, auquel on avoit donné le nom de dédale ou labyrinthe b. Ces

a Les rues du quartier S. Paul qui occupent une partie du terrein où étoient situés les plants des cerisiers & les treilles de ces jardins ont retenu les noms, de Beautreillis & de la Cerisaye. *La Mare, Traité de la Police*, tom. 3. p. 381.

b A l'extrémité du jardin de l'hôtel des Tournelles, il y avoit un parc entouré de simples pieux; d'où la rue du Parc-Royal a tiré son nom. *Ibid.*

deux hôtels furent construits dans le même temps.

ANN. 1366.

Près de l'hôtel de S. Paul, le roi fonda le monastere des Célestins, sur le terrein qu'ils occupent encore aujourd'hui. Il posa lui-même la premiere pierre de l'église, & donna pour la fondation de cette maison quinze mille écus d'or, à prendre sur le receveur de Paris. Cette somme étoit due par les Juifs pour *certaine grace qu'ils avoient obtenue* [a]. L'ordre des Célestins avoit été institué dans le treizieme siecle par Pierre de Mourrhon, qui parvint au souverain pontificat sous le nom de Célestin V. Le roi avoit une singuliere affection pour ces religieux. La maison des Célestins de Mantes lui est aussi redevable de sa fondation.

Fondation des Célestins de Paris. *Regist. des chartres de la chambre des comptes.*

L'institution de la confrairie des secrétaires du roi, sous l'invocation des quatre Evangélistes, dans l'église des Célestins de Paris, est du même temps que l'établissement de ce monastere. Cette compagnie a toujours continué jusqu'à ce jour, d'y tenir ses

Confrairie des secrétaires du roi. *Chambre des comptes, reg.* Noster, *fol.* 299. *Recueil des ordonnances.*

[a] Les lettres ne s'expliquent point sur la nature de cette grace, qui étoit probablement une prolongation du temps de leur séjour en France.

ANN. 1366.

assemblées. Le roi, en approuvant cette congrégation, confirma les privileges dont avoient toujours joui *les notaires secrétaires*. La connoissance des causes où ils pouvoient être intéressés, étoit attribuée aux requêtes de l'hôtel. Cette association étoit soumise à des loix aussi utiles que sages lorsqu'un des secrétaires du roi tomboit dans l'indigence, & qu'il découvroit son état à la compagnie, chacun de ses confreres étoit tenu de lui prêter tous les ans vingt sous parisis, qu'il n'étoit dans l'obligation de rendre qu'en cas que ses affaires se rétablissent. Les statuts prescrivoient jusqu'à la forme de l'habillement. Il est dit qu'ils seront vêtus décemment, qu'ils ne pourront s'habiller de robes rayées ou mi-parties de deux couleurs, (ces robes étoient pareilles à celles que portent encore aujourd'hui les bédeaux des églises) qu'ils ne porteront point de tuniques avec de longues manches descendantes jusques sur les mains, (on appelloit ces manches des *mouffles*) & qu'ils ne chausseront point de *poulaines* [a].

[a] Dans le septieme volume de cette histoire il a déja été question de cette chaussure ridicule, contre

Quoique Charles, par toutes ses actions, parût ne désirer autre chose que de soulager la misere des peuples, cependant l'épuisement des finances ne lui avoit pas permis de diminuer les impôts au gré de son inclination bienfaisante. La levée des subsides occasionna une sédition à Tournay. Ce soulévement eut moins pour objet l'impôt, que la maniere de l'exiger. Les plus riches habitans de cette ville étoient dans l'usage de se rendre adjudicataires de ces levées, dont ensuite ils faisoient eux-mêmes la répartition. Les citoyens moins aisés se plaignirent de l'injustice des exacteurs. La

ANN. 1366.

Sédition à Tournay.

Trésor des Chartres, reg. A. fol. 91. v°. Recueil des ordonnances. Spicil. cont. de Nang.

quelle le roi fit publier une sévere ordonnance; elle ne fut abolie entiérement que sous le regne suivant. A cette mode extravagante succéda celle des souliers faits en bec de canne, remplacée ensuite par des pantoufles d'un pied de large. On ignore l'origine des souliers à poulaine. Voici la plus vraisemblable des différentes opinions. Henri fils de Geoffroi Plantagenet comte d'Anjou, étoit estimé l'un des princes les plus accomplis de son temps. Sa beauté, sa taille avantageuse excitoient l'admiration de tous les courtisans. Un seul défaut défiguroit cet extérieur prévenant: il avoit à l'extrémité du pied une croissance de chair assez longue. Pour dérober la vue de cette difformité, il portoit une chaussure dont le bout présentoit une forme de griffe. Cette chaussure bizarre fut aussi-tôt adoptée par les seigneurs; & le peuple vrai singe de la noblesse, ne tarda pas à l'imiter. Cette mode subsista pendant plus de trois siecles. *Vid. Chron. Trivelli cont. de Nang. & le 7. vol. de cette hist.*

ANN. 1366

ville se trouva divisée en deux factions: le peuple prit les armes. Le roi informé de ce mouvement, y envoya Edouard de Renty chevalier de Picardie. Ce seigneur se conformant aux intentions du prince, appaisa la révolte, sans employer les voies de rigueur. La ville fut punie pendant un temps par le retranchement de ses droits municipaux. Le roi, dans les lettres qui ordonnent cette suspension, y parle moins en souverain qui sévit contre des rebelles, qu'en pere qui corrige ses enfans. Trois années après, lorsque le tumulte eut été pacifié, & les habitans réconciliés entr'eux, leurs priviléges leur furent rendus.

Ibid. fol. 140.

Le Prince de Galles rétablit Pedre sur le trône de Castille.

Froissard. Chron. MS. Vie MS. de du Guesclin. Hist. d'Espag. Mariana, Ayala Ferrera, &c. Mém. de Littérature.

Cependant l'arrivée de Dom Pedre à la cour du prince de Galles avoit produit une seconde révolution en Castille. Le jeune Edouard hésita quelque temps à se déclarer en faveur du monarque détrôné: à la fin, la grandeur de l'entreprise, la gloire de rétablir dans ses Etats un roi, indigne du trône à la vérité, mais souverain légitime, & cette générosité qui lui étoit naturelle, le déterminerent. Il ne voulut pas toutefois prendre une derniere résolution, sans consulter le roi

son pere. Ayant obtenu ce consentement, il fit ses préparatifs ; le duc de Lenclastre son frere se disposoit à partir de Londres pour se rendre auprès de lui : le brave Chandos devoit l'accompagner dans cette expédition. Les compagnies qui avoient placé Transtamare sur le trône, n'eurent pas plutôt appris que le prince de Galles les mandoit, qu'elles ne songerent plus qu'à prendre congé du nouveau roi de Castille, qui les laissa partir après les avoir récompensées. Ces troupes ne joignirent le prince, qu'après avoir essuyé beaucoup de difficultés. Le roi d'Aragon, allié de Transtamare, avoit fermé les passages de ses Etats ; le comte de Foix voulut aussi les empêcher de passer sur ses terres : elles surmonterent ces obstacles. On les vit accourir par différentes routes au rendez-vous de l'armée qu'Edouard assembloit en Guienne. Le sénéchal de Toulouse & le comte de Narbonne ayant mis quelques troupes sur pied, attaquerent quelques-unes de ces compagnies qui s'étoient renfermées dans Montauban. Ces brigands renforcés par la jonction de plusieurs de leurs compagnons, remporterent une vic-

ANN. 1366.

toire complette, & firent quantité de
ANN. 1366. prisonniers, qu'ils renvoyerent sur leur parole. Ces prisonniers obtinrent une dispense du Pape pour ne point acquitter leurs rançons. Lorsque le prince eut annoncé son dessein, les grands vassaux de sa principauté d'Aquitaine s'empresserent de venir l'assurer de leur attachement. Edouard qui vouloit sonder les dispositions de ces seigneurs, demanda au sire d'Albret quel nombre de combattans il pouvoit lui fournir. *Sire*, répondit d'Albret, *si je voulois prier tous mes féaux, j'aurois bien mille lances*[a], *& toute ma terre gardée.* Le prince regardant Felton, un de ses généraux, lui dit en Anglois, ne voulant pas être entendu: *Par ma foi, l'on doit bien aimer la terre où l'on a un tel baron qui peut bien servir son seigneur avec mille lances.* Se retournant ensuite vers le seigneur Gascon: *Sire d'Albret*, poursuivit-il, *je les retiens tous.* Quelque temps après le prince fit des réflexions, & conçut quelque ombrage de la puissance de ce seigneur. Il lui manda de congédier une partie de son monde, & de n'en

a Mille lances pouvoient former un corps de cinq à six mille hommes.

retenir que deux cens. D'Albret se tint fort offensé de ce contr'ordre : il s'en plaignit avec hauteur ; & l'affaire auroit eu des suites sans le comte d'Armagnac son oncle, qui l'appaisa. Froissard, qui étoit à Bordeaux dans le temps de ce démêlé, assure que la fierté du prince en cette occasion & le ressentiment secret du seigneur d'Albret, produisirent les premieres semences du soulévement de la Guienne contre la domination Angloise. ANN. 1366.

Ce fut peu de temps avant l'expédition de Castille, que la princesse de Galles donna la naissance au prince Richard, successeur d'Edouard III, son ayeul. Le prince n'avoit retardé son départ, que pour assister aux couches de la princesse : rien ne l'arrêtant plus, il hâta ses préparatifs. Ses troupes étoient nombreuses & aguerries. Le duc de Lenclastre l'étoit venu joindre avec un nouveau renfort d'Angleterre. Jacques, roi titulaire de Majorque, mari de Jeanne, reine de Sicile, s'étoit rendu auprès de lui, dans l'espérance de venger la mort de son pere, que le roi d'Aragon avoit fait mourir en prison, & de faire valoir ses droits à la faveur de la révolution qui se pré-

paroit. Le prince lui promit de le rétablir après l'expédition de Castille.

ANN. 1367.

L'armée ne pouvoit entrer en Espagne que par les Etats des rois de Navarre & d'Aragon. Ce dernier étoit allié de la France & du nouveau roi de Castille. Le Navarrois avoit aussi conclu un traité avec Transtamare; mais ce prince, peu scrupuleux observateur de ses promesses, pouvoit aisément être gagné; la difficulté consistoit à fixer son inconstance. La conduite de Charles le Mauvais dans cette circonstance, dont il eût pu tirer avantage, prouve que la mauvaise foi & l'instabilité sont les plus dangereux écueils de la politique. Trois fois on le vit changer d'alliés : tantôt ami de Dom Pedre, auquel il vendit sa foi cinquante-six mille florins d'or, tantôt uni avec Transtamare, il finit par se faire arrêter prisonnier, & ne recueillir de tant de variations que le mépris des deux partis.

Rym. act. pub. tom. 3. part 2. p. 116. & suiv.

Ibid. pag. 115.

Henri de Transtamare, informé de ce qui se passoit, n'étoit pas sans inquiétude : ce prince tenoit alors les états assemblés à Burgos. Du Guesclin ne lui dissimula point le danger; il lui proposa de passer en France, avec

promesse de lui amener un secours de chevaliers François & Bretons, plus considérable par la valeur que par le nombre : il partit tandis que le roi prenoit avec les états les mesures nécessaires pour s'opposer à l'invasion dont on étoit menacé. Il n'eut pas de peine à mettre sur pied une puissante armée ; l'affection de la noblesse & du peuple, & la crainte de rentrer sous la cruelle domination de Pedre, excitoient les Castillans à se ranger à l'envi sous ses étendards.

ANN. 1367.

Le prince de Galles & Pedre entrent en Espagne. *Froissard.*

Cependant le prince de Galles étoit arrivé dans la vallée de Roncevaux, incertain de l'exécution des promesses du roi de Navarrre, quoiqu'il vînt récemment de signer un dernier traité. Edouard reçut à Roncevaux un cartel que lui aporta un héraut d'armes de la part du comte de Transtamare. Henri dans ce défi, après avoir représenté au prince qu'il ne s'étoit point attiré son inimitié, finissoit en lui disant : *Vous avez la grace & la fortune d'armes plus que nul prince aujourd'hui, pourquoi nous croyons que vous vous glorifiez en votre puissance, & pour ce que nous sçavons de vérité que nous querés* pour avoir bataille, veuillés nous*

* Cherchez.

*laisser sçavoir par quel lez * vous enterez en Castille, & nous vo irons au-devant pour garder & défen re notre seigneurie. Donné, &c.* Le prince conçut dès ce moment beaucoup d'estime pour Henri. *Ce bâtard*, dit-il à son conseil, *est un chevalier plein de grande prouesse.* Il fit retenir le héraut jusqu'à nouvel ordre, & poursuivit sa route vers Pampelune, où il espéroit trouver le roi de Navarre; mais ce prince avoit encore une fois changé de dessein. Intimidé par le roi d'Aragon, & gagné par Transtamare, il eût bien voulu ne pas tenir l'accord qu'il avoit fait avec le prince de Galles, & lui refuser le passage; mais il n'eut jamais le courage de le tenter ouvertement, quoiqu'il lui fût très-facile de le faire, en gardant les défilés qui séparoient ses Etats de la France, où cent hommes pouvoient tenir contre une armée entiere. Au défaut d'une résolution vigoureuse, il s'avisa d'un expédient, dont il méritoit bien d'être la victime. Il convint avec Olivier de Mauny, chevalier Breton, parent de du Guesclin, de se faire enlever dans une partie de chasse. L'entreprise fut exécutée; & Mauny, maître de la personne du

ANN. 1367.

* *Côté.*

Navarrois, l'envoya en Aragon, où il fut étroitement gardé : il reconnut alors le mauvais succès de son artifice, & se vit contraint de donner son fils en ôtage pour recouvrer sa liberté. Pendant ce tems-là, l'armée du prince de Galles ayant traversé la Navarre, où elle vécut à discrétion, arriva sur les frontieres d'Espagne. Edouard renvoya le héraut de Transtamare avec sa réponse, dans laquelle il offroit au prince sa médiation, en cas qu'il voulût reconnoître Pedre pour légitime roi de Castille. Comme les détails de cette guerre sont étrangers à notre histoire, on se borne à rapporter les principaux événemens. ANN. 1367.

Henri avoit rassemblé toutes ses forces. Du Guesclin, fidele à la parole qu'il lui avoit donnée en partant, étoit revenu de France par l'Aragon, conduisant avec lui un corps de quatre mille hommes d'armes François, Bretons, Allemands & Aragonnois. L'armée étoit composée de près de cent mille combattans, à la tête desquels Transtamare vint au-devant de son rival. Il s'en falloit beaucoup que l'armée du prince de Galles fût aussi nombreuse ; mais la valeur suppléoit

au nombre. Les meilleures troupe
ANN. 1367. d'Angleterre & de Gascogne, les com
pagnies d'aventuriers les plus brave
& les plus aguerris, formoient u
corps d'autant plus redoutable, qu'i
étoit commandé par des chefs expéri
mentés, tel que le Captal de Buch
le comte d'Armagnac, Cliffon, Au
berticourt, Felleton, Caurelée &
une infinité d'autres; Chandos sur
tout, qui ne cédoit qu'au seul princ
de Galles l'honneur de passer pour l
plus grand capitaine de son siécle
Edouard, l'ame de cette armée formi
dable, étoit accompagné de son frer
le duc de Lenclastre.

Les deux armées désiroient égale
ment de combattre, mais par des mo
tifs différens. Les Castillans étoien
excités par leur zele pour le nouvea
roi, & par l'ardeur de signaler leu
courage. Les troupes du prince de Gal
les, outre l'honneur de soutenir la que
relle de Pedre, étoient animés par l
néceffité. Elles avoient essuyé quantit
de fatigues, & plus d'une fois éprou
vé la disette des vivres : elles ne pou
voient espérer que de la victoire un
position plus avantageuse. Quelque
détachemens avoient déja été défait
pa

ar des troupes Espagnoles. Dans cette onjoncture le maréchal d'Andreghen, u Guesclin, & quelques autres seineurs François, conseillerent à Transamare d'éviter la bataille, & de laisser es ennemis s'affoiblir d'eux-mêmes ar leur séjour dans un pays où ils nanquoient de tout. Si cet avis eût été uivi, il n'est pas douteux que le rince de Galles se fût trouvé dans obligation de se retirer : mais Henri e Transtamare, sûr de l'affection de on armée, & brûlant du désir d'acuérir de la gloire en se mesurant avec douard, rejeta ces conseils trop pruens. Il poursuivit sa marche, & vint amper à Najara dans le même tems ue les ennemis arriverent à Navarete. Edouard renouvella ses offres de nédiation, & le Castillan son défi. Ces nessages réciproques précéderent le our de la bataille, qui se livra entre Najara & Navarette, le samedi trois vril, veille du dimanche des Raneaux de l'année 1366. Le prince de alles en cette journée mit le comble la gloire qu'il s'étoit acquise aux hamps de Crécy & de Poitiers. Ce éros se surpassa dans cette occasion, ù la victoire lui fut disputée avec

ANN. 1367.

Bataille de Najara ou de Navarette.

Hist. cités ci-dessus.

ANN. 1367.

beaucoup plus d'opiniâtreté que dai les deux autres batailles. Du côté c Henri, il n'y eut qu'un corps de troi pes commandé par le comte de Tel son frere, qui lâcha le pied dès commencement de l'action. Transt mare fit des prodiges de valeur : att qué en même tems par le prince Galles & par Dom Pedre, il souti ce double effort avec autant de pı sence d'esprit que de courage. Tro fois il rallia ses troupes, & les rame au combat, tandis que du Guescli le maréchal d'Andreghen, & les a tres étrangers, tenoient tête à Cha dos. Mais enfin il fallut subir l'asce dant ordinaire du prince de Galles fut vainqueur. Henri voyant son arn taillée en pièces, changea de cheva & fuit à toute bride vers Najara, d il gagna l'Aragon [b]. Le corps où co battoient du Guesclin, & les aut

Défaite & fuite de Henri.

Ibid.

a Le cheval de bataille de Henri de Transtaı fut présenté à Londres a Edouard III. *Rym. act. tom.* 3. *part.* 2.

b Du Guesclin, dit un de nos historiens, da fort du combat se détacha du corps de bataille étoit, pour aller forcer à la retraite Transtamar ne vouloit pas s'y déterminer : le chevalier Br fut même obligé de saisir la bride du cheval de H & de le tirer de la mêlée ; il partit enfin & se fit j suivi de quatre cavaliers, à travers les ennemis

seigneurs François, tenoit encore ferme, mais la partie n'étoit plus égale ; il fallut mettre bas les armes. La plupart de ceux qui restoient, furent faits prisonniers. L'infanterie Espagnole se servit de fronde dans cette bataille. ANN. 1367.

Cette victoire rétablit Pedre sur le trône par une révolution aussi prompte que celle qui l'en avoit chassé. Aussitôt qu'il apperçut le prince de Galles, il voulut se jetter à ses pieds. Edouard s'avança précipitamment au-devant de lui : *Cher cousin*, lui dit Pedre, *je vous dois moult de graces pour la belle journée que j'ai eu pour vous. Sire*, reprit le modeste & généreux vainqueur, *rendez-en graces à Dieu ; car la victoire vient toute de lui, non pas de moi.* Si le roi de Castille avoit été capable d'un retour sur lui-même, la magnanimité du prince auroit fait une vive impression sur lui ; mais il étoit bien éloigné de profiter d'un si beau modèle : le lendemain du combat, il ne rougit pas de demander au prince les prison-

pouvant se résoudre à fuir autrement. Il n'y a pas un seul historien qui fasse mention de ce fait, rapporté seulement par les auteurs MS. de la vie de du Guesclin, qui ont chargé l'histoire de ce grand homme de tous les ornemens fabuleux que leur imagination leur a suggérés.

ANN. 1367. niers Castillans, afin d'exercer sa barbarie sur eux. Cette horrible proposition fut rejetée par Edouard : il fit plus ; il conseilla au roi de ne pas abuser des avantages que la victoire lui donnoit, & d'essayer au contraire de regagner par sa clémence l'affection de ses sujets. Le tyran, gêné par la présence du prince, dissimula ; mais cette contrainte passagère ne servit dans la suite qu'à redoubler son humeur sanguinaire ; il n'attendit, pour la satisfaire, que le moment où il se verroit délivré de la présence importune de son bienfaiteur.

Pedre rétabli : son ingratitude envers le prince de Galles.

L'armée victorieuse marcha vers Burgos, qui ouvrit ses portes. Toutes les autres villes d'Espagne suivirent le torrent. Pedre triomphant de ses ennemis, ne désiroit que le départ des troupes qui l'avoient rétabli, d'autant plus que les compagnies commençoient à rançonner l'Espagne, ainsi qu'elles avoient pillé la France. Le prince de Galles le prévint en lui demandant l'accomplissement de ses promesses, & sur-tout l'argent nécessaire pour le paiement de ses troupes. Le roi élude ce paiement sous différens prétextes, & fit déclarer enfin qu'il étoit dans

l'impuissance de l'acquitter pour le présent. Cependant les troupes qui dépérissoient à vue-d'œil, n'aspiroient qu'à retourner en France. Le prince lui-même tomba malade, soit par l'intempérie du climat, ou par le chagrin secret que lui causoit l'ingratitude du roi de Castille. Il fut enfin obligé de se contenter des vaines promesses de ce perfide monarque, & de ramener en Guienne son armée triomphante, mais considérablement affoiblie. Une partie de ses troupes revint par l'Aragon, dont le roi s'étoit réconcilié avec le parti vainqueur. Edouard ne recueillit de cette expédition que le triste honneur d'avoir rétabli un tyran, qui paya ses bienfaits de la plus noire ingratitude.

ANN. 1367.

Henri de Transtamare revient en France. *Ibid.*

La plupart des prisonniers de distinction faits à la bataille de Navarette, avoient été mis à rançon, & renvoyés sur leur parole. Le prince de Galles ne retint que Bertrand du Guesclin, & cela par un reste de considération dont Pedre étoit indigne. On craignoit, non sans raison, que le chevalier Breton, étant mis en liberté, ne tentât une nouvelle révolution. Du Guesclin, sous la garde de

Chandos & du Captal de Buch, fut
ANN. 1367. conduit à Bordeaux, mais traité avec tous les égards que méritoit la réputation qu'il s'étoit acquise par sa bravoure & sa générosité. Les gens de guerre des partis différens l'aimoient & l'estimoient également. Henri de Transtamare ne séjourna pas long-tem à la cour du roi d'Aragon, dont l'amitié, depuis le revers qu'il venoi d'éprouver, commençoit à lui deve nir suspecte. Il vint trouver à Mont pellier le duc d'Anjou, frere & lieu tenant-général du roi en Languedoc Ce prince lui donna tous les témoigna ges d'affection qu'il pouvoit attendr dans la fâcheuse conjoncture où il s trouvoit : non content de lui promettr tous les secours qui dépendroient d lui, il lui fournit les sommes nécef faires pour subsister d'une manière con venable à sa dignité ; il lui donna l château de Roquemore pour lieu d sa résidence, en attendant le rétablif sement de ses affaires. Transtamare vi le pape, & revint d'Avignon com blé des bienfaits & des assurances d'a mitié du souverain pontife. Il raf sembla un petit corps de troupes ; ave lequel profitant de l'absence du princ

de Galles, il fit des courses dans la Guienne. La princesse de Galles fit porter ses plaintes au roi, qui manda au Castillan de discontinuer les hostilités. Charles occupé du soin de rétablir l'ordre & l'abondance dans ses États, ne jugea pas à propos, malgré son amitié pour Henri, de s'exposer à une rupture ouverte avec les Anglois : il fit même arrêter & retenir prisonnier au château du Louvre le jeune comte d'Auxerre, qui devoit conduire des troupes à ce prince. Transtamare se rendit à des raisons si sages ; mais comme il ne vouloit pas laisser échapper l'occasion de faire sentir au prince de Galles les effets de son ressentiment, il remit au duc d'Anjou le château de Roquemore ; & quittant les terres de la domination du roi de France, il entra dans le comté de Bigorre, où il s'empara par escalade du château de Bannières, qu'il tint jusqu'au retour du prince. Alors il s'approcha du royaume d'Aragon, par lequel il se préparoit à repasser en Castille. Ses troupes étoient augmentées : il se trouvoit à la tête de dix mille hommes ; & le roi d'Aragon, qui avoit fait un nouveau traité avec

ANN. 1367.

Pedré, voulut inutilement lui dispu ter le passage.

ANN. 1367.

Le prince de Galles se brouille avec les seigneurs de Guienne.

Froissard. Chron. MS.

Cependant le prince de Galles étoi de retour à Bordeaux. Les troupes qu l'avoient accompagné dans son voyag d'Espagne, étoient considérablemen diminuées. Les compagnies, qui dan le commencement de cette guerr montoient à trente mille hommes étoient réduites à six mille; mais quoi qu'en petit nombre, de pareils hôte étoient fort incommodes: le prine eût bien voulu les congédier, ce qu ne pouvoit se faire qu'en acquittan les sommes qui leur avoient été pro mises. La mauvaise foi du roi de Cas tille ne laissoit plus espérer qu'il rem plît ses engagemens. L'argent man quoit absolument: Edouard, qui te noit dans sa principauté d'Aquitain un état plus brillant & plus fastueu qu'aucun souverain, avoit épuisé soi trésor & ses ressources. Pour supplée au mauvais état de ses finances, quelques conseillers lui suggérèrent d'asseoir une imposition générale sur toutes les terres dépendantes de sa souveraineté. Le seul Chandos, qui ayan été lieutenant-général du roi d'Angleterre en Guienne, connoissoit mieux

se caractère de la noblesse de ces provinces, voulut envain s'opposer à cet avis pernicieux. L'extrême besoin d'argent fit qu'on ne l'écouta pas. L'affaire fut proposée dans une assemblée tenue à Nyort, où se trouvèrent les principaux seigneurs, & les députés des bonnes villes d'Aquitaine. Le conseil du prince demanda pour cinq années seulement la levée d'un subside de vingt sous par feu sur toute la province. Les députés du Poitou, du Limousin, de la Xaintonge & du Rouergue, n'opposèrent qu'une foible résistance; les seigneurs d'Armagnac, d'Albret, de Cominges, de Périgord, de Carmain, de Picornet, en un mot toute la noblesse de Gascogne, refusa généralement d'y consentir, alléguant *que leurs terres & seigneuries étoient franches de toutes dettes; & que du temps passé qu'ils avoient obéi au roi de France, ils n'avoient été grévés, ni pressés de pareilles impositions.* Ils protestèrent qu'ils défendroient leurs franchises autant qu'il seroit en leur pouvoir. Une si ferme résolution étonna le prince, qui, malgré sa fierté naturelle, se vit contraint de dissimuler. L'assemblée fut rompue, & remise à

ANN. 1367.

ANN. 1367.

un autre temps. Les ſeigneurs, en ſ
ſéparant, formèrent dès-lors la réſo
lution de ne pas s'y trouver, & d'em
ployer les moyens les plus prompts &
les plus efficaces pour ſecouer l'inſup
portable joug de la domination An
gloiſe. Si cette impoſition avoit e
lieu, on eſtimoit qu'elle auroit an
nuellement produit douze cens mill
francs, à vingt ſous par feu; ce qu
ſuppoſe qu'alors on comptoit près d
quatre millions d'habitans dans les ſeu
les provinces qui compóſoient la prin-
cipauté d'Aquitaine. Chandos chagri
de ce que, malgré ſes repréſentation
réitérées, le prince perſiſtoit dans ſo
deſſein, ſe retira quelque tems aprè
en Normandie, ſous prétexte d'alle
viſiter la terre de S. Sauveur-le-Vi-
comte, & les autres ſeigneuries qu'i
poſſédoit dans cette province. Ce ſag
Anglois ne vouloit pas être ſoupçonn
d'avoir contribué à l'exécution d'u
projet injuſte, dont il prévoyoit le
funeſtes conſéquences.

ANN. 1368.

Les ſeigneurs de Guienne portent leurs plaintes au roi.

On vit peu de tems après arriver à
Paris les comtes d'Armagnac, de Co-
minges, d'Albret, de Périgord, ainſi
que la plupart des ſeigneurs & prélats
de Gaſcogne: ils venoient porter leurs

plaintes des vexations que le prince de Galles vouloit exercer contre eux, & demander en même tems justice au roi comme seigneur suzerain de la Guienne. Charles dut être agréablement surpris d'une semblable députation; mais trop habile politique pour se déterminer sans y avoir réfléchi murement, il se contenta d'assurer ces seigneurs en termes généraux, de sa bienveillance & de sa protection. *Certes, seigneurs*, leur dit-il, *la juridiction de la couronne de France voulons-nous toujours garder, mais nous avons juré plusieurs articles que nous visiterons.* Il accompagna cette réponse indécise d'une promesse d'employer volontiers sa médiation près du prince de Galles. Les seigneurs satisfaits de la réception du roi, & jugeant bien qu'il ne vouloit se conduire qu'avec la circonspection que demandoit une entreprise aussi importante, continuèrent de demeurer à la cour, dans la vue de hâter par leur présence la résolution du conseil. Leur séjour à Paris commença de donner quelque inquiétude au prince de Galles; mais comme il n'étoit pas accoutumé à céder, il persista dans son projet, malgré les

ANN. 1368.
Froissard. Du Tillet. Rap. Thoyr. Chron. MS, &c.

sages conseils de ses plus fidèles serviteurs.

ANN. 1368.

Henri de Transtamare prépare une troisième révolution.

Hist. Esp. Mariana, Ferreras, &c. Froissart.

Tandis que ces nuages, avant coureurs d'une révolte prochaine, s'élevoient en Guienne, Henri, des frontières de l'Aragon, menaçoit Pedre d'une nouvelle invasion. Son armée grossissoit journellement : il ne lui manquoit plus pour le succès que la présence du brave du Guesclin. Ce chevalier Breton étoit toujours prisonnier à Bordeaux, quoique sa liberté fût incessamment sollicitée, même par les seigneurs Anglois. On fit entendre au prince de Galles qu'on le soupçonnoit de retenir du Guesclin, parce qu'il s'étoit rendu trop redoutable. Edouard piqué de ce reproche, fit venir du Guesclin. Aussi-tôt qu'il le vit : *Messire Bertrand*, lui dit-il, *on prétend que je ne vous ose mettre à délivrance, de peur que j'ai de vous. Il y en a qui le disent*, répondit du Guesclin, *& de cela me tient fort honoré*. Le prince rougit ; & mettant fin à sa conversation, lui proposa de taxer lui-même sa rançon. Le chevalier, sans s'étonner, la mit à cent mille florins. *Et où prenez-vous tant d'argent*, dit le Prince ? *Les rois de France & de*

Délivrance de du Guesclin.

Vie MS. de du Guesclin. D'Argentré. Froissard.

ANN. 1368.

'aſtille, reprit il, *le pape & le duc* 'Anjou, *me les prêteront, & il y a* :l *qui garde les clefs du coffre où je* 'ouverai *l'argent. Mais*, pourſuivit-il, n *peut ſe vanter que dès ce moment* 'enri *eſt roi de Caſtille : ſi j'allois en* 'on *pays, les femmes me feroient ma* nçon *de leurs quenouilles*. La franchiſe u Breton charma tous les aſſiſtans, : le prince lui-même témoigna plus 'une fois la haute opinion qu'il avoit e ſa générosité. La princeſſe de Gal-s, qui pour lors ſe trouvoit à Bor-eaux, curieuſe de voir notre héros, fit inviter à dîner ; & pour lui don-er une preuve eſſentielle de l'eſtime 'elle faiſoit de ſa valeur, elle s'offrit e payer vingt mille francs en déduc-on de ſa rançon. Du Gueſclin flé-iſſant le genou devant elle, lui dit : *ladame, je penſois être le plus laid* 'ievalier *du monde, mais vois-je bien* ue *je ne me dois plus tant déplaire*. douard apprit avec ſatisfaction la li-éralité de la princeſſe ſon épouſe. handos qui étoit de retour, offrit ſa ourſe à du Gueſclin : il y eut peu d'of-ciers généraux qui ne lui témoignaſ-ent le même empreſſement. Comblé e careſſes & de préſens, il partit

pour aller raſſembler la ſomme dont
ANN. 1368. étoit convenu. Sur ſa route il répa
doit avec profuſion ſes libéralités, l
diſtribuant à tous les gens de guer
qu'il rencontroit. Il ſe rendit aupr
du duc d'Anjou, qui pour lors éto
en guerre avec Jeanne, reine de N
ples, comteſſe de Provence. Il accor
pagna ce prince au ſiége de Taraſcoı
qui ſe rendit, ainſi que la ville d'A
les. Cette guerre ayant été termin
par un prompt accommodement,
partit pour la Bretagne : arrivé da
ſa maiſon, il demanda cent mi
francs qu'il avoit laiſſés en dépôt à
dame du Gueſclin ſon épouſe. Ce
dame, non moins libérale que ſ
mari, en avoit diſpoſé comme il a
roit fait lui-même, en remettant
équipages tous les gens de guerre c
s'étoient adreſſés à elle. Du Gueſc
approuva l'emploi, & retourna vers
duc d'Anjou, qui lui donna vir
mille francs : il reçut une parei
ſomme du pape; mais toujours pro
gue, il ne lui reſtoit rien lorſqu'il 1
arrivé à Bordeaux. Il ſe préſenta d
vant le prince de Galles, qui lui c
manda s'il apportoit la ſomme conv
nue pour ſa rançon : il répondit ſa

rançon, *qu'il n'avoit pas un double. Vous faites le magnifique*, dit le prince en plaisantant, *vous donnez à tout le monde, & vous n'avez pas de quoi subvenir à vous-même; il faut donc que vous teniez prison.* Du Guesclin se retiroit, lorsqu'un gentilhomme, de la part du roi de France, arriva chargé de payer la rançon entière, à la réserve des vingt mille francs que la princesse de Galles avoit généreusement rabattus.

Du Guesclin passe en Espagne.
Hist. cités ci-dessus.

Du Guesclin libre, se hâta de passer en Castille. L'empressement avec lequel on accouroit pour servir sous ses étendards, lui procura un corps de plus de deux mille hommes d'armes: il se rendit près de Henri de Transtamare. Ce prince avoit déja fait des progrès. A peine s'étoit-il présenté aux frontières des Etats de Pedre, que Calahorra, Burgos, & plusieurs autres places, s'étoient rendues d'elles-mêmes. Le roi de Majorque, qui étoit resté malade à Burgos, & n'avoit pu suivre le prince de Galles, fut fait prisonnier: il demanda en grace qu'on ne le livrât point au roi d'Aragon: le vainqueur lui donna sa parole qu'il tint religieusement. La plupart des

seigneurs Castillans s'étoient venu joindre à Transtamare. Il avoit form le siège de Tolède, rempli des flat teuses espérances d'un succès pro chain, qui furent agréablement con firmées par l'arrivée de du Guesclin Henri reçut dans le même tems de ambassadeurs de la part du roi d France : ils étoient chargés de confir mer & de renouveller les ancienne alliances. Le traité de confédératio fut signé devant Tolède. Le Castilla & les ministres de France, au nom d leur souverain, jurèrent une ligue of fensive & défensive contre leurs enne mis. Transtamare s'obligea entr'autre articles, d'assister son allié de toute les forces maritimes de ses Etats, & d fournir toujours le double des vaif seaux que le roi de France mettroit e mer. Cette convention prouve qu'a lors notre marine étoit bien inférieur à celle des autres puissances. La Franc & l'Angleterre n'étoient pas encor en guerre ; mais Charles auguroi déjà qu'elle ne tarderoit pas à se dé clarer.

ANN. 1368.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2. pag. 143.

Pedre, aux premiers mouvemens avoit essayé de se mettre en défense. I voulut rassembler toutes les forces d

Pedre rassemble ses forces. *Ibid.*

oyaume pour les oppoſer à ſon frère : Ann. 1368.
nais prodigue dans la proſpérité du
ang de ſes ſujets, il s'étoit privé par
s cruautés des ſervices qu'il auroit
û mériter de leur affection. Il ne poſ-
doit plus dans ſes Etats que quelques
aces, ſur leſquelles il avoit peu à
ompter, des tréſors immenſes, & le
ain titre de roi. La plupart des ſei-
neurs qu'il manda, loin de ſe rendre
ſes ordres, ou s'excusèrent ſur des
rétextes frivoles, ou coururent aug-
nenter le nombre des partiſans de
on adverſaire. Il dut reconnoître alors
ue la terreur eſt un fragile appui du
ône. Dans cette extrêmité il eut re-
ours au nouveau roi de Portugal ſon
llié, & au roi de Grenade. Le Por-
ugais & le Mahométan lui fournirent
es troupes, dont il forma une armée
e quarante mille hommes, avec la-
uelle il s'avança dans le deſſein de
ire lever le ſiège. Henri de Tranſta-
nare, informé par ſes eſpions que
edre, parti de Séville à la tête d'une
uiſſante armée de Portugais & de
Maures, s'avançoit à grandes journées
our le combattre, aſſembla le conſeil
e guerre. Les avis furent partagés ;
nais celui de du Gueſclin prévalut.

ANN. 1368.

On laissa une partie de l'armée poi continuer le siège, & les meilleur troupes marchèrent en bon ordre au devant des ennemis, dans l'intentic de les surprendre en les prévenant.

Victoire de Henri de Transtamare. *Ibid.*

Pedre étoit arrivé à Montiel, r croyant pas son rival si près de lui son armée dispersée ne s'attendoit p à combattre. Lorsque l'armée de Hen parut, il rassembla ses troupes ave précipitation; mais la brièveté de ten qu'il eut pour les disposer au comba le peu de zèle de ses soldats presqu tous étrangers & mercenaires, un s cret pressentiment de son infortune & plus que tout cela cette convictic intime & ces remords tardifs qui d chirent l'ame des tyrans, sembloie avoir marqué l'instant inévitable de perte. Aveuglé par le danger, il ne l resta que sa fureur: son armée fut en tièrement défaite; & lui-même, apr s'être battu quelque tems en dése péré, appréhendant de tomber v entre les mains d'un frère, dont n'espéroit aucune grace, il prit l fuite, suivi de douze cavaliers, & s jetta dans le château de Montiel. L place étoit très-forte, mais absolumer dépourvue de vivres; elle fut aussi-tô

vestie : Transtamare fit à l'instant ANN. 1368.
lever une muraille qui l'environnoit,
n sorte qu'on ne pouvoit en sortir que
ar un passage exactement gardé.
edre réduit à l'horrible extrêmité,
u de mourir de faim dans cette for-
resse, ou de se faire jour à travers
ne armée entière, tenta de se sauver
la faveur de l'obscurité de la nuit.
e Begue de Vilaines gardoit le pas-
ge. Lorsque ce malheureux prince,
uivi des douze cavaliers qui l'avoient
ccompagné dans sa fuite, vint se
résenter : *Arrête, ou tu es mort*, dit
e chevalier François au premier qui
e présenta. L'inconnu sans répondre,
ousse son cheval, & franchit le pas-
age. Vilaines s'adresse au second ca-
alier, & pour l'empêcher d'échapper,
aisit les rênes. C'étoit Pedre lui-mê-
me, qui ne voyant plus de ressources,
e découvrit en implorant la généro-
ité de celui qui l'arrêtoit. *Je te prie*,
dit-il, *au nom de gentillesse, que tu me
mettes en sauveté, & je me rançonnerai
à toi tout ce que tu voudras, mais que tu
me scheves des mains du batard.* Le Be-
gue touché par ce sentiment d'huma-
nité qui rend tout infortuné respecta-
ble, donna sa parole au roi suppliant,

ANN. 1368. il le conduisit à sa tente. Il n'y avc pas long-tems qu'il étoit entré, loi que Transtamare en fut informé. accourut : *Où est le fils du P. Juij qui se dit roi de Castille ?* Le roi pi sonnier lui rendit les mêmes injure & sans doute avec plus de fondemer A l'instant ces deux frères furieux s' lancent, se saisissent : la rage égale q les anime soutient quelque tems violence de leurs efforts. A la fin Pedre plus vigoureux renverse Hen sur un matelas : il alloit l'immoler lorsque le comte de Roquebertin Aragonnois, prenant la jambe c Transtamare, le remit sur Pedre. Hen profite de cet avantage ; il tire u long poignard qu'il portoit en écharpe il le plonge dans le corps de son er nemi, de son frère, de son roi. Il fu à l'instant achevé par les gens qui ac compagnoient Transtamare. Sa têt exposée sur les murs de Montiel, & de-là portée à Séville, fut jettée dan la rivière de *Guadalquivir*. Ainsi périt à l'âge de trente-quatre ans, le crue Dom Pedre, victime de ses propre fureurs, & de l'emportement de se passions. Bourreau de sa famille, ty ran de ses sujets, ses cruautés semblè

Mort de Pedre. *Ibid.*

nt faire oublier le crime de celui qui privoit de la vie [a]. ANN. 1368.

La mort de Pedre assura la possession u royaume de Castille à Transtamare. s'empara des trésors & des enfans : son prédécesseur, & se soutint sur trône malgré les efforts des rois de avarre, d'Aragon, de Grenade & : Portugal. Il porta la guerre dans les tats de ce dernier jusqu'à Lisbonne, u'il assiégea par mer & par terre : rdinand fut trop heureux d'obtenir paix. Envain le duc de Lencastre, rès avoir épousé Constance, fille de edre, prit le titre de roi de Castille. enri, environné de tant d'ennemis, ava leurs efforts, & trouva encore moyen de donner des marques de reconnoissance au roi de France, 1 lui fournissant plusieurs fois des

a Les historiens Espagnols rapportent que du Guesin, sollicité par Pedre de lui faciliter son évasion, trahit en le livrant à Transtamare. Cette odieuse iposture n'a été avancée que d'après *Avala*, qui ne sert que de l'expression douteuse *on dit*. C'est desonorer l'histoire, que d'attaquer la réputation d'un ussi grand homme que l'étoit du Guesclin, sans oir de meilleur garant qu'un auteur incertain i-même de ce qu'il écrit. Froissard, contemporain : Pedre, & qui parle de ce tragique événement 1 homme bien informé, puisqu'il fréquentoit la cour u prince de Galles, ne dit pas un mot qui puisse faire oupçonner le héros Breton d'une si noire perfidie. *Vid. hist. d'Esp. T.* 5, *p.* 406.

flottes nombreuſes. Après un règ
ANN. 1368. de dix années, empoiſonné, dit-o
par des brodequins que le roi de G
nade lui fit donner, il mourut co
vert de gloire, & tranſmit ſa co
ronne à ſes deſcendans juſqu'au te
où elle paſſa dans la maiſon d'Aut
che par le mariage de l'archiduc Pl
lippe avec l'héritière de Caſtille.

Tous les ſeigneurs François, c
avoient accompagné Dom Henri à
conquête d'Eſpagne, furent libéral
ment récompenſés. Du Gueſclin f
fait connétable de Caſtille. Le roi l
donna le duché de Molines & les ſ
gneuries de Soria, d'Almazan, d'
riença, de Monteagudo & de Seror
outre cent vingt mille florins d'o
dont une partie fut acquittée de
rançon de Jacques ou Jaime, roi
Majorque, que paya Jeanne, rei
de Naples, épouſe de ce prince. Bé
nard de Foix, fils naturel de Gaſton
eut la ſeigneurie de Medina-Cœli
qui fut érigée en comté, celle d'
greda fut donnée à Olivier de Mauny
& le Begue de Vilaines, créé com
de Ribadeo, épouſa une dame de l'i
luſtre maiſon de Guzman: enfin to
eurent lieu d'être contens de la magn

ɛence & de la générosité du monarque.

ANN. 1368.

Le pape part pour Rome.

Chron. MS. Froiss. &c.

Pendant ces mouvemens de la guerre d'Espagne, Urbain V accomplit le projet qu'il avoit formé dès son avénement au Pontificat, de transférer le saint siège à Rome. Le roi de France avoit inutilement tenté de l'en détourner. Nicolas Oresme, grand-maître du collége de Navarre à Paris, qui avoit été précepteur du roi, & qui dans la suite parvint à l'épiscopat de Lizieux, fut envoyé par ce prince à la cour d'Avignon. Il harangua sa sainteté en présence des cardinaux. L'orateur voulut envain déguiser la foiblesse des moyens qu'il pouvoit opposer à la résolution du saint pere par une foule de citations inutiles & de mauvaises raisons : *La France*, disoit-il, *étoit un lieu plus saint que Rome avant même qu'elle eût reçu la foi : César témoigne que toute la nation Gauloise étoit fort adonnée à la religion : depuis que la France est chrétienne, elle est ornée de précieuses reliques ; la croix, la couronne d'épines, les clous, le fer de la lance qui perça le côté de notre Seigneur.* Il rapporta ensuite le passage de S. Bernard touchant les vices

des Romains : il ajouta que les étud
ANN. 1368. avoient été transférées de Rome à P
ris, ce qui lui donna occaſion de s'
tendre ſur les louanges de l'univerſit
enfin, conclut-il, *le pape doit réſid
en France, parce que c'eſt ſon pays n
tal, comme J. C. a réſidé dans la Judé*
Le fameux Pétrarque écrivit à Urba
pour appuyer la propoſition contrair
mais quoiqu'elle eût une meilleure ca
ſe à ſoutenir, il n'employa pas des ra
ſons plus ſolides.

Ces différentes ſollicitations n'
toient pas capables de rien changer
deſſein du ſouverain pontife : ſi que
que motif avoit pu balancer, c'e
été ſans contredit l'attachement qu
avoit pour le roi ; mais cette conſ
dération, toute puiſſante qu'elle étoi
lui parut devoir céder à l'intérêt
l'égliſe, qui demandoit ſa préſence
Italie. Le dernier jour d'avril de l'a
née 1367, Urbain partit d'Avign
pour ſe rendre à Marſeille, où l'a
tendoit une flotte de vingt-trois bât
mens fournis par la reine de Sicile
les Vénitiens & les Génois. Il s'en
barqua le vingt-trois du mois de ma
conduiſant avec lui le ſacré collége
à la réſerve de quatre cardinaux q
demeurèrer

ANN. 1368.

emeurerent en France. Le doge & s principaux citoyens de Gênes lui ent une pompeuse réception. Ayant ſjourné quelque temps en cette ville, reprit la route de Rome par Porto-enere, Piſe, Piombino & Corneto, il reçut une députation ſolemnelle la part des Romains, qui lui en-yerent les clefs du château Saint-nge. Il ſe rendit enſuite à Viterbe. Ce t en cette ville qu'il confirma l'ordre s *Jéſuates*, inſtitué par Jean *Colom-n*. Cette congrégation a ſubſiſté juſ-'au ſiecle dernier, qu'elle fut ſuppri-ée par Clément XI.

Révolte des habitans de Viterbe.

Tandis que le pape étoit à Viterbe, habitans de cette ville prirent que-le avec quelques domeſtiques des dinaux, qui lavoient leurs mains ns une fontaine appellée *Grifoul*. populace courut aux armes, en ant: *vive le peuple, meure l'égliſe*. La ıpart des cardinaux ſe réfugierent ns le palais de Sa Sainteté, dont la dans ce tumulte n'étoit pas en ſû-é, car on diſoit que les ſéditieux menaçoient. A la vue des troupes 'Urbain fit approcher, la ville ren-dans le devoir, & les chefs de la volte furent pendus devant les por-

tes des cardinaux qu'ils avoient insu
ANN. 1368. tés. Enfin le souverain pontife arri
escorté de deux mille hommes d'a
mes, aux portes de Rome, où le pe
ple & le clergé vinrent au-devant
lui. Il y avoit soixante & trois a
que cette capitale du monde chréti
étoit privée de la présence des su
cesseurs de S. Pierre. Les Romains t
moignerent leur joie de cet heure
retour. Le saint pere, dès les pr
miers jours de son arrivée, fit tr
vailler aux réparations du Vatican
des autres édifices, qui étoient to
bés en ruine pendant une si long
absence.

Mariage du duc de Bourgogne avec l'héritière de Flandre.

Chron. MS. Froissard.

Le pape Urbain par ses refus co
tans & réitérés, avoit toujours rés
aux pressantes sollicitations d'Edoua
qui ne cessoit depuis long-temps de
demander ses bulles de dispense p
le mariage du comte de Cambri
son fils avec l'héritière de Flandre.
roi de France de son côté, qui av
un intérêt visible à traverser cette
liance, avoit fait agir de si puiss
ressorts, que non-seulement il déc
certa les mesures du monarque A
glois; mais il procura cette allia
avantageuse au nouveau duc de Bo

ogne. Quoique Louis, comte de andre, n'eût jamais témoigné ou-ertement de répugnance à l'union de famille avec celle d'Edouard, & la dans l'appréhension de mécon-nter les Flamands, que les intérêts leur commerce lioient avec l'An-eterre; il étoit cependant porté d'in-nation pour la France. Le souverain ntife ayant déclaré qu'il n'accorde-t point de dispense au prince An-ois, Louis ne fit point difficulté couter les propositions du roi. Ur-n accorda les bulles de dispense né-saires pour ce mariage, dont les con-ions furent réglées à Gand par les utés du roi & du comte de Flandre. arles, en faveur de ce mariage, nnoit au comte les châtellenies de le, de Douay & d'Orchies, avec lause de la reversion à la couronne défaut d'hoirs mâles de la postérité deux époux. Il sembloit que le duc Bourgogne n'avoit pas besoin de e augmentation, puisqu'en épou-t Marguerite de Flandre, il alloit enir un des plus puissans princes 'Europe. Aussi le roi n'avoit-il cédé châtellenies que pour contenter omte & les Flamands; & par un

ANN. 1368.

Chron. de Flandre.
Trésor des chartres.
Annales de Flandre.

ANN. 1368. traité secret le duc s'obligea de les re-
tituer au roi son frere, dès que la mo
du comte lui permettroit d'en disp
ser. Mais Charles étant décédé le pr
mier, le duc de Bourgogne éluda f
cilement cette convention pendant
minorité du roi son neveu.

Naissance du Dauphin. Chron. MS. de Charles V.

Vers ce même temps la reine don
la naissance à un fils qui fut nomi
Charles. Il remplaça son pere sur
trône, & fut le plus infortuné de n
monarques. Comme le roi n'av
point eu d'enfans mâles, cet évén
ment fut célébré par des réjouissan
extraordinaires. Le prince nouveau-
fut tenu sur les fonts baptismaux
Charles de Montmorency, & par
reine douairiere Jeanne d'Evreu
veuve de Charles-le-Bel, qui le po
elle-même entre ses bras de l'hôtel
roi à l'église de S. Paul, accompagn
des princes & princesses du sang,
des principaux seigneurs de la cour
perbement parés. Deux cens *Varlet*
avec des flambeaux précédoient la m
che, en tête de laquelle on voy
Hugues de Chastillon, seigneur
Dampierre, grand-maître des arba
triers de France, qui tenoit un bas
d'or, & le comte de Tancarville po

nt une coupe d'or, dans laquelle étoit sel, couverte d'une *touaille* ou nappe tachée à son cou. *L'enfant reçut le om de Charles pour ledit seigneur de Montmorency, qui ce même nom portoit.* e jour de cette cérémonie, le roi fit stribuer huit deniers à chaque personne qui voulut se présenter. *Il y eut grande presse*, dit une chronique du mps, *que plusieurs femmes y furent ortes*. Le roi donna le Dauphiné en panage à son fils, aussi-tôt qu'il eut çu le jour: il fut ainsi le premier des ıfans de France qui porta le titre de uphin en naissant. ANN. 1368.

Quelque temps auparavant, Charles ıi songeoit à s'attacher les chefs des us puissantes maisons, avoit conclu mariage d'Isabelle de Bourbon, eur cadette de la reine son épouse, ec le sire d'Albret. Le prince de alles fut extrêmement mécontent de tte alliance; & dès-lors il eût fait rouver à ce seigneur les effets de son ssentiment, s'il n'en avoit été déurné par les personnes les plus prudentes de son Conseil. *Ibid.*

Voyage du duc de Clarence.

Il n'est pas douteux que le roi se sposoit dès-lors à rompre avec l'Anleterre. Cependant Lyonnel, duc de

ANN. 1368. Clarence, second fils d'Edouard, fu reçu à Paris avec toutes ces démon trations de bienveillance & d'amitié dont la politique des cours sçait cou vrir, sous les dehors de politesse, se véritables intentions. Le duc de Cl rence avoit obtenu la permission d traverser la France pour aller à Mila épouser Violante fille de Galéas Vi conti. Les ducs de Berry & de Bou gogne allerent à S. Denys au-devan de ce prince, qui fut logé au Louvre Tout le temps qu'il séjourna à Paris, i passa en festins & en réjouissances. L roi à son départ le combla de présens ainsi que les seigneurs de sa suite : l comte de Tancarville le conduisit ju qu'à Sens, d'où il poursuivit so voyage jusqu'à Milan. Ce jeune princ ne jouit pas long-temps des douceur de ce mariage : il mourut au bout d cinq mois. „ Ces mêmes plaisirs, di „ l'historien d'Angleterre, qu'on lu „ procuroit avec tant de profusion „ précipiterent sa fin. „

Rym. act. publ. tom. 3. part. 2. pag. 128. 135. 145.

Rap. Thoy.

Suite des mécontentemens des seigneurs de Guienne.

Froissard.

Les seigneurs de Guienne n'avoien point quitté Paris : il pressoient incessamment le roi de se déclarer. Leur mécontentement contre le gouvernement Anglois avoit été causé par plu

un motif. Lorſqu'Edouard faiſoit la ANN. 1368.
ıerre à la France, il s'étoit concilié
ıttachement de la nobleſſe d'Aqui-
ine par ſes bien faits. Il n'y avoit pas
ſeigneur conſidérable en cette pro-
nce qui ne fût penſionnaire du mo-
ırque Anglois. Ce prince parvenu
l'accompliſſement de ſes deſſeins,
ırut oublier dans la proſpérité les ſer-
ces de ceux à qui il étoit redevable
une partie de ſes ſuccès. Il révoqua
s dons qu'il leur avoit accordés dans
temps que leurs ſecours lui furent
éceſſaires. Ils ſe crurent dédaignés,
conſerverent un reſſentiment que
Anglois ne prit pas aſſez ſoin de cal-
ıer. A cette indiſpoſition s'étoit joint
démêlé du ſeigneur d'Albret & du
rince de Galles; & lorſqu'il fut queſ-
ıon d'établir le ſubſide, tous les eſ-
rits étoient déjà préparés à un ſoule-
ement général.

Rym. act. publ. tom. 3. part. 2

Le roi avoit toujours l'œil ſur les
émarches des deux Edouards, & ſa
olitique droite mettoit à profit tou-
es les fautes qui leur échappoient. Ce
ut vers ce temps qu'Olivier Cliſſon
'attacha entièrement à ſon ſervice. Ce
eigneur fut chargé de réprimer les
ourſes que les compagnies, revenues

Maladie du prince de Galles. *Ibid.*

ANN. 1368. de Castille avec le prince de Galles renouvelloient en France. Le jeun Edouard avoit rapporté de son exp dition d'Espagne un fonds de mélai colie que rien ne pouvoit dissipe Cette espece de langueur dégéné en une maladie d'autant plus dang reuse, que les progrès en avoient é plus lents. Il étoit malade à Bordeau lorsqu'il fut informé qu'il se faisoit la cour de France des mouvemens q pouvoient avoir des suites pernicie ses. Il ne manqua pas d'en instruire roi son pere. Le monarque Anglo négligea ces avis importans. Ce n'étc plus ce prince habile, dont le gén éclairé prévoyoit tout, & dirigeoit l événemens par son activité. On e dit que la fortune lui avoit fait o blier qu'il ne s'étoit élevé que par u attention infatigable. Il ne crut jama la France en état de se relever de l'a baissement où le bonheur de ses arm l'avoit réduite. Tandis qu'il s'endo moit au sein de ses prospérités, Charl se disposoit à réparer les disgraces c son pere & de son aïeul.

Les vains efforts des partisans c l'Angleterre ne justifieront jama Edouard sur l'inobservation de la pl

grande partie des articles du traité de Bretigny. Il n'avoit pas évacué les places, il avoit exigé des rançons de plusieurs princes & seigneurs qui lui avoient été uniquement donnés en otage, il avoit toujours éludé de se mettre en état de recevoir la renonciation du roi, en envoyant la sienne [a]. A tant d'infractions il ne pouvoit opposer que de foibles difficultés, qui étoient survenues pour des mouvances de terre, qu'il prétendoit dépendre

ANN. 1368.

a Le judicieux critique à qui le public est redevable de la nouvelle édition du P. Daniel, rapporte une observation, qui, si elle étoit fondée, jetteroit quelque obscurité sur la bonne foi de Jean dans l'exécution de l'article des renonciations respectives. Cette observation est faite d'après un mémoire inséré dans le XVIIe volume des Mémoires de l'Académie. On ne peut chercher la vérité dans une meilleure source; cependant le sçavant auteur de cette dissertation n'a pas examiné la conduite & les expressions captieuses d'Edouard avec son attention & sa perspicacité ordinaire. Voici ce qu'il marque : » On trouve dans les actes de Rymer un mandement daté de Westminster le 25 Novembre 1361, adressé à Thomas Wedale chevalier, & à Thomas de Dunclent pour se trouver à Bruges le jour de S. André, afin d'y recevoir, au nom d'Edouard, les renonciations du roi Jean, *& faire en même temps celles auxquelles Edouard étoit obligé.* » Il n'est point du tout question dans ce mandement de renoncer au nom d'Edouard à la couronne de France. Il est seulement dit que les commissaires feroient au roi différentes requêtes concernant l'accomplissement du traité de Bretigny; qu'ils assisteroient aux renonciations qui devoient être faites par Jean & son fils; qu'ils recevroient les lettres qui devoient être envoyées à Bru-

ANN. 1368.

des provinces qui lui avoient été cédées. L'évasion du duc d'Anjou, dont il se plaignit si amérement, avoit été plus que suffisamment réparée, puisque le feu roi s'étoit lui-même remis en son pouvoir; démarche qui suffisoit seule pour restituer les choses au même état où elles étoient avant le traité de Bretigny. Cependant Edouard, quoiqu'il n'eût aucun droit à la souveraineté de Guienne, l'avoit de son chef

ges, & qu'ils donneroient sur ce toutes lettres de quittances & d'absolution. Il n'est pas fait une seule fois mention dans ce mandement d'exécuter au nom d'Edouard, l'article qui le concernoit. Ce prince qui vouloit éluder sa renonciation à la couronne, affecte toujours sur ce point un silence suspect. Ce mandement se trouve dans le troisième volume, partie 2. p. 49 des actes pub. de Rymer de l'édition de la Haye. Ajoutons une derniere observation sur les suites du traité de Bretigny. Le roi Jean, par ses lettres de 1361, déclara dans une audience publique à l'ambassadeur d'Angleterre, que quoiqu'Edouard n'eût pas satisfait dans les temps prescrits aux clauses du traité, son intention n'étoit pas de l'imiter, & qu'il vouloit au contraire remplir ses promesses autant qu'il étoit en lui. Les Anglois avoient été mis en possession du comté de Ponthieu; il ne manquoit plus que la formalité de l'investiture. Ce jour même Jean s'acquitta de sa parole. Pour cet effet, le seigneur de Bourbon comte de Ponthieu, *se devestit* de ce comté & de ses appartenances, en mettant entre les mains du roi une verge ou baguette, regardée comme le signe de la propriété. Cette maniere de transmettre la possession réelle d'une seigneurie subsiste encore en plusieurs provinces. Cet acte se trouve dans un MS. de la Bibl. R. où sont insérées la plupart des pieces concernant la paix de Bretigny.

rigée en principauté, comme s'il en ût déjà été le seigneur suzerain. Aussi e roi ne fit examiner en son conseil es articles de la paix, que pour revêtir a démarche à laquelle il étoit déterminé, de toutes les formalités qu'exigeoient la justice & le droit des nations. Jamais nos rois, dans les temps es plus heureux de la monarchie, n'ont témoigné, ni plus de fermeté, ni plus de grandeur que Charles en fit paroître dans cette occasion.

ANN. 1368.

Appel des seigneurs de Guienne. *Du Tillet. Trésor des Chartres. Froissard. Chron. MS.*

Le conseil du roi avoit éprouvé la légitimité des plaintes des seigneurs; il ne restoit plus qu'à recevoir leur appel dans la cour souveraine des pairs. Le roi pour cet effet se rendit au parlement, accompagné des princes & pairs du royaume. Les seigneurs de Guienne proposerent les raisons qu'ils avoient de s'adresser au roi de France, comme à leur souverain légitime, pour le supplier de les protéger contre les entreprises du prince de Galles. La cour reçut leurs plaintes, & sur-le-champ on dressa un acte, par lequel le prince fut cité à comparoître pour rendre raison de sa conduite, & se conformer au jugement qui seroit prononcé. Bernard Pelot, juge criminel

de Toulouse, & Jean de Chapponay chevalier, eurent commission d'aller à Bordeaux signifier cet ajournement au prince.

ANN. 1368.

Signification de l'appel au prince de Galles.

Il est cité à la cour des pairs. *Froissard. folio clix. R. Chron. MS. Trésor des Chartres. Du Tillet.*

Les deux députés parurent devant Edouard, & lui présenterent leurs lettres de créance. Le prince qui ne s'attendoit pas au motif de leur message les reçut favorablement; mais il changea de couleur, lorsqu'ils lui demandèrent la permission de lui faire la lecture de l'acte dont ils étoient porteurs : il leur accorda la liberté qu'ils demandoient. Cet acte mérite par sa singularité d'être rapporté ici. » Charles, par la grace de Dieu, roi de » France, à notre nepveu le prince de » Galles & d'Aquitaine. Salut. Comme ainsi soit que plusieurs prélats, » barons, chevaliers, universités, » communautés & collieges des marches & limitations du pays de Gascongne, demourans & habitans es » bandes de notre royaulme avecques » plusieurs autres du pays & duché » d'Aquitaine, se soyons traicts pardevers nous & notre court, pour » avoir droict d'aucuns griefs & molestes indeues que vous par foible » conseil & simple information leur

» avez proposé à faire, de laquelle
» chose sommes esmerveillez : Donc- ANN. 1368.
» ques pour obvier & remédier à ces
» choses, nous nous sommes adhers
» avecques eulx & adherons, tant
» que de nostre majesté royalle & sei-
» gneurie nous vous commandons que
» vous viengnez en nostre cité de Pa-
» ris en propre personne, & vous
» monstrez & présentez devant nous
» en nostre chambre des pers pour ouyr
» droict sur lesdictes complainctes &
» griefs esmeus de par vous à faire
» sur vostre peuple qui clame à avoir
» & à ouir ressort en nostre court. Et à
» ce n'y ait point de faulte, & soit
» au plus hastivement que vous pour-
» rez après ces lettres veues. En tes-
» moing de laquelle chose nous avons
» à ces présentes mis notre scel. Donné
» à Paris le vingt-sixième jour du mois
» de janvier. » Le prince n'entendit
pas cette lecture sans émotion : il de-
voit sans doute paroître extraordinaire
au vainqueur de Créci & de Poitiers
de se voir mandé au parlement de Pa-
ris par un ajournement personnel. Il
demeura quelque temps *pensif, croulant*
la tête & regardant les François. Il rom-
pit enfin le silence : *Nous irons voulen-*

tiers à Paris, dit-il, *puisque manc*
ANN. 1368. *nous est du roi de France, mais ce ser*
le bacinet en tête, & soixante mille hon
mes en ma compagnie. Les députés s
jetterent à genoux, en le suppliar
d'excuser la hardiesse de leur message
par l'obligation où ils étoient d'obéi
au roi leur maître. Le prince, qu
avoit eu le temps de se remettre, le
assura qu'il n'étoit point indigné con
tre eux : il les congédia, & leur en
voya ordre le même jour de se retirer
mais il ne tarda pas à changer de sen
timent. Quelque modération qu'il eû
affectée, il étoit vivement piqué d
la déclaration qu'il venoit de recevoi
publiquement. Il demanda si les en
voyés du roi de France avoient un sauf
conduit de lui ; & ayant appris qu'il
ne s'étoient pas munis de cette pré-
caution, il fit courir après eux, sous
le prétexte faux qu'ils devoient plutôt
être regardés comme les messagers des
seigneurs de Guienne ses sujets, que
comme les envoyés du roi. *Je ne veux*
pas, dit-il, *qu'ils se départent si légé-*
rement de nous, & qu'ils rapportent en
leurs jongles (plaisanteries) *au duc*
d'Anjou qui nous aime un petit, com-
ment ils m'ont personnellement ajourné

mon hôtel. Le sénéchal d'Agénois artit aussi-tôt, & les atteignit près Agen. Ce seigneur en les arrêtant servit d'un vain déguisement pour ouvrir l'honneur du prince de Galles : allégua pour cause de leur détention échange que leurs gens avoient fait un cheval dans une hôtellerie où ils oient logé la veille : on les conduisit isonniers dans le château d'Agen, où demeurerent plus d'une année. On trace à regret ce trait de petitesse de part d'Edouard que rien ne peut cuser, tant il est vrai que dans les éros il y a toujours de l'homme. ANN. 1368.

Conduite du roi.

Le roi n'apprit pas sans indignaon l'insulte faite à ses députés ; mais avoit la force de contenir son resntiment. Il devoit à ses ennemis exemple d'une modération qui anonçoit sa supériorité. Le duc d'Anou, lieutenant général du Languedoc, moigna plus d'impatience : irrité de affront, & brûlant du désir de signar la haine personelle qui l'animoit ontre les Anglois, il saisit avidement ette occasion de la satisfaire, en veneant la querelle du roi son frere. Ce rince étoit dans le feu de la jeunesse c d'un caractere impétueux. Il fit des

ANN. 1368. préparatifs & rassembla des troup dans l'intention de commencer guerre en faisant des courses sur l terres de la domination du prince Galles, lorsqu'il reçut des ordres pr cis & réitérés de suspendre tout ac d'hostilité. Il obéit à regret, & ne consola dans cette inaction que da l'espérance de pouvoir bientôt écl ter librement. En effet, la ruptu entre les deux couronnes paroissc infaillible, & le roi ne sembloit di férer que pour prendre des mesur plus certaines, & donner en mêm temps à la justice de ses armes toute force qu'elle pouvoit recevoir de l'ol servation des plus exactes formalité On doit encore cette justice à Charle d'ajouter qu'il fut en partie détermi à la guerre par la nécessité que lui in posoient les circonstances. Il se repr senta plus d'une fois les malheurs d regnes précédens; *mais* (dit Froissarc qu'on ne peut soupçonner de partial té, qui même dissimule rarement so penchant secret pour l'Angleterre) *étoit si fort requis des hauts barons a Guienne & d'autre part, qui lui mon troient les extorsions & grands domma ges qui à cause de ce advenoient à*

ouvoient advenir dans la ſuite, que ANN. 1368.
ullement ne pouvoit diſſimuler; jaçoit
ue moult lui grevat à penſer & conſidé-
er la deſtruction du pauvre peuple, qui
ſi long-temps avoit duré.

Edouard étoit bien éloigné de ju-
er des véritables intentions du roi.
empli de ſa grandeur, il ne s'ima-
inoit pas que le France fût en pou-
oir de balancer la fortune qui l'avoit
iſqu'alors ſi conſtamment favoriſé.
ne s'occupoit à Londres que du ſoin
e recueillir tous les jours de nouveaux
vantages de l'abaiſſement où il croyoit
voir réduit ſes ennemis. Il retenoit
ncore la plupart des otages qui lui
voient été donnés par le dernier trai-
é: il en avoit relâché quelques-uns
ur leur parole; quelques autres im-
atientés d'une ſi longue détention,
ompoſerent avec lui, ainſi que nous
avons vu ci-devant. Le duc de Berry
toit revenu depuis peu, & jugeant
ux diſpoſitions où le roi étoit pour
ors, que la guerre alloit néceſſaire-
nent recommencer, il différa de re-
ourner en Angleterre, & attendit
'événement. Le comte d'Harcourt ſe
onduiſit de la même manière, ainſi
que pluſieurs de ceux qui avoient ob-

ANN. 1368.

tenu de semblables permissions. Mais l
roi d'Angleterre n'avoit pas la mêm
indulgence pour tous : Guy de Blois fu
obligé de céder le comté de Soissor
au seigneur de Coucy qui avoit épou
une fille d'Edouard : le comte d'Alen
çon paya une somme considérable
ainsi que le duc de Bourbon ; & mêm
ce dernier n'eût pas été délivré, s
ne se fût servi d'un stratagême. Il
avoit dans ce temps à la cour d'Angle
terre un prêtre tout puissant par so
crédit & par la faveur dont le ro
l'honoroit ; il se nommoit Guillaum
de Wican. *Il étoit si bien auprès du r*
que par lui étoit tout fait, ne sans l
on ne faisoit rien. Edouard eût bie
voulu donner à Guillaume, avec
dignité de chancelier, l'évêché c
Winchester, qui venoit de vaquer p
la mort du cardinal de Winchester
La nomination à l'évêché dépendo
de Sa Sainteté. Edouard n'ignoroit pa
que le pape avoit beaucoup de cor
sidération pour la maison de France
il pria le duc de Bourbon d'obten
pour Wican son chapelain l'évêch
vacant, promettant à ce prince qu'e
reconnoissance *il lui seroit bien cour*
tois à la prison. Le duc ayant com

Froissard.

nuniqué cette propoſition au roi de rance & obtenu ſon agrément, fit es démarches néceſſaires auprès du ouverain pontife, qui lui donna l'éêché pour en diſpoſer à ſa volonté. e prince ayant reçu les bulles, ne s remit à Edouard que lorſqu'il eut erminé avec ce monarque l'accord e ſa délivrance, pour laquelle il fut ncore obligé de donner vingt mille ancs. C'eſt par ces moyens qu'Eouard, contre les termes formels du aité, exigea des ſommes conſidéraes ou des terres, de la plus grande artie des ôtages, retenant tous ceux ui ne voulurent pas, ou qui ſe trouerent dans l'impoſſibilité de ſe raheter à de pareilles conditions.

ANN. 1368.

Le prince de Galles ſe préparoit à exécution de la menace qu'il avoit ite, lorſqu'on lui avoit ſignifié l'aournement à la cour des pairs. Quelue temps auparavant, il avoit engagé s compagnies qu'il avoit ramenées 'Eſpagne, à ſe retirer des terres de ſa omination : ces troupes étoient alors ers les bords de la Loire, il les enoya prier de ne pas s'éloigner, parce u'il auroit inceſſamment beſoin de ur ſecours. Il raſſembloit en même-

Préparatifs du prince de Galles.

Ibid.

ANN. 1368. temps à Bordeaux des gens de guerr & des armes, espérant se mettre l premier en campagne, lorsqu'il fut pré venu par un soulevement presque gé néral de toute la noblesse de Guienne.

Soulevement de la Guienne. *Ibid.* Les seigneurs de Périgord, d Comminges & de Carmain attaqu rent près de Montauban un corps d troupes Angloises qu'ils défirent er tièrement. Aux premieres nouvelle de ces hostilités, Edouard irrité f serment d'en tirer une prompte ver gance : mais sa santé considérabl ment altérée ne lui permettoit pa d'agir avec son activité ordinair Chandos étoit pour lors en Normar die ; il eut ordre de se rendre incel famment en Guienne. Lorsqu'il fu arrivé, le prince l'envoya vers Mor tauban avec des troupes pour réprime les courses de l'ennemi.

Le roi étoit cependant exactemer informé de l'état du prince de Galle Depuis son retour d'Espagne une fiè vre lente le consumoit de jour e jour : déjà son extrême foiblesse n lui permettoit plus de monter à che val. On envoyoit journellement à Pa ris un détail circonstancié de sa ma *Froissard.* ladie. Les médecins de la faculté con

ultés, jugerent dès-lors son infirmité ncurable, & assurerent qu'il seroit lans peu attaqué d'une hydropisie nortelle. L'inaction de ce prince déivroit la France d'un ennemi redouable, & cette considération n'étoit as un des moindres motifs qui déterninerent Charles à porter avec plus e confiance le coup qu'il méditoit. Il t, ainsi que le prince de Galles, traier secrétement avec les chefs des ompagnies. Ceux de ces aventuriers ui n'étoient pas originaires Anglois, rêterent d'autant plus volontiers l'oeille aux propositions qui leur furent ites de la part du roi, que ce moarque s'étoit mis par son économie n état de payer leurs services, au lieu ue les finances d'Edouard étoient lors presque entiérement épuisées.

ANN. 1368.

Dans le même temps que le roi méageoit ces ressources, il fit sonder les abitans de Ponthieu, qu'il trouva isposés à secouer le joug des Anglois. es villes de S. Valery, d'Abbeville, u Crotoi, ainsi que la plupart des utres places de cette province,ténoignerent unanimement le même ésir de rentrer sous l'obéissance de eur souverain légitime. Le mécon-

Le roi prend des mesures pour rentrer dans les provinces cédées. *Ibid.*

tentement général de la dominatio
ANN. 1368. Angloiſe provenoit de la hauteur ave
laquelle ces inſulaires traitoient le
provinces de la France, qu'ils regar
doient comme un pays de conquêt
Ces différentes négociations du r
furent ménagées avec un ſi profon
ſecret, que Nicolas de Louvain, qu
pour lors étoit gouverneur de Pon
thieu, n'en eut pas le moindre ſoup
çon.

Prétentions du Roi d'Angleterre.

Le comte de Sallebruche & Guil
laume de Dormans chancelier du Dau
phiné, ambaſſadeurs de France à Lon
dres, avoient envoyé la derniere ré
ponſe du conſeil d'Angleterre ſur le
plaintes reſpectives des deux rois. L
miniſtere Anglois demandoit au nor
d'Edouard, » que le roi de Franc
» réparât les attentats des ſeigneur
» de Guienne; qu'il les remît en l'o
» béiſſance du roi; qu'il envoyât ſe
» lettres de renonciation à la ſouve
» raineté des provinces cédées par l
» traité de Bretigny, confirmé à Ca
» lais, & qu'alors le conſeil penſoi
» que le roi d'Angleterre feroit de ſo
» côté les renonciations auxquelles i
» s'étoit obligé. »

La fierté de cette réponſe n'étonn

ANN. 1368.

Réception de l'appel des seigneurs.
Ibid.

›int le roi : il l'avoit prévu. Aussi-
›t qu'il l'eut reçue, il tint son lit de
›stice, la reine *séant à sa droite*. Le
›rdinal de Beauvais chancelier de
›ance, fit la lecture des articles pro-
›sés par le roi d'Angleterre, & de-
›anda l'avis de la cour des pairs. Les
›igneurs de Guienne avoient déjà
›ésenté au parlement leurs requêtes,
›ntenant les moyens de l'appel qu'ils
›oient intenté, & la justice de leurs
›aintes. Huit jours après, dans un
›cond lit de justice tenu en la même
›rme que le précédent, la réponse
›x demandes d'Edouard fut lue pu-
›iquement & la guerre décidée con-
› les Anglois. Tous les membres de
›tte auguste assemblée assurèrent alors
› roi de leur zele & de leur attache-
›ent, s'offrant de le servir de corps
› de biens. La cour en même-temps
›donna que la résolution qu'on ve-
›it de prendre seroit envoyée au
›pe, à l'empereur & aux autres prin-
›s, ainsi qu'aux principales villes
›Aquitaine.

Déclaration de la guerre.
Ibid.

Le procédé du prince de Galles à
›gard des députés qui lui avoient
›gnifié à Bordeaux l'ajournement à la
›ur des pairs, faisoit justement ap-

préhender que le droit des gens n
ANN. 1369. fût pas plus respecté à Londres. Le ro
ne jugea donc pas à propos d'expose
ses envoyés à de nouvelles insulte:
Cependant, comme il ne vouloit pa
qu'on pût lui reprocher d'avoir com
mencé la guerre sans prévenir ses en
nemis, il choisit un Breton *valet d*
son hôtel pour aller défier Edouard
Ce messager partit, & trouva les am
bassadeurs de France à Douvres, qu
se disposoient à repasser. Le recit qu'
leur fit de la commission dont il éto
chargé, hâta leur départ : ils ne s
crurent en sûreté que lorsqu'ils furen
arrivés à Boulogne. Cependant le Bre
ton prit la route de Londres ; e
s'étant fait présenter au conseil où
roi assistoit, il se jetta aux genoux d
ce prince, en le suppliant » de rece
» voir de la part du roi son seigneu
» une lettre dont il ignoroit le con
» tenu, *n'appartenant point à lui d'e*
» *rien sçavoir.* » Il seroit difficile d'ex
primer la surprise d'Edouard & d
ses ministres à la lecture de cette le
tre ; ils ne pouvoient croire ce qu'i
venoient d'entendre : il fallut, pou
les en convaincre, qu'ils examinassen
à diverses reprises les sceaux qui a
testoien

:estoient l'authenticité de cet écrit. Edouard qui se possédoit mieux que l'avoit fait le prince de Galles, dit .u messager qu'il avoit bien rempli sa :ommission, qu'il pouvoit retourner ibrement. Il sortit de Londres sur-le-hamp, & revint rendre compte au oi de l'exécution de ses ordres.

ANN. 1369.

Réduction du Comté de Ponthieu.
Ibid.

Jamais menace ne fut suivie d'un ffet si prompt. A peine le messager ut-il de retour que Guy de Luxem-ourg comte de S. Paul, & Guy de Chastillon grand maître des arbalêtriers s'approcherent d'Abbeville, qui eur ouvrit ses portes : les Anglois qui 'y trouverent furent faits prisonniers, insi que Nicolas de Louvain gouver-eur de la province pour Edouard. aint-Valery se rendit en même temps, : Crotoi & la plupart des autres pla-es se soumirent d'elles-mêmes. Les rançois mettant à profit ces heureux ommeucemens, marcherent vers le ont-de-Remi sur la Somme, qui toit gardé par une forte garnison. .a forteresse qui défendoit le pont fut mportée après une assez vigoureuse ésistance. La réduction du Ponthieu : fit avec une célérité qui ne laissa as aux ennemis le temps de se recon-

Ann. 1369. noître. Le roi d'Angleterre se disposoit à y faire passer des troupes, lorsqu'il apprit la perte entiere de cette province. La bonne volonté des habitans de la plupart des villes, avoit plus que toute autre chose contribué à la réduction du Ponthieu. Le roi, pour récompenser leur zele, renouvella & augmenta leurs privileges. Il fut ordonné qu'à l'avenir, le comté de Ponthieu ne pourroit être aliéné du domaine de la couronne; qu'on ne construiroit point de forteresse dans les places, dont la garde seroit confiée à la fidélité des habitans, qu'ils ne pourroient être assujettis aux nouvelles impositions que de leur consentement, & qu'ils jouiroient d'une liberté entiere de commerce dans toute l'étendue des terres de la domination du roi.

Trésor des Ch. reg. 100.

Colere d'Edouard. *Froissard.*

Edouard irrité déja de ce que le roi de France, au lieu de lui faire déclarer la guerre par quelque seigneur ou prélat, s'étoit servi du ministere d'un simple valet de son hôtel, eut peine à retenir sa colere, lorsqu'il apprit l'invasion subite du Ponthieu. Le comte dauphin d'Auvergne, le comte de Porcien, les sires de Maulevrier

: de Roye, & les autres seigneurs
ui étoient encore en ôtage en An-
leterre, appréhenderent que le mo-
arque cédant aux premiers transports
e son ressentiment, ne se portât à
uelque violence; mais il se contenta
e les garder plus étroitement, ainsi
ue les ôtages des villes. Plusieurs
omposerent pour leur liberté, &
ayerent des rançons considérables.
a rupture entre les deux couronnes
mbloit alors donner à Edouard le
oit d'exiger des rançons, les ôtages
onnés par le traité de paix étant de-
nus prisonniers de guerre.

Ann. 1369.

Rym. act. publ. tom. 3. part. 2.

Une déclaration de guerre aussi su-
:e & aussi peu prévue, n'avoit pas
rmis au roi d'Angleterre de faire les
éparatifs nécessaires. Ses conquê-
s, peut-être plus brillantes que réel-
ment avantageuses, avoient épuisé
s finances en accroissant l'étendue
 sa domination. Il s'agissoit de re-
usser un ennemi devenu d'autant
us à craindre, que jusqu'alors il lui
oit paru peu redoutable. Le parle-
ent de la nation convoqué à Lon-
es, accorda au monarque les sub-
les qu'il demanda, pour mettre sur
ed une puissante armée. Ce fut

Il fait armer le clergé & les moines.

Rym. act. publ. tom. 3. p. 2. p. 157.

ANN. 1369. dans cette aſſemblée qu'Edouard, e conſéquence des prétendues infrac tions attentées contre le traité d Bretigny, reprit le titre de roi d France, dont il avoit diſcontinué d ſe décorer depuis la paix. Cette vain proclamation qui flattoit l'orgueil d peuple, fut reçue avec un applaudi: ſement univerſel. La nation entiere par l'organe du Parlement, aſſura l roi de ſon zele & de la continuatio des ſubſides accordés pendant le cou de la guerre. Le duc de Lenclaſt ſecond fils du roi, fut nommé po commander les troupes de tranſpo deſtinées pour Calais. Cependant ur flotte Françoiſe venoit de jetter ſur l côtes d'Angleterre des troupes q s'emparerent de Portſtmouth, & : rembarquerent après avoir pillé cet ville, qu'ils livrerent aux flamme L'embarras d'Edouard ſembloit cro tre à tous momens : la nation entie ſous les armes ne lui parut pas enco ſuffire à la défenſe du royaume. I clergé eut ordre d'endoſſer la cuiraſ pour voler aux ſecours des frontier inſultées par les eſcadres Françoiſe Par un mandement daté de Weſ minſter, il fut enjoint aux prélats

Ibid. page 161.
Rap. Thoy. Rôle conſervé à la cour de Londres.

Rym. act. publ. tom. 3. part. 2.

aux eccléſiaſtiques ſéculiers, aux abbés, aux prieurs, aux moines de prendre les armes, & de s'aſſembler par compagnies pour former des troupes régulieres prêtes à marcher contre l'ennemi. Une pareille ordonnance étoit plus capable d'allarmer la nation, que de la raſſurer contre les entrepriſes étrangeres.

ANN. 1369.

Lorſque la guerre étoit déclarée entre la France & l'Angleterre, l'Ecoſſe devenoit une puiſſance redoutable. Edouard ſe hâta de ménager une treve avec cette couronne. Depuis douze années les affaires de ce royaume avoient bien changé de face. Edouard Bailleul, ce fantôme de roi gagé par le monarque Anglois à quarante ſous ſterlings [a] par jour de ſervice, plus fatigué qu'honoré du poids

Affaires d'Ecoſſe.

Rym. act. publ. tom. 3. p. 2.

[a] Le ſterling Anglois n'a plus, ainſi que notre livre numéraire, qu'une valeur idéale. Le denier ſterling devoit peſer trente-deux grains de froment, la livre ſterling de 12 onces étoit compoſée de deux cens quarante deniers, à 20 deniers par once. Il y a différentes opinions ſur l'étymologie de ce mot: quelques auteurs ont cru qu'il tiroit ſon origine de *Star*, expreſſion angloiſe qui ſignifie étoile, parce qu'anciennement les monnoies angloiſes en portoient l'empreinte. D'autres ont rapporté qu'Edouard ſurnommé le Confeſſeur, dernier roi de la dynaſtie des Anglo-Saxons, fit frapper une monnoie qui portoit l'empreinte d'une croix, aux quatre côtés de laquelle on voyoit quatre étourneaux, oiſeaux appellés en Anglois *Starlings*.

d'une couronne précaire, avoit enfi
ANN. 1369. cédé ses droits au monarque Angloi
moyennant une pension viagere d
deux mille livres sterlings. Edouard f
quelque tentative pour s'assurer la po
session de ce royaume : mais la natic
Ibid. Ecossoise témoigna tant d'éloignemen
qu'il désespéra de vaincre son opini
treté ; & David de Brus délivré e
promettant une rançon de cent mil
marcs d'argent, pour le payement c
laquelle il donna vingt seigneurs E
cossois en ôtages, remonta enfin s
le trône après une si longue captivit
Ce roi, toujours ami de la France, avo
conclu une ligue offensive & défensi
ve avec Charles, qui s'obligea de l
fournir mille hommes d'armes. I

Le dernier sentiment qui ne paroît pas le moins vr
semblable, est que les Normands conquérans de l'A
gleterre, appelloient l'ancienne monnoie du pays, pl
pure que celle qu'ils firent frapper, du nom des S
xons & Danois leurs prédécesseurs, dans la possessi
de cette isle. On distinguoit autrefois les peuples
Nord de la Germanie, sous la dénomination gén
rale d'Osterlings ou d'Esterlings. *V. Gloss. du Ca*
au mot Esterlingue. La livre sterling numéraire éto
déja fort altérée par le traité d'alliance entre
France & l'Ecosse en 1371, Charles V s'oblige
d'entretenir au service du roi d'Ecosse, mille ho
mes sur le pied de neuf deniers sterlings par jo
pour chaque archer, dix-huit pour un écuyer, & tr
sous pour un chevalier, ce qui auroit fait au prix
l'ancienne monnoie environ trois livres l'arche
six livres l'écuyer, & douze francs au chevalier

roi de France toutefois se sentant assez fort par lui-même, n'exigea pas que son allié rompît ouvertement avec l'Angleterre, il consentit même que David prêtât l'oreille aux propositions d'Edouard, avec lequel il conclut une treve de quatorze années. David ne survécut pas long temps à ce dernier traité. Il mourût, & laissa la couronne d'Ecosse à Robert Stuart, fils de sa sœur aînée. Ce prince fut le premier monarque de la famille des Stuarts, maison illustre autant qu'infortunée, dont les descendans subsistant encore de nos jours, offrent à l'Europe étonnée un exemple frappant des vicissitudes humaines.

ANN. 1369.

On passeroit sous silence un incident peu important par lui-même, & qui ne devient intéressant, que parce qu'il fournit un de ces traits qui servent à caractériser les princes. Le roi étoit dans l'usage de faire présent au roi d'Angleterre d'une provision pour sa table des meilleurs vins de France. Quoique la guerre fût déclarée entre les deux Etats, Charles ne se crut pas dispensé de faire toujours le même envoi. Pour s'acquitter de ce devoir de politesse, il fit embarquer cinquante

Ibid. pag. 155.

pipes de vin, que Jean Eustache échan
ANN. 1369. son de France eut ordre de présenter
Edouard. Mais ce prince trop vive
ment piqué, n'eut pas la force de dis
simuler son chagrin dans une occasion
si frivole : il renvoya le vin, *& cela*
dit-il, *pour certaines raisons*, sans vou
loir s'expliquer davantage sur les cau
ses de son refus.

Reg. A. *du parlement. cot.* Ordinationes antique, *fol.* 95. *v°.*

Recueil des ordonnances.

La multitude & l'importance de
affaires du gouvernement empêchan
le roi d'assister réguliérement au
séances du parlement, avoient occa
sionné l'abus des lettres de surséance
que les monarques étoient dans l'usa
ge d'accorder. L'effet de ces sortes d
lettres étoit de suspendre les juge
mens, sous prétexte que le roi s'e
réservoit la connoissance. Le princ
informé de ce désordre, enjoigni
aux présidens du parlement de ne plu
désormais différer de prononcer le
arrêts de la cour, quelques ordre
contraires qu'ils reçussent de sa part
déclarant que de pareilles défense
devoient être regardées comme arra
chées à l'indulgence du souverain pa
l'importunité de ceux qui l'environ
nent.

La guerre allumée en même-temp

ıx deux extrêmités de la France, bligea Edouard de divifer fes forces. e duc de Lenclaftre vint débarquer Calais avec une partie des troupes ngloifes, tandis qu'Edouard comte ɜ Cambridge & le comte de Pembɾock fe rendirent dans la Guienne, ɪtaquée alors vers les frontieres du oitou & du Languedoc par les ducs ɜ Berry & d'Anjou. Le prince Edɩond pénétra en France par la Bregne, dont le duc, quoique vaffal ı roi, lui ouvrit les ports.

ANN. 1369.

Defcente des Anglois à Calais.

Rap. Thoyr. Chron. MS. Froiffard. Rym. act. publ. tom. 3. part. 2.

Le roi étoit à Rouen, d'où il hâıit les préparatifs d'une flotte qu'il ifoit équiper dans le port de Harɜur. Quatre mille hommes d'armes ɪus les ordres du duc de Bourgogne, attendoient que le moment de s'emɪrquer pour aller faire une defcente ı Angleterre, lorfqu'on reçut la nouɜlle de l'arrivée du duc de Lenclafe, qui avoit déja fait des courfes ɪfqu'aux environs d'Aire & de Téɪuenne. Charles, de l'avis de fon ɔnfeil, abandonna le projet de l'emɪrquement, & fit partir fur le champ ɪ duc de Bourgogne avec les meilɪures troupes pour arrêter les progrès ı duc de Lenclaftre. Les François

Sage conduite du roi.

Recueil des ordonnances. Froiffard, &c.

ANN. 1369.

avoient ordre exprès d'éviter tout action décisive, & de laisser les enne mis s'affoiblir d'eux-mêmes.

Le duc de Bourgogne marche contre les Anglois.

Le duc de Bourgogne ayant pass la Somme au pont d'Abbeville, s pressa de marcher vers les Anglois qu'il trouva retranchés dans la vall de Tournehem près S. Omer: il s'em para de la hauteur sur laquelle il fo ma l'assiette de son camp. Les troup demeurerent quelque temps en pr sence, se contentant de s'observ réciproquement. Cette nouvelle m thode de faire la guerre gênoit extr mement l'impétuosité Françoise; ma le duc en partant avoit reçu des in tructions trop précises du roi son fre pour s'en écarter: des messagers de cour venoient incessamment les l renouveller: le comte de Fland son beau-pere qui pour lors étoit Gand, appuyoit encore par ses co seils une résolution si sage. L'imp tience naturelle du jeune prince avo besoin d'être contenue par de si puis sans motifs. Il y eut quelques esca mouches dans lesquelles les ennem étonnés de la tranquillité avec la quelle on s'attachoit uniquement les tenir en échec, essayerent inutil

ment d'engager les François à une action générale. C'eſt par une conduite ſi prudente que Charles apprenoit à ſes troupes à vaincre en les empêchant de combattre. Il connoiſſoit le génie de la nation, dont l'ardeur trop bouillante n'a beſoin que d'être réprimée.

ANN. 1369.

Entrepriſes des Anglois ſur Harfleur ſans ſuccès.

Lorſque le roi jugea que les ennemis avoient été arrêtés aſſez longtemps pour qu'il ne leur fût plus poſſible d'entreprendre rien de conſidérable pendant le reſte de la campagne, il céda aux ſollicitations du duc de Bourgogne, qui lui demandoit inſtamment, au nom de tous les chevaliers François, la permiſſion de livrer bataille ou de ſe retirer : on décampa, & les troupes ſe ſéparerent a. Le comte de S. Paul & le connétable de Fiennes, eurent ordre de veiller ſur toutes les démarches du duc de Lenclaſtre, qui avoit repris la route de Calais. A peine y fut-il rentré, qu'il forma le projet plus hardi que praticable, d'aller brûler la flotte Françoiſe dans le port de Harfleur ; mais il fut prévenu. Le comte de Saint Paul qui devina ſon deſſein, alla ſe jetter dans la place avec deux cens hommes d'ar-

a *Les Anglois, & les François eux-mêmes qui rarement laiſſent échapper l'occaſion de plaiſanter bien ou mal, dirent à propos de cette retraite de Tournehem, qu'il ne falloit plus appeller le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, mais Philippe de Tournehem.*

mes. Le duc, après avoir traversé la Picardie & la Normandie, toujours harcelé par les François, & avoir demeuré quatre jours devant Harfleur, sans oser livrer d'assaut, fut obligé de revenir sur ses pas. Toute son expédition se réduisit à commettre quelques ravages dans le Vermandois. Hugues de Chastillon grand maître des arbalêtriers, & nouveau gouverneur d'Abbeville, fut fait prisonnier par un parti de l'armée ennemie commandé par Nicolas de Louvain, qui en cette occasion se vengea des François qui l'avoient rançonné à la prise d'Abbeville.

ANN. 1369.

Yvain de Galles consacre ses services à la France.

Ibid.

Le duc de Lenclastre perdit dans le même temps le château de Beaufort entre Troyes & Châlons. Il avoit confié cette place à la garde d'Yvain de Galles. Cet Yvain se faisoit nommer *le poursuivant d'amour* : il étoit fils d'Aimon, le dernier des anciens souverains du pays de Galles, à qui Edouard avoit fait trancher la tête. Il avoit été élevé à la cour de Philippe de Valois, en qualité *d'enfant d'honneur de sa chambre* : il fit ses premieres armes sous le roi Jean. A la paix le duc de Lenclastre qui probablement

ignoroit sa naissance, le fit gouverneur de la forteresse de Beaufort. Ennemi naturel des Anglois, il saisit avidement l'occasion de venger les anciennes injures de sa maison. Le roi de France agréa ses offres de service, & lui donna le commandement de quelques vaisseaux, avec lesquels il se mit à faire des courses sur les côtes d'Angleterre.

ANN. 1369.

Guerre en Guienne. *Ibid.*

La Guienne cependant étoit devenue le principal théâtre de la guerre. Le duc d'Anjou avoit attiré à son service la plupart des compagnies qui n'étant pas Angloises, se dévouoient à celui des deux partis qui étoit en état de mettre un plus haut prix à leurs secours. Les seigneurs Gascons s'étant réunis avoient formé un corps de dix mille hommes. Ils entrerent dans le Quercy, qu'ils ravagerent & soumirent en partie. Cahors, capitale de la province, se rendit à la sollicitation de son évêque, frere de l'archevêque de Toulouse. Plus de soixante places, tant cités, que châteaux du Limousin & du Rouergue, furent prises ou secouerent d'elles-mêmes le joug étranger. Les généraux Anglois de leur côté faisoient tous leurs ef-

forts pour repousser tant d'attaques
ANN. 1369. les terres du comte de Périgord, plu
voisines des frontières ennemies, fu
rent les premieres exposées. On s
battoit presque en même-temps dan
toutes les parties de l'Aquitaine, ave
une fureur que les pertes ou les succè
irritoient également. La Rochepofay
place très-importante dans le Poitou
fut prise par les seigneurs de la Provin
ce partisans de la France. Châtelleraul
subit le même sort. Le prince Ed
mond, Canolle, Chandos, le Capta
de Buch, & les autres chefs ennemi
parcouroient ces différentes province
pour les contenir dans l'obéissance:
mais tandis qu'ils reprenoient quelques places, ils recevoient des avis du soulévement ou de la surprise de quelques autres. La Roche-sur-Yon, forteresse presque imprenable en Poitou, fut livrée aux Anglois par la perfidie de Jean Blondeau qui en étoit gouverneur. Ce lâche commandant avoit reçu des ennemis six mille francs pour le prix de sa trahison. Il ne porta pas loin l'impunité de son crime. Ayant eu l'imprudence de se retirer dans Angers, le gouverneur de cette ville le fit arrêter, & quelque temps

après, le duc d'Anjou ordonna qu'on le fît mourir du ſupplice des traîtres : il fut lié dans un ſac & précipité dans la Loire. ANN. 1369.

La priſe du château de Belleperche en Bourbonnois, malgré les heureux commencemens de cette guerre, cauſa un vif chagrin à la cour de France. La ducheſſe douairiere de Bourbon mere de la reine, demeuroit dans cette forteresſe, que l'on croyoit par ſon éloignement hors d'inſulte de la part des ennemis. Quelques chefs des compagnies Angloiſes ayant appris que cette place étoit négligemment gardée, la ſurprirent par eſcalade & firent la princeſſe priſonniere. Le duc de Bourbon vint peu de temps après y mettre le ſiege dans l'intention de délivrer ſa mere. La place réduite à l'extrêmité alloit être forcée, lorſque les comtes de Cambridge & de Pembrock accoururent au ſecours de la garniſon qu'ils emmenerent en préſence des troupes Françoiſes. Le duc eut la mortification de voir la princeſſe & les dames de ſa ſuite, obligées de monter à cheval & de ſuivre les ennemis, qui les conduiſirent dans une forteresſe du Limouſin appellée

ANN. 1369. la Roche-Vauclaire, où ils la retinrent jusqu'à ce qu'elle fût échangée. La captivité de la duchesse de Bourbon étoit contre les loix de la guerre, & le prince de Galles désapprouva fort un pareil procédé : il assura même que si la princesse étoit au pouvoir d'autres gens que des compagnons, il l'auroit sur-le-champ fait remettre en liberté.

Mort de Chandos. *Ibid.*

Cette premiere campagne presque en tous lieux désavantageuse aux Anglois, leur fut fatale sur-tout par la perte du brave Chandos, tué dans un combat sur le pont de Leusac près de Poitiers. La mort de ce grand homme causa la plus vive affliction au prince de Galles, qui regrettoit en lui le plus expérimenté de ses généraux, & la meilleure tête de son conseil. Edouard s'étoit déja repenti plus d'une fois de n'avoir pas déféré à ses avis, lorsqu'il avoit voulu le détourner du dessein d'établir des impositions nouvelles. Les Anglois pleurerent Chandos : les François assez généreux pour rendre justice à leurs ennemis, furent sensibles à son infortune. On étoit alors persuadé que s'il eût vécu, ses conseils prudens & la droiture de ses inten-

ons auroient terminé la guerre : mais
ne pareille idée étoit plutôt un hom-
nage qu'on rendoit à la vertu de ce
énéreux chevalier, qu'une eſpérance
ien fondée. Les prétentions des rois
e France & d'Angleterre étoient trop
irectement oppoſées, pour que leurs
émêlés puſſent être facilement ter-
ninés. Il n'y a gueres d'apparence que
Chandos, qui n'avoit pu prévenir la
upture, eût trouvé plus de facilité à
nénager la réconciliation.

Edouard s'efforce en vain de regagner les ſeigneurs de Guienne.

Les Anglois reconnurent, mais
rop tard, la faute qu'ils avoient com-
niſe en traitant avec hauteur des pro-
inces qui leur avoient été cédées par
n traité de paix, & non ſoumiſes les
rmes à la main. La fierté des deux
Edouards juſqu'alors inflexible ſe dé-
nentit. Le roi d'Angleterre, de l'avis
le ſon conſeil, adreſſa des lettres à
ous les ſeigneurs & à toutes les villes
l'Aquitaine & des autres provinces,
ar leſquelles il les invitoit à rentrer
ous ſon obéiſſance, leur offrant une
mniſtie générale pour tout ce qui s'é-
oit paſſé, & ſur-tout leur promettant
'abolition entiere des impoſitions qui
voient occaſionné le ſoulévement.
Nous voulons, diſoit-il dans ces let-

ANN. 1369. Froissard.

ttes, *que notre cher fils le prince de G-les je déporte de toutes actions faites à faire, & restitue à tous ceux qui été grevés par lui ou par ses officiers.* distribua des copies de ces lettres d toutes les villes de Guienne : el furent même secrétement envoyée Paris : mais cette démarche ne pr duisit que l'humiliant aveu d'une fau qu'il n'étoit plus possible de répar Edouard vers ce même-temps, da une délibération datée de la cour Londres, annonçoit à la noblesse d'. quitaine le renouvellement de ses pr tentions à la couronne de France ces termes : *Si avons repris le nom renommée & titre du roi & du royau de France, auxquels nous ne renonç mes onques taisiblement ne expressémen* Cette déclaration n'eut pas un mei leur succès que les promesses d'ab lition. Loin de ramener les esprits l'obéissance, la révolte sembloit a quérir de nouvelles forces. Tel est sort ordinaire de toute autorité usu pée, lorsqu'elle se trouve réduite reculer.

Rym. act. publ. tom. -, part. 2. pag. 166.

Les ducs d'Anjou & de Berry re vinrent à Paris à la fin de l'automn pour concerter avec le roi les opéra

ions de la campagne prochaine. Il fut résolu qu'on mettroit sur pied deux puissantes armées sous la conduite de ces deux princes, qui devoient entrer en même-temps en Guienne par le Limousin & par la Réole, & se joindre pour faire le siege d'Angoulême, où le prince de Galles, dont la santé dépérissoit de jour en jour, faisoit alors sa résidence.

ANN. 1369.

Le succès des armes Françoises avoit tellement disposé tous les esprits de la nation à contribuer aux frais d'une guerre si heureusement commencée, que le roi n'eut pas de peine à trouver les fonds nécessaires. Les états-généraux furent assemblés à l'hôtel de S. Paul. Le cardinal de Beauvais, chancelier de France, porta la parole, & demanda au nom du roi l'avis de l'assemblée sur la guerre présente. La résolution unanime de la continuer avec vigueur fut accompagnée des offres que firent les trois ordres de fournir les secours propres à la soutenir. Il fut réglé que l'imposition de douze deniers pour livre, & la gabelle du sel, seroient affectées pour l'entretien de la maison du roi & de la reine, & qu'on leveroit pour la guerre une imposition

Etats généraux à Paris. *Chron. MS. de Charles V. Du Tillet.*

de quatre livres par feu dans les ville
ANN. 1369. & de trente sous dans les campagne
On établit pareillement un droit d'ai
sur les vins, en proportionnant le su
side à leur qualité. Les vins appell
vins François, ne payerent que la mo
tié des droits levés sur les vins de Bou
gogne : ceux de Beaune & de Sain
Pourçain étoient taxés au triple. L'o
pinion qu'on avoit de l'économie d
roi, fit que ces divers impôts n'exc
terent aucun murmure.

Rappel de du Guesclin. *Froissard.*

Charles songea en même-temps
faire revenir du Guesclin, qui éto
toujours demeuré en Castille depuis
rétablissement de Henri de Transt
mare. Il fut résolu dans le conse
qu'on dépêcheroit vers lui pour l'in
viter à venir se mettre à la tête des a
mées Françoises. On lui destina dès
lors la charge de connétable, dor
il fut décoré à son retour. Robert Mo
reau, sire de Fiennes, chargé d
gloire & d'années, venoit de se dé
mettre de cette dignité. Du Guescli
ayant reçu les ordres de son souverain
prit congé du roi de Castille, avec le
quel il confirma l'alliance entre le
deux couronnes.

Il eût sans doute été surprenant qu

roi de Navarre fût demeuré ſpecta-
ur oiſif de ces divers mouvemens.
e prince artificieux ne démentit point
conduite ordinaire, négociant en
ême-temps avec Edouard & Charles,
s abuſant tous deux, & ſe trompant
i-même. Le roi indigné de ſes ma-
œuvres dans les dernieres guerres de
aſtille, avoit fait ſaiſir la ſeigneurie
e Montpellier, qui lui avoit été cé-
ée par le dernier traité en échange
es villes de Mantes & de Meulan,
: du comté de Longueville. Le Na-
arrois irrité de cette perte, qui ſe
ignant dans ſon eſprit aux autres ſu-
ts de plainte qu'il croyoit avoir, atti-
it de plus en plus cette haine perſon-
elle qui l'animoit contre le roi, eût
ien voulu ſignaler ſa vengeance par
uelque perfidie éclatante. Il fit pour
et effet un voyage ſecret à Londres,
gna un traité avec Edouard, paſſa par
Bretagne, où il forma une ligue
vec le duc, & revint en Normandie
ans l'intention d'exécuter la promeſſe
u'il avoit faite au roi d'Angleterre de
éfier ouvertement le roi de France.
on inſtabilité ne lui permit pas l'ac-
ompliſſement de ce projet. Les ma-
œuvres couvertes & la perfidie lui

ANN. 1369.

Affaires du roi de Navarre.

Mém. de litt. Tréſor des Chartres.

Mém. de la chambre des comptes.

étoient plus familieres qu'une inim
ANN. 1369. tié déclarée. Il renoua les négoci
tions pour son accommodement avec
cour de France. Le roi qui le conno
soit, mais qui ne vouloit pas le pou
ser à bout en le forçant de prendre u
parti désespéré, feignit d'ignorer to
le manege de sa fausse politique. L
reines Jeanne & Blanche, toujou
médiatrices, ménagerent un traité
par lequel le roi de Navarre obtint
restitution de Montpellier. Il ne tar
pas à mériter d'en être dépouillé p
de nouvelles trahisons; car dans
même-temps qu'il signoit cet accor
il envoyoit des députés à Londre
pour conclure avec Edouard un tra
té absolument contraire. Convain
en lui-même de tant de faussetés,
n'osa venir à Paris rendre homma
au roi, ainsi qu'il l'avoit promis. I
personne même du duc de Berry, qu'o
devoit lui remettre en ôtage, ne l
parut pas un garant capable de le ra
surer. Il semble que la destinée de
prince inquiet étoit de se trouver tou
jours par sa faute dans une positio
incertaine & difficile. Gêné pour se
terres de Normandie par le voisinag
de la cour, qui veilloit continuell

ient sur toutes ses démarches, il n'é-
toit pas beaucoup plus tranquille dans
ses Etats de Navarre enclavés entre la
Castille, unie par la reconnoissance &
l'intérêt avec la France & l'Aragon,
dont le roi venoit de conclure un
traité, par lequel l'Infant Jean, duc
de Gironne, son fils aîné, devoit épou-
ser Jeanne de France, fille de Philippe
de Valois & de Blanche d'Evreux.
Cette princesse fut fiancée à l'hôtel de
S. Paul, en présence du Roi, à deux
seigneurs Aragonnois, nommés Dom
Lup d'Urtera & Dom Berenger d'A-
bella, qui l'épouserent au nom du
prince. Elle partit avec eux; mais elle
ne vit pas son époux, ayant été sur-
prise à Beziers d'une maladie qui ter-
mina ses jours.

Au milieu des embarras de la guerre, le roi ne perdoit pas de vue les autres parties de l'administration. La police intérieure du royaume étoit sur-tout un des principaux objets de l'attention du monarque. La fureur du jeu avoit fait de si grands progrès, qu'il étoit à propos de prévenir, en la réprimant, la corruption générale. La passion pour les jeux de hasard avoit fait oublier les amusemens honnêtes & utiles. Le

ANN. 1369.

Chron. MS. de Charles V. Trésor des chartres. Du Tillet. Hist. d'Espagne.

Ordonnance contre les jeux.

Livre verd du Châtelet, fol. 152. La Marre; Traité de la Police. Abrégé Chron. T. 1. pag. 316. Recueil des ordonnances.

roi publia vers la fin de cette ann
ANN. 1369. une ordonnance qui proſcrivoit to
les jeux frivoles[a]. Des jeux conſidér
de nos jours comme propres à occup
l'eſprit, ou à procurer l'adreſſe co
porelle, furent compris dans la d
fenſe qui interdiſoit, ſous peine d'
mende, tous jeux de dés, de table
de palme[b], de quilles, de palet,
boules & de billes, & tous les autı
jeux qui ne rendent point les homm
habiles au fait des armes. Il n'eſt poi
fait mention dans cette ordonnan
des cartes, dont l'uſage ne commen
que ſous le regne ſuivant. Le roi
hortoit en même-temps ſes ſujet
choiſir pour leur divertiſſement
récréations propres à les rendre robı
tes & à les aguerrir, telles que l'ex
cice de la lance, de l'arc & de l'
Rymer. act. pub. tom. 3. part. 2. balete. Edouard avoit fait publ
dans ſes Etats une ſemblable ordc
nance, par laquelle il défendit les je
de palet, de balle, de ballon,
mail, les joûtes & généralement tc

a De Trictrac ou de Dames.

b On appelloit alors ainſi le jeu de Paume du r
latin *Palma*, parce qu'on pouſſoit la balle non a
une raquette, mais avec la paume de la main. *Recl
ches de Paſquier, lib. IV. chap.* 15. *Diction. Eti
log. au mot* Raquette.

es divertissemens désignés dans ses ettres sous le nom de *Ludi Gallici*, eux François.

ANN. 1370.

Pendant la prison du roi son père, : depuis son avènement à la couronne, le roi avoit fait travailler aux forfications & à la nouvelle enceinte e la capitale. Cette année Hugues ubriot, prévôt de Paris, chargé de conduite de ces ouvrages, posa la emière pierre des fondemens de la astille, construite à l'extrêmité de la ue saint Antoine, au lieu où elle subte encore aujourd'hui. Cet énorme lifice ne fut entièrement achevé que us le règne de son successeur. Quelte tems auparavant, Charles qui évoyoit le renouvellement presque dispensable de la guerre, avoit oronné qu'on environnât de murailles e fossés & de remparts l'abbaye de Germain, qui n'étoit point encore nfermée dans l'enceinte de Paris, sorte que ce monastère devint une pèce de forteresse qui défendoit la lle de ce côté-là.

Construction de la Bastille. *Chron. MS. Mém. de littérature.*

Histoire de l'Université de Duboulay, T. 4, p. 417. Histoire de l'Université, par M. Crevier, T. 2, l. 4, p. 450.

On verra sans doute avec satisfacon un exemple édifiant d'humilité rétienne & de modestie vraiment ostolique, dans la conduite d'un pré-

Trésor des Chartres, reg. 100, piece 96. Preuves des lib. de l'église gallic. partie 4, p. 86.

ANN. 1370. Recueil des ordonnances.

lat de France. Pierre d'Eſtaing, de l'
luſtre famille de ce nom, archevêq
de Bourges, dans un mandement ſ
nodal avoit déclaré excommuniés p
le fait même tous juges qui pourſu
vroient en matière criminelle les cle
& perſonnes eccléſiaſtiques par la ſai
de leurs biens. Un pareil ſtatut au
préjudiciable aux loix, qu'attentato
à l'autorité des magiſtrats, auroit ſ
doute attiré l'attention du prince
des cours ſouveraines; mais le pré
n'eut pas beſoin qu'on lui en fît ſer
les conſéquences: il reconnut lui-n
me que rien n'étoit plus contraire
raiſon que de favoriſer l'impunité
ceux qui par état ſont obligés d'ê
plus purs & plus juſtes que le re
des hommes. Il ne rougit pas de
rétracter volontairement, & de ſig
fier ſa rétractation à tous les eccléſia
ques de ſon diocèſe. Ce trait marc
juſqu'à quel excès on avoit étendu
priviléges de la cléricature. Ce n
qu'à la faveur du tems & des circo
tances, & par les ſoins d'une vigila
infatigable, que l'on a pu parvenir
fin à réformer des abus ſi pernicieu

Condamnation du roi d'Angleterre.

Il ſeroit ſuperflu de retracer les
jets de plaintes réitérées, que la c

uite altière d'Edouard avoient occa-
onnés. Charles jugea qu'après tant de
élais, il étoit tems de rappeller à la
émoire du monarque Anglois, qu'il
oit né vassal de la couronne de Fran-
. Le roi séant en son lit de justice,
ononça lui-même la condamnation
: ce prince rebelle. Par arrêt de la
ur des pairs, Edouard d'Angleterre
le prince de Galles son fils, furent
clarés rebelles; & pour réparation
leur *félonie*, le duché de Guienne,
les autres terres qu'ils possédoient
France, acquises & confisquées au
ofit du roi leur souverain.

ANN. 1370.

Trésor des Chart. Reg. verd, fol. 109. Registres des anc. ordonn. du parlement; fol. 110. Registres des plaidoyers de la cour, commencé en 1369. Du Tillet; recueil des traités.

Ce jugement si humiliant pour le
. d'Angleterre, quelque juste qu'il
:, n'auroit été regardé que comme
e vaine formalité, s'il n'avoit été
puyé par des forces capables de le
re respecter. Les ducs d'Anjou &
Berry, à la tête de deux armées,
aquèrent en même tems les enne-
s par le Limousin & par le Langue-
:. Du Guesclin, nouvellement re-
u de Castille, remplissoit les trou-
d'une confiance qu'elles n'avoient
encore éprouvée. Tout plioit sous
armes Françoises : les villes de
oissac, d'Agen, de Port-Sainte-Ma-

Expéditions en Guienne. Retour de du Guesclin.

Froissard.

rie, de Thonnins-sur-Garonne,
ANN. 1370. Montpezat, se rendirent aussi-tôt. Ga
tier de Mauny, gouverneur d'Aiguill
ne put soutenir quatre jours de si
dans cette place, qui sous le règne
Philippe de Valois avoit bravé pend
six mois une armée de soixante m
hommes, commandée par le duc
Normandie. Ces conquêtes subites
sur-tout la prise de cette dernière
ce, surprirent extrêmement les
glois. Le prince de Galles ne se
pas en sûreté dans Angoulême: su
bruit qui couroit qu'on devoit l'in
tir, il se rendit à Cognac, où il i
qua le rendez-vous de ses troupes
Captal de Buch, renfermé dans
gerac, fut laissé pour couvrir la Gu
ne de ce côté là. Il conserva par sa
sence d'esprit & son courage la vil
Linde, que Thomas de Badesol,
d'aventuriers Gascons, devoit l
aux François pour une somme d'ar
Il survint au moment que ce pe
alloit introduire les ennemis: *Ma
traître*, s'écria-t-il, *tu y mourras
mais ne feras trahison après cette*
ces mots il lui plongea son épée
le corps. Les François se retirè
voyant l'entreprise découverte.

Tandis que les Anglois, pressés de toutes parts en Guienne, ne savoient où porter leurs efforts, le duc de Berry soumettoit le Limousin à la tête d'une armée encore plus considérable par la qualité, que par le nombre des combattans. Le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, Gui de Blois, Robert d'Alençon, comte du Perche, Jean d'Armagnac, Hugues dauphin d'Auvergne, Jean de Villemur, les sires de Beaujeu, de Villars, de Montan-..., de Senac, de Malleval, de Mar-...l, de Boulogne, le vicomte d'U-..., les seigneurs de Sully, de Talen-...n, de Conflans, d'Apcher, l'élite ...ne partie de la noblesse, encourageoient par leur présence & par leur exemple ces troupes formidables. Les François, après avoir parcouru la province, vinrent former le siège de Limoges. Cette capitale, extrêmement fortifiée, appartenoit à la veuve de Charles de Blois: les Anglois s'en étoient emparés; & la comtesse de Penthievre l'avoit cédée au roi, qui par une contre-lettre s'étoit engagé de la lui rendre, lorsqu'elle seroit en son pouvoir.

ANN. 1370.

Le duc de Berry soumet une partie du Limousin.

Froissard, &c.

Histoire de Bretagne.

Le duc d'Anjou, après les premiers

exploits de cette campagne, avoit é

ANN. 1370. Prise de Limoges. *Ibid.*

obligé de congédier une partie de sc armée, composée de troupes fourni par les seigneurs de Guienne, qui retirèrent dans leurs terres pour l garantir de l'invasion dont ils étoie menacés par les forces que le prin de Galles rassembloit. Du Guesclin trouvant inutile auprès du duc d'A jou, se rendit à l'armée du duc Berry, qui étoit encore occupée : siège de Limoges. Sa présence hâta reddition de la place, qui capitula p l'entremise de son évêque.

Le prince de Galles reprend Limoges. Cruauté exercée envers les habitans. *Ibid.*

Lorsque le prince de Galles, q tant de pertes consécutives aigrissoie de plus en plus, eut appris la rédu tion de Limoges au pouvoir des Fra çois, il ne put retenir les transpoı de son ressentiment: il étoit sur-to indigné de ce que cette ville avoit é livrée à ses ennemis par les intrigu de l'évêque *son compere*, son ami, dans lequel il avoit mis toute sa co fiance. *Si en tint moins de compte*, (Froissard) *& de tous autres gens d'égli où il adjoutoit au-devant grand fo* défiance injuste, sans doute, la fau d'un particulier ne pouvant être rega dée comme le crime du corps entie

ans sa colère il jura de reprendre la
lle, & de tirer une vengeance exem-
aire des perfides qui l'avoient trahi.
ne remplit que trop fidèlement ce
rment, dont les malheureux habi-
ns furent les tristes victimes. La place
t assiégée une seconde fois : les mi-
eurs ayant fait tomber un pan de mu-
ille, le prince entra par cette brè-
e, furieux, & ne respirant que la
uine. Il étoit porté sur un chariot, sa
aladie ne lui permettant pas de mar-
ier à pied, ni de supporter le mou-
ement du cheval. Il traversa la ville,
urd aux pleurs, aux gémissemens &
ux cris de tout un peuple prosterné
r son passage, implorant à mains
intes sa miséricorde. Ses soldats, ou
utôt ses bourreaux, ne respectèrent
l'âge, ni le sexe, les vieillards, les
mmes, les enfans, furent massacrés
ns distinction : la ville inondée de
ng fut livrée aux flammes, qui dé-
orèrent ce qui étoit échappé à l'avi-
té des gens de guerre. Peut-on re-
onnoître à cette atrocité le généreux
ainqueur de Poitiers & de Navarette,
ami de l'humanité, le tendre protec-
eur d'Eustache de Calais & de ses
ertueux compagnons, contre les fu-

ANN. 1370. reurs d'Edouard? Le prince de Galle avoit trop vécu pour ſa gloire. La priſ de Limoges fut le dernier exploit d ce héros, dont elle flétrit la mémoir

Dans le ſac de cette malheureuſ ville, l'évêque fut arrêté : le reſpec dû à ſon caractère, empêcha ceux qu le trouvèrent de l'immoler. Il fut con duit devant le prince, qui le regar dant avec des yeux étincelans de co lère, ne daigna lui parler que pou l'aſſurer qu'il lui feroit trancher l tête : à l'inſtant même il command qu'on le traînât en priſon. Il y a tout apparence qu'Edouard, revenu à lui même, reconnut qu'une paſſion aveugl l'avoit ſéduit. Il ſe repentit, mais tro tard, de l'excès de ſon emportement Le prélat fut remis au duc de Len claſtre, auprès duquel le pape employ de ſi preſſantes ſollicitations, qu'à l fin il obtint la vie & la liberté.

Deſcente des Anglois ſous la conduite de Knolles.

Froiſſard, &c.

Recueil des ordonnances.

Du Gueſclin ne s'étoit pas arrêt long-têms en Guienne. Les ordres réi térés du roi l'appelloient à la cour. Un puiſſante armée débarquée à Calais traverſoit la France ſous la conduit de Robert Knolles, l'un des plus ha biles généraux d'Edouard. Charles aux premières nouvelles de la deſ-

cénte des ennemis, avoit obſervé la conduite que nous lui avons vu tenir pendant la captivité du roi ſon pere. Toutes les places en état de défenſe furent promptement fortifiées & pourvues de troupes. La plupart des habitans des campagnes s'y retirèrent avec leurs effets les plus précieux. En ſortant de Calais, les Anglois s'étoient approchés de Fiennes, où le vieux connétable de ce nom étoit pour lors avec quantité de nobleſſe déterminée à faire une vigoureuſe réſiſtance. La place étant hors d'inſulte, ils ne jugèrent pas à propos de l'attaquer. Ils pourſuivirent leur marche, ravageant le plat pays, & tirant des contributions de ceux qui voulurent éviter le pillage. Ils brûlèrent en paſſant les fauxbourgs d'Arras, entrèrent dans le Vermandois, livrèrent la ville de Roye aux flammes, s'approchèrent du Soiſſonnois, qui fut épargné par conſidération pour Enguerrand de Coucy, gendre du roi d'Angleterre, pénétrèrent en Champagne, où ils s'arrêtèrent quelque tems, paroiſſant incertains ſur quelle province ils ſe jetteroient. Quoique le général Anglois, dans le cours d'une ſi longue marche, n'eût rencontré au-

ANN. 1370.

cune opposition au passage de son ar-
ANN. 1370. mée, il avoit soin cependant de se te-
nir toujours sur ses gardes, & de mar-
cher en ordre de bataille, étant san
cesse harcelé par de petits corps d
troupes que conduisoient le vicomt
de Meaux, le sire de Chauny, Raou
de Coucy, Guillaume de Melun, fil
du comte de Tancarville & les autre
principaux seigneurs de ces province:
Ces espèces de camps volans, qui cô
toyoient incessamment les ennemis
les empêchoient de s'écarter, & garan
tissoient les lieux où ils passoient, d'un
partie des brigandages qu'ils eussen
commis sans cette précaution.

Ibid. Enfin, après avoir couru la Cham
pagne jusqu'à Reims & Troyes, Kno
les passa l'Aube, l'Yonne, la Seine
& vint camper dans l'Isle de Franc
aux environs de la capitale, où le r
étoit renfermé avec plus de douze cen
hommes d'armes. Les Anglois se pré
sentèrent en bataille entre Villejuif &
Paris. Le roi qui vouloit absolumen
éviter une action générale, se content
de permettre à quelques détachemen
de sortir de l'enceinte des fortifica
tions. Les ennemis perdirent en u
seul jour sept cens hommes dans u

combat qui se livra près du fauxbourg saint Marcel. Cet échec & la disette des vivres les obligèrent de décamper, & de prendre la route de Normandie, d'où quelques jours après ils s'éloignèrent pour gagner l'Anjou par le pays Chartrain & la Beausse.

ANN. 1370.

Du Guesclin arrivé à la cour est fait connétable. Sa modestie.

Froissard. Histoire de Bret. &c.

Ce fut sur ces entrefaites que du Guesclin arriva. Sa présence inspira une joie universelle. Le roi avoit envoyé au-devant de lui le seigneur Bureau de la Rivière, son chambellan. Il entra dans Paris aux acclamations du peuple : *on cria Noel*, ce qui jusqu'alors n'avoit été en usage que pour les rois. Charles reçut le chevalier Breton à l'hôtel de saint Paul, où il vint descendre. Le monarque lui déclara en présence de toute sa cour, qu'il l'avoit choisi pour commander ses armées ; il lui présenta en même tems l'épée de connétable. Du Guesclin, de l'aveu général, étoit estimé le plus grand guerrier de la nation. Chevalier intrépide, chef expérimenté, sincère, généreux, il couronnoit tant de belles qualités par une vertu qui leur ajoutoit un nouveau lustre. Il étoit modeste. L'exemple de ce héros devroit faire rougir ces hommes ambitieux, plus avides

ANN. 1370. d'occuper les places éminentes, que jaloux de s'en rendre dignes. Tous les princes & les seigneurs présens applaudissoient de concert au choix que le roi venoit de faire, lorsque du Guesclin avec une noble franchise supplia son souverain d'honorer de cette dignité quelqu'un qui la méritât mieux que lui. *Noble roi, chier sire*, lui dit-il, *si vous prie chierement que vous me déportiez de cet office, & le baillés à un autre qui plus volontiers le prendra, & qui mieux le sçaura faire.* Il fallut employer les plus vives instances pour le résoudre. *Messire Bertrand*, lui dit le roi, *ne vous excusés point; je n'ai frère, cousin, neveu, comte, ne baron en mon royaume qui n'obéisse à vous; & si nuls en étoient au contraire, ils me courrouceroient tellement qu'ils s'en appercevroient : si prenés l'office joyeusement, & je vous en prie.* De semblables prières sont des commandemens absolus : du Guesclin obéit; mais avant que de recevoir l'épée de connétable, il supplia sa majesté de ne daigner jamais ajouter foi aux rapports qu'on pourroit faire contre lui, sans lui avoir auparavant fait la grace de l'entendre, ce que le prince lui pro-

nit dans les termes les plus affectueux. Il paroît que ce grand homme redoutoit plus les courtisans de l'hôtel de S. Paul, que les ennemis de l'Etat. Ayant reçu cette obligeante assurance de la faveur de son roi, il prêta le serment.

ANN. 1370.

Du Guesclin marche contre les ennemis.

Froissard, &c.

Charles scrupuleusement attaché à la résolution qu'il s'étoit prescrite d'éviter, autant qu'il se pourroit, de commettre le salut de l'Etat à l'évènement incertain d'un combat décisif, recommanda sur toutes choses au nouveau connétable de temporiser avec les ennemis. Du Guesclin, en convenant de la sagesse de cette conduite, jugea que pour en tirer avantage, il étoit à propos de se conformer aux circonstances, sans éloigner ou précipiter les occasions qui se présenteroient, soit d'exécuter à la lettre les ordres du prince, soit de s'en écarter. La dignité dont il venoit d'être décoré, l'avoit rendu maître absolu des opérations de la campagne. Le peu de troupes qu'on lui avoit données, ne lui permettoit pas de rien entreprendre de considérable : à peine avoit-il cinq cens hommes d'armes ; mais il étoit accoutumé de surmonter de plus grands

obstacles. Son argent, ses meubles,
ANN. 1370. vaisselle, jusqu'aux *joyaux* de la dam
du Guesclin son épouse, furent em
ployés à lever des gens de guerre. Il
vit bientôt à la tête de quatre mil
hommes d'armes. Cette petite armé
se forma en Normandie, où il avo
été suivi par une foule de seigneurs
de noblesse : il les traita splendide
ment dans la ville de Caën.

Confraternité d'armes. *Histoire de Bret. par le P. Lobinau, contenant les preuves; T. 2, p. 538.*

Ce fut pendant ce voyage que d
Guesclin renouvella l'ancien usag
d'une association guerrière. Il chois
pour son confrère d'armes Olivier d
Clisson, dont il connoissoit le cou
rage. Ces deux héros Bretons signè
rent à Pontorson l'acte de leur con
fraternité, par lequel ils s'engagèren
à défendre réciproquement leurs biens
leur vie & leur honneur, & à se prête
une assistance mutuelle contre tous
excepté contre le roi de France o
contre le seigneur de Rohan. Il n'es
point fait mention dans cette excep
tion du duc de Bretagne, avec leque
Clisson commençoit à se brouiller
Tous les profits que les deux frère
d'armes pourroient faire, devoient s
partager également entre eux. Telle
sont les conventions de ce traité. I

etoit inutile de s'étendre davantage ur la nature de ces sortes d'alliances, ont il a déjà été question dans le ommencement de cette histoire.

ANN. 1370.

Voyez T. 5, p. 56 de cette histoire.

Avantages remportés par le connétable.

Du Guesclin partit accompagné des omtes d'Alençon, de S. Paul & du 'erche, de Mouton, de Blainville, ouveau maréchal de France à la place l'Arnoul d'Andreghen, qui s'étoit lémis de cette dignité pour prendre elle de porte-oriflamme, des seineurs de Rohan, de Clisson, de aval, de Beaumont, d'Estrées, de Raix, de Rochefort, de la Hunodaye, le Mauny, de Pont, & de plusieurs gentilshommes, sur-tout de la province de Bretagne, où la réputation le sa bravoure avoit excité une émuation générale. A la tête de ces trouoes peu nombreuses, mais choisies, il forma le projet d'aller chercher les ennemis, qui s'étoient répandus dans les provinces du Maine & d'Anjou. Un des plus célèbres écrivains de ce siècle compare avec justesse cette première campagne de du Guesclin à celle qui sous le règne de Louis le Grand acquit à l'immortel Turenne la réputation de premier général de l'Europe. Le connétable reçut à quelques jour-

Essais sur l'Hist. génér. par M. de V. T. 2, p. 244.

nées de Vire un hèraut chargé de l
ANN. 1370. offrir la bataille de la part de Gran
son & des principaux chefs des trou
pes Angloises, qui pour lors étoien
cantonnées dans le Maine au nomb
d'environ quatre mille hommes.
renvoya le messager, avec ordre de
recommander à ses maîtres, & de l
assurer qu'ils auroient bientôt de s
nouvelles. Quelques auteurs rappo
tent qu'on enivra le hèraut pour l'en
pêcher de retourner, & que les Fran
çois profitèrent de cette circonstanc
pour surprendre les ennemis. Qu
qu'il en soit, du Guesclin part ave
l'élite de ses troupes, malgré l'obscu
rité d'une nuit extrêmement pluvieus
force sa marche, & tombe sur l
quartier des Anglois, qui étoien
campés aux environs de Pontvilair
Les ennemis ne s'attendoient pas
une attaque si subite. Ils se rassemblen
à la hâte : le connétable ne leur laiss
pas le tems de se reconnoître : il le
presse avec une vivacité qui les étonne
il les enfonce, il les renverse. Assailli
presqu'en même tems par le maré
chal de Blainville, qui, suivant le
ordres du général, survint avec le rest
de l'armée Françoise, ils sont entière-

nent défaits. Grantſon, Courtenay, penſer, ſont faits priſonniers. Ceux ui dans ce combat échappèrent au er du vainqueur, perdirent la lierté.

ANN. 1370.

Ce premier avantage, loin de ſatisuire l'ardeur expéditive de du Gueſlin, ſemble redoubler la rapidité de es opérations. Tandis qu'il fait conuire au Mans le butin & les priſoniers faits au combat de Pontvilain, marche promptement vers les autres uartiers des ennemis, qu'il enlève vec le même bonheur, ou plutôt avec e même courage : il ſemble ſe multilier, pour paroître preſque en même ems dans tous les lieux occupés par es Anglois : par-tout il les joint, parout il les diſperſe ou les extermine. Cette armée formidable, que Knolles voit conduite en France, diſparut. Du Gueſclin ramena ſes troupes victorieuſes & chargées de dépouilles. Le général Anglois courut en Bretagne nſevelir ſa honte dans ſon château de Derval, n'oſant reparoître à la cour l'Angleterre après une ſi malheureuſe expédition.

Mort de la reine d'Angleterre.

Ces revers imprévus mortifièrent d'autant plus le roi d'Angleterre, qu'il

ANN. 1370. *Rap. Thoy. Froiſſard.*

éprouvoit dans le même tems de malheurs domeſtiques non moins ſen ſibles. Il venoit de perdre l'année pré cédente la reine Philippe de Hainau ſon épouſe. Il eut la douleur de voi expirer entre ſes bras cette reſpectabl princeſſe, qui joignoit à des qualité héroïques toutes les graces & toute les vertus de ſon ſexe. Elle lui de manda pour dernière preuve de ſa ter dreſſe, de ne point choiſir d'autre ſé pulture que celle où l'on alloit la con duire, afin qu'un même tombeau réu nît à jamais leurs cœurs. Quelqu grande que fût l'ame d'Edouard, ſ fermeté n'étoit pas à l'épreuve d'une cruelle ſéparation. Il arroſoit de ſe larmes les mains de cette digne épouſe pour laquelle ſon eſtime ne s'étoit ja mais démentie. Elle rendit le dernie ſoupir en lui recommandant ſa fa mille, & ſur-tout le plus jeune de ſe fils : c'étoit Thomas de Woodſtock le ſeptième des enfans mâles d'E douard, qui fut duc de Buckinghan ſous le règne ſuivant. Cette auguſt reine fut univerſellement regrettée.

Le prince de Galles quitte la Guienne. *Ibid.*

De quelque côté que le monarqu Anglois jettât les yeux, il commençoi à n'enviſager dans l'intérieur de ſa

naiſon que des ſujets d'allarmes ou le chagrin. Celui de ſes enfans qu'il aimoit le plus tendrement, le prince de Galles, ce héros ſi digne de toute l'affection d'un père, languiſſoit à Bordeaux d'une maladie longue & cruelle, à laquelle s'étoit encore jointe récemment l'affliction de la mort d'Edouard, l'aîné de ſes fils, jeune enfant qui donnoit déjà les plus belles eſpérances. La ſanté de ce prince s'affoibliſſant de jour en jour, les médecins lui conſeillèrent d'aller reſpirer l'air de Londres. Il partit de Bordeaux avec le jeune Richard ſon ſecond fils, après avoir remis l'Aquitaine au duc de Lenclaſtre.

ANN. 1370.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2.

Cependant le connétable, après avoir rangé une partie du Poitou ſous l'obéiſſance du roi, étoit revenu à Paris avec Cliſſon & les autres compagnons de ſes victoires. Il avoit reçu dans ce même tems une ſomme conſidérable de Caſtille, qu'il avoit libéralement diſtribuée aux troupes. Charles, juſte appréciateur du vrai mérite, l'honora de l'accueil que méritoient des ſervices ſi importans & ſi déſintéreſſés.

Le duc de Lenclaſtre ſollicita de nou-

ANN. 1371.

La flotte Angloise s'approche de la Rochelle.

Froissard. Chron. MS. Hist. d'Esp. &c.

veaux secours d'Angleterre, dont le prince de Galles hâta les préparatifs. Il s'agissoit de prévenir la perte totale des provinces qu'il possédoit en France. Edouard irrité de tant de disgraces forma un projet, qui loin de retarder la révolution qu'avoit préparée la fierté Angloise, ne servit au contraire qu'à en précipiter le dénouement, en achevant d'aliéner les esprits. Le comte de Pembrock fut chargé de conduire un renfort considérable de troupes destinées pour la Guienne. Son voyage avoit encore un autre but sur lequel il ne s'expliquoit pas, mais qui fut pénétré. Il vint mouiller à la vue de la Rochelle, dont les habitans fermèrent le port, en faisant dire au prince que sans se départir du serment qu'ils avoient fait au roi d'Angleterre, ils étoient dans la résolution de garder leur ville eux-mêmes. Ces généreux citoyens avoient été informés que le dessein d'Edouard étoit de peupler la ville d'Anglois, & d'enlever tous les habitans. Dans cette vue le comte de Pembrock avoit fait charger sur sa flotte quantité de tonneaux remplis de chaînes, pour mettre aux fers les habitans de cette ville importante, trop

attachés à leurs anciens souverains, & sur la fidélité desquels les Anglois croyoient ne devoir jamais compter. ANN. 1371.

Les Anglois sont battus par la flotte Espagnole. *Ibid.*

Tandis que Pembrock, étonné de cette résistance, délibéroit sur le parti qu'il prendroit, l'amiral de Castille, Boccanegra, Génois, étoit à la hauteur de la Rochelle avec quarante voiles. Il attaqua la flotte Angloise, qu'il défit entièrement après un combat opiniâtre, où la victoire fut disputée pendant deux jours. Les auteurs de ce tems observent que les bâtimens Espagnols étoient beaucoup plus hauts de bords que les bâtimens Anglois.

La flotte Castillane poursuivit les vaincus jusqu'à la vue de Bordeaux, où elle fit échouer plusieurs de leurs vaisseaux, & coula les autres à fond. Après cette glorieuse victoire, Boccanegra reprit la route d'Espagne. Il conduisoit en triomphe les vaisseaux pris sur les Anglois, chargés d'un butin considérable, du trésor destiné au paiement des troupes & d'une infinité de prisonniers, parmi lesquels se trouvoit le comte de Pembrock lui-même.

Ibid.

Cet échec, & la disposition des habitans de la Rochelle, déterminè-

ANN. 1371.

rent le roi à faire partir du Guefcli avec des troupes pour en former l siège. Le connétable s'approcha de l place ; mais ne jugeant pas l'occafio encore favorable, il ne voulut pa s'obftiner à cette entreprife, dont i remit l'exécution à un autre tems. L Captal de Buch, qui fe trouvoit alor dans le voifinage, l'envoya *défier à l bataille*. Il accepta le défi, & fe rendi au lieu indiqué, d'où il fut obligé d revenir fur fes pas, après l'avoir vai nement attendu.

Retour du pape en France. Sa mort.

La guerre allumée en même tem de tous côtés, paroiffoit avoir éloign toute efpérance de réconciliation entr les deux couronnes. Les fouverain pontifes faifoient feuls entendre leu voix pacifique dans ces tems de tu multe & de fang. Ces pères commun des fidèles ne ceffoient d'exhorter le rois à la concorde. Urbain enflamm d'un zèle apoftolique pour le bonheu de la chrétienté, après trois années d féjour en Italie, étoit parti de Rom malgré les vœux des fujets du fain fiège, & les exhortations de faint Brigitte, qui lui avoit fait annonce qu'il mourroit infailliblement, dè qu'il auroit abandonné la capitale d

nonde chrétien. Rien ne fut capable le l'arrêter. Il vint débarquer à Marseille, d'où il se rendit dans le Comtat. on dessein étoit d'aller en personne égocier la paix entre les rois de rance & d'Angleterre. Dieu ne pernit pas qu'il poursuivît une si louable ntreprise. Il fut attaqué dans Avignon 'une maladie qui ne lui laissa plus l'autre pensée que celle de se préparer la mort. Il mourut, ainsi qu'il avoit écu, dans les sentimens religieux de ı plus humble & de la plus parfaite ésignation. *Je crois fermement*, dit e respectable pontife en expirant, *out ce que tient & enseigne la sainte glise catholique; & si jamais j'ai avancé uelque autre chose, de quelque manière ue ce soit, je le révoque, & me soumets la correction de l'église.* Urbain avoit ccupé la chaire de saint Pierre huit ns, un mois & dix-neuf jours. Ami e la paix, protecteur de la justice, réprima la chicane des procureurs c des avocats; il proscrivit la simoie; il restreignit, autant qu'il put, la luralité des bénéfices; il employa les résors de l'église au soulagement des auvres; il anima les arts & les let-

ANN. 1371.

Hist. eccl. tom. 20, p. 255.

tres : plus de mille étudians répand
ANN. 1371. dans les différentes universités étoie
entretenus de ses libéralités. La vil
de Montpellier lui est redevable
la fondation d'un collége pour dou
élèves de la faculté de médecine.
eut de la tendresse pour ses paren
mais il ne leur prodigua ni les trésor
ni les dignités de l'église.

Election de Grégoire XI. *Ibid.*

La vacance du saint siège ne du
que dix jours. Les cardinaux asser
blés dans le conclave réunirent le
voix en faveur du cardinal de Bea
fort, neveu de Clément VI, qui p
le nom de Grégoire XI. Il reçut la co
ronne pontificale dans l'église des D
minicains d'Avignon. Le duc d'A
jou, qui pour lors se trouvoit en ce
ville, le conduisit de l'église au pala
Ce prince marchoit à pied tenant
frein du cheval de sa sainteté. Grégo
aussi zélé que son prédécesseur, e
ploya sa médiation pour appaiser
querelle des deux rois. Dans cette v
il nomma les cardinaux de Beauv
& de Cantorbéry, avec ordre de t
vailler à cet accommodement. C
prélats tinrent à ce sujet plusieurs co
férences inutiles. Les prétentions
pa

Chron. MS. de Charles V. Rym. act. publ. tom. 3. part. 2.

ſt & d'autre étoient trop éloignées ur que les deux négociateurs puſſent conciler.

ANN. 1371.

Pendant le cours de ces divers mou-nens, le roi de Navarre avoit à ordinaire multiplié les traités ıduleux, ſe flattant toujours vai-nent de vendre à l'un des deux rois alliance infidele, & ſe trouvant ; ceſſe la dupe de ſes trahiſons in-ɛtueuſes ; traitant avec le roi dans nême temps qu'il eſſayoit de cor-ıpre un médecin Grec pour lui don-du poiſon ; amuſant le roi d'An-erre par l'eſpérance de joindre ſes ıpes aux ſiennes, paſſant ſecréte-ıt à Londres pour y ſigner un traité voué par lui-même, dès qu'il étoit ré dans ſes états ; courant à la cour luc de Bretagne pour y ſemer la ention ; revenant enſuite reprendre ıégociations précédemment enta-s avec la cour de France. Qui vou-t ſuivre ce prince dans toutes ſes ıarches, n'y verroit qu'un enchaî-ıent bizarre de légéretés, d'incer-des, d'inconſéquences & de per-es. Le roi attentif à ſa conduite, ontentoit de le connoître & de le nir par la crainte, ſans vouloir,

Nouvelles perfidies du roi de Navarre.

Mémoire de littérature.

Tréſor des chartres, &c.

ANN. 1371.

en le pouſſant à bout, le réduire néceſſité de prendre un parti extrê On lui avoit oppoſé quelques diffi tés dans la priſe de poſſeſſion d ville de Montpellier, qui lui avoi cédée par le dernier traité. Il n'en loit pas davantage pour tenir en leine ſon caractere remuant. Le d'Anjou s'étoit emparé de Montpe pendant la campagne précéder mais cet incident provenoit moi la diſpoſition du roi à l'égard de C les le Mauvais, que de celle du qui réclamoit quelques prétentior cette ville. Le Navarrois, touj agité par ſon inquiétude natur ſembla fixer enfin ſon irréſolutior affectant de traiter de bonne foi les miniſtres de France. Ses ager glerent avec eux tous les articles eſt inutile de rapporter ici, n' pour la plupart qu'une répétitio conventions précédentes.

Le roi de Navarre vient trouver le roi. Il fait ſon accommodement.
Ibid.

Le roi partit de l'abbaye de] buiſſon, où il avoit aſſiſté au ſe de la reine Jeanne d'Evreux, veu Charles-le-Bel, & ſe rendit à non, où le roi de Navarre dev trouver. Bertrand du Gueſclin, ac pagné de trois cens hommes d'ar

nduiſit à Evreux les ôtages pour la ANN. 1371.
:eté de ce prince. Ces ôtages étoient
.rchevêque de Sens Guillaume de
elun, l'évêque de Laon, le ſire de
ontmorency, le comte de Porcien,
ſeigneurs de Châtillon, de Garen-
res, de Blaru, de Saint-Paul, de
enne, d'Harenvilliers, le maréchal
Blainville, Guillaume de Dor-
ns, quatre notables bourgeois de
:is & quatre de Rouen. Le con-
able revint à Vernon avec le roi de
varre, qui mit pied à terre au châ-
u. La premiere entrevue ſe fit dans
jardin où le roi ſe promenoit pour
s. Le Navarrois l'aborda en ſe prof-
nant à ſes genoux: Charles le releva
ſi-tôt, & ſe contenta de lui dire
il étoit le bien-venu, ſans l'em-
.ſſer, ſuivant l'uſage ordinaire. Après
premiers complimens, les deux
nces entrerent dans la ſalle où l'on
)it préparé le ſouper. Le roi de Na-
re qui ne ſoupoit pas, ſe retira, &
revint qu'après le repas. Il eut alors
fort long entretien avec le roi,
ıt perſonne ne fut inſtruit. Les cour-
ıns qui les obſervoient de loin, re-
ırquerent ſeulement que Charles le
auvais interrompit pluſieurs fois la

conversation pour se jetter aux pie
Ann. 1371. du monarque. Il paroit probable qu
demandoit pardon de toutes les p
fidies dont il s'étoit rendu coupab
Le lendemain il rendit hommage-l
pour toutes les terres qu'il posséd
en France, devoir dont il ne s'ét
point encore acquitté depuis le co
mencement du regne. Cet acte de so
mission fit beaucoup de plaisir à
cour, tout le monde étant persu
qu'après une pareille démarche, il
trameroit plus de complot préjudic
ble à la tranquillité du royaume.
effet il parut pendant quelque ten
avoir entiérement changé de caracte
Immédiatement après la conclusion
son accommodement, il suivit le
à Paris, où il réitéra ses protestati
d'attachement & de fidélité. Pend
son séjour dans la capitale, on lui p
digua tous les témoignages de bi
veillance & d'amitié qu'il pouvoit
sirer. Il partit comblé des caresses
son souverain, & reprit la route
Normandie. Avant son départ il a
déja envoyé son secrétaire, pour
nouer à Montreuil-sur-mer une n
velle négociation avec les agens
roi d'Angleterre. Le roi avoit

ANN. 1371.

ves trop supérieures, pour ne pas sen- l'impossibilité de fixer l'inconstance ce prince; mais c'étoit beaucoup e de l'empêcher de se déclarer ou-tement.

Le roi de Navarre rend par ses faux rapports le duc de Bretagne & Clisson ennemis irréconciliables.

Procès MS du roi de Navarre. Dépôt. de la chambre des comptes.

On peut rapporter à ce même temps e particularité de la vie du roi de varre, qui par elle-même seroit a importante, si la dissention qu'elle casionna n'avoit entraîné après elle suites les plus funestes. Dans les yages qu'il fit en Bretagne, il vint à *sson*. Olivier, qui pour lors y étoit, mpressa de lui faire la plus hono-ble & la plus magnifique réception. rès lui avoir procuré toutes les fêtes tous les plaisirs qu'il put imaginer, seigneur le conduisit à Nantes au-s du duc de Bretagne. Le Navarrois nt l'esprit brouillon ne pouvoit de-eurer oisif, s'occupa, pendant le our qu'il fit en Bretagne, du cruel isir de porter le trouble & l'amer-ne dans la maison de Montfort. Il oit remarqué que la duchesse avoit ur le seigneur de Clisson de ces ards, qui sans être criminels, peu-nt être susceptibles d'une interpréta-n maligne. Il ne lui en fallut pas vantage pour faire naître, par ses

observations, des soupçons dans l'ar
ANN. 1371. du duc sur la conduite de la dar
son épouse. Les actions les plus inn
centes suffisent pour donner de l'o
brage, lorsque l'artifice & la mécha
ceté leur prêtent leurs couleurs. Qua
il l'eut préparé à recevoir toutes
impressions qu'il vouloit lui donne
il porta les derniers coups. Il lui
un jour en grande confidence, & co
me un homme qui ne pouvoit di
muler plus long-temps un fait intér
sant, *qu'il aimoit mieux mourir, que*
souffrir telle vilenie comme le sire
Clisson lui faisoit ; car il aimoit
duchesse sa femme, & la lui avoit
baiser par derriere une courtine *. Mo
fort n'écouta que trop avidement
odieux récit, sans se donner la pei
d'examiner s'il devoit s'en rappor
au témoignage suspect du roi de N
varre. Sa crédule jalousie ne lui rep
senta que l'injure faite à son honne
Il résolut de s'en venger par la m
de Clisson. L'exécution de ce pro
fut indiquée à Vannes, où le duc a
quelques jours après. Clisson, le v
comte de Rohan, & plusieurs autr
seigneurs étoient de ce voyage. Tren
Anglois de l'hôtel du prince avoie

* Rideau.

ANN. 1371.

chargés de l'assassinat. Clisson ignoit ce qui se tramoit contre lui, ne ıgeoit qu'à se livrer aux divertisseıns d'une fête qui se donnoit en préıce du duc dans un jardin : il dansoit moment qu'on vint l'avertir du danr qui le menaçoit. Il sortit de l'asnblée avec précipitation, & courut ns ses terres mettre ses jours en sûé, laissant le duc au désespoir de se ir enlever une victime qu'il compt immoler à son amour outragé. lle fut l'origine de cette haine imıcable que le temps ne put jamais acer, ressentiment que nous verrons us le regne suivant produire les plus ıistres effets, & devenir une des incipales causes des malheurs de la ance.

Naissance de Jean de Bourgogne & de Louis duc d'Orléans.

Chron. MS. &c.

Tandis que la sage administration ı roi, & la prospérité de nos armes, ncouroient également à la gloire & ı bonheur de l'Etat, Jean fils de ıilippe duc de Bourgogne & de larguerite de Flandre, naissoit à ijon; dans le cours de la même anée, la reine mit au monde un prince ıi fut nommé Louis, & qui dans la ıite eut en appanage le duché d'Orans. Cette puissance invisible, dont

les loix enchaînent les événemens
ANN. 1371. l'univers, avoit attaché la destinée
royaume à la naissance de ces deux e
fans infortunés, auteurs de cette lo
gue querelle qui rendit irréconcili
bles les maisons d'Orléans & de Bo
gogne. Mais n'anticipons point sur l
temps malheureux de ces fatales div
sions, gravées dans nos annales en c
racteres de sang.

Les disgraces des Anglois dev
noient de jour en jour plus fréquent
en Guienne, sur tout depuis la retrai
du prince de Galles. Le duc de Le
clastre, n'avoit, pour contenir la n
blesse & les peuples de cette provinc
ni les talens de son frere, ni des fo
ces suffisantes. Le titre fastueux de r
de Castille, qu'il venoit de prend
depuis son mariage avec Constance
fille aînée de Pierre le Cruel, dans
même temps que le comte de Can
bridge son frere avoit épousé la ca
dette, loin de procurer quelque avan
tage réel à l'Angleterre, n'avoit ser
qu'à resserrer les nœuds de l'allianc
qui unissoit Henri de Transtamar
avec la France. Trop foible pour s'op
poser au torrent, Lenclastre s'étoit bien
tôt vu forcé de repasser lui-même

Rym. act. publ. tom. 3. part. 2.

ondres pour solliciter des secours ca-
ıbles de prévenir la défection presque
ıtiere de la Guienne. Il avoit remis
ı partant le commandement de la
ovince à Jean de Grailly, captal de
uch.

ANN. 1371.

Le roi peu de temps après la mort
: David de Brus, avoit songé à re-
ıuveller les anciennes confédérations
: la France avec l'Ecosse. Robert
uard, successeur de David, s'obli-
a par le traité de porter la guerre en
ngleterre à la première demande de
harles, qui de son côté promit de
urnir aux Ecossois des armes & un
rtain nombre d'hommes entretenus
payés aux dépens de la France. Ce
ıité, qui fut tenu secret, n'eut point
exécution pour lors, parce que la
uation du nouveau roi d'Ecosse, à
ine affermi sur le trône, le con-
ıignit d'accepter une trève avec
louard.

Alliance avec l'Ecosse.
Rymer. act. pub. tom. 3. part. 2.
Froissard.
Chron. MS.

Le monarque Anglois avoit de son
té sollicité des alliances étrangeres
ec assez peu de succès. Les seuls
ıcs de Gueldres & de Juliers oserent
son instigation envoyer défier le roi
: France : défi qui ne fut accompagné
aucunes hostilités, ces deux princes

étant aſſez occupés par la guerre q
ANN. 1371. leur faiſoit le duc de Brabant, lequ
Chron. MS. du roi Ch. fut tué, ainſi que le duc de Gueldre
dans un ſanglant combat qu'ils ſe
vrerent. Les villes de Flandre que
mariage de la fille de leur comte av
le duc de Bourgogne avoit portées à
déclarer pour la France, furent eng
gées par l'intérêt de leur commer
à ſigner un traité qui les réduiſit à
neutralité entre les François & l
Rym. act. publ. tom. 3. part. 2. Anglois. Elles obtinrent par ce moy
la reſtitution de pluſieurs bâtime
qui leur avoient été enlevés par
comte d'Herford amiral d'Angl
terre.

Froiſſard. Depuis la victoire remportée p
la flotte Eſpagnole à la vue de la R
chelle, Yvain de Galles avoit fait u
deſcente dans l'île de Greneſey,
formé le ſiege du château du Corne
principale fortereſſe du pays, apr
avoir vaincu le gouverneur de l'iſ
dans un combat où les Anglois pe
dirent quatre cens hommes. Tand
qu'il étoit occupé à ce ſiege, il reç
un ordre du roi de ſe rendre inceſſam
ment en Eſpagne pour engager Hen
de Tranſtamare à renvoyer ſa flotte ſ
les côtes de France, afin de favoriſe

ANN. 1371.

ſiege de la Rochelle qui avoit été :ſolu dans le conſeil. Yvain arriva au ɔrt de S. André qui ſépare les fron-eres de la Biſcaye du royaume des ſturies, le même jour que les Eſpa-ɪols vainqueurs entroient dans la ille. Ils conduiſoient en triomphe :urs priſonniers chargés de fers, ſui-ant leur coutume, *car autre courtoiſie e ſçavoient les Eſpagnols faire*, dit roiſſard. Le Gallois reconnut parmi :s captifs enchaînés le comte de Pen-rock, à qui, par une bravade aſſez éplacée, il demanda s'il venoit lui endre hommage des terres qu'il tenoit n la principauté de Galles. Il apprit nſuite au comte qui ne le connoiſſoit as, qu'il tiroit ſon origine des an-iens ſouverains du pays de Galles, c qu'il eſpéroit dans peu ſe venger es Anglois, ſur-tout du comte d'Her-ord & d'Edouard Spencer qui avoient ontribué à la mort de ſon pere. Un hevalier Anglois de la ſuite du prin-e, ſomma Yvain de jetter ſon gage le bataille, s'offrant de le relever. *Vous êtes priſonnier*, dit le Gallois, *& e n'aurois nul honneur de vous appel-ler*. Il auroit dû faire cette obſervation plutôt. Des chevaliers Eſpagnols ſur-

vinrent, & mirent fin à cet indécen
ANN. 1371. entretien. Le roi de Castille ayant sç
l'arrivée de ces prisonniers, envoy
au-devant d'eux l'infant dom Jua
son fils. On les déchargea de leur
chaînes, & ils reçurent de la géné
rosité du prince un traitement plu
conforme à l'humanité & aux loix d
Hist. d'Esp. Ferreras, Ayala, &c. Du Tillet, Trésor des Chartres. Hist. de Bret.
la guerre. Le comte de Pembrock fu
remis quelque temps après, ainsi qu
d'autres prisonniers, à du Guesclin
pour faire partie de l'échange des ter
res qu'il possédoit en Espagne, pou
lesquelles il reçut encore une somm
d'argent du monarque Castillan. L
rançon du comte estimée cinquant
mille livres, ne fut point acquittée
parce qu'il mourut avant que d'êtr
délivré.

Le Captal de Buch avoit été fai
connétable d'Aquitaine & chargé d
la principale conduite de la guerr
dans cette province. Depuis la mala-
die du prince de Galles & la mor
du brave Chandos, ce seigneur étoi
le seul grand capitaine que les Anglois
pussent opposer aux armes Françoises.
Il ne lui manquoit que des forces suf-
fisantes pour s'acquitter d'une commis-
sion si difficile. Après avoir jetté des

oupes dans la Rochelle pour contenir s habitans dont il ſe défioit, il vint ec un petit corps d'armée occuper s bords de la Charente, pour obſer- r de ce poſte les démarches des ançois qui ſe raſſembloient des fron- eres de l'Anjou, de l'Auvergne, du rry, & ſe préparoient à entrer dans Poitou.

ANN. 1371.

ANN 1372.

Exploit du connétable en Poitou.

Froiſſard & les autres hiſtoriens.

Le connétable ouvrit la campagne la tête d'une armée de plus de trois ille lances. Le duc de Bourbon, le mte d'Alençon princes du ſang, ſer- ient ſous ſes ordres. Le maréchal Sancerre, le dauphin d'Auvergne, s ſeigneurs de Cliſſon, de Laval, de ohan, de Beaumanoir, de Sully, e foule de Gentilshommes, l'élite la nobleſſe Françoiſe, l'accompa- oient. Il emporta d'aſſaut, ou ré- iſit rapidement Montmorillon, dont garniſon fut paſſée au fil de l'épée, hauvigny ſur la riviere de Creuſe, enſac: il paſſa près de Poitiers ſans ttaquer, & vint mettre le ſiege de- nt Montcontour qui capitula le xieme jour.

Du Gueſclin, après la priſe de cette erniere place, avoit deſſein de reve- ir ſur ſes pas inveſtir Poitiers; mais

ANN. 1372.

ayant appris que le Captal étoit a
couru au secours de la place, il se co
tenta de fortifier les villes qu'il venc
de soumettre. Après avoir mis s
conquêtes en sûreté, il entra dans
Limousin, où le duc de Berry faisc
alors le siege de S. Severe. La pla
fut pressée si vivement, qu'elle se re
dit à composition à la vue du Capta
qui arrivoit le jour même dans l'i
tention d'y jetter des troupes & d
provisions.

Prise de Poitiers. *Ibid.*

Tandis que le Captal, désespéré
n'avoir pu sauver S. Severe, délibér
sur sa retraite, le connétable toujou
actif, & qui depuis quelque temps m
nageoit des intelligences secretes av
une partie des habitans de Poitier
se détache de l'armée avec trois ce
hommes d'armes, prend une rou
opposée à celle des Anglois, fait u
marche forcée de trente heures, &
présente au point du jour devant
ville dont les portes lui sont ouvert
Une heure plus tard il manquoit s
entreprise. Un corps de huit cens la
ces & de quatre cens archers, compo
d'Anglois & de quelques gentilshon
mes du Poitou, s'avançoit pour le pr
venir. Les ennemis voyant leur esp

ance trompée se séparerent. La plu-
art des seigneurs Poitevins, qui
toient encore attachés à Edouard,
llerent se renfermer dans la forte-
esse de Thouars qui passoit alors pour
nprenable. Les Anglois coururent
écharger leur colere sur Nyort dont
es habitans oserent leur fermer les
ortes. La ville fut prise & saccagée.

ANN. 1372.

Sur ces entrefaites la flotte Espa-
nole arriva devant le port de la Ro-
helle. Les seigneurs de Pont avec un
étachement de l'armée Françoise fai-
oient le siege de Soubise, château si-
ué à l'embouchure de la Charente.
La dame de Soubise renfermée dans
ette place avec peu de monde, en-
oya demander du secours au Captal,
ui sur-le-champ partit lui-même de
.-Jean-d'Angely avec deux cens lan-
es, surprit les François, les battit &
t quantité de prisonniers. Il se reti-
oit après cette expédition, lorsqu'il
ut subitement attaqué par Yvain de
Galles à la tête de quatre cens hommes
e débarquement de la flotte qui étoit
l'ancre devant la Rochelle. Yvain
malgré l'obscurité reconnut les An-
lois à la faveur des torches allumées
u'il avoit eu la précaution de faire

La flotte Espagnole arrive à la vue de la Rochelle.

Prise de Soubise. Le Captal fait prisonnier.
Ibid.

prendre à ses gens. La promptitud
Ann. 1372. avec laquelle il les attaqua, leur per
mit à peine de songer à se mettre e
défense. Il les défit entiérement, pre
que tous furent tués ou faits prisor
niers. Parmi ceux qui se rendirent,
y avoit plusieurs seigneurs de la pre
Trésor. des char. layette. Quitt. 157. miere distinction : entre autres Tho
mas de Percy tomba au pouvoir d
Ibid. 44. messire David Honnel, prêtre du pay
de Galles, qui malgré le sacerdoce, n
se faisoit pas un scrupule d'endosser l
harnois militaire. La plus grande pert
des Anglois dans cette déroute, f
celle du Captal de Buch qui fut oblig
de se rendre à un gentilhomme d
Vermandois, nommé Pierre Danvi
liet. Soubise capitula incontinent, &
la dame du lieu fit serment de fidélité
promettant que dorénavant elle obéi
roit au roi de France. Le Captal d
Trésor des char. layette, Quitt Buch fut amené à Paris, & renferm
dans la tour du Temple. Le roi fo
Du Tillet. content d'avoir ce seigneur en son pou
voir, fit délivrer douze cens livres
l'écuyer qui l'avoit pris dans le com
bat. Ce seigneur consuma le reste d
sa vie en prison, où il fut soigneuse
ment gardé. En vain le roi d'Angle
terre fit les offres les plus avantageuse

ANN. 1372.

›ur obtenir sa liberté, toutes les ten-
tives à ce sujet furent inutiles. Char-
; ne crut pas devoir relâcher un enne-
i malheureusement trop redoutable.
: roi qui connoissoit tout son mérite,
aya de l'attacher à son service. Jean
Grailli étoit trop généreux pour
heter son élargissement à ce prix, il
éféra une honorable captivité, &
ème une mort prématurée, car l'en-
i de sa prison abrégea ses jours; il
›urut au bout de cinq ans. Thomas
Percy fut plus heureux: après avoir
: renfermé au marché de Meaux *Trésor des char. lay. 44.*
ndant quelque temps, il obtint son
rgissement & la permission d'aller
ercher sa rançon. Il prêta pour cet
et serment entre les mains de qua-
chevaliers, avec promesse, s'il man-
oit à sa parole d'honneur, de com-
ttre seul contre tous les quatre en-
nble.

La réduction de Soubise fut suivie
celle de S.-Jean-d'Angely, d'An-
ulême, de Taillebourg & de Xain-
. Cette derniere place fut livrée
: les habitans à la persuasion de leur
èque. Cependant la flotte Castillane
mposée de quarante gros bâtimens,
treize barges & de huit galeres,

Stratagême du maire de la Rochelle pour chasser les Anglois.
Froissard. Chron. MS.

bloquoit toujours le port de la Ro-
ANN. 1372. chelle sans faire aucune insulte à
ville, dont les habitans avoient trai
secrétement avec l'amiral Espagn
& Yvain de Galles. Les Rochelc
n'avoient rien tant à cœur que de
délivrer du joug des Anglois: ils n'
toient retenus que par la crainte d
gens de guerre renfermés dans le ch
teau extrêmement fortifié, & qui p
son élévation commandoit le port
la ville. Jean Candorier maire de
Rochelle, dans une assemblée cla
destine à laquelle assisterent les pri
cipaux bourgeois, proposa d'employ
la ruse pour engager le commanda
à sortir de la citadelle avec la garnis
Angloise. Le maire fit sentir à ce
qui l'écoutoient la facilité de l'entr
prise. *Nous en viendrons aisément*
notre honneur, leur dit-il, *car Philip*
Mancel (c'étoit le nom de ce com
mandant (*n'est pas trop milicieux*. I
projet fut approuvé, & l'on convin
avant que de se séparer, de garder u
profond secret jusqu'à l'instant de l'ex
cution. Le lendemain le maire da
un repas auquel il invita Mancel, l
montra un ordre supposé d'Edouar
par lequel il lui étoit enjoint de fai

ne revue de la garniſon & de la bour- eoiſie. Le gouverneur auſſi peu inſ- uit que la plupart des gens de uerre de ce ſiecle, ne ſçavoit pas lire : ſe contenta d'examiner les ſceaux, u'il reconnut pour être ceux du roi 'Angleterre. Candorier feignant alors e faire tout haut la lecture de la let- e, prononça l'ordre qu'il avoit an- onçé. L'Anglois promit d'obéir. Au ›ur marqué pour cette revue qu'on ii preſcrivoit, il fit ſortir la garniſon, iſſant ſeulement douze hommes à la ırde du chateau. A peine eut-il paſſé s fortifications, que des bourgeois :més, qui ſe tenoient en embuſcade erriere une vieille muraille, ſe mi- ent entre lui & la citadelle, dans le ıême temps qu'un autre corps de deux ens hommes s'avancerent en bon or- re. Lorſque les Anglois ſe virent ainſi nveloppés, ils ſe rendirent à diſcré- on. Les habitans ſommerent enſuite eux qui étoient reſtés dans la forte- :ſſe de la remettre ſur-le-champ en ›ur pouvoir, avec menaces de les écapiter au pied même des remparts, 'ils faiſoient la moindre réſiſtance. ls étoient en ſi petit nombre, qu'ils ſe oumirent ſans balancer.

ANN. 1372.

ANN. 1372.

Privileges accordés aux habitans de la Rochelle.

Trésor des chartr. 104. pieces 50, 52, & 55.

Recueil des ordonnances.

Froissard.

Chron. MS.

Du Tillet.

Les Rochelois se voyant maîtr de leur ville, donnerent, aussi-tôt av de cet heureux événement aux prince & au connétable. Ces seigneurs, apr avoir soumis en passant Saint-Maixei & les châteaux de Merle & d'Aunay se rendirent à Poitiers où ils reçurei les députés de la Rochelle. Les hab tans, avant que d'ouvrir les portes c leur ville aux troupes Françoises, fa soient des demandes qu'on ne pouvo leur accorder sans le consentement c roi. Douze des principaux bourgeo vinrent à Paris pour cet effet. Charl les reçut avec son affabilité ordinaire les combla de caresses, leur prodigı les présens, & les gratifia de privil ges encore plus considérables que ceı qu'ils demandoient. Outre la réunic irrévocable de la ville au domaine c la couronne, & la démolition de citadelle, sans que jamais on pût e construire de nouvelle, le roi leı promit de n'asseoir aucune imp sition que de leur consentement de ne point donner leur prévôté e ferme. Il a été déja fait mention d l'usage où l'on étoit alors d'afferme les revenus des prévôtés & des vicon tés *. Le monarque s'engagea de plu

* *Voyez dans ce même volume à l'année* 13

défendre aux juges de prononcer ɔntre eux des amendes arbitraires : ANN. 1372. fut réglé que dans le cas où les nendes paroîtroient indiſpenſables, les feroient taxées par deux bour-ɜois de la ville. A tant de graces il outa la nobleſſe pour tous les maires : échevins préſens & à venir, l'exemp-ɔn des droits de francs-fiefs en faveur ɜs habitans non nobles, de plus fran-ıiſe & liberté entiere, ſans aſſujettiſ-ment à aucuns droits pour leur com-ıerce tant intérieur qu'extérieur. Les éputés comblés des marques de bien-ɜillance du prince, revinrent en faire rapport à leurs concitoyens. La cita-ɜlle fut à l'inſtant démolie, & peu ɜ jours après le connétable accom-ɪgné ſeulement de deux cens lances, ınt prendre poſſeſſion de la ville au om du roi.

Réduction de plusieurs places.

Froiſſard & les autres hiſto-riens.

La réduction de la Rochelle fut ıivie de la conquête de la plupart ɜs places qui tenoient encore pour s Anglois dans les provinces d'Au-is, de Xaintonge & de Poitou. *Be-ɔn*, *Morant*, *Surgere*, *Fontenai-le-ɔmte*, & pluſieurs autres fortereſſes ırent emportées d'aſſaut, ou aban-ɔnnées par les ennemis. Une partie

ANN. 1372. de la garnison de Benon fut passée a fil de l'épée, & ceux qui tomberei vifs entre les mains des François fu rent pendus, parce que David Ole grane, gouverneur de cette place, avo fait couper le nez & les oreilles à plu sieurs Rochelois qui se trouverent Benon dans le temps que la Rochel se remit sous l'obéissance du roi. I reste de la garnison s'étoit retirée dai le château. Ils furent bientôt forc de se rendre à discrétion. Clisson q assistoit à ce siège, demanda qu'on l lui remît, pour en disposer à sa vo lonté, ce qui lui fut accordé. Il se m alors à la porte de la tour, & mass croit les Anglois à mesure qu'ils so toient, jurant qu'il les traiteroit tot jours de même par-tout où il les tro veroit. Il fendit avec sa hache d'a mes les têtes des quinze premiers q descendirent. Ces meurtres comm de sang froid furent blâmés. C'est de là probablement qu'on lui donna surnom de *Boucher*.

Cruautés commises par Clisson. *Ibid.*

Siege de Thouars. *Ibid.*

Pour achever la réduction entie du Poitou, il ne reste plus à sou mettre que Thouars, place extrêm ment fortifiée, dans laquelle les se gneurs Poitevins, demeurés fideles

douard, s'étoient renfermés, déter- ANN. 1372.
inés à ne ſe rendre qu'à la derniere
trêmité. Le connétable fit les pré-
ratifs néceſſaires pour une conquête
cette importance. La place fut in-
ſtie, & les attaques pouſſées avec
e vivacité qui laiſſa peu d'eſpérance
x aſſiégés de réſiſter long-temps s'ils
étoient puiſſamment ſecourus. On
nploya de l'artillerie à ce ſiege. Du
ueſclin avoit fait conſtruire à la Ro-
elle & à Poitiers de *grands engins*,
fondre des canons qui foudroyè-
nt les remparts avec tant d'impé-
oſité, que ceux qui défendoient la
ace demanderent à capituler. Le
nnétable, qui vouloit épargner les
oupes autant qu'il étoit poſſible,
nſentit de ſuſpendre les attaques,
condition que les aſſiégés ſe ren-
roient & ſe remettroient, ainſi que
urs terres, à l'obéiſſance du roi,
moins que le roi d'Angleterre ou l'un
es princes ſes enfans, à la tête d'une
rmée en état de livrer bataille, ne
e préſentaſſent pour dégager la ville
vant le vingt-neuf ſeptembre ſuivant,
our de S. Michel : on étoit alors au
nois de juin. La capitulation étant
ignée de part & d'autre, les aſſiégeans

ANN. 1372. se retirerent. Ces sortes de conve tions s'exécutoient alors inviolabl ment.

Edouard forme la résolution de passer en Guienne. *Ibid. Rymer. act. pub. tom. 3. part. 3.*

Les seigneurs renfermés da Thouars députerent à Londres po donner avis du traité qu'ils s'étoie vus contraints d'accepter. Ces fâche ses nouvelles étonnerent le cons d'Angleterre. Edouard frappé de c disgraces consécutives, demeura que que temps pensif, sans proférer u parole, mais on pouvoit remarqu sur son visage la violence des dive mouvemens dont il étoit agité. Il n lui restoit des vastes projets de s ambition que le regret de n'avoir p conserver le fruit de tant de victoir qu'il se voyoit ravir en moins de de campagnes. A la fin il rompit le sile ce pour éclater en menaces. Dans le transports de sa colere, il protest *qu'il entreroit en France armé si pui samment, qu'il abattroit la puissance d roi, & qu'il ne retourneroit jamais e Angleterre qu'il n'eût reconquis ce qu'o lui avoit enlevé, ou perdu le demeu rant**. On préparoit alors en Angle terre un armement considérable, qu devoit incessamment débarquer à Ca lais sous les ordres du duc de Len clastr

* *Le reste.*

laſtre. La deſtination fut changée : on ugmenta le nombre des troupes, & fut réſolu qu'on porteroit tout l'efort des armes en Guienne.

ANN. 1372.

Préparatifs d'Edouard. *Ibid.* *Chron.* MS. *Rym. act. pub. tom.* 3.

Le roi d'Angleterre, qui depuis longms ſembloit avoir perdu l'habitude paroître à la tête de ſes armées, oulut commander lui-même cette pédition : il n'oublia rien pour en ſurer la réuſſite. Les ſeigneurs & la obleſſe Angloiſe accoururent ſe ranr ſous ſes drapeaux. Jamais armeent plus formidable n'étoit ſorti des orts de l'Angleterre. Le prince de alles, dont le ſéjour de Londres avoit ru ranimer la ſanté, accompagnoit n père. Avant le départ on prit des eſures qui aſſuroient la ſucceſſion de couronne au jeune Richard en cas 'il ſurvécut à ſon père & à ſon aïeul. duc de Lenclaſtre, les autres fils roi, les princes, prélats & barons la grande Bretagne conſacrèrent leurs ſermens cette diſpoſition. monarque Anglois en s'éloignant ſes Etats, créa Richard lieutenantnéral du royaume pendant ſon abnce, afin d'accoutumer de bonne ure les peuples à le reconnoître pour ır ſouverain. Les troupes s'embar-

ANN. 1372. quèrent au port de Hantonne. La flott portoit trois mille hommes d'arme & dix mille archers. Cette armée de voit se joindre à deux mille quatr cens hommes d'armes qui se rassem bloient aux environs de Nyort, de différentes parties de la Guienne sou mises à Edouard.

Edouard ne peut aborder en France. *Ibid.*

Charles informé de ces préparatifs donnoit de son côté les ordres néce saires pour opposer aux ennemis de forces capables de leur résister. I Poitou étoit rempli de gens de gue re : on ne voyoit de tous côtés que d troupes qui se rendoient à l'arm Françoise devant Thouars, où l'c ne doutoit pas qu'il ne se livrât u sanglante bataille. Cette attente f démentie par l'événement. On eût d que les élémens étoient d'accord av la fortune pour faire avorter les de seins d'Edouard. Lorsqu'il fut emba qué, il s'éleva un vent contraire q le repoussa toujours des côtes de Fra ce. Il attendit en vain un changeme favorable : après avoir lutté penda neuf semaines contre les vents & l flots conjurés, voyant enfin approch le terme marqué pour la délivran de Thouars, & perdant l'espérance

uver cette place, il se vit contraint e rentrer dans ses ports : il licencia ne partie de son armée, désespéré 'avoir manqué une entreprise dont croyoit le succès infaillible. Ce fut ors que ne pouvant dissimuler son agrin, il dit, en parlant du roi de ance : *Il n'y eut oncques roi qui moins armât, & si n'y eut oncques roi qui nt me donnât à faire.* ANN. 1372

Au jour indiqué l'armée Françoise nduite par le connétable, se présenta vant Thouars, & *se tint rangée en aille jusqu'au soir.* Elle étoit composée de dix mille lances & d'une interie nombreuse. Les ducs de Ber- de Bourgogne & de Bourbon, le phin d'Auvergne, le maréchal de cerre, les seigneurs de Clisson, de al, de Rohan, de Sully, une foule chevaliers & de barons y étoient ourus brûlant du désir de signaler valeur. Des troupes si redouta- par le nombre & par le courage, noient tout lieu de présumer que Anglois n'eussent pas facilement pêché la reddition de la place. Ce peut-être un bonheur pour Edouard 'avoir pu aborder en France. Les neurs Poitevins exécutèrent de

Reddition de Thouars. *Ibid.*

ANN. 1372. bonne foi la capitulation, & pr[illegible] mirent de se rendre incessamment [illegible] Poitiers pour renouveller au roi l'hom[illegible] mage de leurs personnes & de leu[illegible] terres.

L'armée se sépara immédiateme[illegible] après la reddition de Thouars. La pri[illegible] de cette place acheva la conquête [illegible] Poitou, de l'Aunis & de la Xainto[illegible] ge : il ne resta plus que quelques fo[illegible] teresses peu importantes occupées [illegible] les Anglois, & qui ne pouvoient te[illegible] long-tems. Le général, les princes [illegible] les seigneurs François retournèren[illegible] la cour recevoir les félicitations d'[illegible] campagne si glorieuse, & concer[illegible] avec le roi les dispositions de la gue[illegible] pour l'année suivante.

Ordonnance pour la guerre. Gendarmerie.

Premier registre de la cour des cides, fol. 43. v°.

Recueil des ordonnances.

Charles, du fond de son cabinet, [illegible] rigeoit les opérations militaires. [illegible] monarque éclairé ne bornoit pas [illegible] soins à ces mouvemens tumultue[illegible] que la nécessité de réparer les malhe[illegible] passés rendoient indispensables. D[illegible] le même tems qu'il songeoit à réta[illegible] par les armes la gloire & la splend[illegible] de l'Etat, il remplissoit des devoirs [illegible] satisfaisans pour son cœur & plus cl[illegible] à l'humanité. Il s'occupoit du bonh[illegible] de ses peuples. Il falloit son géni[illegible]

ANN. 1372.

on courage pour entreprendre de ré-
rimer les désordres causés par les
ens de guerre, sur-tout dans un tems
ù leurs services étoient si nécessaires :
'est ce qu'il osa exécuter, & le succès
épondit à la droiture de ses inten-
ons. Lorsqu'il eut consulté les prin-
es, les généraux & les principaux
hefs de ses troupes, car il s'étoit pres-
it pour règle inviolable d'écouter
ous les avis, il rendit une ordonnance
our la police militaire, qui, en ac-
ordant aux défenseurs de l'Etat les
vantages & les honneurs légitimes
ui leur sont dûs, assuroit la tranquil-
té publique. Par ce réglement le con-
étable, les maréchaux & le grand-
aître des arbalêtriers, eurent ordre
e choisir des lieutenans chargés de la
vue des troupes, & de ne point
uffrir qu'on employât dans les rôles
e montres d'autres que ceux qui se
résenteroient en personne. On dé-
ouvre dans cette institution l'origine
es inspecteurs militaires. Il fut étroi-
ment défendu à tout homme d'armes
e se retirer sans la permission de son
fficier supérieur, sous peine de perdre
s appointemens; de jamais rien exi-
r des habitans des villes & des cam-

ANN. 1372. pagnes ſans payer. Injonction préci aux gens de guerre congédiés de retirer chez eux ſans commettre auc désordre ſur leur route; obligation i diſpenſable d'obtenir des commiſſio expreſſes du roi, des princes du sa ou du général, pour lever des comp gnies. Si l'on ſe rappelle la licence q régnoit dans ce tems où chacun ſe fa ſoit chef de ſa propre autorité, doit ſentir combien ce dernier artic étoit important, & d'une exécuti délicate. Enfin pour prévenir pl efficacement les excès des gens guerre, cette ordonnance rendit l commandans des compagnies reſpo ſables de la conduite de ceux qui le étoient ſubordonnés. Chaque comp gnie fut fixée au nombre de cent hor mes d'armes. On peut obſerver en pa ſant que les compagnies de cent hor mes n'étoient pas d'une inſtitution m derne. Les commandans de ces tro pes recevoient cent francs d'appoin ment par mois.

Ibid. fol. 38. R°. Le roi réforma pareillement les v xations pratiquées par les gouverneu & commandans des places, qui e geoient des habitans des ſommes co ſidérables, ſous prétexte d'exemptio

de guet, de garde, ou d'autres servi-
ces. En réprimant les exactions des ANN. 1370.
gens de guerre, le prince avoit sagement pourvu à leur subsistance, en réglant l'ordre des revenus destinés au paiement des troupes. C'étoit sur les aides qu'on levoit les fonds nécessaires. Des commissaires furent nommés pour veiller à la rentrée des sommes dues par les receveurs particuliers au trésor royal. Chacun de ces receveurs étoit tenu de remettre tous les mois au trésorier général l'argent qu'il avoit dans sa caisse, & ce trésorier ou receveur général devoit représenter pareillement tous les mois l'état de sa recette aux généraux des aides. Telle étoit dans son origine la jurisdiction de la cour des aides.

L'ignorance & la multiplicité des *Ibid.*
élus obligèrent le conseil d'en diminuer le nombre, & d'en réformer le choix. Mais ce fut principalement sur les sergens que tomba le poids de la proscription. Cette vermine avoit pullulé au point que les villes & les campagnes en étoient infestées. On en retrancha la plus grande partie, & le nombre de ceux qui restèrent ne fut encore que trop grand.

ANN. 1372.

Privilèges des bourgeois de Paris.

Regiſtre A. de l'hôtel-de-ville, fol. 158, v°.

Recueil des Ordonnances.

Une ordonnance de Hugues Au briot, prévôt de Paris, fournit a roi l'occaſion de témoigner aux Par ſiens combien il étoit ſatisfait de le zèle & de leur attachement. Le magi trat vouloit obliger les bourgeois d'a quitter les droits de francs-fiefs po tous les biens nobles qu'ils avoient a quis, ſous peine contre ceux qui n gligeroient d'y ſatisfaire, ou de repr ſenter des lettres de nobleſſe qui les exemptaſſent, ou de perdre leurs po ſeſſions. Une pareille ordonnance éto directement contraire aux immunit dont les habitans de la capitale joui ſoient depuis un tems immémoria ſous la protection de leurs ſouverain Le roi, ſur les remonrrances du cor municipal, confirma de nouveau l privilèges qui donnoient aux citoye de la première ville du royaume l droits attribués à la nobleſſe, tels qu *le bail*, ou la garde-noble de leurs e fans & de leurs parens, la liberté d'a quérir des fiefs & arrière-fiefs, & de l poſſéder avec les mêmes prérogativ que les nobles d'extraction, de pouvo faire uſage de *freins dorés*, & des autr ornemens militaires attachés à l'ét de chevalier ; enfin d'être admis, ain

que les gentilshommes d'extraction, l'ordre de chevalerie. Nous verrons plusieurs fois dans le cours de cette histoire nos monarques renouveller en faveur des Parisiens ces marques de distinction & de bienveillance.

ANN. 1372.

On vit cette année un exemple de la sévérité de ce tribunal redoutable, établi pour maintenir la pureté de la croyance par la terreur des supplices. Les inquisiteurs de la foi condamnèrent au feu les livres & les habits d'une secte d'hérétiques nommés *Turlupins*, *Begards*, ou *la compagnie de pauvreté*. Les erreurs de ces malheureux étoient un mêlange grossier du Manichéisme & du fanatisme des Vaudois. Ils choisissoient pour demeures les campagnes désertes. On les appelloit Turlupins, parce que, semblables aux loups, ils se retiroient dans les bois & dans les autres lieux les plus solitaires & les plus éloignés du commerce des hommes. Aux opinions condamnables dont ils étoient infectés, ils ajoutoient une dépravation de mœurs poussée jusqu'à la plus brutale dissolution. « Ils soutenoient qu'on ne devoit avoir honte de rien; que tous les objets naturels étant les ouvrages de Dieu, leur vue

Turlupins, hérétiques. Leurs livres & leurs habits brûlés à Paris.

Chron. MS. de Charles V.
Hist. eccl. T. 20.
Gloss. de du Cange.
Loix eccl. par d'Héricourt, édit. de 1756.

» n'étoit pas capable d'allarmer la pu
ANN. 1372. » deur ». En conſéquence de leurs prin
cipes, *ils découvroient leur nudité*, é
ſe mêloient indifféremment comme le
bêtes, « ne diſtinguant pas de l'inſtitu
» tion divine le déſordre introdui
» dans le monde par le péché du pre
» mier homme. » L'exécution de l
ſentence prononcée contre cette abo
minable doctrine, ſe fit dans la plac
de Grève, où les livres & les habit
des Turlupins furent jettés au feu. L
lendemain un homme & une femme
convaincus de cette héréſie, furent l
vrés aux flammes dans le *marché au*
pourceaux. L'homme étoit mort pen
dant l'inſtruction du procès. Son corp
fut conſervé dans de la chaux éteint
juſqu'au jour deſtiné pour le ſupplice
La femme appellée Perronne d'Au
benton, fut brûlée vive.

Il paroît que ces pernicieuſes erreur
avoient fait des progrès, & que dan
quelques provinces de France les juge
ſéculiers ne ſe prêtoient pas volontier
aux rigueurs qu'on exerçoient contr
ceux qui s'en étoient laiſſé corrompre
Hiſt. eccl. car le pape Grégoire, dans une lettr
Rain. 1373. du même tems adreſſée au roi, ſ
N°. 19 & 20. plaignit « que pluſieurs perſonnes d

» l'un & de l'autre ſexe de la ſecte des » Begards ou Turlupins ſemoient di- ANN. 1372.
» verſes héréſies contre leſquelles les » inquiſiteurs avoient déjà commencé » des procédures ; mais que les offi- » ciers royaux, loin de ſoutenir les ju- » ges eccléſiaſtiques, les traverſoient » dans l'exercice de leur juriſdiction, » donnoient des lieux mal sûrs pour » empriſonner les coupables d'héréſie, » ne permettoient pas aux inquiſiteurs » d'inſtruire le procès ſans l'interven- » tion du juge ſéculier, ou les for- » çoient de montrer leurs procédures ; » que ſouvent même ces officiers élar- » giſſoient de leur autorité privée ceux » que l'inquiſition tenoit renfermés. » Ces plaintes nous inſtruiſent des reſ- trictions apportées dès-lors au pouvoir des inquiſiteurs. Quoique nos rois, nés protecteurs d'une religion toute ſainte, & qui ne reſpire que la dou- ceur & l'humanité, prêtaſſent le glaive de la puiſſance temporelle à la juriſdic- tion ſpirituelle, leur intention cepen- dant n'a jamais été que les tribunaux deſtinés à conſerver l'uniformité de la croyance, paſſaſſent les limites qu'ils avoient prétendu leur preſcrire. C'eſt pour répondre à des vues ſi ſages, que

ANN. 1372. les magistrats séculiers se sont cru permis dans tous les tems de se servi de la voie de réclamation contre le entreprises qui leur paroissoient abusives. Les inquisiteurs nommés arbitrairement, & suivant les occasions plu ou moins pressantes d'employer leu ministère, ne formoient point un ordre de juges constant & régulier. I n'étoit donc pas extraordinaire de le voir quelquefois multiplier par ignorance ou par ambition les objets soumis à leur inspection : mais pressé d'un côté par l'autorité séculière, & de l'autre par celle des évêques qui s sont toujours regardés en France comme les seuls juges, en matière de doctrine, avec les souverains pontifes leurs entreprises ont été facilemen réprimées.

Les Freres Prêcheurs ou Dominicains continuoient toujours d'exerce avec les Freres Mineurs les fonction de commissaires délégués pour juge les hérétiques sous l'autorité du roi qui fournissoient même les frais de leur procédures [a]; mais le gouvernemen

[a] On trouve dans les anciens comptes plusieur mémoires de ces frais, pareils à celui que l'on rapporte ici. « A frere Jacques de Marc, de l'ordre de « Freres Prêcheurs, inquisiteurs des B..... de la pro-

eillant avec attention sur leurs dé-
marches, les empêcha d'acquérir en France ce pouvoir excessif qu'ils se sont attribué dans d'autres Etats. Le roi, malgré son respect pour les avertissemens du saint pere, ne crut pas devoir imposer silence à ses officiers.

ANN. 1372.

Excommunications pour dettes.

Registres A. du parlement, fol, 68. v°. Recueil des ordonnances.

Les excommunications prononcées par les officiaux contre les débiteurs qui refusoient de satisfaire leurs créanciers, étoient devenues si communes, que ceux qui se trouvoient frappés de ces foudres, ne se pressoient pas de conjurer l'orage. Le roi crut qu'il étoit de sa justice de corriger cet abus. Pour cet effet, il enjoignit par une ordonnance précise à tous les juges séculiers de contraindre ceux qui auroient encouru l'excommunication pour dettes, de se faire relever de leur interdit, et d'employer la rigueur des moyens juridiques pour les y obliger. Ce même réglement contenoit en même tems un ordre aux juges ecclésiastiques de

vince de France, pour & en récompensation de plusieurs peines, missions & dépenses qu'il a eues & soutenues en faisant la poursuite contre les Turlupins & Turlupines, qui trouvés & pris ont été en ladite province, & par sa diligence punis de leurs méprentures & erreurs, pour ce 50 francs ». *Compte de la prévôté de Paris rapporté dans le Gloss. de du Cange.*

ANN. 1372.

n'exiger qu'une somme modérée po les absolutions qu'ils accorderoie dans la suite à ceux qui se soume troient à leur jugement, en acquitta leurs dettes.

Femmes de mauvaise vie.

Reg. rouge vieux du châtelet, fol. 47. *v°.*

Les mœurs, cette partie si essen tielle de l'administration intérieure l'Etat, excitèrent l'attention du princ La licence, suite inévitable des ter de trouble, avoit introduit une dépr vation presque générale. Paris sur-to sembloit être devenu le théâtre de dissolution. Le roi remit en vigue les sages réglemens de Louis IX cont cette débauche grossière, aussi pern cieuse à la société, que contraire à religion. Le saint monarque avoit pro crit par ses ordonnances les asiles co sacrés à la prostitution. Charles, en r nouvellant ces loix, qu'on avoit ma heureusement trop négligées depu quelque tems, chargea ses officiers, principalement le prevôt de la cap tale, dont l'exemple n'influe que tro sur les autres villes, de tenir la ma à ce que les propriétaires des maiso ne les donnassent point à loyer à c infortunées victimes de l'incontinen publique, sous peine de payer par fo me d'amende une année de loyer c

urs maisons. Cette ordonnance fut
ndue sur les plaintes de l'évêque de
hâlons & de quelques bourgeois de
ıris, demeurant dans la rue Chapon
ı Marais, où plusieurs de ces femmes
:toient établies.

ANN. 1372.

En s'attachant à recouvrer par les
mes les provinces démembrées de la
ance sous le règne précédent, Char-
; ne laissoit pas échapper les occa-
ons qui se présentoient d'augmenter
tendue de ses domaines par des ac-
ıisitions plus tranquilles. Jean de
ıâlons, comte de Tonnerre, lui ven-
t le comté d'Auxerre, moyennant la
mme de trente mille francs d'or.
ıssi-tôt que le marché fut conclu, le
onarque unit irrévocablement ce
mté au patrimoine royal. Par les
:tres d'union, la ville & son terri-
ire furent annexés au bailliage de
ns.

Acquisition du comté d'Auxerre.
Chambre des comptes, mémorial D. fol. 118 & 120. v°.
Du Tillet.
Trésor des Chart.

Le roi vers ce même tems porta ses
ıes sur un usage abusif qui s'étoit in-
oduit dans les finances, dont la ré-
rme étoit à tous égards de la der-
ière importance. Une infinité de
:rsonnes, qui par leur état, leurs em-
ois, leurs dignités & leur naissance,
:voient fermer leurs cœurs à la pas-

Défense aux ecclésiastiques & à la noblesse de se faire adjuger les fermes.
Ch. des C. mém. D. fol. 123. v°.
Recueil des ordonnances.

ANN. 1372.

sion de s'enrichir, éblouis de l'écl
de l'or, se rendoient adjudicatair
du produit des revenus publics. To
le monde convoitoit ces marchés l
cratifs. C'étoit à qui se feroit inscri
sur le rôle des aspirans. Dans la li
des fermiers en exercice ou en expe
tative, on comptoit des officiers
roi, des sergens d'armes, des avoca
des gentilshommes, on y compt
des ecclésiastiques : outre l'indécen
de voir des gens destinés à remplir d
fonctions toutes opposées, se transfo
mer en financiers, on sent combi
un pareil abus étoit préjudiciable a
intérêts du roi, par la facilité que le
donnoit leur crédit de se rendre
quelque sorte les arbitres du prix d
baux. Un réglement sévère renvoya l
avocats au secours de leurs cliens, l
sergens d'armes à la guerre, les of
ciers du roi à leurs emplois, & l
ecclésiastiques au ministère des aute
Le monarque par son ordonnance d
fendit à ces différens ordres de perso
nes, ainsi qu'à la noblesse de son roya
me, de se présenter désormais po
affermer les impositions.

Continuation de la guerre. Com-

L'emploi d'un historien seroit tr
agréable, s'il n'étoit obligé que

ANN. 1372.

bat de Chizay.

Froissard. Chron. MS.

pporter la suite de ces dispositions si
ges, répandues dans les ordonnances
la plupart de nos rois. On quitte avec
ine ces instructives & douces occupa-
ons, fruits bienfaisans d'un gouverne-
ent paisible, pour passer aux opéra-
ons tumultueuses de la guerre, où l'or-
e des faits nous oblige de rentrer.
s ennemis, depuis la réduction de
houars, s'étoient retirés à Nyort &
x environs, pour protéger les places
i n'avoient pas encore été soumises
r les armes Françoises. La rapide ac-
vité du connétable ne les laissa pas
ng-tems en repos dans ce poste. L'hi-
er n'étoit pas encore fini, qu'il rentra
ns le Poitou avec un corps de troupes
mposé de quatorze cens lances. Il
nt au plutôt investir Chizai, château
trêmement fortifié, à quatre lieues
e Nyort. Ayant choisi un lieu avanta-
eux pour l'assiette de son camp, il le
t entourer de retranchemens & de
lissades, ensorte qu'on ne pouvoit
forcer au combat. Toutes les trou-
es Angloises accoururent des provin-
es voisines, se rassemblèrent, & for-
èrent une armée, dans la résolution
e lui faire lever le siége. Ce dernier
ffort que les ennemis tentèrent, ne

ſervit qu'à multiplier leurs pertes. É-
ANN. 1372. tant préſentés devant les François, du
Gueſclin aſſembla le conſeil de gue e,
& la bataille fut réſolue. A l'inſtar il
partagea ſes troupes en trois corps it
abattre une partie des retranchem is
de ſon camp, & s'avança de front v s
l'armée Angloiſe, ayant pris la p-
caution, avant que de ſe mettre n
marche, de détacher deux cens hc-
mes pour tenir en reſpect la garni n
du château, & l'empêcher de fa e
aucun mouvement favorable à l'en-
mi. On ſe battit des deux côtés a c
une valeur, non avec une fortu e
égale. Les Anglois furent entièrem t
défaits : *aucun n'échappa ; tous fur t
tués ou faits priſonniers*. La fortere :
aſſiégée ſe rendit incontinent. Qu -
que la garniſon ſe fût remiſe à la d-
crétion des vainqueurs, ils en usère t
généreuſement, en la faiſant condu
juſqu'à Bordeaux.

Réduction de Nyort & du reſte du Poitou. *Ibid.*

Les troupes victorieuſes s'approcl-
rent enſuite de Nyort, dont on vi
leur préſenter les clefs. Luzigna, fc
tereſſe eſtimée alors imprenable, n'a
tendit pas qu'on l'attaquât pour caj
tuler : Châtel-Allart, Mortemar, e
fin toutes les places qui reſtoient e

ANN. 1372.

›re à conquérir, ſubirent le joug. Le ›nnétable ayant entièrement ſoumis Poitou, l'Aunis & la Xaintonge ſqu'à la rivière de Gironde, revint Paris, où les ducs de Berry, de ›urgogne & de Bourbon, & les au- es princes & ſeigneurs, s'étoient déjà ndus aux ordres du roi, qui les avoit andés pour concerter avec eux ſur s moyens de prévenir les mauvaiſes tentions du duc de Bretagne.

Affaires de Bretagne.

Chron. MS. Froiſſard. Hiſtoire de Bret. Argentré. Vie MS. de du Gueſclin.

Malgré tant d'efforts inutiles, douard n'avoit pas renoncé à l'eſpé- nce de rentrer dans la poſſeſſion des :ovinces que les François lui avoient ılevées. Les bienfaits dont le duc de retagne lui étoit redevable, ne lui ›rmettoient pas de douter qu'il ne ›t compter ſur une reconnoiſſance ıns bornes. Il n'avoit pas mis cette ›ſſource en uſage, tant qu'il s'étoit ıgé aſſez fort par lui-même pour ne as employer des ſecours étrangers; ıais la ſituation de ſes affaires le con- aignit enfin de changer de ſyſtême. voyoit chaque jour croître l'aſcen- ant que la fortune de Charles prenoit ır la ſienne. Dans une circonſtance ſi ritique, il crut ne devoir plus rien égliger. Jean de Montfort, duc de

ANN. 1372.

Bretagne, autant par inclination que gratitude, entra dans ses vues. Le n narque Anglois, assuré des dispositi du duc, tenta un autre projet, d la réussite eût été très-désavantage à la France.

Tentative d'Edouard pour détacher le roi de Castille de l'alliance de Charles.

Hist. d'Esp. Ferreras.

On a vu précédemment de que utilité les flottes Espagnoles avoi été pour faciliter les conquêtes François dans la Guienne. Le roi d'A gleterre essaya de détacher Henri Transtamare des intérêts du roi France. La négociation étoit délica Le duc de Lenclastre, roi titulaire Castille, réclamoit publiquement droits de Constance son épouse, fi de Pedre. Une pareille prétention re doit nécessairement les deux puissanc ennemies déclarées. Edouard se fla de l'espérance de surmonter cet obst cle, en sacrifiant des droits que s fils ne pouvoit pas faire valoir : duc de Lenclastre y consentit lui-m me, & se chargea du choix d'un n gociateur. Il jetta pour cet effet l yeux sur le roi de Navarre. Ce prince depuis le dernier traité de Vernon avoit paru assez tranquille : dévoré ir térieurement du désir de nuire, tan dis qu'il affectoit au dehors un sincèr

ɫachement; il ne fallut pas employer ANN. 1372.
ɩs sollicitations bien pressantes pour
ɉngager à saisir une occasion si favo-
ɟble de satisfaire son penchant natu-
ɉl à faire du mal. Muni d'un pouvoir
ɫthentique d'Edouard & de la procu-
ɫtion du duc de Lenclastre, il se ren-
ɫt secrétement à Madrid, où pour
ɫrs étoit le roi de Castille. Il offrit à
ɫ prince, de la part du roi d'Angle-
ɫrre & du duc de Lenclastre, une re-
ɔnciation de ce dernier à la couronne
ɜ Castille, & de plus un désistement
ɜ la guerre que les Anglois, disoit-il,
ɫ préparoient à lui déclarer, pourvu
ɫe de son côté il voulût se détacher
ɜ toute alliance avec la France, n'exi-
ɜant au reste qu'une somme d'argent
ɔnt on conviendroit pour l'entier
ɜdommagement des prétentions du
uc de Lenclastre.

Le généreux Castillan, indigné d'u-
e pareille proposition, la rejetta sans
ésiter. Il répondit au Navarrois qu'il
toit incapable d'oublier ce qu'il de-
oit au roi de France; que jamais il
e balanceroit entre son propre inté-
êt & l'honneur de remplir ses engage-
nens, & qu'on ne devoit pas se flat-
er qu'il abandonnât son allié, quel-

Réponse noble du roi de Castille. *Ibid.*

ANN. 1372. ques conditions avantageuſes qu'on offrît. A cette réponſe, auſſi noble q préciſe, il ajouta qu'auſſi-tôt que paix ſeroit conclue entre les rois France & d'Angleterre, le duc de Le claſtre le trouveroit toujours diſpoſ ſe prêter de bonne foi au projet d' accommodement raiſonnable. Her de Tranſtamare, après avoir décla ſes intentions d'une manière ſi dig d'un grand prince, ſe crut autoriſé riſquer quelques repréſentations au r de Navarre. Il eſſaya de lui faire ſe tir combien ſa conduite artificieu étoit deshonorante, l'abus coupab qu'il faiſoit de ſon eſprit & de ſes l mières, & l'opprobre éternel dont ſe couvroit en deshonorant ſa naiſſan & le nom de roi, par le perſonnag aviliſſant de traître & de parjure. Hen prodigua vainement les exhortations Charles le Mauvais étoit incorrigible Il ſe retira mortifié de n'avoir pu réuſſi dans ſa négociation, & courut dan ſes Etats de Navarre cacher ſa honte & ſes regrets.

Situation des affaires de Bretagne : diſpoſitions de la nobleſſe en faveur de la France.

Edouard ne fut pas dédommagé du mauvais ſuccès de cette intrigue par le dévouement abſolu avec lequel le duc de Bretagne entra dans toutes ſes

ANN. 1372.

Chron. MS. Froissard. Hist. de Bret. Vie de du Guesclin.

s. Des obstacles trop puissans s'op-
oient à la bonne volonté de ce prin-
Le roi, par ses manières bienfai-
tes & par ses libéralités, s'étoit
cilié l'affection presque générale de
noblesse Bretonne. Depuis que
ntfort, délivré de son compéti-
r, jouissoit sans contradiction de la
session tranquille du duché, il avoit
u trop négliger le soin de gagner les
urs de ses nouveaux sujets. Les gen-
hommes se plaignoient de ce qu'en
te occasion il affectoit une préfé-
ce marquée pour les Anglois, gra-
nt ces étrangers de tous les emplois
e tous les honneurs qui venoient à
uer dans la province, au préjudice
naturels du pays, auxquels ces di-
tés sembloient appartenir de droit.
mour-propre & l'intérêt ne pardon-
t guères de pareilles injustices : aussi
luc se vit-il toujours contrarié par
seigneurs qu'il avoit aliénés. D'un
re côté, les peuples de cette pro-
ce qui respiroient à peine, après
ir éprouvé pendant vingt trois an-
s toutes les horreurs de la guerre la
s cruelle, ne formoient de vœux
pour la continuation d'une paix
it ils jouissoient depuis si peu de

tems. Les Anglois avoient com is
ANN. 1372. tant de ravages en Bretagne, que l r
nom y étoit déteſté. Le duc riſquo ,
en ſe déclarant pour eux, d'exciter n
ſoulévement général. Cette crai e
ſuſpendit quelque tems l'effet de n
inclination. A la fin, ce qu'il devo à
Edouard l'emporta ſur l'intérêt de s
Etats & ſur ſa propre tranquillité l
ſeroit injuſte de blâmer ce prince d'u
conduite imprudente ſans doute,
que la politique peut condamner, m s.
que la reconnoiſſance ſembloit
preſcrire. Le roi d'Angleterre l'av t
aſſiſté contre Charles-de-Blois de
troupes & de ſes finances; il lui av
long-tems accordé un aſyle dans
Etats; il lui avoit fait épouſer ſa fi
dans un tems où ſa deſtinée étoit e
core incertaine. Le duc ne pouvoit
diſſimuler à lui-même ces obligation
il paroiſſoit même les avouer en qu
que ſorte publiquement, en ſe mo
trant ſenſible aux diſgraces d'Edouar
Les ſeigneurs Bretons n'ignoroie
pas ces diſpoſitions; mais ils ſe fl
toient que leur prince craindroit
compromettre ſon autorité, en ſuiva
aveuglément ſon penchant pour l'A
gleterre. Le vicomte de Rohan, le ſi

Laval, les autres chefs de la noblesse, lui déclarerent leurs sentimens avec franchise : *Chier sire*, lui dirent-ils, *sitôt que nous pourrons appercevoir que vous vous serez partie pour le roi d'Angleterre, nous vous relinquerons**, *& mettrons hors de Bretagne.*

ANN. 1373.

* Abandonnerons.

Une pareille menace ne produisit d'autre effet que d'obliger le duc à se contraindre encore pendant quelque temps, & à prendre toutes les précautions qu'il crut nécessaires pour dérober aux seigneurs la connoissance de ses véritables intentions. Ses démarches cependant ne purent être tenues si secretes, que le mystère dont il prétendoit les couvrir ne fût révélé. Kaermartin, qui presque seul de la noblesse Bretonne avoit l'honneur d'être admis dans le conseil intime, rendoit compte aux seigneurs de toutes les résolutions qui s'y prenoient. Ce fut par son canal qu'ils apprirent l'alliance que le duc avoit contractée avec Edouard. Ce traité, qui avoit été précédé de plusieurs négociations & pourparlers préliminaires entre les ministres affidés du prince & les plénipotentiaires nommés par Edouard, contenoit une ligue offensive *envers & contre tous*, &

Le duc de Bretagne ne peut cacher son penchant pour l'Angleterre.

Ibid.

Rymer. act. pub. tom. 3. part. 2. pag. 196. 201. 204. 206. 209. *&c.*

Trésor. des Char. layette. Bret. 248.

Ibid. lay. Angl. K. & N.

ſpécialement contre le roi de Franc
ANN. 1373. Le roi d'Angleterre s'engageoit d'a
Du Tillet. ſiſter puiſſamment Montfort en c
qu'il fût attaqué, & lui donnoit o
tre cela, en indemnité des frais
la guerre à laquelle il alloit s'expoſe
le comté de Richemond en Angl
terre, & les terres appartenantes a
Anglois entre la Bretagne & le Poitc
Le réglement de ces différens articl
ſe fit à pluſieurs repriſes, parce que
duc prévoyant tout le danger de l'éc
que cette confédération ne manqu
roit pas de produire, héſitoit toujou
& vouloit ne ſe déclarer qu'à la de
niere extrémité. La nobleſſe de ſ
côté veilloit ſur la conduite de
prince, dont elle étoit exactem
informée par Kaermartin. Enfin
infidele conſeiller leva le maſque,
remettant au vicomte de Rohan u
lettre, avec laquelle ce ſeigneur ſe
rendre quatre de ſes fortereſſes que
duc occupoit. Ces places étoient Vh
gouet, Carhaix, Châteaublanc & Cl
teaulin. Les compagnies qui les g
doient les livrerent, ſur la prome
que leur fit le vicomte d'acquitter
paye qui leur étoit due.

Le duc alors ne croyant plus c

roir rien ménager, conclut définitivement son traité avec Edouard, & reçut garnison Angloise dans Kemper, Morlaix & Lesneven. Ce fut le signal du soulévement : aussi-tôt toute la Bretagne fut en armes. Les Anglois étoient à peine entrés dans Morlaix & dans Lesneven, qu'ils en furent chassés. Les Bretons les massacrerent. Cependant Salisbury, avec une flotte de quarante voiles, s'approcha des côtes, & vint brûler dans le port de Saint-Malo sept vaisseaux Espagnols. Montfort qui voyoit l'orage se grossir à tous momens, appella les Anglois à la défense de ses plus fortes places. Il leur livra Brest, Kemperlé, Concq & Hennebond. | ANN. 1373. | Le duc se déclare. La noblesse se souleve contre lui. *Froissard. Histoire de Bretag. Arg. &c.*

Cependant les seigneurs Bretons, pour assurer le prompt effet de la révolution qu'ils méditoient, s'adresserent au roi de France, & l'inviterent à faire passer des troupes en Bretagne, afin de prévenir *la félonie* de leur duc. Tandis qu'ils attendoient le retour des députés qu'ils avoient envoyés au roi, plusieurs places s'étoient déja soustraites à l'obéissance de Montfort. Le vicomte de Rohan avoit surpris Vannes; Laval s'étoit rendu maître de Rennes; | Les seigneurs Bretons appellent les François. *Ibid.*

ANN. 1373

d'autres seigneurs soumirent les vill de Dinan, de Dol & le château c Cesson. Le duc tenta quelques effor pour arrêter le torrent : il vint mett le siege devant Saint-Mahé, d'où recevoit incessamment des nouvell de la surprise ou de la défection quelques-unes de ses places.

Le roi fait sommer le duc de Bretagne. Sa réponse.
Ibid.

Le roi n'avoit pas besoin d'être v vement pressé d'entrer dans le re sentiment des seigneurs Bretons. C événement lui fournissoit une occasi telle qu'il pouvoit la désirer, de pu le duc de Bretagne du passage q avoit donné aux Anglois & des aut sujets de mécontentement, que f attachement trop marqué aux intér d'Edouard lui avoit causés. Toutefc comme Charles se montroit dans tc tes ses démarches scrupuleux obser teur des formes juridiques, il ne vc lut point commencer les hostilit sans y être en quelque sorte autor par des préliminaires justificatifs. Pc cet effet il envoya sommer le duc Bretagne de s'acquitter des devoirs vassal de la couronne, en s'absten de recevoir dans les terres de sa dc nation les ennemis du royaume, & assistant au contraire le roi son seign

ANN. 1373.

lans la guerre qu'il avoit déclarée au oi d'Angleterre. Le duc répondit au remier article, qu'à l'égard du pasage, il consentoit de le refuser dans a suite ; mais qu'il ne pouvoit se oumettre au second, en aidant le roi le France contre celui d'Angleterre. l alléguoit pour motif de ce refus le raité de Bretigny, par lequel il préendoit ne pouvoir être contraint en quelque occasion, & pour quelque ause que ce fût, de prendre les arnes contre Edouard. Il offrit de rapporter pour preuve de ce qu'il avanoit, des lettres scellées des sceaux du oi & des ducs de Berry & de Bourogne. Le roi, sans s'arrêter à ces exuses, donna ordre au connétable l'entrer en Bretagne à la tête des troues qu'il avoit sous son commandenent.

Le connétable entre en Bretagne. *Ibid. Chron. MS. Vie MS. de du Guesclin.*

Du Guesclin exécuta les ordres du oi avec toute la célérité dont il étoit apable. Il rassembla son armée aux nvirons de Pontorson & de Basohes, & parut sur les frontieres de Bretagne. Sans perdre de temps, il vint e loger aux fauxbourgs de Rennes, lont le seigneur de Laval s'étoit déja mparé, ainsi que nous l'avons observé

ANN. 1373.

ci-dessus. Le corps de troupes que con duisoit le connétable fut bien-tôt aug menté par l'arrivée du duc de Bour bon, des comtes du Perche, de San cerre & de Soissons, du dauphin d'Au vergne, du vicomte de Rohan, de seigneurs de Clisson, dé Rieux, d Beaumont, de Beaumanoir & de autres chefs des principales maisons d la province.

On conseille au duc de feindre. Réponse généreuse de ce prince.

Histoire de Bretag.

Dans une si fâcheuse extrêmité l duc montra un courage supérieur à l mauvaise fortune. Il rassembla enviro sept cens hommes d'armes, avec le quels il tint la campagne pendant que que temps; mais la partie n'étoit pa égale. Les plus prudens de son conse lui remontrerent qu'il étoit à propo d'essayer de calmer cette tempête pa une satisfaction apparente, plutôt qu de s'exposer à tout perdre par une fer meté hors de saison; qu'en s'accom modant au temps, & feignant de re noncer à l'alliance de l'Angleterre, ôteroit par-là tout prétexte au roi d l'attaquer, & aux Seigneurs Bretons d persister dans leur révolte. Ce conse étoit le plus avantageux sans doute, Montfort avoit pu se résoudre à le sui vre. Sa reconnoissance envers Edouar

ANN. 1373.

: son ressentiment contre le roi de 'rance formerent un obstacle insur-nontable. Il assura ceux de ses servi-:urs qui lui donnoient ce salutaire vis, » que jamais on ne le soumettroit par la force, & que quand il devroit périr, il n'abandonneroit point l'alliance d'un prince qui s'étoit toujours montré son ami, pour lui préférer le roi de France, son ennemi déclaré; qu'en vain Charles, en lui faisant la guerre, & s'appliquant à gagner ses sujets, se flattoit de l'avoir à sa merci; que jamais il ne pourroit le réduire à mériter les trop justes reproches *d'ingratitude & de bassesse de courage* ». Vainement n insista pour le déterminer à changer e résolution, en lui représentant que : roi d'Angleterre approuveroit lui-nême une pareille conduite, qui ne :roit que trop justifiée par la nécessité : il fut inébranlable. Cette inflexiilité précipita la ruine du duc; mais lle avoit son excuse.

Le duc acheve d'indisposer les esprits, en mettant une imposition.

Ibid.

Une démarche à laquelle ce prince : porta en même-temps, à la persuaon de Milleborne, chevalier Anglois, cheva d'aliéner les esprits. Pressé par : besoin d'argent, Montfort voulut

ANN. 1373.

imposer une levée extraordinaire d'u nouveau fouage : le peuple méconte se joignit à la noblesse : le subside n fut point payé. Les Bretons appelle rent de cette vexation au roi & a parlement. Le duc irrité voulut essay de soutenir son entreprise par l'app reil des supplices. Plusieurs de ceu qui refuserent de se soumettre à l'im position, furent exécutés. Ces viole ces qu'on attribua aux Anglois, aigr rent de plus en plus l'inimitié qu'o leur portoit. Les Bretons les exterm noient par-tout où ils les rencontroien

Embarras du duc. *Ibid.*

Enfin le duc désespérant de pouvo éteindre l'incendie allumé dans pre que toutes les parties de la Bretagne prit la résolution de passer en Angl terre, afin de solliciter en personne d secours plus efficaces que ceux qu' avoit reçus jusqu'alors. Aux premiere nouvelles que reçut Edouard, il avo fait partir le seigneur de Neuville ave quatre cens hommes qui vinrent de barquer à Saint-Mahé. Les Anglois s formerent un camp retranché, san oser entrer dans aucune place, afin d ne pas irriter davantage les Bretons mais ces ménagemens ne calmeren pas les allarmes que causoit leur pré

ence, & ne servirent au contraire u'à redoubler la hardiesse des peuples, ui s'apperçurent qu'on les redoutoit. Ces troupes peu nombreuses se trouerent exposées en même-temps aux ttaques des François & à la fureur es habitans, qui ne leur faisoient auun quartier.

ANN. 1373.

Le connétable cependant s'avançoit oujours sans rencontrer aucun obstae sur son passage. Le duc presque nvironné de tous côtés, tant par les oupes Françoises que par ses propres ijets, reculoit toujours devant un enemi supérieur. Craignant, s'il tardoit ivantage, de se voir fermer tous les hemins d'une retraite qui alloit deve-r indispensable, il prit la route d'Auy, où il laissa la duchesse son épouse us la garde du gouverneur de cette ace, le seul dont la fidélité ne lui oit pas suspecte. Cette séparation le ucha plus sensiblement que ses autres fortunes. L'histoire de Bretagne rap-orte qu'il versa des larmes, & qu'a-rs il se repentit d'avoir suivi trop considérément les conseils perni-eux de Milleborne, qui lui avoit iggéré d'asseoir l'imposition d'un uage dans un temps où l'affection da

Le duc passe en Angleterre. *Ibid.*

ANN. 1373. ses sujets lui étoit plus avantageu que tout l'argent qu'il avoit espéré tire d'une pareille exaction. D'Auray vint s'embarquer à Concq, d'où il rendit à Portsmouth, abandonnant défense du reste de ses Etats à Robe Knolles, qu'il avoit établi lieutenan général de la province pendant son al sence.

Réduction de la plupart des places de Bretagne. *Ibid.*

Le départ du duc fut suivi de reddition de la plupart des place que ses troupes occupoient encore e Bretagne. Le connétable toujours act sembloit se multiplier pour les réduir Dinan, Vannes, Jugon, Luzumon Guy-la-Forest, la Rochederien, Gui camp, Saint-Matthieu de Finepote ne, Kempercorentin, Saint-Malc Ploermel, ne firent aucune résistanc De-là du Guesclin vint former le sie d'Hennebond, place très-forte, q l'on avoit vu soutenir les plus rud assauts sous le regne de Philippe Valois *. La ville étant investie, dressa les machines de guerre pour f voriser les attaques. On fit usage canons à ce siege. Le général Françoi dont la maxime étoit de ne laisser j mais refroidir l'ardeur de ses troupe résolut d'emporter la place par

* T. 8. de cette histoire.

ſſaut général. Les Anglois ſe défendirent avec intrépidité, aidés par les habitans qui combattoient avec eux. Le connétable s'étant avancé aſſez près pour être entendu, s'adreſſa aux bourgeois qui paroiſſoient ſur les murailles : *Ecoutez*, leur dit-il, *hommes de céans, il eſt certain que nous vous conquerrons tous, & ſouperons encore ennuit* (aujourd'hui) *en cette ville ; mais s'il y a nul des vôtres qui jette pierre ne carrel, tant ſoit hardi, par quoi le plus petit de nous & de nos garçons ſoit bleſſé, à Dieu je voue, je vous ferai à tous tollir* * *la vie.* Cette menace intimida ſi fort les habitans, qu'à l'inſtant même ils ſe retirerent. Les Anglois ſe trouvant alors en trop petit nombre pour garder les fortifications qui étoient très-étendues, furent forcés de tous côtés, & paſſés au fil de l'épée. On tint exactement la promeſſe faite aux habitans : la ville fut préſervée du pillage. ANN. 1373.

* ôter.

D'Henneboud le connétable vint ſe préſenter devant Breſt, que défendoit Robert Knolles avec une forte garniſon. Cliſſon dans ce même-temps ſe détacha du ſiege, pour aller former celui de la Roche-ſur-Yon en Poitou,

Sieges de différentes villes.
Ibid.

ANN. 1373. ſuivant les ordres qu'il avoit reçus du duc d'Anjou. Breſt fit une ſi vigoureuſe réſiſtance, que l'on déſeſpéra de l'emporter d'aſſaut. Afin de faire diverſion, on aſſiégea Derval, place appartenant à Knolles. Du Gueſclin eſpéroit par là engager le général ennemi à quitter Breſt, pour voler à la defenſe de ſon propre heritage. Pendan ces divers mouvemens les ſeigneur Bretons preſſoient vivement le ſiég de Becherel qu'ils avoient formé Après la réduction de la Roche-ſur Yon qui capitula, Cliſſon revint joindre les troupes Françoiſes occupée au ſiege de Derval. Le commandan de cette place voyant qu'on multiplioit les attaques avec une ardeu qui ne lui permettoit pas de ſe flatte de tenir encore long-temps, conſenti à un accord avec les aſſiégeans, & promit de ſe rendre, s'il n'étoit ſecouru dans deux mois par une armé en état de livrer bataille. Pour ſûret de ſa promeſſe il donna des ôtages ſuivant l'uſage pratiqué dans ces ſorte de conventions. Cette capitulation fu confirmée par le duc d'Anjou.

Ibid. Tandis que l'on continuoit de preſſer la reddition de Breſt, le connéta

le s'avança vers Nantes, dont les ortes lui furent fermées. Il fallut composer avec les habitans, qui en cette ccasion donnerent des preuves d'une délité d'autant plus estimable, qu'elle toit devenue rare. Ils ne voulurent onsentir à recevoir les François que omme gardiens de la ville, qui devoit être rendue au duc aussi-tôt qu'il entreroit dans son devoir. Ils exigèent de plus que les revenus publics ussent mis en sequestre entre leurs nains, jusqu'à ce que leur souverain n eût disposé. La réduction de cette ille achevoit presque entiérement la onquête de la Bretagne, où il ne estoit plus au duc que les places d'Auay, de Becherel, de Derval & de Brest. ANN. 1373.

Cependant le siege de Derval avoit opéré l'effet que le connétable avoit prévu. Knolles brûlant du désir de conserver une forteresse dont la propriété ui appartenoit, parut moins ardent à a défense de Brest. Il capitula pour cette derniere place, qu'il promit de remettre au pouvoir des François dans quarante jours, à moins qu'il ne se présentât dans ce terme une armée assez forte pour en faire lever le siege. La

Capitulation de Derval violée. Suites qu'elle eut. *Ibid.*

ANN. 1373. capitulation fut acceptée d'autant pl volontiers par les François, qu'il n avoit point alors en Bretagne de tro pes assez nombreuses pour annuller traité. Knolles délivré du soin de co server Brest, courut aussi-tôt à D. val, dans l'intention de ne pas ex cuter la parole que son commanda avoit donnée pendant son absen. La plupart des troupes Françoises retirerent alors de la Bretagne po rentrer en France, où le roi leur c donnoit de se rendre.

Du Guesclin attendit assez patien ment le temps limité pour la redditi de Brest, lorsque Salisbury, qui éto toujours en mer, vint débarquer pr de cette ville avec des troupes pl nombreuses que celles que les Fran çois étoient en état de lui opposer. envoya au général François un hérau chargé de lui offrir la bataille. Le con nétable qui se trouvoit campé avanta geusement, lui fit répondre qu'il d siroit le combat aussi ardemment qu les Anglois, pourvu qu'ils vinssen dans un lieu où il pût les combattre Salisbury renvoya son héraut, ave ordre de dire que ses troupes, compo sées de soldats de marine, n'étoien

s accoutumés *à marcher à pied* ; mais e si les François vouloient leur envyer leurs chevaux, de bon cœur il oit les trouver. Une pareille propoion n'étoit pas recevable. Cependant jour marqué par la capitulation arri-. Salisbury ayant vainement attendu connétable, rafraichit Brest d'homes & de munitions, & se rembarqua. orsque Knolles se fut rendu dans sa rtereffe de Derval, il fit signifier au c d'Anjou, ainsi qu'au connétable, i étoient à Nantes, qu'il ne tienoit point le traité signé par ses gens, squels, disoit-il, n'avoient pu comser sans son aveu. Le duc d'Anjou nt aussi-tôt devant la place. Le jour arqué pour exécuter la capitulation ant arrivé, il fit sommer Knolles de rendre ; & sur son refus il l'envoya enacer de faire mourir les ôtages. nolles, sans s'émouvoir, répondit 'il étoit résolu de conserver son âteau ; & que si le duc sacrifioit les ages à son ressentiment, il useroit e représailles sur des chevaliers qu'il voit en son pouvoir, pour la rançon esquels il refusoit cent mille francs. e duc indigné d'une perfidie accomagnée de tant d'audace, ne fut pas

ANN. 1373.

On fait mourir les ôtages. Représailles. *Ibid.*

Froissard. 1 vol. *Ib. vol.* 1. *fol.* clj.

assez maître de ses premiers transpor
ANN. 1373. Cependant sur les remontrances
Garsis du Chastel, maréchal de s
armée, qui lui représenta que la m
de ces ôtages seroit un acte d'inhum
nité qu'on lui reprocheroit à jamai
ce prince consentit qu'on les relâch
On alloit les mettre en liberté, lor
que l'implacable Clisson, ennemi ju
des Anglois & du duc de Bretagne
survint, & fit suspendre leur délivra
ce. Il courut aussi-tôt vers le duc,
le menaça de ne plus s'armer, s'ils
mouroient, ajoutant que ce sie
avoit couté plus de soixante mille l
vres, & qu'il étoit juste que les enne
mis fussent punis de leur *déloyauté* I
colere du duc se renouvella. Il dit
Clisson : *Messire Olivier, faites ce q
bon vous semble.* A ces mots Olivie
envoya chercher le *tranche tête.* Ce
malheureux ôtages, tristes victime
d'une infidélité dont ils n'étoient pa
coupables, furent amenés au pied de
murs de Derval, & décapités à la vu
des assiégés. A peine cette barbare exé
cution étoit-elle achevée, qu'on vi
sortir des fenêtres de la forteress
un échafaud tout dressé, sur lequel o
traîna trois chevaliers & un écuyer.

ANN. 1373.

dont on fit voler les têtes dans les fossés en présence des François. Les ennemis firent aussi-tôt une sortie : il se donna un sanglant combat aux barrieres, dans lequel Clisson fut dangereusement blessé du premier trait que les assiégés lancerent. La violence du duc d'Anjou, qui occasionna ces deux actes d'inhumanité, n'avança pas la reddition de Derval. Il fallut abandonner le siege, sur les ordres réitérés du roi. Un soin plus pressant que ne l'étoit la continuation de la guerre presque terminée en Bretagne, rappelloit les généraux & les troupes à la défense du royaume.

Edouard envoie une armée à Calais. *Ibid.*

Le duc de Bretagne fugitif, dépouillé de ses Etats, n'avoit recueilli d'autre fruit d'un si grand sacrifice, que la gloire de remplir à l'égard du roi d'Angleterre tous les devoirs de la reconnoissance. Depuis qu'il étoit à la cour d'Edouard, il ne cessoit de presser ce prince de lui fournir des forces suffisantes pour le rétablir. Il méritoit sans doute d'obtenir ce qu'il demandoit, & l'intérêt de l'Angleterre sembloit d'accord avec le sien ; mais le monarque avoit d'autres vues. Uniquement occupé de ses affaires personnel-

ANN. 1373.

les, il témoigna peu de ſenſibil
pour les diſgraces d'un allié malhe
reux. On préparoit un armement co
ſidérable dans les ports d'Angleterr
mais les troupes qui devoient s'er
barquer n'étoient pas deſtinées pour
Bretagne. Le roi ne ſongeoit uniqu
ment alors qu'à réparer les pertes qu
avoit faites en Guienne; & pour mie
aſſurer l'exécution du projet qu'il m
ditoit, il avoit réſolu de command
lui-même l'expédition. Ce prince, q
depuis quelque temps avoit perdu l'h
bitude des travaux militaires, ſer
bloit ne pas s'appercevoir qu'accab
ſous le poids des années, la foible
de ſon tempérament ne répondoit pl
à la grandeur de ſon courage. Il ne
rendit qu'avec peine aux inſtances
ſon conſeil, qui lui repréſenta les f
tigues & les dangers de cette entr
priſe peu convenable à ſon âge. I
duc de Lenclaſtre fut nommé génér
de l'armée compoſée de trois mil
hommes d'armes & de dix mille a
chers. Ces troupes étant débarquées
Calais, furent jointes par d'autr
compagnies, & formerent un cor
de plus de trente mille hommes. I
duc de Bretagne accompagnoit le du

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2.

Lenclaſtre. Montfort qui ſe flattoit l'eſpoir de faire ſentir au roi de ance tout le poids de ſon reſſenti- nt, fit précéder d'une déclaration guerre ſon entrée dans le royaume. nvoya de Calais un héraut chargé préſenter un défi, qui par ſa ſingu- ité mérite d'être rapporté. » *Le huit oût 1373, furent préſentés lettres u roi notre ſire de par le duc de Breta- ne, contenant la forme qui s'enſuit :* \ mon très-chier ſeigneur le roi de rance. Sire Charles de France, qui ous clamez être ſouverain de mon uchié de Bretaigne, bien eſt-il voir* ue puis le temps que je étois entré n la foi & hommage de la cou- onne de France, j'ai à vous tous dits ait mon devoir envers ladite cou- onne & envers tous autres aux- uieulx il appartenoit; mais ce non- bſtant vous, par vous & par vos ens, ſans cognoiſſance de cauſe, eulement par procez de fait, avés ait entrer par votre commandement otre connétable à * votre puiſ- ance & force de guerre en mon uchié de Bretaigne, prins tout lein de mes villes, chaſteaux & orteresſes, prins priſonniers, les

ANN. 1373.

Défi du duc de Bretagne. MS. de la bibl. royale.

* *vrai.*

* *avec.*

ANN. 1373.

„ uns rançonnés, les aultres mi
„ mort, & me ont fait & font t
„ plein des aultres outraiges, tor
„ dommages & vilainies non répa
„ bles, & parmi ce vous m'avés fcie
„ ment & de voftre propre voulen
„ & tout oultrement & ouvertem
„ montré mon ennemi, & ymag
„ à moi & mon Etat défaire & c
„ truire; & parce que vous ne
„ voulés rendre les terres que pro
„ tes & deubtes à moi avoir rend
„ à certain temps, tant par lettre
„ fcel, comme autrement, comm
„ vous ai plufieurs fois requis à r
„ grands coufts & miffions, en r
„ déboutant & mettant tout hors
„ la foi, hommage & obéiffance
„ ladite couronne, fans coulpe
„ mefair de moi ou de ma part
„ fans aucune caufe raifonnable, d
„ y moi en déplaît trop, fi que par
„ les avant dites chofes, & à ca
„ de tout plein d'aultres griefs
„ ad ce moi chaftent, je vous f
„ fçavoir que en voftre default je
„ tiens du tout franc, quitte &
„ charge de la foi & hommage que
„ fait à vous & à la couronne
„ France, de toute obéiffance & fr

ection faite à vous & à ladicte couronne, ne à aultre cause de vous ou de meisme la couronne, & vous tiens & répute mon ennemi, & vous ne vous en debvez pas merveiller si je en fais dommage à vous & à vostre partie, pour moi revanchier des très-grands oultraiges, torts, dommaiges & vilainies devant dites. Le duc de Bretaigne & comte de Montfort & comte de Richemont, de notre main escript.

ANN. 1373.

Procédé du duc de Lenclastre à l'égard du duc de Bretagne. *Ibid.*

L'effet ne répondit pas aux menaces contenues dans ces lettres. La mésintelligence qui se mit entre les ducs de Lenclastre & de Bretagne, fit bientôt sentir à ce dernier que rarement la considération accompagne l'infortune. Le duc de Lenclastre, dont le caractere formoit un parfait contraste avec celui du prince de Galles son frere, ne rougit pas d'insulter à la situation déplorable du duc de Bretagne, & de lui reprocher que cette guerre ne se faisant en partie que pour sa querelle, il étoit obligé de fournir la moitié de la dépense de l'armée. Ce prince mortifié d'une pareille demande, se vit réduit à la triste nécessité de s'excuser sur son impuissance actuelle; mais en

même-temps il offrit à l'Anglois de
ANN. 1373. donner telle assurance qu'il exiger
pour le payement de ces frais, qu
qu'il ne l'eût pas promis, & qu'il
avancé en Angleterre tout l'arg
qu'il avoit, pour contribuer à
dépense de l'armement. Ces rais
eussent été suffisantes pour tout aut
mais Lenclastre repliqua que puisq
étoit hors d'état de payer ce qu'il e
geoit, il ne permettroit pas qu'il co
mandât l'armée conjointement av
lui, & qu'il n'avoit qu'à se retirer av
sa suite. Montfort contraint de dév
rer un si cruel affront, n'eut plus d'a
tre emploi dans l'armée que celui
commander le petit nombre de ce
qui l'accompagnoient, ce qui ne
formoit pas une troupe de soixan
hommes. Edouard, en signant le tra
d'alliance avec le duc de Bretagne
avoit abandonné à ce prince la poss
sion de tout ce qu'il pourroit conqu
rir en France avec les troupes de s
duché. On peut juger par le procé
du duc de Lenclastre, qu'il n'avo
pas intention qu'une pareille libérali
fût onéreuse au roi d'Angleterre. D
semblables détails ne peuvent paroît
inutiles, puisqu'ils servent à peind

Rym. act. pub. tom. 3. part. 2, pag. 206.

hommes. Ce trait prouve que Len-
tre manquoit de cette grandeur
ne & de cette générosité si néces-
res à ceux qui sont chargés du com-
ndement. Son inexpérience & sa
somption ne démentoient pas la
esse de ses sentimens. Ce dernier
rt des Anglois, sous la conduite
n tel chef, fut encore plus infruc-
ux que ne l'avoient été les précé-
is.

ANN. 1373.

L'armée Angloise traversa le Bou-
nois, la Picardie & l'Artois, trou-
t toutes les villes & les forteresses
nées sur son passage. Le roi avoit
nné de si bons ordres, que ces pro-
ces souffrirent peu de dommage
la précaution que les habitans des
npagnes prenoient de se retirer avec
rs effets dans les lieux fortifiés, en-
te que les ennemis ne trouvoient
vivres, ni fourrages. Cette disette,
ite au froid excessif qui survint dans
riere-saison, en fit périr beaucoup.
étoient outre cela incessamment
celés par de petits corps de trou-
légeres, qui leur ôtoient la liberté
s'écarter. Tous leurs partis qui
ient l'imprudence de s'aventurer,
ient aussi-tôt enlevés. Le seigneur

L'armée Angloise traverse la France.

Ibid.
Chron. MS.

de Soubise en défit une troupe co
Ann. 1373. dérable près de Ribemont dans
Vermandois. Les seigneurs de Vier
du Beuil, de Bourdes, de Porci
de Coucy, de Reneval & le vico
de Meaux, en détruisirent d'au
compagnies dans le Soissonnois.
commençoient à s'affoiblir déja c
sidérablement, lorsqu'ils vinren
Troyes, où ils trouverent du Gues
nouvellement arrivé de Bretagne.
connétable les conduisit de la mê
maniere jusques dans la Guien
toujours les harcelant & enlevant le
partis, pour peu qu'ils s'éloignass
Enfin de cette armée formidab
composée de trente mille combat
en partant de Calais, à peine pouv
on en compter six mille hommes
fectifs, lorsqu'elle arriva aux envir
de Bordeaux. Les légats du saint
ge suivirent les troupes dans tout
cours de cette longue marche, e
ployant vainement leurs prieres & l
médiation.

Le duc de Lenclastre repasse en Angleterre.

Chron. MS. No. 9618. biblioth. royal.

Le duc de Lenclastre ayant séjou
quelque temps en Guienne, repassa
Angleterre, où il fut très-mal re
par le roi & par le prince de Gall
qui voyoient avec regret la perte d

grand armement & des frais immen-s qu'il avoit occasionnés.

La Guienne étoit presqu'entierement umise : il ne restoit plus que la pro-nce de Foix, dont le comte parois-it affecter l'indépendance. Depuis le aité de Bretigny, Gaston n'avoit ja-ais voulu reconnoître le prince de alles, ni lui rendre aucuns devoirs : vassal. Le jeune Edouard, malgré fierté qui lui étoit naturelle, avoit ng-tems dissimulé le mécontente-ent que lui causoit la conduite al-:re du comte, n'attendant qu'une njoncture plus favorable pour le .re rentrer dans l'obéissance. Enfin étoit prêt à porter la guerre dans pays de Foix, lorsqu'il en fut dé-urné par l'expédition qu'il fit en ıstille pour le rétablissement de Pe-e le cruel. La maladie dont il fut :aqué au retour de cette entreprise, mpit ce projet, qu'il n'avoit fait e différer, & le soulévement pres-e général de la Guienne, qui sur-ıt immédiatement après le voyage Espagne, ne permit plus au prince s'occuper du dessein de punir le mte. Cependant Gaston tranquille ns ses Etats, spectateur assez indif-

ANN. 1373.

Guerre en Gascogne : état du comté de Foix.

Froissard, 1 & 2 *vol.*

ANN. 1373.

férent des démêlés sanglans de la Fra
ce & de l'Angletterre, avoit obser
une exacte neutralité entre ces de
puissances. Cette conduite fit le bo
heur des peuples de sa province, q
se trouverent à l'abri des incursio
des gens de guerre, par les ménag
mens que les partis opposés conse
verent pour lui. Un gouvernement s
& paisible au milieu du tumulte c
armes, favorisa la population & la f
tilité du pays. Cette abondance p
cura au comte les moyens d'amas
des trésors immenses. Ses sujets
crurent pas trop payer le repos don
les faisoit jouir par une contributi
annuelle de quarante sous par fe
tandis qu'une imposition moins fo
de moitié avoit révolté toute l'Aq
taine contre le prince de Galles.

Magnificence de la cour du comte de Foix.
Froissard, 1 vol.

Le comte de Foix vivoit à Orte
capitale de ses Etats, avec toute la po
pe & la splendeur d'un souverain.
faste de sa cour l'emportoit sur ce
des têtes couronnées. Il attiroit pa
magnificence une foule d'étrangers
tous les Etats voisins. Chevaliers, g
de guerre, ceux qui cultivoient
sciences ou les arts, les poëtes,
musiciens étoient accueillis favo

lement, & récompensés avec la libé- ANN. 1373.
ılité d'un prince généreux. Ortez
embloit être devenu l'asyle des plai-
rs en tous genres. Sa table étoit ser-
e avec une profusion qu'on ne voyoit
oint ailleurs. Tout dans son palais
spiroit la grandeur. L'étiquette de
n service retraçoit encore l'ancien-
e fierté des premiers conquérans des
aules, par les usages singuliers qui
 observoient. Au lieu de faire éclai-
r la salle où il mangeoit, par des
mbeaux portés sur des chandeliers,
e troupe nombreuse de domestiques
perbement vêtus, rangés devant lui
ns une attitude respectueuse, te-
ient en leurs mains des flambeaux
umés, dont la lumière eût disputé
clat avec celui du jour. Respecté
 ses voisins, redouté de ses vassaux,
ri de ses sujets, au sein du calme,
 l'opulence & du luxe, le comte de

Cet usage rapporté par Froissard, sert à confir-
la conjecture que forme M. l'abbé le Bœuf sur un
ge de Grégoire de Tours. Voici comme s'exprime
avant Académicien : *Il paroît que les François*
nt la délicatesse de ne point admettre de chande-
sur les tables, & qu'ils faisoient tenir à la main
eurs domestiques la chandelle dont elles devoient
clairées. Lorsqu'un valet tenoit la bougie devant
hin (seigneur François) *pendant son souper, sui-*
la coutume, il lui ordonnoit de se découvrir les

Foix, loin de croire qu'il pût être l
ANN. 1373. vassal d'un autre souverain, sembloi
avoir oublié qu'il y eût un prince plu
puissant que lui, lorsque les avantage
multipliés que les François rempor
toient en Guienne sur les Anglois
vinrent le tirer de cette sécurité.

Le duc d'Anjou rassemble ses troupes pour entrer dans la haute Gascogne.
Ibid.

Après la dispersion de l'armée An
gloise, du Guesclin s'étoit rendu pr
du duc d'Anjou, qui continuoit
presser les ennemis du côté de la Ga
cogne, leur enlevant sans cesse que
ques villes ou quelques châteaux. U
infinité de seigneurs, qui depuis q
le connétable avoit licencié ses tro
pes, ne vouloient pas rester oisifs,
joignirent à celles que le duc rasser
bloit dans le Périgord. Les seigneu
d'Armagnac, d'Albret, de Périgor
les comtes de Comminges & de Na
bonne, le dauphin d'Auvergne,
vicomtes de Caraman, de Villeneu
& de Thalar étoient de ce nomb

jambes, & de faire dégoutter de la cire dessus jus ce qu'elle s'éteignît, & puis la rallumer, & la faire dégoutter comme auparavant jusqu'à ce qu jambes en fussent brûlées. Si le valet osoit remuer, chin avoit son épée toute prête pour le percer; & pl malheureux répandoit de pleurs, plus le maître é toit de rire. Mém. de litt. T. 17. Diss. sur les anc Usages, par M. l'abbé le Bœuf, p. 204. Grég de Tours, liv. 5, chap. 3.

Le prince se vit bientôt à la tête d'un corps de quinze mille hommes. Avec ces forces il s'avança vers la haute Gascogne. S. Severe [a] se rendit à composition. Il passa ensuite l'Adour, entra dans le comté de Bigorre & mit le siège devant Lourde, place extrêmement fortifiée, de laquelle Pierre Arnaud de Berne étoit gouverneur pour les Anglois. Ce seigneur, parent du comte de Foix, se défendit avec tant de courage, que le duc d'Anjou désespérant d'emporter la citadelle, & ne voulant pas perdre le tems à s'en rendre maître par des attaques régulières, qui ne pouvoient manquer de traîner en longueur, leva le siège après avoir saccagé la basse-ville. Il vint ensuite investir Sault, ville dépendante du comté de Foix. Gaston voyant approcher les François de ses frontières, se hâta de conjurer l'orage en traitant avec le duc. Il appréhendoit, non sans raison, que les

ANN. 1373.

Siége de Lourde. Action cruelle du comte de Foix.

Ibid,

a On lit S. Silvier dans Froissard, mais il n'y a vers les cantons que deux places nommées Saint Sévère, situées la première sur un courant d'eau qui va se jetter dans l'Adour, & la seconde sur l'Adour même. C'est de la première de ces deux places dont il est ici question : elle est dans le voisinage de Lourde, dont le duc alla ensuite former le siége.

ANN. 1373.

Rym. act. pub. tom. 3. part. 3.

seigneurs d'Armagnac & d'Albret n
saisissent cette occasion de satisfair
leur inimitié personnelle en excitant l
prince à porter la guerre jusque dan
le cœur de ses Etats. Dans l'intentio
de les prévenir, il envoya des dépu
tés qui conclurent son accommode
ment avec les commissaires que le du
d'Anjou nomma. Une des condition
secrettes de ce traité fut la redditio
de la ville de Lourde que le comt
s'obligea de faire remettre au pouvoi
du roi. Il ne doutoit pas qu'il ne lu
fût facile de remplir cet engagement
dans cette vue il manda le gouverneu
qui sur ses premiers ordres se rendi
à Ortez. Lorsqu'il fut arrivé, le comt
lui déclara devant tout le monde, qu'i
falloit qu'il lui livrât la place pour e
mettre les François en possession, *n
voulant pas*, disoit-il, *se brouiller ave
un prince aussi puissant que le duc d'An-
jou*. Le gouverneur connoissoit le ca-
ractère impétueux du comte, & n'igno
roit pas qu'il alloit par un refus s'ex-
poser à toute la violence de son res
sentiment. Cette crainte toutefois n
fut pas capable de l'arrêter : il se tu
quelques momens : à la fin il rompi
le silence par cette généreuse réponse

Monseigneur, vraiment je vous dois foi & hommage, car je suis un pauvre chevalier de votre sang & de votre terre ; mais le châtel de Lourde ne vous rendrai-je jà : vous m'avez mandé, si pouvés faire de moi ce qu'il vous plaira ; je le tiens du roi d'Angleterre qui m'y a mis & établi, & à personne qui soit je ne le rendrai fors à lui. Une fermeté si noble & si respectueuse en même-tems, irrita l'impétueux Gaston, qui malheureusement n'étoit pas accoutumé à rencontrer d'obstacle. Furieux & ne se connoissant plus, il tire son poignard : *Oh traître*, s'écria-t-il, *as-tu dis que non? Par cette tête tu ne l'as pas dit pour rien.* A ces mots il s'élance sur l'infortuné Arnaud : aucun des assistans n'ose s'opposer à cet indigne emportement. Ce gentilhomme, son vassal, son parent, l'attend avec cette tranquillité qu'inspire la vertu : il reçoit cinq coups sans se mettre en défense, & tombe aux pieds du comte qu'il arrose de son sang, se contentant de lui dire d'une voix expirante : *Ha, Monseigneur, vous ne faites pas gentillesse, vous m'avez mandé & me occies* *. Le comte revenu à lui-même, fut puni par de longs & cuisans remords,

ANN. 1373.

* *me tuez.*

d'autant plus cruels qu'ils ne pouvoie
ANN. 1373. réparer une si grande faute.

Cette mort ne produisit pas la red dition de Lourde. Arnaud avant so départ en avoit confié la garde à Jea de Berne son frère, en exigeant de l une promesse d'honneur qu'il ne rendroit que sur un ordre précis sig du prince de Galles ou du roi d'A gleterre. Cependant cette action vi lente du comte de Foix répondoit e quelque sorte du dévouement de seigneur. Le roi content de son att chement, sans approuver l'étran manière dont il le lui avoit montré voulut de son côté lui donner des t moignages de sa reconnoissance. Po cet effet, il lui envoya deux commi saires, messire Roger d'Espagne un président du parlement de Paris chargés de le mettre en possession la jouissance du comté de Bigorre pe dant sa vie, à condition d'en fai hommage. Le comte que le tit de vassal révoltoit, refusa ce don, ne voulut recevoir que le château Mauvoisin, *parce que*, dit Froissard *cette place ne relevoit de personne fo que de Dieu.* Au reste Gaston prom de ne jamais se séparer des intérêts

la couronne de France, & tint fidèlement sa parole.

ANN. 1373.

Réduction de plusieurs places.

Ibid.

Hist. d'Esp.

Vers le même tems Marsiac, la Riolle; Langon, S. Macaire & une infinité d'autres places se rendirent au duc d'Anjou, ensorte qu'il ne resta plus aux Anglois de villes considérables en Guienne que Bordeaux & Bayonne. Le duc d'Anjou avoit formé le dessein d'assiéger cette dernière ville. Il écrivit même pour cet effet au roi de Castille, & le pria de venir joindre ses troupes aux François. Henri, qui ne laissoit échapper aucune occasion de signaler son attachement pour la France, partit aussi-tôt, & vint se présenter devant Bayonne, tandis que Sanchez de Tobar, amirante de Castille, s'approcha des côtes de France, afin de favoriser le siége. Il comptoit trouver le duc en Biscaye, & lui envoya des députés à Toulouse, pour l'engager à presser sa marche. Cette conquête eût été de la dernière importance; mais le duc d'Anjou, qui pendant cet intervalle étoit convenu d'une suspension d'armes avec le duc de Lenclastre, rompit l'entreprise. Le monarque Espagnol n'yant pas de forces suffisantes, & d'ailleurs incommodé

par les grandes eaux & par la disette

ANN. 1373. des vivres, reprit la route de Burgos.

Susbension d'armes. Ibid.

Lorsque le duc de Lenclastre repassa en Angleterre, ses députés & ceux du duc d'Anjou avoient conclu une suspension d'armes pour la Guienne, avec promesse de se trouver au commencement de l'année suivante à Calais & à S. Omer, pour y traiter des conditions d'une paix définitive. Le duc de Lenclastre croyoit qu'il étoit de son intérêt de presser un accommodement entre les deux couronnes, afin de se livrer tout entier au dessein qu'il avoit formé de porter la guerre en Castille, projet qu'il ne pouvoit exécuter, tant que l'Angleterre seroit en guerre contre la France. Le roi consulta le parlement sur l'armistice que le prince son frère venoit d'accorder à l'Anglois. La cour représenta au monarque qu'il ne pouvoit accepter ce traité fait avec le duc de Lenclastre, ennemi personnel de Henri de Transtamare son allié. Le roi toutefois, à l'instante poursuite de l'archevêque de Ravenne & de l'évêque de Carpentras, légats du pape, consentit que ses ambassadeurs se trouvassent à Bruges avec ceux d'Edouard, pour travailler à la paix.

Du Tillet.

De tant de provinces cédées par le traité de Bretigny, la seule ville de Calais restoit aux Anglois. Cette heureuse révolution fut l'ouvrage de la prudence du roi, de l'activité, de la valeur de du Guesclin & du courage de la nation. Rapin Thoyras, que trop de prévention égare souvent dans ses jugemens, ne voit dans les opérations de cette guerre rien qui mérite de fixer l'attention du lecteur, ni qui soit comparable aux fameuses journées de Créci & de Poitiers. Les disgraces que les Anglois essuyèrent sous Charles V, furent, dit-il, une véritable déroute. Il auroit été sans doute plus juste appréciateur de ces différens exploits, s'il avoit considéré que la gloire des entreprises se mesure principalement par les obstacles qu'elles présentent à surmonter. N'est-il pas incomparablement plus difficile de réparer en détail les grandes pertes, & de forcer en quelque sorte la fortune par des démarches habilement concertées, que de profiter rapidement du gain d'une bataille, dont le vainqueur est souvent redevable à la témérité des vaincus? Sans insister sur une vérité si commune, il suffit de se rappeller le récit de ces

ANN. 1373.

deux combats, dont les suites furent si funestes à la France. A celui de Maupertuis le roi est fait prisonnier : sa captivité bouleverse l'Etat ; sa liberté coute le retranchement d'un tiers du royaume, & ruine le reste. Est-ce à la conduite des chefs, est-ce au génie seul d'Edouard qu'il faut rapporter tout l'honneur de pareils avantages ? Qu'on examine la constante sagesse du roi, les ressorts qu'il sait faire agir, les ressources qu'il emploie, la conduite de ses généraux, la discipline & la valeur de ses troupes dans toutes les expéditions militaires de ce règne, & qu'alors on juge du mérite des succès. Ce que l'historien d'Angleterre dit de plus judicieux à l'occasion des revers éprouvés par le monarque Anglois, *c'est que de pareils exemples devroient bien apprendre aux princes à modérer leur ambition ; mais qu'il s'en trouve peu qui en sachent profiter !*

ANN. 1373.

Trève entre les deux couronnes.

Rym. act. publ. tom. 3. part. 3, pag. 22 & suiv.

Charles, que la prospérité n'aveugloit pas, prêta volontiers l'oreille aux sollicitations du pape, qui ne cessoit de l'exhorter à la paix. Grégoire, qui dès-lors se préparoit à transférer le saint siége d'Avignon à Rome, auroit

ɔien voulu avant son départ termi-
ıer les funestes divisions de la France ANN. 1373.
ł de l'Angleterre. Il s'étoit pour cet
:ffet plusieurs fois adressé à Edouard,
ļui de son côté paroissoit ne pas s'é-
oigner d'un accommodement. Les
onférences, ainsi qu'on en étoit con-
'enu, se tinrent à Bruges entre les
ɔlénipotentiaires des deux couronnes.
Ceux du roi de France étoient le duc
le Bourgogne, les comtes de Tancar-
ille & de Sallebruche, & l'évêque
l'Amiens; & de la part du roi d'An-
leterre, le duc de Lenclastre, le comte
e Salisbury & l'évêque de Londres,
ssistés de trois chevaliers & de deux
octeurs. Ces conférences avoient été
récédées d'une suspension d'armes
our les parties septentrionales de la
rance, entre les commissaires du roi
: le gouverneur de Calais.

Malgré les dispositions pacifiques Rym. act.
ļue les deux partis témoignoient, les publ. tom. 3.
:égociations de Bruges n'aboutirent part. 3.
ļu'à la conclusion d'une trève qui Chron. de S. Denis.
levoit expirer aux fêtes de Pâques Chron. MS. &c.
le l'année suivante : on étoit alors au
nois de juin. Comme les alliés des
leux rois étoient également compris
lans ce traité, le duc de Lenclastre,
ļui dans ses pouvoirs, & dans tous

ANN. 1374.

les actes préliminaires étoit qualif de roi de Castille & de Léon, fi obligé de supprimer ce titre dans dernier acte de cette trève. Le roi c France crut devoir à Henri de Tran tamare, son généreux & fidèle allié cette marque de sa considération. L'é vêque de Salamanque, & Fernande de Velasco, grand chambellan du mo narque Espagnol, avoient été envoy au congrès de Bruges. Ils furent atta qués près de Bordeaux par le seigneu de Lesparre; mais les vaisseaux Ca tillans étoient supérieurs aux bâtimen Anglois. Lesparre fut fait prisonnier Velasco l'emmena en Espagne; l'évé que continua sa route, & arriva he reusement à Bruges. Les ducs de Bou gogne & de Lenclastre, & les autr plénipotentiaires convinrent, avan que de se séparer, de se retrouver a même lieu vers les fêtes de la Tou saint, pour travailler de concert a bien d'une paix générale.

Froissard. hist. d'Esp.

Cette suspension d'armes, où la Bre tagne étoit expressément spécifiée survint à propos pour dérober Olivie de Clisson à la vengeance du duc Jean de Montfort, depuis son retou à Londres, avoit employé les plu pressantes sollicitations pour engage

Affaires de Bretagne. *Histoire de Bretagne. Rym. act. publ. tom. 3. part. 3.*

louard à lui fournir une armée ca-
ble de le remettre en possession de ANN. 1374.
n duché. Le monarque Anglois, qui
pouvoit dissimuler la justice d'une
reille demande, & qui sans doute
voit se repentir de ne l'avoir pas
évenue, entra dans les vues de ce
ince : *Beau fils*, lui disoit-il, *je sais
n que pour l'amour de moi vous avés
s en balance & hors de votre seigneu-
, grand & bel héritage ; mais bien soyés
uré que je le vous recouvrerai. Je ne
ai paix à François que vous ne soyés
dans, & raurés votre héritage.* Les
ets répondirent à ces promesses. Le
ıc de Bretagne rassembla un corps de
ux mille hommes d'armes & de
ɔis mille archers, dont le roi d'An-
eterre paya la solde pour six mois. Le
mte de Cambridge, & plusieurs au-
es princes & seigneurs Anglois, vou-
rent partager l'honneur de cette ex-
édition. Le duc de Bretagne s'embar-
ıa au port de Southampton, & descen-
t à Saint-Mahé. Il emporta la cita-
elle d'assaut, & fit passer la garnison
ı fil de l'épée : la ville se rendit aussi-
ɔt. Il s'avança incontinent vers Saint-
aul de Léon qu'il saccagea. Morlaix
uvrit ses portes, ainsi que Lannion,

Lantriguet, la Roche-de-Rien, Gui
ANN. 1374. camp, & la Roche-Bernard. Le d
pourſuivant ſes conquêtes, mit le ſié
devant Saint-Brieuc. Cette ville av
été nouvellement fortifiée par les ſoi
d'Olivier de Cliſſon; elle étoit d'a
leurs défendue par une garniſon no
breuſe. Cliſſon & le ſeigneur de La
commandoient dans la province d
puis le départ du connétable :
étoient alors à Lamballe. Kemperla
ville extrêmement importante, ſe tro
voit fort incommodée par une for
reſſe que Jean d'Evreux, capitaine
parti de Montfort, avoit fait répar
dans le voiſinage. Les habitans &
garniſon envoyerent à Lamballe d
mander du ſecours. Cliſſon & Bea
manoir accoururent ſur le champ. I
étoient près de ſe rendre maîtres
ce nouveau fort, lorſque le duc
Bretagne, qui, ſur les premiers av
qu'il avoit reçus de cette entrepriſ
avoit levé le ſiége de Saint-Brieu
partit à la hâte avec toutes ſes troupe
dans l'intention de les ſurprendr
Cliſſon étoit occupé à donner un aſſa
général. On vint lui dire que les An
glois paroiſſoient à deux lieues de ſo
camp. La partie n'étoit pas égale :

i'eut que le tems de rassembler préci- ANN. 1374.
itamment le peu de monde qu'il avoit
vec lui, & de se dérober par une
rompte retraite à la poursuite des en-
emis. Il entroit dans Kemperlay, &
es barrières étoient à peine fermées,
ue le duc qui n'avoit pas retardé sa
narche, arriva devant cette place. Il
i fit sur le champ exactement invest-
r, dans l'appréhension que sa proie
e lui échappât. Dès le premier jour
livra un assaut furieux; les attaques
e furent pas moins vives les jours sui-
ans. L'ardeur des assiégeans étoit ex-
itée par des motifs qui rendent les
ommes capables des efforts les plus
xtraordinaires, la vengeance & la
aine. Les Anglois haïssoient dans
Clisson un ennemi cruel & implaca-
le, qui faisoit gloire de ne jamais
eur accorder aucun quartier. Nous
vons rapporté ci-devant la cause ima-
ginaire ou réelle de l'inimitié person-
elle du duc contre ce seigneur. Il est
es outrages qu'un mari jaloux ne par-
onne jamais. Clisson ne devoit s'at-
endre qu'à une mort cruelle. Beau-
nanoir & Rohan, renfermés avec lui
lans Kemperlay, n'espéroient guères
in meilleur traitement, s'ils avoient

ANN. 1374.

le malheur d'être pris d'assaut ; il n leur restoit aucun espoir de secour étrangers. Dans une extrémité si péril leuse, ils demandèrent à capituler. L duc se montroit inexorable, & vouloi absolument qu'ils se livrassent à s discrétion. Il ne leur accorda une sus pension d'armes de huit jours, qu sur la certitude qu'ils ne pouvoient lu échapper. En effet ce court armistic alloit expirer, & les assiégés n'avoier plus d'autre ressource que le désespoi Deux seigneurs arrivèrent au camp d duc, & signifièrent à ce prince, ain qu'aux Anglois dont son armée étoi composée, la trève qui venoit d'êtr conclue à Bruges, dans laquelle l Bretagne étoit formellement compri se. Montfort se vit contraint de lever l siége, non sans regret de se voir arra cher une victime qu'il comptoit im moler à son ressentiment. La suspen sion d'armes ayant été publiée en Bre tagne, il repassa en Angleterre, où i conduisit avec lui la duchesse so épouse.

Clisson échappe à la vengeance du duc. *Ibid.*

La garnison de S. Sauveur-le-Vi comte, que les troupes du roi assié geoient depuis quelque tems, voulu aussi profiter de cette trève pour évite

Réduction de Saint Sauveur-le-Vicomte. *Ibid.*

e se rendre, suivant les termes de la ıpitulation qui avoit été précédem- ıent signée de part & d'autre ; mais ır le traité conclu à Bruges, il avoit ;é décidé que cette place seroit remise ıx François, en payant la somme de ıarante mille livres. On peut se rap- ꞁller que Geoffroi d'Harcourt, sei- ıeur de S. Sauveur-le-Vicomte, avoit ꞁstitué le roi d'Angleterre son héri- ꞁr. Après la mort de ce seigneur, ꞁtte terre avoit été donnée à Jean ꞁhandos, dont la sœur la remit à ꞁlouard, qui depuis ce tems en étoit ꞁmeuré possesseur. Louis d'Harcourt, ꞁigneur de Châtelleraubt, s'étant dé- ꞁché des Anglois à la sollicitation du ıc de Berry & du connétable, la res- ꞁution des biens qui avoient appar- ꞁnu à Geoffroi d'Harcourt, & entre ꞁtres de S. Sauveur-le-Vicomte, fut ı des principaux articles qui lui fu- ꞁnt accordés pour l'engager à rentrer ꞁns l'obéissance du roi.

ANN. 1374. *Rym. act. publ. tom. 3. part. 3. pag. 33, 43 & 44.*

Trésor des char. lay. Norman. 2°. 285. *Du Tillet.*

Quelques précautions qu'on eût pri- ꞁs pour remédier aux désordres que ꞁs gens de guerre étoient accoutumés ꞁ commettre lorsque les hostilités ꞁssoient, il étoit cependant difficile ꞁ les réprimer entierement. La trève

Le seigneur de Coucy conduit les compagnies en Autriche. *Froissard.*

laiſſoit ſans emploi des compagn dont l'entretien eût été onéreux pc l'Etat, & qu'il étoit dangereux de cencier. Le roi ſongeoit aux moye de prévenir ce double inconvénien lorſque l'arrivée d'Enguerrand de Cc cy, comte de Soiſſons, vint met fin à cet embarras. Ce ſeigneur, ge dre du roi d'Angleterre [a], vaſſal roi de France, avoit prudemment év de prendre part à la querelle des de couronnes, en ſe retirant du royaun Afin de colorer ſa retraite d'un p texte plauſible, il paſſa en Italie, porta les armes pour le ſervice du ſa ſiége contre Bernabo Viſconti. Il vint en France dans le tems que trève venoit d'être conclue à Brug La mort du duc d'Autriche lui four une nouvelle occaſion de s'abſent Il étoit par ſa mère neveu de ce d & ſon héritier. Dans le deſſein de clamer cette ſucceſſion, il propoſa conduire en Allemagne les troupes c venues déſormais inutiles : on accer l'offre; & le roi, pour en faciliter l xécution, lui donna ſoixante mi francs. Il ſeroit inutile de rapporter

ANN. 1374

a Il avoit épouſé Iſabelle, fille aînée d'Edouar

ANN. 1374.

étail de cette expédition, qui ne fut ıs heureuse. Elle n'a d'autre liaison vec notre histoire que l'avantage u'elle produisit au royaume, en le élivrant des compagnies.

Majorité des rois.

Toutes les chron. & hist. Conf. des ordonnances. Du Tillet. Recueil des ordonnances. Trésor des Chart.

Le soin de maintenir la gloire & la élicité présente de l'Etat fixoit toute attention du roi. Il eût voulu pouoir assurer la tranquillité publique sur es fondemens inébranlables. Ce sage ıonarque embrassoit l'avenir dans ses rojets. Il avoit éprouvé par lui-mêıe, pendant la captivité du roi son ère, combien les moindres obstacles ont gênans pour l'administration, ui n'agit jamais avec plus d'efficacité ue lorsqu'elle émane directement du ouverain. Convaincu de cette maxiıe, & désirant affermir, autant qu'il toit en lui, l'autorité royale en faveur des princes qui devoient lui succéder, il forma le projet d'abréger les rop longues minorités des rois. A es vues politiques pour le maintien lu pouvoir suprême, se joignirent ans doute des considérations particuieres. La foiblesse de son tempéranent miné par un travail assidu, & par un breuvage empoisonné que le détestable roi de Navarre lui avoit fait

Ann. 1374 prendre dans le tems qu'il n'étoit e core que dauphin, ne lui permettc pas d'attendre la vieilleſſe pour mett ordre aux affaires du gouvernemen L'âge peu avancé de Charles, l'aîı de ſes enfans, lui cauſoit de ſérieuſ inquiétudes : il craignoit, s'il ſe lai ſoit prévenir par la mort, que ce jeuı prince ne fût à la merci des ducs d'Aı jou, de Berry & de Bourgogne, doı il connoiſſoit l'ambition. Après avo peſé ces divers motifs, il prit les m ſures qu'il jugea les plus avantageuſ à ſa famille & au bien du royaum Il crut y parvenir en dreſſant le mc dèle de la célèbre ordonnance qui fix la majorité des rois à l'âge de qu torze ans. Cette ordonnance donnée Vincennes au mois d'août de l'anné 1374, contient les juſtes cauſes qu ont déterminé le légiſlateur. Aprè avoir parlé du reſpect & de l'amou des peuples pour la perſonne ſacrée d leurs rois, il rappelle « que dans tou » les tems les ſujets ont toujour » obéi plus volontiers aux ordres im- » médiats de leur prince, qu'à ceu » qui ne partoient que de l'autorit » paſſagère d'un régent. Aux exemples » tirés des hiſtoires étrangères, tant

ſacrées que profanes, & de celle de la nation, il ajoute que cette Providence, qui veille inceſſamment ſur la conduite des Etats, répandoit ordinairement des lumières & un jugement prématuré dans l'ame de ceux qui doivent gouverner les autres hommes; que les enfans des rois étoient confiés dès leur plus tendre enfance à des perſonnages éclairés & vertueux; qu'on employoit l'attention la plus ſcrupuleuſe à les inſtruire, & que par conſéquent il n'étoit pas étonnant que les princes fiſſent des progrès plus rapides que le commun de leurs ſujets ». Charles ıns cet édit impoſoit en même tems ſes ſucceſſeurs l'indiſpenſable obliıtion de cultiver avec un ſoin exême ces précieux rejetons deſtinés produire le bonheur de l'univers.

ANN. 1374.

Charles n'eſt pas le premier de nos ›is qui ait fait une pareille loi. Phi›pe III, par ſes lettres données au ımp devant Carthage en Afrique, ›nfirmées l'année ſuivante, lorſqu'il ıt de retour en France, ordonna ı'en cas qu'il mourût avant que ſon s eût quatorze ans accomplis, Pierre, ›mte d'Alençon, gouvernât le royau-

Ibid.

me pendant la minorité, & que
ANN. 1374. régence cessât aussi-tôt que le jeu
prince entreroit dans sa quinzième a
née. Ce qui différencie ces deux o
donnances, c'est que celle de Philip
le Hardi ne fait mention que de s
fils, & prescrit les quatorze ans révolu
au lieu que celle de Charles V en f
une loi perpétuelle pour tous les rois
venir, & rend les souverains majeu
dès qu'ils ont atteint la 14e anné
(*donec decimum quartum ætatis annu
attigerit*). C'est le sens dans lequel
chancelier de l'Hôpital, à l'occasion
la majorité de Charles IX, expliq
les expressions de cette ordonnanc
ainsi que le rapporte le judicieux a
teur de l'abrégé chronologique. Il
dit *que l'esprit de la loi étoit que les r
fussent majeurs à quatorze ans comme
cés, & non pas accomplis, suivant
règle, que dans les causes favorable
(annus incœptus pro perfecto habetu
une année commencée est censée r
volue.*

L'ordonnance de Charles V pour
majorité des rois, ne fut registrée
parlement que le 21 mai de l'ann
suivante, *le roi y séant & tenant s
lit de justice*, assisté du dauphin,
di

Trésor des char. reg. des anc. ord. fol. 71.

uc d'Anjou, de plusieurs autres prinœs, seigneurs & prélats, du recteur : des principaux membres de l'uni-ersité, ainsi que du prévôt des mar-ıands & des échevins de la ville de aris. L'original des lettres fut remis ıx religieux de S. Denis, pour être ɔnservé dans leur trésor.

ANN. 1374.

La majorité de nos rois depuis l'é-bliſſement de la monarchie, avoit ɔrouvé plusieurs variations appuyées utefois sur le même principe. Ils ne ɔuvoient être majeurs que lorsqu'ils ɔient assez forts pour soutenir les fa-ɡues du service militaire. Les pre-ıiers Francs portoient des armes ex-:mement légeres, ils combattoient à :d. Leurs enfans étoient en état d'al- à l'armée dans un âge peu avancé; ıſſi étoient-ils majeurs à quinze ans. ıildebert II, n'avoit que cet âge, :sque Gontrand le déclara majeur, lui mettant dans les mains un jave-: selon l'usage, en présence de l'as-nblée de la nation. La maniere de re la guerre changea sous la seconde :e; on ne se servit presque plus que cavalerie: l'armure complete de :, qui couvroit entiérement les hom-:s, formoit un poids excessif que

Trésor. des char. reg. des anc. ord. fol. 75.

Grégoire de Tours.

l'âge & l'habitude pouvoient seuls re
dre supportables. La majorité qui ma
choit toujours de pair avec la faculté d
porter les armes, fut retardée jusqu
vingt & un ans. Cet usage subsisto
lorsque le roi donna son édit; mais
sçavoit par sa propre expérience qu'u
monarque peut très-bien gouvern
son royaume sans combattre.

ANN. 1374.

Cette même année l'appanage
Louis de France, deuxieme fils d
roi fut fixé à douze mille livres tou
nois [a] de rente en fonds de terres q
devoient être érigées en comté. Il f
de plus ordonné que le prince, p
venu à l'âge de majorité, recevr
une somme de quarante mille livre
pour se mettre en état, c'est-à-dire, po
former sa maison; & en cas que
roi eût d'autres enfans, le même pa
tage leur étoit destiné. Le roi par d
mêmes lettres régla la dot des dan
de France. Il ordonna que la prince
Marie, l'aînée de ses filles, auroit
mariage cent mille livres une f
payées, & de plus les meubles, hab

Appanage des enfans de France.

Trésor des Chart. lay. Appan. 343. *Du Tillet.* *Chambre des comptes, mémorial* D. *fol.* 203. R.

a La valeur du marc d'argent étoit alors de c
sous tournois; ainsi ces douze mille livres mon
roient aujourd'hui à cent vingt mille livres, le m
d'argent étant à 50 livres.

b Quatre cens mille livres de notre monno

: joyaux convenables *à la fille de roi* ANN. 1374.
: France. La dot des princeſſes ca-
ettes étoit de ſoixante mille livres,
le même mobilier.

Après ces diſpoſitions préliminaires
ı faveur de ſa famille, le roi régla la
rme du gouvernement. Il conféra la
ıalité de régent au duc d'Anjou,
îné de ſes freres, lui ſubſtituant,
cas de mort ou d'abſence, le duc
Bourgogne, ſans faire aucune men-
n du duc de Berry, qui auroit dû
écéder celui de Bourgogne par droit
naiſſance; mais la conduite de ce
nce l'avoit rendu ſuſpect. Ancien-
nent les lettres, tant de juſtice que
grace, étoient expédiées au nom
; régens ou régentes, & ſcellées de
rs ſceaux particuliers. Cet uſage ſub-
a juſqu'à la régence de Louiſe de
voie, mere de François I. Toutes les
tres de juſtice furent alors publiées
nom du roi, & revêtues de ſon
au, à la différence de celles de grace
étoient expédiées au nom de la
ente; diſtinction *qui ne ſe fit pas*
s raiſon, pour montrer, dit du Tillet,
la juſtice eſt eſtimée toujours durer
e royaume, ſoit le roi mort, pris ou
ent; auſſi les lettres de juſtice expé-

Régence. *Ibid.*

diées du temps d'un roi défunt, sont exé-
ANN. 1374. *cutées au regne de son successeur*, tand
que les lettres de grace ou de con
mandement cessent d'avoir leur eff
avec le pouvoir de celui qui les
données, à moins que celui qui su
cede ne les confirme. Le premier pri
ce administrateur de l'Etat au lieu
roi, qui prit le titre de régent
royaume, fut Philippe le Long pe
dant la grossesse de la reine Clémen
Rech. de Pasquier. sa belle sœur, veuve de Louis Huti
Le roi, en donnant au duc d'Anj
l'administration du royaume penda
la minorité de son fils, apporta qu
ques modifications à l'autorité de ce
place qui jusqu'alors avoit été illin
tée. Une des conditions entr'autres
de ne pouvoir faire aucune alié
tion, sous quelque prétexte que
fût. Le duc s'engagea par sermen
suivre en tout les intentions de
majesté [a].

a Comme l'histoire ne nous a fourni jusqu'à pré
aucun monument de cette espece, il ne sera pas
tile de rapporter ici la formule du serment que
le duc d'Anjou dans la sainte Chapelle du palais. C
piece curieuse par elle - même est essentielle po
connoissance des constitutions fondamentales de
tre monarchie. Elle étoit conçue en ces termes :
» Loys duc d'Anjou & de Touraine, jure sur les s
» évangiles de Dieu & sur les saintes reliques ci

Le régent disposoit souverainement le tout sans être obligé de rendre compte de son administration, lorsque son pouvoir expiroit. Le roi qui vouloit restreindre, autant qu'il étoit possible, l'autorité qu'il confioit à son frere, donna par ses lettres, datées du même mois, la tutele de ses enfans,

ANN. 1374.

Tutele distinguée de la régence.
Ibid.

sentes par mon serment & par ma loyauté, que si monseigneur le roi, ce que Dieu ne veuille, mouroit avant que mon très-chier seigneur & neveu monseigneur Charles son aîné fils fût entré au quatorzieme an de son âge; je garderai, gouvernerai, & défendrai le royaume & les bons sujets d'icelui loyaument, justement & raisonnablement, & au plus honorablement & profitablement que je pourrai & sçaurai, au bien, honneur & profit de mondit seigneur & neveu ledit aisné fils de mons. le roi, comme son héritier & successeur, lors vrai & droiturier roi de France; & aussi garderai & défendrai le domaine, les noblesses, droitures & seigneuries d'icelui royaume contre tout homme vivant sans en rien aliéner, ne souffrir être aliéné par quelconque maniere, ne pour quelconque cause, couleur ou occasion que ce soit, & à ladite garde & défense mettrai & exposerai ma personne & tous mes biens, meubles & non meubles, toutefois que besoin en sera, tout aussi comme je ferois ou faire devrois pour mon propre héritage, & ferai & ferai faire aux grands & aux petits, sans acception de personne, raison & justice. Tiendrai, le royaume & tous les sujets d'icelui en bonne paix tout le plus que je pourrai, & les garderai de toute ma puissance d'être pillés, robés, grevés ou opprimés, & ne mettrai le royaume en nouvelle guerre que je ne le puisse éviter durant le tems de mondit gouvernement par quelconque loi ou maniere que ce soit, & avec la loi & les ordonnances faites par mondit seigneur le roi sur l'âgement des aisnés fils de lui & de ses suc-

& le gouvernement des finances d
ANN. 1374. l'Etat à la reine son épouse, assistée d
ducs de Bourgogne & de Bourbon
substituant ces deux princes à la rein
s'il arrivoit que par la mort de cet
princesse, la tutele n'eût pas lieu.
ordonna en même-temps que ce q
resteroit des revenus du royaume, l

» cesseurs rois de France, sur le douaire de mada
» ma très-chiere dame Me la royne de France, fem
» de mondit seigneur, sur la tutele, garde & go
» vernement de mon très-chier seigneur & neveu s
» aîné fils, & de mes autres neveux & nieces ses e
» fans, & sur le partage ou appanage d'iceux, sur
» garde & dépôt des joyaux, vaissellé, monno
» d'or & d'argent, pierreries, & de tous autres bie
» meubles que mondit seigneur le roi auroit au jo
» de son trépassement, & aussi des meubles qui vie
» droient des rentes, revenus, profits & émolume
» du royaume durant le tems que j'en aurai le go
» vernement, & sur le fait de son testament ou de
» niere volonté, lesquelles loi, ordonnances
» testament j'ai oy lire de mot à mot, & me tie
» pour pleinement enfourmé, & bien acertainé d
» choses contenues en icelles, je tiendrai, garder
» & accomplirai, ferai tenir, garder & accomplir
» point en point selon leur fourme & teneur, réa
» ment & de fait, loyaument & véritablement, san
» fraude, barat, déception, art, cautille ou male
» gin, & ne ferai, oirai ou viendrai, ne souffrir
» faire, aller ou venir à l'encontre par moi ou p
» autres tenement * ou expressément, directemen
» ou indirectement, publiquement ou occultemen
» pour quelconque cause, couleur ou occasion & p
» quelconque voie ou maniere que ce soit, & ain
» je le jure & promets sur les saints évangiles & rel
» ques dessusdits, par ma chrestienté, le baptesm
» que je pris sur les fonts, & par ma part de paradi
» Ainsi me veuille Dieu aidier & les saintes Evangile
» & reliques ci présentes.

* tacitement.

charges acquittées, seroit déposé entre les mains du seigneur Bureau de la Riviere, premier Chambellan, pour être remis au roi, lorsqu'il seroit majeur. Par ces mêmes lettres il forma pour la reine tutrice, & les deux princes ses freres, un conseil composé des archevêques de Reims & de Sens, des évêques de Laon, de Paris, d'Auxerre & d'Amiens, des abbés de S. Denis & de S. Maixant, du comte de Tancarville, chambellan de France, *ou de celui qui lors le seroit*, du connetable du Guesclin, de Jean comte d'Harcourt, & de Jean comte de Sarrebruche, bouteiller de France, de Simon comte de Brenne, d'Enguerand sire de Coucy, d'Olivier de Clisson, des seigneurs de Sancerre & de Blainville, maréchaux de France, de Raoul de Reyneval, pannetier de France, de Guillaume de Craon & de Philippe de Maizieres, de Pierre de Villars, grand-maître de l'hôtel du roi & garde de l'oriflame, de Pierre d'Aumont & de Philippe de Savoisi, chambellans, d'Arnaud de Corbie & d'Etienne de la Grange, présidens au parlement, de Philbert de l'Epinasse, Thomas de Boudenay & Jean de Rye, cheva-

ANN. 1374.

liers, de Richard doyen de Besan
ANN. 1374. çon, Nicolas Dubois & Evrard d
Tramagon, conseillers, de Nicola
Braque, Jean Bernier, Bertrand Du
clos, Philippe d'Augier, Pierre d
Chastel & Jean Pastourel, maîtres de
comptes, Jean le Mercier, génér
des aides, Jean d'Ay, avocat a
parlement, & de six bourgeois de l
ville de Paris, au choix de la rein
& des princes. Ce conseil de tutele
dans lequel entroit ce qu'il y avo
de plus illustre des trois ordres d
royaume, étoit bien capable de ba
lancer la puissance du régent, pou
peu qu'il voulût en abuser. Ces dispo
sitions furent confirmées par les se
mens de la reine, des princes, de
seigneurs, des prélats, & des offi
ciers qui devoient contribuer à e
maintenir l'exécution. Les sermen
qu'ils prêterent à ce sujet furent con
çus à peu près dans les mêmes te
mes que celui du duc d'Anjou pour
régence.

On voit dans ces deux ordonnance
des vestiges de l'usage pratiqué d
toute ancienneté en France, où l'o
admettoit deux sortes d'administra
tion, dont l'une étoit uniquement re

lative à la personne du roi, & l'autre au gouvernement du royaume, comme dans les loix féodales on distinguoit la tutele, qui n'avoit pour objet que la personne du pupille, de *la baillie* qui renfermoit la garde & le gouvernement de la terre. Blanche, mere de saint Louis, réunit la premiere ces deux titres que l'on distingua toujours, mais qu'on ne sépara jamais depuis Charles V. Au reste, l'événement trompa les espérances du roi. Ces ordonnances eurent le sort de la plupart des dispositions projettées par les hommes. La mort de la reine fit avorter l'arrangement pris pour la tutele, & l'édit concernant la majorité rencontra des obstacles dans l'ambition & la mésintelligence des princes; & quoique Charles VI, parvenu en âge, l'eût confirmé, ce ne fut que long-temps après, que cette constitution acquit enfin la force d'une loi fondamentale.

ANN. 1374.

Abrég. chronol. 1. *part. pag.* 320.

Les plénipotentiaires des deux couronnes recommencerent les conférences, ainsi qu'ils en étoient demeurés d'accord avant leur séparation. Il y eut quelques contestations sur le lieu où les négociations devoient se traiter.

ANN. 1375.

ANN. 1375. Les députés du roi de France refuserent d'aller à Bruges, & resterent à Saint-Omer. Il paroît que ces difficultés furent occasionnées par l'obstination du duc d'Anjou qui devoit assister aux conférences; car il persista dans la résolution de ne pas s'y trouver, tandis que le duc de Bourgogne, le comte de Sallebruche, les évêques de Beauvais & d'Amiens s'y rendirent. Les agens du roi d'Angleterre étoient toujours les mêmes, à la réserve du duc de Bretagne qui se joignit à eux. Ce congrès fut aussi infructueux que l'avoit été le précédent. La treve fut seulement prorogée jusqu'à la S. Jean-Baptiste de l'année suivante; c'est tout ce que purent obtenir les légats du S. Siege. Les prétentions réciproques étoient trop opposées pour qu'il fût possible de les rapprocher. Le roi de France demandoit la restitution de la somme de quatorze cens mille livres qu'il avoit acquittée pour la rançon du roi son pere, & de plus il exigeoit que les fortifications de la citadelle, ainsi que de la ville de Calais, fussent démolies. Les Anglois de leur côté insistoient sur le transport absolu de la souveraineté de la Guienne, sui-

vant les termes du traité de Bretigny ; & prétendoient qu'on leur rendît les places qui leur avoient été enlevées dans cette province. Le roi, de l'avis de son conseil, déclara ne pouvoir accorder ces conditions, *directement contraires au serment qu'il avoit fait à son avénement à la couronne.*

ANN. 1375.

Quoique l'Angleterre formât des demandes qu'elle n'auroit pas dû se flatter d'obtenir, quand même elles auroient été appuyées par une armée victorieuse, il s'en falloit beaucoup cependant que son état actuel répondît à la hauteur qu'elle affectoit. Une guerre si longue l'avoit épuisée d'hommes & d'argent : elle étoit privée de ses meilleurs capitaines : elle touchoit au moment de pleurer dans la mort du prince de Galles la perte du héros de la nation : une vie active passée dans le tumulte des armes, ou l'embarras des affaires, avoit consommé la santé de son roi : il ressentoit déja l'abattement d'une vieillesse anticipée. Edouard au milieu de tant de disgraces cherchoit à se consoler de ses chagrins publics & domestiques dans le sein des plaisirs de l'amour, amu-

ANN. 1375. ſemens qui paroiſſoient peu convenables à ſon âge. Ce prince, dit-on, devint amoureux d'une demoiſelle d'honneur de la feue reine ſon épouſe, il avoit alors plus de ſoixante ans. Cette paſſion remplit les dernieres années d'une vie dont juſqu'alors l'ambition avoit paru occuper tous les momens. Le peuple mécontent d'ailleurs, ne put lui pardonner cet attachement. Un roi triomphant eſt l'idole de ſes ſujets, quand même il les accableroit du poids de ſa gloire. Une guerre malheureuſe ſuffit pour renverſer les autels qu'on lui avoit élevés dans la proſpérité. La flatterie l'avoit placé au-deſſus des mortels : la baſſe malignité, l'impoſture, l'ingratitude ſe déchaînent contre lui, l'outragent, déchirent ſa réputation : on oublie ſes vertus, on lui fait un crime d'une foibleſſe que le dernier & le plus inutile des hommes, oſe ſe croire permiſe. Le magnanime Edouard fit cette triſte épreuve : il dut apprendre qu'il faut être heureux pour obtenir la faveur de la plus nombreuſe partie de l'eſpece humaine, ou plutôt il apprit l'eſtime qu'on doit en faire. Le roi d'Angleterre dans un parlement qui

se tint à Londres, demanda un subside pour la continuation de la guerre. ANN. 1375.
La nation saisit cette circonstance pour marquer son mécontentement de l'administration présente. On soupçonna le prince de Galles d'avoir sous main fomenté cette résistance. Ce prince qui sentoit approcher sa fin, craignoit pour le jeune Richard son fils, l'ambition du duc de Lenclastre, qui jouissoit alors de la plus grande faveur auprès du roi. Le parlement, avant que d'accorder le subside, présenta au monarque une adresse pour le prier d'éloigner de sa personne quelques ministres qu'il lui nomma; mais surtout le duc de Lenclastre, & Alix Pierce ou Perers[a], c'étoit le nom de la maîtresse d'Edouard, qui fut obligé de céder aux instances de l'assemblée. Cette dame, disent quelques historiens, „ étoit accusée d'aller dans les „ cours de justice, de s'asseoir sur le „ tribunal avec les juges, & de leur *Warsingham. Rap. Thoyr.*

a Rapin Thoyras la nomme Alix Pierce : les historiens Espagnols qui disent que cette demoiselle étoit de leur nation, lui donnent le nom de Perers. Elle est nommée de même dans Rymer, où l'on trouve une lettre du roi qui lui donne quelques bijoux qui avoient appartenu à la reine. *Vid. Rap. Thoy. Fœr. Rym. Act. pub. T. 3. part. 3. p. 13.*

ANN. 1375. » dicter les jugemens. On lui re» prochoit de se tenir près du che» vet du lit d'Edouard dans le temp» que les courtisans attendoient à l» porte de la chambre ». Quelque autres écrivains se sont attachés à jus tifier Edouard, qui peut-être dans ce attachement n'envisageoit que les dou ceurs innocentes de la simple amitié [a] Au surplus, cette liaison nous donn lieu de placer ici le récit d'une fêt qui peut servir à donner aux Lecteur une idée de la galanterie qui régnoi alors. Alix étoit si belle, qu'elle fu créée dame du soleil. Le roi célébr l'illustration de sa favorite par un pompeuse cavalcade. On vit le monarque & la dame montés sur un cha de triomphe : ils étoient suivis par un grand nombre de dames de la premiere distinction, dont chacune menoit un chevalier attaché au frein de son cheval. Cette troupe superbement parée, marcha dans le même ordre depuis la tour de Londres jusqu'à une des places principales de la ville, où

a Ils s'appuient pour cette justification sur ce que Guillaume Baron de Windsor, après la mort d'Edouard, ne fit aucune difficulté d'épouser Alix. C'est aux lecteurs à juger du mérite de cette preuve.

ɔn commença un magnifique tournoi ui dura ſept jours, probablement en honneur des ſept planetes. Cette fête iſpendieuſe, qui ſe donna en 1374, reſque dans le même temps que le ɔi demandoit un ſubſide, ſembloit n quelque ſorte autoriſer les murmu- :s du peuple. ANN. 1375.

Edouard cependant, malgré les obſ- acles qu'il rencontroit dans l'affec- on de ſes ſujets, paroiſſoit n'avoir as perdu de vue le projet de rentrer ar la force des armes dans la poſſeſ- on des provinces qui lui avoient été nlevées en Aquitaine. Il fit ſolliciter ecrétement le comte de Foix d'entrer ans ſon alliance. Pour cet effet il en- oya des agens avec un plein pouvoir e traiter avec ce ſeigneur, ſe flattant ue l'inimitié qui ſubſiſtoit depuis ong-temps entre la maiſon de Foix & elle des ſeigneurs d'Albret & d'Ar- nagnac, détermineroit le comte à 'unir avec l'Angleterre. Cette négo- iation fut ſans effet, ſoit qu'elle 'eût pas été ménagée avec aſſez d'a- reſſe, ſoit que Gaſton préférât ſa ranquillité aux avantages qu'on lui ɔffroit. *Rym. act. publ. tom. 3. part. 3.*

Les nouvelles intrigues du roi de

Navarre n'eurent pas un succès plu
ANN. 1375. favorable pour l'Angleterre. On do
toujours s'attendre à découvrir que
que perfidie, lorsqu'il est question c
ce prince, dont le nom seul semb
annoncer les crimes. Les foibles lie
qui pouvoient l'attacher au roi, étoie
rompus par la mort de Jeanne de Fra
ce son épouse. Depuis plus d'une a
née il avoit envoyé cette princesse e
France sous prétexte de ménager s
intérêts auprès du roi son frere. Jean
vint d'abord à Montpellier avec Pier
comte de Mortain, le second de s
enfans. Après avoir séjourné quelq
temps dans cette ville, elle en part
pour se rendre à Evreux, où elle mo
rut l'année suivante. On soupçonna
roi son époux de l'avoir fait empo
sonner. Le trépas imprévu de cett
reine, qui expira subitement dans l
bain, occasionna ce soupçon injuste o
légitime. On interrogea les personn
qui l'approchoient, & la seule répon
qu'on put en tirer fut, *qu'elle éto
morte pour avoir été mal gardée. S'il e
vrai que sa mort n'ait pas été nature
le, les ministres du roi de Navar
qui pour lors étoient à Evreux, étoie
trop intéressés à ce mystere pour n

Procès MS. du roi de Navar. int. de P. du Tertre.
Mém. de littérature.

as l'enſevelir dans un profond oubli. ls ſe raſſemblerent au moment que et accident fut divulgué. Les dames ɛ demoiſelles de la princeſſe furent ppellées, ainſi que les autres officiers le ſa maiſon : on leur fit prêter ſernent : on dreſſa un procès-verbal qui ie contenoit autre choſe que la dépoition d'une de ces femmes appellée Margot de Germonville. Cette femme léclara que la reine étoit morte de *oibleſſe de cœur.* La voix publique iccuſa dans le même temps Charles le Mauvais d'avoir fait pareillement empoiſonner Charles de Navarre comte le Beaumont ſon fils aîné, & le carlinal de Boulogne qui mourut en Eſpagne. Ces forfaits ne furent point ivérés : mais quelle étoit l'horrible réputation de ce prince, puiſqu'il fut réduit à ſe juſtifier auprès de Sa Sainteté de la mort du prélat? Grégoire XI qui occupoit alors le S. Siege, lui répondit » qu'il ne pouvoit croire qu'un » prince qui joignoit les ſentimens de » piété aux vertus royales, eût été » capable de faire mourir un prélat » qui étoit ſon ami ; que d'ailleurs » ayant interrogé les officiers de la » maiſon du cardinal, ils lui avoient

ANN. 1375.

» atteſté qu'il étoit mort de maladi
ANN. 1375. » non de poiſon.

Le Navarrois étoit toujours agit par les mouvemens d'une haine irré conciliable contre le roi, ſentimen furieux qu'irritoit encore la proſpérit du royaume. Il crut avoir trouvé un circonſtance propre à ſatisfaire cett inimitié dans un démêlé qui ſurvin à la cour de France. Le roi avoit de mandé à Philippe d'Alençon princ du ſang de la branche puinée de l maiſon de Valois, archevêque d Rouen, un canonicat de ſa cathédral pour un eccléſiaſtique qu'il protégeoi L'archevêque le refuſa : Charles irrit de ce refus, cédant peut-être en cett occaſion un peu trop facilement à ſ colere, fit ſaiſir le temporel du pré lat. Philippe encore plus indiſcret mi le royaume de France en interdit & ſe refugia auprès du pape. Non content de cet éclat, il chercha les moyen de ſe faire un parti dans l'Etat par le crédit de ſa maiſon, qui étoit très-puiſſante [a]. Les ennemis du roi étoien

[a] Philippe d'Alençon étoit petit-fils de Charles comte de Valois frere de Philippe-le-Bel. Il embraſſa l'état eccléſiaſtique & fut évêque de Beauvais, enſuite archevêque de Rouen. S'étant retiré auprès du pape Sa Sainteté lui donna l'évêché d'Oſtie : il fut ſucceſſi-

ûrs de trouver dans le roi de Navarre un partisan toujours disposé à seconder leurs projets. L'archevêque lui envoya proposer de former une ligue avec lui contre le roi de France : il se vanta publiquement devant les agens du roi de Navarre que *combien qu'il fût clerc, il s'armeroit en sa personne, & se metroit si avant en ladite guerre comme chevalier qui y fût.* Le prélat aveuglé par son ressentiment, ne trouvoit aucun obstacle capable d'arrêter sa vengeance. Il se flattoit de disposer des places de la comtesse d'Alençon sa mere, du comté du Perche : il ne désespéroit pas même d'engager dans son parti le comte d'Alençon & le comte d'Etampes. Si l'exécution de ce projet eût été aussi facile que l'arche-

ANN. 1375.

Ibid. interr. de Jacques du Rue.

ement patriarche de Jérusalem & d'Aquilée, cardinal, & mourut à Rome en odeur de sainteté. Le peuple prétendit qu'avant & après son trépas, il avoit opéré plusieurs miracles. A peu près vers le même temps que l'archevêque de Rouen eut ce démêlé avec le roi, Charles d'Alençon son frere aîné, qui, ainsi que lui, s'étoit engagé dans les ordres sacrés, & avoit été pourvu de l'archevêché de Lyon, eut une querelle très-vive avec le roi au sujet de la jurisdiction de la ville de Lyon: le temporel de son archevêché fut saisi; mais plus modéré que son frere, il se contenta d'excommunier le Bailli de Mâcon, & de mettre la ville de Lyon en interdit. *Hist. des card. hist. d'Alençon, hist. de Lyon, Gall. christ. hist. gén. de la maison de France, &c.*

vêque se le figuroit, il est certain qu
ANN. 1375. le gouvernement se seroit trouvé dan
une conjoncture embarrassante par l
division de la famille royale ; ma
lorsqu'il fut question d'effectuer se
magnifiques promesses, l'archevêqu
ne trouva pas les princes de sa maiso
disposés à entrer dans ses vues : il s
vit contraint de renoncer aux espé
rances imaginaires dont il avoit flatt
la malignité du roi de Navarre, qu
par deux fois renoua la négociation
qu'à la fin il abandonna, reconnoif
sant que le prélat n'avoit à lui offr
que les efforts inutiles d'une hain
impuissante.

Charles le Mauvais que rien n'éto
capable de rebuter, entreprit alors d
renouer avec l'Angleterre. Il avo
quelque temps auparavant conclu ave
Edouard un traité qui n'eut poin
d'exécution, parce que le prince d
Galles ne voulut pas le ratifier. I
devoit venir à Cherbourg pour êtr
plus à portée de conclure une allianc
avec les ennemis de l'Etat, desquel
il obtint plusieurs lettres de sauf-con
duit pour différentes provinces où i
forma successivement le projet de se
rendre. A la fin il parut fixer son in-

Rymer. act. publ. tom. 3, part. 3.

lécision en s'arrêtant au dessein d'en-
voyer un agent à Londres. Le prince ANN. 1375.
le Galles, qui avoit toujours paru
éloigné de cette alliance, se rendit à
la fin, & le ministre Navarrois reve-
noit vers son maître avec les articles
du traité, lorsque le vaisseau qui le
ransportoit des côtes d'Angleterre à
Bayonne, périt dans le trajet. Ainsi
Charles ne put apprendre pour lors le
uccès de la négociation, & le gou-
vernement Anglois fut peu de temps
après occupé d'affaires d'une autre
nature par les changemens qui survin-
rent.

Mort du prince de Galles.

Tandis que les médiateurs nommés
par le S. Siege désespérant de parvenir
à procurer une paix solide, de con-
cert avec les plénipotentiaires, em-
ployoient tous leurs efforts à prolon-
ger la suspension des hostilités; un
héros, l'honneur de son siecle, l'ap-
pui de l'Angleterre, le prince de Gal-
les rendoit les derniers soupirs dans
le palais de Westminster, laissant son
pere & sa nation inconsolables de sa
perte. Il fut sans contredit un des plus
grands hommes que l'Angleterre ait
produits. Intrépide à la tête des armées,
terrible dans le combat, toujours vain-

ANN. 1375. queur, affable & modeste après la victoire, généreux, libéral, juste appréciateur du vrai mérite, ami du genre humain ; jamais l'éclat que tant de sublimes qualités réunissoient en sa personne, ne lui fit oublier ses devoirs : son pere n'eut point de fils plus respectueux, plus soumis, plus tendre. Les Anglois le pleurerent universellement : leurs descendans rendent encore aujourd'hui hommage à la mémoire de ce digne prince : il emporta même au tombeau les sinceres regrets de la nation Françoise, qui sçait estimer & respecter la vertu jusque dans ses ennemis. On l'appelloit le prince noir, parce qu'il portoit ordinairement des armes de cette couleur. Il mourut à l'âge de quarante-six ans. Le parlement d'Angleterre assista en corps à ses funérailles, qui furent faites dans l'église de Cantorbéry qu'il avoit choisie pour le lieu de sa sépulture. On ne lui rendit pas de moindres honneurs en France. Le roi fit célébrer dans l'église de la sainte Chapelle du palais à Paris, un service funebre, auquel il voulut assister lui-même, accompagné de tous les grands du royaume.

La mort du prince de Galles occa-

onna divers mouvemens qui agitè- ANN. 1375.
ent la cour d'Angleterre. Edouard
estinoit pour le remplacer sur le trône
 jeune Richard que le duc de Len-
astre auroit bien voulu exclure : on
léguoit même des prétextes assez
lausibles de cette exclusion. Jeanne
 Kent princesse de Galles, qu'on
ppelloit communément la belle Jean-
, avoit épousé en premieres nôces
 comte de Salisbury : elle vécut six
nnées dans ce mariage. Le comte
nsuite se sépara d'elle sur ce qu'il
pprit qu'elle avoit été fiancée aupara-
ant à *Thomas de Holland qui même*
avoit cognue charnellement. Elle se
maria immédiatement après cette
paration au comte de Holland, &
evenue veuve elle s'unit avec le prin-
 de Galles. Le comte de Salisbury
on premier mari vivoit encore, &
 mariage n'avoit point été cassé.
Cette irrégularité pouvoit rendre équi-
oque la légitimité des enfans qu'elle
voit eus du prince. A ces motifs on
n ajoutoit d'autres plus injurieux à la
éputation de cette princesse. On l'ac-
usoit d'avoir employé l'artifice pour
 faire aimer du prince de Galles,
ui même, disoit-on, quelque temps

Grande chronique.

ANN. 1375 après l'avoir épousée, voulut la répu
dier, se faisant un scrupule de la pa
renté qui étoit entre elle & lui. C
répandit alors dans le public, que poi
éviter l'affront d'être renvoyée, el
immola sa vertu au désir de deven
mere, & que les enfans qu'elle avc
mis au monde depuis qu'elle étc
princesse de Galles, étoient les frui
d'intrigues criminelles. La médisan
autorisée par ces bruits, publioit qu
Richard étoit fils d'un clerc ou d'u
chanoine de Bordeaux. Pour accréd
ter ces odieuses anecdotes, on obse
voit qu'alors il y avoit toujours dar
Froissard. le palais du prince *des clercs ou d*
chanoines moult jeunes & beaux. Ce
imputations bien ou mal fondées, q
dans la suite contribuerent à la peri
de Richard, ne produisirent pour lo
aucun effet. Le duc de Lenclastre essay
inutilement de les faire valoir aupr
du roi son pere. Edouard ne voul
rien entendre de ce qui pouvoit ble
ser la mémoire d'un fils qu'il avo
tendrement aimé. Les Anglois respec
toient dans le fils du prince de Galle
l'idole de la nation. L'ambitieux Le
clastre, après de vains efforts, fut oblig
de dévorer son mécontentement se
cre

ret. Richard fut une seconde fois éſigné ſucceſſeur d'Edouard dans une ſſemblée du parlement, où, revêtu es ornemens royaux, il reçut les ſer- ıens des princes ſes oncles, ainſi que e la nobleſſe & du peuple Anglois. fut reconnu prince de Galles, & fait nſuite Chevalier de l'ordre de la Jar- :tiere.

ANN. 1375. *Rap. Thoyr. Walſingh.*

Il s'éleva vers ce temps un démêlé ès-vif entre les officiers royaux, & s inquiſiteurs de la foi. Le Dauphiné ɔurriſſoit encore dans ſon ſein un :ſte des anciens Vaudois qui paru- :nt alors vouloir ranimer les débris : cette ſecte, que la perſécution & la vérité des ſupplices ne purent jamais ıtiérement abolir. Les hérétiques ré- ındus dans cette province & dans la ıvoie, commirent pluſieurs déſor- :es. Ils maſſacrerent quelques inqui- :eurs juſque dans les maiſons des :eres Prêcheurs, qui étoient alors s plus ardens miniſtres de ce redou- ble tribunal. Le pape informé de ces cès, écrivit au roi & au gouver- :ur du Dauphiné, pour les engager réprimer les entrepriſes des rebelles ı ſaint Office. Un évêque Italien & ı frere Mineur, grand inquiſiteur de

Hérétiques en Dauphiné. *Hiſt. eccl. tom. 20.*

ANN. 1375.

Vienne, vinrent armés d'amples pou
voirs pour punir les coupables. On e
arrêta un si grand nombre, que bien
tôt les prisons ordinaires furent tro
étroites pour les contenir ; il fallut e
construire de nouvelles. Les Juges pro
céderent sans relâche aux procès d
ces malheureux ; mais ils rencontreren
des obstacles à l'exécution de leurs ju
gemens. Ils étoient dans l'usage d
faire abattre les maisons des condam
nés, & de s'emparer d'une partie d
leurs biens, ne recevant pas, disoient
ils, d'autres salaires de leurs travau
pour le maintien de la foi. Les officier
séculiers porterent leurs plaintes a
roi de ces destructions & de ces saisies
Sa majesté s'adressa au souverain pon
tife lui-même, qui ordonna qu'à l'ave
nir les maisons des proscrits ne se
roient plus renversées, à moins qu
l'énormité de leurs crimes n'exigeâ
qu'on ensevelît leur mémoire sou
les débris des lieux qu'ils avoient ha
bités. Sa Sainteté défendit de plus qu
dorénavant les inquisiteurs se payas
sent par leurs mains des gages qu'il
prétendoient leur être dûs, en s'ad
jugeant la propriété des biens dont l
confiscation appartenoit de droit au

Regist. de la chambre des comptes de Dauphiné.
Recueil des ordonnances.

ANN. 1375.

gneurs temporels. Le roi chargea
gouverneur du Dauphiné de veiller
igneusement à l'exécution de ce sage
glement, qui mettoit un frein à la
pidité, en retranchant les appâts des
nfiscations. Les salaires des inqui-
eurs furent fixés à cent quatre-vingt-
c livres par an, qui devoient leur
e payés à proportion du temps qu'ils
ploieroient à l'instruction du pro-
. Le pape, qui vouloit rendre ces
is encore moins onéreux au domai-
, ordonna que dans les cinq pro-
ces d'Arles, d'Aix, d'Embrun, de
enne & de Tarentaise, on leveroit
ur une seule fois quatre mille flo-
s d'or, & huit cens florins par an
ndant le cours de cinq années, à
endre cette somme sur la restitution
s biens mal acquis & sur les legs
ertains.

Hist. eccl. T. 20. p. 281.

Prorogation du séjour des Juifs.

Tandis que la jurisdiction des in-
isiteurs sévissoit avec rigueur contre
hérétiques, les Juifs jouissoient
n état paisible à l'abri de leurs pri-
eges, & de la protection du souve-
n. Depuis la permission qu'ils
oient obtenue sous le regne précé-
nt d'habiter en France pendant
ngt années, le roi leur avoit accordé

Trésor des Chartres, reg. 96. fol. 213. Ibid. 136. litt. 208. Ibid. 118. litt. 5. Recueil des ordonnances, tom. VI. Du Tillet.

une prorogation de six ans. Cett
ANN. 1375. grace venoit encore d'être augmenté d'un nouveau délai de dix années. L séjour de la France étoit si avantageu à cette nation active & industrieuse qu'elle s'empressoit d'éloigner autan qu'il étoit possible, l'époque de sa re traite. Elle acquéroit chacun de ce renouvellemens au poids de l'or. Le impositions les plus fortes n'étoien pas capables de la rebuter. Les Juif étoient si riches, que dans plusieur provinces, entr'autres dans le Langue doc, ils composerent avec le roi, & acquitterent d'avance une partie de taxes auxquelles ils étoient assujett pour tout le temps qu'il leur étoit per mis de fixer leur domicile dans l royaume. Ces compositions, qui n paroissoient point à la charge du peu ple, remplissoient les coffres du roi d sommes considérables; mais leur sé jour produisoit un inconvénient, au quel le gouvernement ne faisoit pa alors assez d'attention. Comment n'ap préhendoit-on pas qu'une peuplad d'usuriers privilégiés, dont le trafi illicite étoit autorisé, n'introduisît la fin dans le royaume la soif injust des richesses, & à la longue l'habitud

le se croire tout permis pour y parvenir ? ANN. 1375.

Est-il avantageux pour un souverain d'accumuler des trésors ? Les richesses d'un Etat sont-elles mieux placés dans l'épargne du prince que dans les mains de la nation ? L'exemple de deux de nos plus grands rois, Charles & Henri, paroîtroit devoir décider la question, si ce problême pouvoit être résolu par des exemples. Les Etats généraux & particuliers des provinces avoient accordé la levée de différens subsides pour les frais de la guerre. Les hostilités étoient suspendues : le roi avoit licencié une partie de ses troupes ; cependant les mêmes impositions subsisterent. Les difficultés que Charles avoit éprouvées avant que de monter sur le trône, justifioient en quelque sorte la défiance qui l'engageoit à ménager des fonds de réserve, dans la vue de ne les employer qu'à propos. On étoit si pleinement convaincu de la sagesse du roi, que le peuple, malgré son penchant à désapprouver la conduite de ses supérieurs, ne témoigna pas de mécontentement marqué de la continuation des impôts. Ils n'exciterent aucun murmure :

à juger de la facilité avec laquelle
ANN. 1375. furent acquittés, on eût dit qu'
étoient l'effet d'une contribution v
lontaire, plutôt qu'une taxe onéreu
Il se trouva même des provinces, t
les que le Ponthieu, qui consentire
de bonne grace au payement des
des, quoique leurs privileges les
exemptassent.

Une partie des revenus provena
de ces subsides, étoit principaleme
affectée à mettre sur pied des for
capables de rendre la France redou
ble à ses rivaux. Le roi sentoit le b
soin que le royaume avoit d'une m
rine puissante. Cette partie avoit é
presque entiérement négligée dep
le regne de saint Louis, & les enn
mis profiterent long-temps de not
indifférence sur un objet aussi impo
tant. On ouvrit enfin les yeux :
reconnut qu'on étoit redevable en pa
tie des heureuses opérations de la de
niere guerre à la jonction des flott
Castillanes au petit nombre de vai
seaux que la France entretenoit alor
mais ces avantages étoient dûs à d
secours étrangers, tandis qu'on po
voit les rendre moins incertains,
se les procurant soi-même. Un pare

projet demandoit autant d'économie que de confiance, & personne n'étoit plus capable que le roi d'en préparer l'exécution. On construisit par ses ordres, sur les côtes de Normandie, quantité de bâtimens qui mirent bientôt les François en état de porter la terreur chez leurs voisins. De sages réglemens pour améliorer & empêcher qu'on ne dégradât les forêts qui fournissoient les bois de construction, étoient une suite nécessaire de cette utile entreprise. Le conseil rendit pour cet effet plusieurs ordonnances dressées d'après les rapports des réformateurs des eaux & forêts. C'est ainsi qu'un monarque éclairé veilloit sans cesse au sein du repos, & ne négligeoit rien de ce qui pouvoit intéresser la sécurité de son royaume.

ANN. 1375.

La mort de Philippe duc d'Orléans, décédé sans postérité, accrut encore l'étendue du domaine royal [a]. Ce prince étoit oncle paternel du roi : ce fut en sa faveur que Humbert fit la

Mort du duc d'Orléans. Réunion de ce duché.

Trésor des ch. reg. 119. *p.* 20. *Recueil des ordonnances. Hist. généalog. Juvénal des Ursins*, *pag.* 118.

a Les auteurs de l'Hist. généalog. de la maison de France se sont trompés sur la date de la mort de ce prince, qu'ils placent en 1391. Les lettres de réunion du duché d'Orléans au domaine sont du mois de Septembre 1375. Le duc Philippe mourut le premier de ce mois. *Recueil des ordonnances*, *t. VI.*

ANN. 1375. premiere cession du Dauphiné, qu Philippe transporta au duc de Nor mandie son frere. Il avoit épousé Blan che de France, fille posthume d Charles-le-Bel, princesse vertueuse & d'un courage élevé : on la nommoi *Blanche l'ancienne*. Le roi Jean, so beau-frere, lui parloit un jour avec ai greur. La duchesse offensée des pro pos du monarque, lui repartit fiére ment, *que si elle eût* été homme [a], *i ne lui eût osé dire ce qu'il lui disoit* Elle vouloit sans doute lui faire en- tendre que la couronne lui auroit ap- partenu. Le roi immédiatement aprè la mort du duc, réunit *inséparable- ment & irrévocablement* le duché d'Or- léans au domaine de la couronne, san que lui ou ses successeurs pussent l'er distraire à l'avenir, pour quelque cause que ce fût. Dans les lettres qui rejoi- gnent cette province au patrimoine royal, il est expressément marqué que cette grace avoit été accordée sur les représentations des habitans, qui re- montrerent que de temps immémorial

a Juvénal des Ursins qui rapporte ce trait, met dans la bouche de cette princesse une expression mâle que la naïveté du langage de son siecle pouvoit autoriser, mais capable d'effaroucher la délicatesse du nôtre.

s avoient été sous la domination des ɔis de France, & que Philippe étoit premier prince qui avoit possédé le uché d'Orléans à titre d'appanage; ue leur capitale étoit le séjour d'une ɛs plus florissantes universités, & que ville d'Orléans avoit toujours été gardée par les rois *comme leur cham-e[a] de prédilection*. Nous verrons après mort du roi cette réunion avoir le ême sort que celle du duché de ɔurgogne sous le regne précédent.

ANN. 1375.

ANN. 1376.

Retour des papes à Rome.

Chron. de Saint Denis.

Chron. MS. de Charles V. &c.

Rym. act. publ. tom. 3. *part.* 3.

Hist. eccl. T. 20.

Une nouvelle prorogation de la trè- avoit été l'unique fruit des derniè- s conférences, où les légats du saint ge assisterent. Grégoire XI, qui jus- 'alors n'avoit différé son départ pour talie, que dans l'espérance de pa- ier les troubles de la France & de ngleterre, sincérement affligé de nutilité des soins qu'il avoit em- ɔyés, reprit l'exécution de son pre- ier projet. Envain il avoit fait pu- er une constitution qui ordonnoit x prélats de résider dans leurs dio- ses, si lui-même, en qualité de

a Anciennement on appelloit chambres royales les ves ou provinces, sujettes immédiatement aux nces, & dépendantes du Fisc royal. *Gloss. du* g. *ad verb.* Camera.

chef de l'église, n'appuyoit cette l
ANN. 1376. par son exemple. Depuis qu'Avigno
étoit devenu le séjour des papes, l
évêques se croyoient dispensés de
résidence. Il étoit temps de finir
scandale. L'état de l'Italie exigeo
d'ailleurs la présence des souverai
pontifes. Les Florentins avoient form
une ligue, dans laquelle ils avoie
engagé la plupart des villes de l'Et
ecclésiastique. Le pape excommun
les confédérés. Quelques-uns allarm
par ces foudres, se détacherent
l'association, qui avoit pris pour sign
de ralliement un étendart, où éto
tracé le mot de *libertas*. Les Floren
tins persisterent dans leur révolte, ju
qu'à ce que menacés par une arm
d'aventuriers Bretons & Anglois, i
essayerent d'appaiser Sa Sainteté, e
lui députant Catherine de Sienne, r
ligieuse, qui par une vie édifiant
avoit acquis la plus sublime réputatio
de sainteté. Un Dominicain, contem
porain de cette Sainte, en a écrit l'hi
toire miraculeuse. Il convient de bonn
foi qu'il avoit long-temps douté de
vérité des grandes choses que Cathe
rine lui disoit avoir apprises de Jés
Christ même. » Mais, ajoute-il, con

me j'avois cette penſée, & regardois Catherine, ſon viſage fut vu tout-à-coup transformé en celui d'un homme de moyen âge, portant une barbe médiocre, d'un viſage ſi majeſtueux, qu'on voyoit manifeſtement que c'étoit le Seigneur ». Ou les tranſports u'inſpire l'enthouſiaſme de la vie ɔirituelle, ont la propriété de ſe ommuniquer par une eſpece d'attrac.on, ou le récit du Cénobite eſt plus apable de diminuer ſon autorité, que 'affermir celle de Catherine : ce derier ſentiment eſt celui de l'auteur de hiſtoire eccléſiaſtique. Le Dominiain rapporte enſuite, que Jeſus-Chriſt, accompagné de ſa ſainte mere z de pluſieurs Saints, apparut à Caerine, & l'épouſa ſolennellement, n lui mettant au doigt un anneau 'or, orné de quatre perles & d'un iamant. La Sainte conſerva cet aneau après la viſion; il n'étoit à la érité viſible que pour elle, ainſi que :s ſtigmates de ſon divin époux, avec :quel dans une autre viſion elle avoit hangé de cœur. » Une imagination vive, ajoute le même auteur, échauffée par les jeûnes & les veilles, pouvoit y avoir grande part ».

ANN. 1376.

ANN. 1376. Telle étoit la médiatrice que les Florentins chargerent de ménager leur accommodement avec le saint Pere; mais ils agissoient avec si peu de sincérité, qu'ils envoyerent après elle des députés qui la désavouerent. Sainte Catherine retourna en Italie, après avoir exhorté le vicaire de J. C. d'aller à Rome.

Gregoire reçut en même-temps une députation de la part des Romains, qui le supplioient de venir résider dans cette ville; & le légat du saint siege à Rome lui manda qu'il étoit temps de hâter son voyage, s'il vouloit prévenir le scandale de voir un antipape occuper sa place. Le peuple avoit déja jetté les yeux sur l'abbé du Mont-Cassin: ce Religieux, ébloui de l'éclat de la tiare, avoit écouté la proposition. Le pape ayant pris sa derniere résolution, en fit part aux rois de France & d'Angleterre. Charles qui sentoit combien le séjour des souverains pontifes dans Avignon lui étoit avantageux, essaya d'engager Grégoire à changer de dessein. Le duc d'Anjou partit sur-le-champ de Toulouse: il vit Sa Sainteté, près de laquelle il employa des sollicitations inutiles. » Saint pere,

Rym. act. publ. tom. 3. part. 3.

» lui dit-il, si vous allez dans un pays » où vous n'êtes guères aimé, & si » vous y mourez, ce qui est bien vrai- » semblable, les Romains seront maî- » tres de tous les cardinaux, & feront » faire un pape à leur gré ». Grégoire fut inébranlable; il partit, emmenant avec lui le sacré college, à la réserve de six cardinaux. Il arriva enfin à Rome, qui depuis ce temps n'a plus été privée de la présence des successeurs de S. Pierre.

ANN. 1376.

Nouvelles négociations pour la paix. *Froissard. Grande Chroniq. Du Tillet.*

La treve étoit sur le point d'expirer, & l'espérance d'un accommodement décisif paroissoit plus éloignée que jamais. Il se tint de nouvelles conférences, dans lesquelles les négociateurs se trouverent si peu d'accord, qu'ils ne purent même convenir d'une prorogation de l'armistice. Ce n'est pas que le roi, enivré de sa prospérité présente, voulût imposer des conditions trop dures à ses ennemis: ce monarque au contraire, en faveur des avantages d'une paix solide, sembloit sacrifier ses propres intérêts, en offrant à l'Angleterre des conditions qu'elle n'auroit pas dû attendre des circonstances fâcheuses où elle se trouvoit. Charles, par une conduite aussi sage

ANN. 1376.
qu'heureuse, avoit acquis une supériorité que sa prudence & son économie le mettoient en état de soutenir & que l'épuisement de ses rivaux ne pouvoit plus balancer. Il avoit trouvé le moyen de remplir son trésor, sans exciter les murmures de ses peuples. Les richesses dont il pouvoit disposer étoient le fruit de l'épargne des revenus publics sagement administrés : des généraux expérimentés & fideles commandoient ses armées : sa flotte nouvellement accrue par la construction de trente-cinq gros vaisseaux de ligne, & d'une infinité de bâtimens de moindre grandeur, n'attendoit que ses ordres pour sortir des ports de France, & faire redouter aux Anglois ces mêmes invasions dont ils avoient si souvent menacé nos côtes. Il n'appréhendoit pas la guerre : il offrit la paix. Les plénipotentiaires François eurent ordre de faire aux ministres Anglois les propositions les plus avantageuses. Ne pouvant vaincre le refus constant qu'ils faisoient de céder Calais en échange de ce qu'ils avoient perdu en Aquitaine, que le roi vouloit bien leur restituer, à la charge de s'en réserver le ressort & la souveraineté, il consentit

de ne plus insister sur la remise ou démolition de cette place, qu'il avoit toujours exigée jusqu'alors, & de se contenter de la ville de Montauban, des pays enclavés entre les rivieres de Veron & de Tarn, & de la partie du Quercy que renferment le Lot & la Dordogne. Les pouvoirs donnés aux ambassadeurs de France contenoient un état des places qu'ils avoient ordre d'abandonner, en cas que ceux du monarque Anglois voulussent terminer. Le nombre de ces places montoit à quatorze cens villes fermées, & à trois mille forteresses pour les seules provinces de l'Aquitaine. Cette multitude prodigieuse de châteaux, qui tous étoient en état de faire quelque résistance, présente de nos jours un tableau singulier de la France, telle qu'elle étoit alors, hérissée presque en tous lieux de fortifications, dont heureusement il ne reste plus que quelques vestiges, monumens de guerre qui ont si long-temps déchiré l'intérieur du royaume. — ANN. 1376.

Quelque avantageuses que de semblables propositions dussent paroître à des ennemis que leurs défaites devoient avoir humiliés, il ne parut pas cependant que les ministres Anglois — ANN. 1377.

ANN. 1377. fussent disposés à seconder la bonne volonté du roi. Ils ne les rejetterent pas à la vérité absolument; mais ils se virent forcés d'avouer qu'ils n'avoient pas d'ordre qui les autorisât à les accepter. Ils demanderent un délai pour en faire leur rapport, & promirent de revenir incessamment avec la réponse décisive du roi leur maître. Après avoir donné cette espece d'assurance, qui toutefois n'étoit pas suffisante pour arrêter les hostilités, ils partirent la veille du jour marqué dans le dernier traité pour l'expiration de la treve.

Mort d'Edouard.
Froissard. Chron. de S. Denis. Rav. Thoy. Walsingh. Rym. act. pub. tom. 3. part. 3.

Deux jours avant que les députés se rembarquassent pour l'Angleterre, Edouard, qui s'étoit fait transporter du palais de Westminster à sa maison de Sheen, aujourd'hui Richemont, avoit terminé sa carriere. Si quelque chose est capable de convaincre les rois de la vanité des grandeurs humaines, c'est sans contredit la déplorable fin de ce prince. Ce monarque, pendant le cours d'un regne de cinquante-deux années, respecté de ses ennemis, adoré de ses sujets, eut la mortification de se voir sur ses derniers jours abandonné de tout le monde, & livré à l'obsession de sa favorite. Elle étoit revenue à la

ANN. 1377.

:our, ainſi que le duc de Lenclaſtre, mmédiatement après la mort du prin:e de Galles. Dès le commencement le la maladie du roi, elle s'empara de a porte de l'appartement, où elle ne aiſſoit entrer que très-peu de monde, ous gens vendus depuis long-temps à on crédit, & dont elle diſpoſoit en-iérement. Inſenſible au triſte état d'un rince qui l'avoit comblée de ſes bon-és, elle le vit s'avancer vers les por-es du tombeau, ſans s'occuper des oins religieux qu'exigeoit l'approche le ce terrible moment. Enfin il perdit onnoiſſance. L'ingrate Alix s'empare les effets les plus précieux qui ſe rouvent ſous ſes avides mains : il reſ-oit une ſeule bague au monarque ex-irant ; elle l'arrache de ſon doigt, & e retire chargée de ces honteuſes dé-ouilles. Tous les courtiſans étoient liſperſés : les chapelains du roi avoient ris la fuite. Un ſimple prêtre, qui ſe encontra par hazard dans le palais, 'approche du malheureux Edouard, u'environnoient alors les horreurs de 'agonie. Il parut vouloir ſe ranimer ux pieuſes exhortations de ce chari-able miniſtre ; mais déja ſa langue mbarraſſée ne pouvoit plus pronon-

cer que quelques paroles mal artici
ANN. 1377. lées : on n'entendit distinctement qu
le sacré nom du Sauveur du monde
qu'il proféra en rendant le dernier so
pir. Ainsi mourut à l'âge de soixant
cinq ans le plus grand roi qui ait o
cupé le trône de l'Angleterre depu
Guillaume le Conquérant. Charles
qui se connoissoit en hommes, & q
se faisoit un devoir honorable de le
rendre justice, dit de lui, lorsqu'il f
informé de sa mort, *que bien nobleme
& bien vaillamment il avoit régné,
que bien devoit être de lui nouvelle & m
moire au nombre des preux.*

La crainte que les François qui
toient en mer ne tentassent de profit
du premier tumulte que cause toujou
une mutation de gouvernement, fit qu
l'on tâcha de renfermer dans l'Isle le
nouvelles de la mort du roi. On arrêt
tous les bâtimens dans les ports jusqu
nouvel ordre ; *ensorte*, dit Froissard, *qu
l'on ne pouvoit issir* d'Angleterre.* L
plupart de nos historiens, sur le témo
gnage de cet auteur, ont rapporté l
même chose. Il est cependant difficil
de concilier en cette occasion le réc
de Froissard, quoiqu'auteur contem
porain, avec la suite des pieces conte

* *sortir.*

nues dans le recueil des actes publics d'Angleterre, où il se trouve un passe- ANN. 1377. port adressé au comte de Cambridge, gardien des ports d'Angleterre, pour la comtesse de Bedfort, qui passoit en France accompagnée de toute sa suite. Cette lettre fut expédiée quatre jours après le trépas d'Edouard. Si cet incident fut ignoré pendant quelque temps à la cour de France, il est plus vraisemblable de supposer que la cause qui empêcha qu'on n'en fût informé, provint de ce qu'Edouard mourut précisément dans le temps que la treve étoit expirée. La guerre qui alloit recommencer, interrompoit alors la communication entre les deux royaumes.

Edouard, pendant les dernieres années de sa vie, avoit pris des mesures si précises pour assurer le sceptre à son petit fils, que ce jeune prince fut couronné sans rencontrer le moindre obstacle, soit de la part de ses oncles, soit de celle du peuple, qui adoroit dans Richard la mémoire de son pere & de son aïeul [a].

a Quoique les cérémonies partiquées au couronnement des rois de la grande Bretagne forment un objet étranger à cet ouvrage, on ne regardera peut-être pas comme une digression déplacée de rapporter ici non l'origine, mais le plus ancien monument que l'hist

ANN. 1377.

Renouvellement de la guerre.

Le renouvellement de la guerr occasionnoit de vives allarmes en An gleterre, quoique l'on dût s'y atten dre, même avant la fin du regne d'E douard. On n'ignoroit pas les prépara tifs qui se faisoient en France; ma l'on ne pouvoit prévoir sur quelle par tie alloit fondre l'orage. Une flott formidable dominoit dans la Manche elle étoit commandée par Jean d

Amiral.

toire nous offre d'un usage singulier qui s'observe en core de nos jours en Angleterre à l'inauguration de se rois. Au milieu du festin de cérémonie que le roi don ne à tous les grands de la cour, un guerrier armé d toutes pieces, monté sur un cheval de bataille, cou vert de mailles de vermeil, entre dans la salle : il e précédé d'un autre chevalier qui porte sa lance. C guerrier s'approche du roi, lui fait une profonde in clination, & lui présente un écrit dont la lecture s fait tout haut en présence de l'assemblée : cet écr contient, que celui qui le presente annonce publique ment à tout le royaume que s'il se trouve quelqu chevalier ou écuyer qui veuille contester l'électio du souverain, il est prêt d'en soutenir la légitimit les armes à la main, en présence du roi, & le jou qu'il plaira au prince d'indiquer pour le combat Après avoir fait cette déclaration, il sort de la sall & s'avance dans la cour du palais, où il réitere quatr fois le même défi au son de la trompette, observan de jetter chaque fois son gantelet par terre pou gage de bataille, que le héraut d'armes a soin d relever aussi-tôt. Les écrivains Anglois prétenden que ce guerrier représente la nation. Le roi ne com bat pas lui-même pour soutenir ses droits; il n'a d'au tre champion de sa puissance que la patrie. L'antiqui té de cet usage est telle, que la source en est ignorée *Rap. Thoyr. Walsing. Froissard. 40. vol. Gloss.* d *Cange. ad verb.* Campio.

Vienne, amiral de France : il venoit depuis quelques années de succéder au vicomte de Narbonne, Amaury VIII de ce nom, qui le premier posséda cette dignité en titre d'*admirauté ou d'office* *. Il a déja été fait mention de l'origine de cette charge, & des prérogatives qui pour lors y étoient attachées. Il paroît qu'anciennement cet emploi étoit incompatible avec celui de gouverneur. Prégent de Coitivi, amiral de France, *fut admonesté par le parlement de se défaire de l'office de gouverneur de la Rochelle, comme incompatible avec celui d'admiral.* Le vicomte de Narbonne, en se démettant de cette charge, obtint du roi des lettres qui le dispensoient de rendre compte de son exercice : il fut en même temps déclaré quitte des foi & hommage dudit office ; ce qui sembloit en quelque sorte contraire à son institution, en ce qu'il faisoit serment au parlement, *pour raison de sa jurisdiction.*

ANN. 1377.

* *T. 8. p. 129 de cette histoire.*

Du Tillet. recueil des rois.

Regist. des Chart. 105.

Marine.

La marine militaire avoit fait de foibles progrès, que ceux qui la commandoient ne jouissoient que d'une considération médiocre, eu égard à l'importance de leur emploi. Charlemagne avoit entretenu des flottes, que

ANN. 1377.

ſes ſucceſſeurs laiſſerent dépérir. Les premiers rois de la troiſieme race, poſſédant peu de provinces maritimes, n'eurent pas beſoin de forces navales pour les défendre. Ils négligerent entiérement la marine qu'on ne vit renaître que dans le temps des croiſades. Les guerres preſque continuelles qui ſurvinrent enſuite entre la France & l'Angleterre, nous mirent dans l'indiſpenſable néceſſité de diſputer l'empire de la mer à nos voiſins. On vit donc alors ſortir de nos ports des flottes nombreuſes; mais elles n'appartenoient pas aux rois: elles étoient compoſées de tous les bâtimens qui ſe trouvoient ſur nos côtes. Les marchands propriétaires de ces vaiſſeaux, étoient obligés de les prêter pendant le temps de la guerre, moyennant une rétribution fixée pour le loyer. On avoit outre cela recours aux puiſſances étrangeres, telles que la Caſtille & les Génois, qui paſſoient alors pour les marins les plus expérimentés de l'Europe. Les Anglois & les François briguoient à l'envi leur alliance: les eſcadres mercenaires de Gênes ſervoient indiſtinctement les uns & les autres. Charles fut le premier de nos rois de la troi

eme race qui forma le projet d'avoir
›ujours une flotte à ſa diſpoſition. Il
t pour cet effet conſtruire dans les
›rts de Normandie, un nombre con-
dérable de bâtimens uniquement deſ-
nés pour la guerre. Ces vaiſſeaux
ırpaſſoient en grandeur ceux qu'on
nployoit ordinairement, qui n'é-
›ient pour la plupart que des bâti-
ens marchands. Il s'en falloit beau-
›up cependant que ces vaiſſeaux ap-
:ochaſſent, ſoit pour la capacité, ſoit
›ur la ſtructure, de ces énormes édi-
:es que nous armons à préſent. Les
ıtimens d'une grandeur médiocre ne
›urroient aujourd'hui aborder dans
s ports les plus conſidérables de ce
mps-là. Les plus grands vaiſſeaux de
ıerre, appellées *gallées*, voguoient par
ſecours des rames & des voiles. Ils
oient garnis de tours peu élevées,
: baliſtes, de machines propres à
ncer des pierres, & de grapins pour
:nir à l'abordage: la proue étoit ar-
ée d'une longue & forte poutre re-
:tue de fer, pour briſer les flancs des
ıtimens ennemis. Outre ces *gallées*,
y avoit des vaiſſeaux plus hauts de
›rd, dont la manœuvre ſe faiſoit avec
s ſeules voiles, à moins que l'obli-

ANN. 1377.

Chambre des comptes mém. D. fol. 176.

Hiſt. de la milice Françoiſe. T. 2.

gation de gagner l'avantage du vent
ANN. 1377. dans un combat, ne fît recourir au service de rames. Comme la force des armées consistoit alors dans les hommes d'armes, lorsqu'il étoit question de transporter des troupes destinées à faire une descente, on se servoit pour cela de grands bâtimens appellés *huissiers*, à cause de l'*huys* ou porte qui servoit à introduire les chevaux. Cette porte, dont l'ouverture entroit dans l'eau, étoit exactement bouchée avant qu'on lançât le bâtiment.

La flotte Françoise ravage les côtes d'Angleterre. *Rap. Thoy. Walsingh. Froissard. Chroniq.*

La flotte Françoise déja formidable par elle-même, fut encore augmentée par l'amiral Castillan, Ferrand-Sausse. Quatre jours après la mort d'Edouard dans le temps qu'on étoit occupé à Londres du couronnement de son successeur, les François firent une descente dans le comté de Kent, surprirent la ville de Rye, qu'ils brûlerent & saccagerent. S'étant remis en mer, ils côtoyerent l'isle. Les villes de Hastings, de Porstmouth, de Darmouth & de Plimouth, essuyerent le même traitement que celle de Rye. L'amiral vint ensuite débarquer dans l'isle de Wigth, dont la plupart des villes furent prises & rançonnées. Il paroît surprenant que les

ANN. 1377.

es Anglois n'eussent alors aucunes orces navales pour empêcher ces ra- ages : ils manquoient même de trou- es de terre. Le peuple de Londres, ffrayé des expéditions rapides des rançois, commençoit à murmurer ontre le nouveau gouvernement. On hâta de rassembler des gens de uerre. Le comte de Salisbury & le igneur de Montagu se mirent à leur te, s'avancerent vers les côtes. Ils rent obligés de se tenir perpétuel- nent en marche le long des rivages la mer, sans perdre de vue les es- dres ennemies qui couroient la Man- e. Ils ne purent toutefois empêcher François de mettre pied à terre, & brûler à leurs yeux une partie de ville de *Poq*. Jean de Vienne après te expédition tenta d'aborder à *Han- tne*, ou Southampton, d'où il fut oussé, & vint mouiller à la vue ne abbaye peu distante de Douvres. prieur de ce monastere ayant rassem- les milices des environs, disputa descente. Il se livra un sanglant nbat, dans lequel les Anglois fu- t défaits : plusieurs des leurs furent s prisonniers, du nombre desquels it le courageux prieur. Les Fran-

ANN. 1376.

çois, qui, suivant le récit de Froissard, ignoroient encore la mort d'Edouard, l'apprirent à cette dernier descente, & sur-le-champ on fit partir une *barge* [a] pour en porter la nouvelle au roi.

De si fréquentes incursions avoie répandu l'alarme dans toute l'Angleterre. Les comtes de Cambridge & Buckingham, oncles du jeune monarque, pressés par les clameurs de nation, qui croyoit déja avoir les François dans l'intérieur du royaume rassemblerent à la hâte tous les hommes qui se trouverent en état de port les armes. Ils bordoient le rivage Douvres avec cent mille combattan lorsque la flotte Françoise parut à vue de cette ville. Comme l'ami n'avoit pas de forces suffisantes pc tenter un débarquement en préser d'une armée si nombreuse, il se co tenta de se tenir devant le port pe dant le jour entier & la nuit suivan Le lendemain il leva l'ancre, & v se présenter à l'entrée du havre Calais. Ce mouvement obligea Anglois de se tenir sur leurs gar

a Bâtiment léger, barque. *Gloss. du Cange*,

le ce côté; ce qui favorisa la guerre que les François faisoient alors dans le Boulonois. ANN. 1377.

Prise d'Ardres.

Froissard, Chron. de S. Denis. Hist. d'Espagn. Chron. MS.

Les provinces d'Artois & de Picardie étoient extrêmement incommodées par les courses fréquentes des garnisons Angloises. Le roi confia le soin de réprimer ces hostilités au duc de Bourgogne son frere. Ce prince n'avoit point assisté aux dernieres conférences. Il fit pendant ce tems un voyage en Espagne, pour acquitter un vœu qu'il avoit formé d'aller en pélérinage à saint Jacques de Compostelle: pieuses entreprises fort usitées alors, & que les plus grands seigneurs se piquoient d'accomplir avec autant de zele que les simples particuliers. Il vit à Madrid Henri de Transtamare, qui le combla de caresses & de présens, & confirma de nouveau les anciens nœuds de l'alliance qui unissoit les Castillans & les François. Le duc joignit aux troupes que le roi lui donna, les compagnies d'aventuriers, qui rentroient alors en France après l'expédition malheureuse qu'ils avoient tentée en Allemagne, sous la conduite d'Enguerrand de Coucy. Ce fut dans ce même temps que ce seigneur, gendre

d'Edouard, quitta le parti de l'Ar
ANN. 1377. gleterre, que jusqu'alors il avoit suiv
plutôt par bienséance que par inclina
tion, pour s'attacher entiérement a
Rym. act. publ. tom. 3. part. 3. roi de France, son seigneur naturel.
permit à la dame de Coucy son épou
de retourner à Londres, & renvoy
au nouveau roi d'Angleterre l'ordre d
la Jarretiere, en le priant de ne p
trouver mauvais que dorénavant
rendît à son légitime souverain les se
vices d'un vassal fidele & d'un suj
affectionné.

Ibid. On ignoroit la destination des tro
pes que le duc de Bourgogne rassen
bloit vers les frontieres de Picardie
lorsque ce prince parut devant Ardr
qu'il fit investir. Cette place extrêm
ment importante auroit été capab
de soutenir un long siege, si elle e
été suffisamment pourvue de mun
tions de guerre. Les ennemis plo
gés dans une imprudente sécurité
avoient négligé de se mettre en ét
de défense. Les attaques furent pou
sées avec une vivacité qui fit appr
hender aux assiégés d'être empor
d'assaut; ce qui les exposoit à u
mort certaine. Une artillerie redou
ble foudroyoit les remparts de la vi

ɔn employa des machines de guerre]ui lançoient des pierres du poids de leux cens livres. Le ſeigneur de Co- negines, gouverneur de la place, léſeſpérant de la conſerver contre des fforts ſi puiſſans, s'eſtima heureux 'accepter la capitulation par laquelle lui fut permis, ainſi qu'à la garni- ɔn, de ſe retirer à Calais, *vies & ba- ues ſauves*. La reddition d'Ardres fut ıivie de celle de la forteresſe d'Ardi- ʳich, que défendoient les trois freres e Maulevrier; ils capitulerent au out de trois jours. Le château de ʼauclinguen fit encore moins de ré- ſtance. La priſe de ces trois places ɛſſerroit les garniſons de Calais & de uines, qui ravageoient auparavant s provinces voiſines juſqu'à Boulo- ıe, Saint-Omer & Therouenne.

ANN. 1377.

Exploits du duc d'Anjou en Guienne. *Froiſſard. Chron. de S. Denis, &c.*

Charles, en montant ſur le trône, ɾoit trouvé les finances épuiſées, & s forces de l'Etat anéanties au point, ı'à peine fut-il poſſible de raſſembler ı corps de douze cens combattans ı commencement de ſon regne. Les mps étoient bien changés. Cinq ar- ées puiſſantes & bien entretenues ;iſſoient alors en même temps, & ɔrtoient en divers lieux la terreur du

nom François; tandis que les peuples
ANN. 1377. bénissant à l'envi l'heureux gouverne
ment de leur souverain, jouissoient a
milieu du tumulte des armes, de l
tranquillité de la paix. Le duc d'Anjo
achevoit de soumettre ce qui restoit
conquérir dans la Guienne. Il réduisi
dans le cours d'une seule campagne
cent trente-quatre villes, ou place
fortifiées. La plus importante de ce
conquêtes fut celle de Bergerac, vill
considérable alors par sa situation s
la Dordogne. Cette place soutin
quinze jours de siege: le duc qui vou
loit en presser la reddition, envoya l
sire de Bueil avec un détachement c
quatre cens hommes d'armes, pou
amener l'artillerie qui étoit à la Réol
Le seigneur de Felleton, gouverneu
de Bordeaux, rassembla sept à hu
cens lances, dans le dessein d'inter
cepter le convoi. Il fut prévenu par l
général François, qui fit partir Pier
de Bueil au-devant de son frere:
étoit accompagné du seigneur de V
laines, d'Yvain de Galles & de quat
cens hommes d'armes. Les deux trou
pes s'étant réunies, rencontrerent le
Anglois, qu'ils défirent entiérement
& arriverent au siege, conduisa

uantité de prisonniers, parmi lesuels se trouvoit Felleton lui-même. ergerac se rendit le lendemain.

ANN. 1377.

Reddition de la ville d'Auray en Bretagne.
Ibid.

Les opérations de la guerre n'éoient pas moins heureuses en Bretane. La ville d'Auray, qu'assiégeoit le eigneur de Clisson, se rendit. Les itres places qui s'étoient remises au uc de Bretagne, avoient subi le mêie sort; ensorte que ce prince ne possedoit plus dans ses Etats que le châau de Brest investi par les François.

Hostilités entre les Anglois & l'Ecosse.
Froissard.

Le gouvernement d'Angleterre se ouvoit alors dans une position trèsnbarrassante. La France remportoit ns cesse quelque nouvel avantage ers les frontieres de Picardie, dans Bretagne, & sur-tout en Guienne. ne armée navale ravageoit impunéient les côtes de l'isle. A tant de pers se joignit l'invasion d'un ennemi oujours redoutable aux Anglois : le oi d'Ecosse déterminé par l'avis de on conseil, assemblé à Edimbourg, esolut de porter la guerre en Anglerre. Tandis que ses troupes se rassembloient vers les frontieres, Alendre Ramsey, seigneur Ecossois, irprit par escalade le château de Warich. Aux premieres nouvelles de l'ir-

ANN. 1377.

ruption, le comte de Northumberland accourut à la tête d'un corps d'armée considérable. Ramsey avoit trop peu de monde pour défendre la citadelle dont il s'étoit emparé : il essaya de sortir avec le butin & les prisonniers qu'il avoit faits ; mais forcé par les habitans de la ville qui avoient coupé le pont, & par conséquent rendu sa retraite impraticable, il se renferma dans la tour, où bientôt il fut assiégé par l'armée Angloise. La place fut emportée d'assaut, la garnison passée au fil de l'épée, & le commandant fait prisonnier de guerre. Les Anglois voulurent ensuite pénétrer dans l'Ecosse. La défaite d'une partie de leur armée les obligea de revenir sur leurs pas.

Voyage de l'empereur Charles IV en France.
Chron. MS. Chroniq. de de S. Denis. Christ. de Pisan.

Le roi cette année gouta la satisfaction d'avoir un illustre spectateur de la gloire dont il étoit environné. C'étoit l'empereur Charles IV son oncle. Il venoit nouvellement de faire élire roi des Romains Venceslas son fils aîné, âgé de quinze ans. Cette élection avoit couté des sommes immenses à l'empereur, qui se trouvant hors d'état de les acquitter, engagea aux électeurs, dont il avoit acheté les suffrages, la plupart des revenus de

empire, qui en fut tellement affoibli, qu'il ne s'en releva de long-temps. Ce fut probablement ce qui fit dire que Charles IV avoit ruiné sa famille pour acquérir l'empire, & qu'il avoit ruiné l'empire pour établir sa famille ». Cet empereur qui avoit passé les premieres années de sa vie à la cour de France, désira sur la fin de ses jours de revoir les lieux où il avoit été élevé. Il avoit d'ailleurs une singuliere dévotion à Saint-Maur-des-Fossés près de Paris. Par une lettre écrite de sa propre main, il avoit demandé au roi la permission de venir en France. Charles saisit avec joie cette occasion de donner à l'empereur des témoignages sensibles de la tendre amitié qu'il avoit toujours conservée pour lui. Aussi-tôt qu'il eut reçu les premieres nouvelles du projet de ce voyage, il se hâta d'en solliciter l'accomplissement par l'invitation la plus affectueuse. Il envoya les comtes de Salbruche & de Braine, le seigneur de la Riviere son premier chambellan, le seigneur de Chevreuse son maître d'hôtel, accompagné de plusieurs des principaux officiers de sa maison, pour recevoir le prince à son entrée dans le

ANN. 1377.

ANN. 1377.

royaume. Ils se rendirent à Mouſo ſur la Meuſe qui ſépare en cet ei droit le Réthelois du duché de Lu xembourg, par où l'on penſoit d'abo que l'empereur devoit arriver. I jeune Venceſlas étoit déja dans cet ville, lorſqu'il apprit que ſon pere qui avoit été retenu par les ſoins d'a paiſer quelques troubles en Allema gne, prenoit ſa route par le Brabant le Hainaut & le Cambreſis. Le prince & les députés François partirent auſſ tôt de Mouſon, & vinrent à Cambra où ils attendirent l'empereur qui devo inceſſamment y arriver. On faiſoit ce pendant pour cette réception les pré paratifs les plus magnifiques que luxe de ce ſiecle pouvoit imagine Cette entrevue a été ſi fidélement de crite par un grand nombre d'écrivain qu'on ſe ſeroit contenté d'en faire un mention ſuccinte, ſi les cérémonie qu'on y obſerva n'avoient un rappo trop direct avec les mœurs & les uſa ges du temps, pour qu'on ſe ſoit cr permis de priver les lecteurs de cett curieuſe deſcription, qu'on abréger cependant le plus qu'il ſera poſſible Les ſeigneurs envoyés par le roi d France, & leur ſuite compoſée de troi

ens chevaux, reçurent l'empereur à une lieue de Cambrai ; ils le complimenterent de la part du roi. L'évêque parut à quelque distance, accompagné de deux cens hommes de la ville. Ces deux troupes escorterent le prince, qui fit son entrée à cheval. Il étoit vêtu d'un *manteau gris, & affublé d'un chaperon de même couleur, fourré de martre.* Le prince son fils étoit à ses côtés. Les chapitres vinrent en procession au-devant de lui. Après qu'il eut fait ses prieres à la cathédrale, où il alla descendre, il se rendit au palais épiscopal préparé pour son logement : pendant son séjour en cette ville, il fut défrayé aux dépens de l'évêque. Dès le premier jour de son arrivée, il déclara aux envoyés du roi, en présence de tout le monde, que *combien qu'il eût sa dévotion à Saint Maur, il venoit principalement pour veoir le roi, la royne & leurs enfans : & pour présenter son fils le roi des Romains au roi son neveu pour être tout sien ; & qu'après avoir accompli ce désir, quand Dieu le voudroit prendre, il l'accepteroit en gré.* On étoit alors au 22 novembre, & l'empereur comptoit passer les fêtes de Noël à Saint-Quentin. Les députés du

ANN. 1377.

roi l'engagerent à retarder son départ.
ANN. 1377. Le motif de cette suspension étoit que les empereurs d'Occident jouissoient dans les terres dépendantes de l'empire du droit d'assister au service divin revêtus des ornemens impériaux, & de chanter la septieme leçon des matines de Noël. Christine de Pisan assure qu'on lui eût refusé en France la satisfaction d'user de ce privilege. Une pareille difficulté auroit de nos jours un air de puérilité ridicule; mais c'étoit alors le siecle des minuties; & l'on peut observer en passant, que ce fut à peu près vers ce même temps que l'on s'asservit en France aux rigueurs d'un cérémonial qui paroissoit ne pas devoir s'accorder avec le génie d'une nation ennemie de la contrainte. Les ducs de Bourgogne qui parmi les Princes François, furent presque les seuls dont la puissance s'accrut & s'affermit pendant les révolutions des régnes suivans, conserverent dans leurs états ces usages qui leur offroient à chaque instant l'idée de leur grandeur. Leur cour se piquoit d'une observation scrupuleuse de bienséances & de regles mesurées avec la plus grande précision. Il se forma, pour ainsi dire,

une eſpece de code de rites cérémonieux. Cette étiquette ſévere ſuivit l'héritiere du dernier duc de Bourgogne, lorſque cette princeſſe tranſporta une partie de cette opulente ſucceſſion à la maiſon d'Autriche, par ſon mariage avec Maximilien. Les cours de Vienne & de Madrid retracent encore des veſtiges de cet ancien cérémonial. Charles en partant de Cambrai vint à Saint-Quentin : les officiers du roi & les principaux bourgeois le reçurent, en obſervant de lui dire, *qu'il fût le bien-venu en la ville du roi.* Il reçut les mêmes complimens & les mêmes honneurs dans toutes les villes. Le duc de Bourbon, frere de la reine, le comte d'Eu, les évêques de Beauvais & de Paris, vinrent au-devant de lui & l'accompagnerent lorſqu'il entra dans Compiegne. Il avoit été ſurpris en ſortant de Noyon, d'une violente attaque de goutte qui le tourmenta pendant le reſte du voyage. A Senlis il trouva les ducs de Berri & de Bourgogne, le comte d'Harcourt, l'archevêque de Sens & l'évêque de Laon. Les gens de la ſuite de ces princes formoient un cortege qui s'augmentoit ſans ceſſe. Ils étoient, ſuivant

ANN. 1377.

ANN. 1377. l'uſage de ce temps, habillés des couleurs ou *livrées* des ſeigneurs auxquels ils étoient attachés : c'eſt ce qu'on appelloit robes mi-parties, faites d'étoffes de différentes couleurs. Le roi qui avoit été informé de la maladie de l'empereur, lui envoya un *chariot* de ſon corps noblement appareillé, & attelé de chevaux blancs, & la litiere du dauphin appareillé de deux mules. Il étoit alors à Louvres. Avant que d'entrer dans Saint-Denis, les archevêques de Rouen, de Reims & de Sens, les évêques de Laon, de Beauvais, de Paris, de Lizieux, de Noyon, de Bayeux, de Meaux, d'Evreux, de Therouenne & de Condom, & l'abbé de Saint-Waſt d'Arras, tous du conſeil du roi, vinrent le complimenter de la part du monarque. Il étoit ce jour-là ſi cruellement tourmenté de la goutte, qu'on fut obligé de porter ſa litiere juſques devant le maître-autel de l'abbaye de S. Denis, & delà juſqu'à l'appartement qu'on lui avoit préparé. Tous les princes & ſeigneurs qui l'avoient accompagné juſqu'alors, prirent congé de lui pour ſe rendre auprès du roi. Le lendemain, après avoir viſité les reliques de l'abbaye,

& s'être fait defcendre dans les caveaux où font renfermés les tombeaux de nos rois, on le reconduifit à fon appartement, devant les fenêtres duquel parurent le feigneur de la Riviere, & Colart de Tanques, écuyers du corps du roi, qui lui préfenterent deux chevaux noirs deftinés pour lui fervir de monture, ainfi qu'au roi des Romains. Il fe mit alors en chemin, toujours porté dans fa litiere, qu'il ne quitta qu'à la Chapelle pour monter à cheval. Le prévôt de Paris, le chevalier du Guet, le prévôt des marchands, les échevins, & les plus notables bourgeois, vêtus de robes miparties de blanc & de violet, vinrent à fa rencontre entre S. Denis & la Chapelle. Le prévôt porta la parole en ces termes : *Très-excellent prince, nous les officiers du roi à Paris, le prévôt des marchands, & les bourgeois de fa bonne ville, vous venons faire la révérence & nous offrir à vous faire votre bon plaifir ; car ainfi le veut le roi notre fire, & le nous a commandé.* Chriftine de Pifan & les chroniqueurs de ce fiecle ont grand foin de remarquer qu'on donna des chevaux morels ou noirs à l'empereur & à fon fils, parce

ANN. 1377.

que les empereurs étoient dans l'usage d'entrer dans les villes de leur domination montés sur des chevaux blancs. Il falloit qu'alors les droits des souverains fussent bien mal éclaircis, puisqu'on étoit obligé de se tenir si rigoureusement en garde contre les prétentions chimériques. Nous verrons dans la suite l'urbanité Françoise dédaigner ces frivoles appréhensions.

ANN. 1377.

Dans le même temps que l'empereur sortoit de saint Denis, le roi sur un coursier blanc superbement harnaché, se disposoit à sortir de Paris. Il étoit vêtu d'une cotte hardie [a] d'écarlate vermeil, & d'un manteau à fond de cuve fourré d'hermines. Sa tête étoit couverte d'un chapeau à bec bordé, & couvert de perles. Les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon &

a La cotte hardie étoit une espece de tunique serrée par la taille, & qui descendoit jusqu'aux pieds à peu près comme les fourreaux d'enfant. Cet habillement se portoit sous le manteau il étoit commun aux hommes & aux femmes, il étoit à queue trainante pour les personnes de distinction. Christine de Pisan au trésor de la cité des dames, 2 part. chap. 1, rapporte qu'un taillandier des robes de Paris avoit fait pour une simple dame qui demeuroit en Gatinois une cotte hardie, dans laquelle il étoit entré cinq aunes de drap de Bruxelles à la grande mesure : la queue traînoit à terre de trois quartiers, & les manches à bombardes descendoient jusque sur les pieds.

le Bar, les princes, seigneurs & prélats lui formoient le plus brillant cortege. Les prélats, suivant les ordres du prince, porterent à cette cérémonie des chapes romaines : ces chapes avoient à peu près la forme de celles que portent aujourd'hui les chantres de nos églises. Les officiers de la maison du roi marcherent ensuite, distingués par leurs habits, suivant leurs différens emplois. Les maîtres-d'hôtel portoient des robes de velours Inde & tanné, les chevaliers d'honneur de velours vermeil, les écuyers de camocas bleu, les huissiers de camocas bleu & rouge, les pannetiers, échansons & valets tranchans de satin blanc & tanné ; les écuyers de cuisine vêtus de houpelandes de soie, portoient sur leurs têtes des aumuces [a] fourrées. Les valets-de-chambre avoient des robes gris-blanc & noir, les sergens d'armes bleu & noir, les sommeliers brun & vermeil. Le maréchal & deux écuyers ayant chacun une épée en écharpe, marcherent devant le roi. Le parement royal, qui étoit de ve-

ANN. 1377.

[a] L'aumuce étoit un habillement qui couvroit la tête & les épaules ; elle avoit à peu près la forme du chaperon, mais un peu plus longue & plus étroite.

lours brodé, semé de fleurs de lis enrichies de perles, étoit porté sur un grand coursier que conduisoit le palefrenier du roi. Charles environné de cette nombreuse troupe aussi leste que magnifique, rencontra l'empereur entre Paris & la Chapelle. Ces deux princes se saluerent en ôtant leurs barrettes [a] & leurs chaperons [b]. Le roi se contenta de donner la main à l'empereur sans oser l'approcher, dans la crainte de blesser ses jambes : il alla ensuite au roi des Romains, & reprit au milieu de ces deux princes le chemin de la capitale.

ANN. 1377.

Le monarque conduisit ces augustes voyageurs à travers une foule innombrable d'habitans qui bordoient les rues sur leur passage. L'empereur fut logé au palais dans les appartemens du roi, qui se retira dans les chambres d'enhaut qu'on appelloit galetas. Le roi en entrant dans la salle où étoit l'empereur, mit la main à son chaperon : Charles IV voulut l'empêcher,

a Espece de coëffure dont les hommes se servoient avec le chaperon. Les toques des Cantabres & des Béarnois sont encore appellées Barettes.

b Une ancienne chronique rapporte que l'empereur ôta son aumuce & son chaperon, & que le roi ôta son chapel tant seulement. *Chron. Flandr. cap.* 105.

nais il lui dit qu'il vouloit encore lui nontrer sa coëffe: c'étoit un couvre-:hef léger qu'on portoit autrefois sous e chaperon. Toutes les entrevues se)asserent en protestations réciproques l'attachement & de tendresse. ANN. 1377.

L'empereur, ainsi qu'il l'avoit denandé, en arrivant à Paris, n'eut)oint d'autre garde que celle du roi, & fut servi par les officiers de la cour. On lui donna dans la grande salle du)alais un superbe festin, auquel le roi, e dauphin & tous les princes assistèent. Les tables étoient dressées sous les dais brodés d'or: des monceaux le vaisselle d'or, de vermeil & d'argent étoient étalés dans les salles voiines. On devoit faire quatre services le quatre-vingt mêts différens; mais on fut obligé d'en retrancher un à :ause de l'incommodité de l'empereur, qui ne lui permis pas de tenir table plus long-temps. La ville de Paris offrit à ce prince un présent de vaisselle d'argent & de vermeil: il y avoit en-:re autres singularités un vaisseau d'argent qui représentoit les armes de la capitale.

Le roi n'oublia aucunes des attentions qui pouvoient contribuer à la

satisfaction de ses hôtes : repas, con
ANN. 1377. certs, présens, rien ne fut épargné
L'université par l'organe de son chan
celier, harangua l'empereur en latin
ce prince se servit de la même langu
pour lui répondre. Le roi qui dans c
siecle pouvoit sans contredit passe
pour éloquent, fit prier Charles IV
de venir prendre séance au conseil
Le monarque parut en cette occa-
sion prendre l'empereur pour jug
de ses démêlés avec l'Angleterre : i
parla pendant plus de deux heures su
ce sujet, il fit lire toutes les piece
justificatives, il finit en demandan
l'avis de ce prince, & en le prian
d'être persuadé ainsi que les seigneur
de sa suite, que toutes ses démar-
ches pendant le cours de cette guerre
avoient été guidées par la justice.
Charles non content d'approuver les
raisons alléguées par le roi, lui offrit
de le seconder de tout son pouvoir
dans la poursuite de cette guerre : il
lui donna même la liste des princes
& seigneurs qu'il promettoit d'enga-
ger à son service.

Le procédé du roi à la réception de
l'Empereur, présente un tableau dont
la singularité provenoit peut-être de

esprit du temps plutôt que du carac-
ere du prince. Charles qui, dit-on, ANN. 1377.
ut grand soin de faire déclarer par
s officiers de ses villes, que les hon-
eurs qu'ils rendoient étoient une suite
e ses ordres, qui ne voulut pas que
empereur entrât dans Paris monté
ır un cheval blanc, parce que c'étoit
n signe de domination; Charles qui
'auroit pas souffert que son hôte eût
ıanté dans ses états la septieme leçon
es matines de Noël, comme si l'office
e diacre ou de chantre pouvoit acqué-
r quelque droit sur un état, plaida lui-
ıême sa cause devant ce prince, contre
s entreprises duquel il prenoit des pré-
ıutions si recherchées: tant il est vrai
ue rien n'est plus capable de rétrécir
génie que les petitesses pointilleuses
e l'étiquette, dont les frivoles forma-
tés mettent à tout moment l'affecta-
on de la grandeur en contradiction
vec elle-même. L'empereur, après
être acquitté de son vœu à S. Maur-
es-Fossés, & avoir visité les maisons
oyales, honoré par-tout, comblé de
résens & de témoignages d'amitié,
eprit la route d'Allemagne. Il fut
econduit jusqu'aux frontieres par les
rinces & les plus grands seigneurs du

royaume. Il avoit été défrayé aux d
Ann. 1377. pens du roi, ainſi que toute ſa ſuite
pendant ſon ſéjour en France. Avai
que de quitter la cour, il avoit créé
dauphin vicaire général & perpétu
de l'empire en Dauphiné. C'étoit ur
ſuite des anciennes prétentions d
Céſars d'Occident ſur le royaum
d'Arles. On ne s'oppoſa point en Fra
ce à cet acte de ſouveraineté. Le cha
celier impérial en expédia les lettr
revêtues du ſceau d'or. Ces lettres co
tenoient, outre la conceſſion du vic
riat, une donation du château d
Pompet, & de quelques terres qui ap
partenoient à l'empereur dans le Da
phiné.

Mort de la reine Jeanne de Bourbon. *Ibid. Froiſſard.*

Peu de temps après le départ de l'en
pereur, la conſtance du roi fut éprou
vée par une affliction d'autant plu
ſenſible, qu'il y étoit moins prépar
Jeanne de Bourbon ſon épouſe donn
la naiſſance à une princeſſe, qui fu
tenue ſur les fonts par le prieur d
ſainte Catherine du Val-des-Ecoliers
& par une demoiſelle *qui aidoit l
reine à dire ſes heures :* cette demoiſell
s'appelloit *Catherine de Villiers.* L
reine avoit été guidée dans le choi
du parrain & de la marraine par l

lévotion ſinguliere qu'elle avoit à aințe Catherine. Cet accouchement 'auroit point eu de ſuites fâcheuſes ans l'imprudence de la princeſſe, qui e baigna contre l'avis de ſes médeins. A peine fut-elle entrée dans le ain, qu'elle reſſentit les attaques 'une maladie dangereuſe qui la conuiſit en peu de jours aux portes du ombeau. Elle mourut, laiſſant le roi on époux & toute la France inconſoıbles de ſa perte.

ANN. 1377.

On étoit encore rempli des preıieres impreſſions de cette douleur énérale, lorſque l'Etat fut menacé u plus grand des malheurs dans la erſonne de ſon roi. Une conſpiration bominable étoit ſur le point d'éclaer. Heureuſement la découverte de ette horrible trame en prévint l'exéution. Lorſqu'il s'agit de quelque rahiſon ſignalée, le lecteur n'a pas eſoin qu'on lui déſigne le perſonnage uneſte qui va paroître ſur la ſcene. Le oi de Navarre, après avoir balancé uelque temps entre le projet de venir ui-même à la cour de France pour nénager ſes intérêts ſur l'explication de quelques articles du dernier traité qui n'étoient pas encore entiérement

Conſpiration découverte.

Nouveaux crimes du roi de Navarre.

Chron. MS. Tous les hiſtoriens.

Procès MS. du roi de Navarre, dépôt de la chambre des comptes.

Mém. de litt,

discutés, ou d'envoyer Charles comt
ANN. 1377. de Beaumont son fils aîné, avoit enfi
pris ce dernier parti. Le roi qui étoi
trop juste pour rendre le fils responsa
ble de la conduite criminelle du pere
reçut le jeune prince avec toute l
bienveillance & les égards dûs à s
naissance. Il n'y avoit pas long-temp
qu'il étoit à la cour, lorsqu'on fut in
formé par des avis secrets qu'on vou
loit attenter aux jours du roi. Ces avi
qui ne spécifioient rien de positif
jettoient le monarque dans un extrê
me embarras : comment découvrir u
crime dont la source se perdoit dan
les ténebres? Les soupçons tomberen
sur Charles le Mauvais. Le passé n
justifioit que trop les craintes préser
tes. On cherchoit des indices qu'o
n'espéroit trouver que dans les per
sonnes attachées au Navarrois. L
comte de Beaumont paroissoit pe
propre à éclaircir ces soupçons : l
jeunesse de ce prince sembloit e
quelque sorte garantir son innocence
ses démarches confirmerent la per
suasion où l'on étoit qu'il ignoroi
absolument les secrets dangereux d
roi son pere. Le roi de Navarre n
l'avoit envoyé en France que pour re
présenter

présenter, tandis qu'il avoit fait partir à sa suite un de ses conseillers dépositaire de ses véritables intentions. Ce fut par le canal de cet agent qu'on essaya de pénétrer un mystere qui paroissoit inexplicable. Le roi s'étant arrêté à cette résolution, chargea *Jean du Rosay*, huissier d'armes, & *Guillaume du Rosay*, écuyer d'écurie, de s'assurer de la personne de *Jacques du Rue*, chambellan du roi de Navarre. L'exécution de cet ordre manifesta les crimes que méditoit Charles le Mauvais. Du Rue fut conduit prisonnier à Corbeil, d'où on le transféra au châtelet de Paris. Parmi les papiers qui furent saisis, on trouva un mémoire instructif de la conduite que les ministres du Navarrois devoient tenir pour accomplir le détestable projet de ce prince. Les horreurs contenues dans ce mémoire, furent confirmées & même augmentées par les dépositions du prisonnier, qui subit plusieurs interrogatoires, tant à Corbeil qu'à Paris, en présence du chancelier & des commissaires nommés, pour commencer l'instruction du procès. Il ne sera pas inutile d'observer que le chancelier, & les magistrats tirés du parlement & des autres

ANN. 1377.

cours ſouveraines pour recevoir les dépoſitions d'un priſonnier en matiere criminelle, ſe tranſportoient dans les priſons mêmes où les coupables étoient détenus.

ANN. 1377.

Il ne fallut pas employer l'appareil des tortures pour obliger du Rue à révéler les ſecrets dont il étoit dépoſitaire. Les Juges frémirent en ſondant ces myſteres affreux. On apprit que le roi de Navarre avoit mis en uſage les plus preſſantes ſollicitations & les promeſſes les plus capables de féduire, pour engager un médecin juif nommé *Angel*, natif de l'iſle de Chypre, à venir à la cour de France dans l'intention d'empoiſonner le roi. Le Navarrois diſoit à cet étranger, que ſa profeſſion lui faciliteroit les moyens de s'introduire dans la familiarité du roi de France, auprès duquel les ſçavans étoient toujours aſſurés d'un accès favorable; que ce monarque le verroit d'autant plus volontiers, qu'il *parloit bien latin & étoit moult argumentatif.* Le médecin ſe voyant obſédé ſans ceſſe, comprit à ces inſtances réitérées qu'il n'avoit d'autre parti à prendre que d'accepter la commiſſion ou de ſe dérober, en fuyant, aux

uites de cette dangereuse confidence. ANN. 1377.
l quitta la cour du roi de Navarre ; mais il ne porta pas loin le funeste secret de ce prince, qui dit à du Rue, quelque temps après le départ d'Angel, *que le physicien de Chypre avoit été noyé dans la mer.*

Un projet échoué n'étoit pas capable de ralentir les efforts de cette haine nplacable dont le roi de Navarre toit dévoré : son imagination active ui suggéroit à tout moment quelque ouvelle perfidie. Le procès qu'on instuisoit alors, dont l'original subsiste ncore aujourd'hui, contient le détail rconstancié d'un long tissu d'entreprises criminelles : cette ennuyeuse & évoltante répétition n'offre qu'un tableau multiplié des mêmes noirceurs. a prospérité de la France irritoit de lus en plus les transports de Charles Mauvais. Il disoit ordinairement à s plus intimes confidens, *qu'il n'aimoit point le roi de France, quelques elles paroles qu'il lui eût dites, ni uelque beau semblant qu'il lui eût fait, u'il avoit toujours entendu par toutes s manieres qu'il avoit pu à lui faire rief & dommage, & que s'il pouvoit mettroit volontiers peine à sa destruc-*

ANN. 1377. *tion*. Enfin il crut que le moment favorable à sa fureur étoit arrivé. Edouard qui le connoissoit trop pour estimer son alliance, venoit de mourir. La régence d'Angleterre suivoit alors d'autres maximes : on le flattoit de l'espérance du mariage de Richard avec la princesse de Navarre. Charles en faveur de cette union & des avantages sans nombre qu'on lui prodiguoit, s'étoit lié sans réserve avec les ennemis : il devoit déclarer la guerre à la France, & livrer en même-temps aux Anglois ses places de Normandie. Ses agens cependant avoient ordre d'amuser la cour de France par des négociations, jusqu'à ce que le projet concerté fût près d'éclater. Comme il étoit persuadé par l'expérience du passé, qu'il ne pouvoit former aucune entreprise que la sagesse du roi ne déconcertât, il avoit pris des mesures qu'il croyoit infaillibles pour arrêter le cours d'une vie à laquelle le salut du royaume étoit attaché. Cet attentat devoit précéder & servir de signal à la révolution qu'il se proposoit. S'il eût pu réussir dans l'exécution de cet horrible dessein, la France eût été sans doute exposée au plus grand dan-

ger. L'embarras d'une minorité, la jaloufie fecrete des princes, les ennemis introduits jufque dans le cœur du royaume, alloient renouveller les malheurs paffés. Tous les mécontens (& fous quel gouvernement ne s'en trouve-t-il pas?) étoient autant de partifans couverts, qui pour lever le mafque, n'attendoient que la faveur des circonftances. Le poifon deftiné à trancher les jours d'un de nos plus grands monarques, avoit été préparé en Navarre par une *Juive*, fous les yeux de Charles le Mauvais. Un valet-de-chambre de cet indigne prince avoit ordre de fe rendre à Paris, de fe procurer l'accès de la maifon royale par le moyen d'un parent officier de la cuifine du roi, & d'épier le moment d'exécuter le parricide. Le lâche roi de Navarre s'applaudiffoit déja de fon crime, dont le fuccès ne dépendoit plus que d'un fecret de quelques jours, lorfque la détention de fon miniftre renverfa fes efpérances & le couvrit de confufion.

ANN. 1377.

Le prince de Navarre n'étoit point à la cour lorfque du Rue fut arrêté: on lui envoya un fauf-conduit pour s'y rendre inceffamment. Il entroit fi

ANN. 1378. peu dans les complots de son pere ; qu'il vint sur-le-champ à Senlis où le roi étoit pour lors. Il demanda l'élargissement du ministre. Charles pour toute réponse demanda les principaux membres du conseil, & fit lire en présence du jeune prince, les dépositions du prisonnier. Il lui déclara en même temps que la tranquillité du royaume, & l'intérêt même des deux princes de Navarre exigeoient qu'on s'assurât de toutes les places que le roi leur pere possédoit en France. La plupart des gouverneurs de ces forteresses avoient accompagné le comte de Beaumont : ils étoient présens à cet entretien : on les fit jurer de remettre au pouvoir du roi les villes & châteaux qui leur étoient confiés. Charles de Navarre en cette occasion agit avec tant de bonne foi, que ce fut à son instigation qu'on arrêta un de ces commandans dont la fidélité lui paroissoit suspecte. Le reste de sa conduite ne servit qu'à confirmer l'opinion où l'on étoit dès-lors de la droiture de ses intentions. Charles V & son successeur eurent toujours lieu de se louer dans la suite de son attachement & de sa fidélité.

Il y auroit eu de la foibleſſe à ménager davantage un traître dont la haine déclarée paroiſſoit moins dangereuſe que la fureur ſecrete. Le duc de Bourgogne & le connétable eurent ordre d'entrer en Normandie avec des troupes, & de s'emparer de toutes les places que le roi de Navarre poſſédoit dans cette province. Le comte de Beaumont les accompagnoit à cette expédition. Quelques villes ſe rendirent ſans réſiſtance ; mais il fallut employer la force pour en ſoumettre la plus grande partie. On prit dans le château de Bernay un ſecrétaire du Navarrois, appellé Pierre *du Tertre*. Il fut amené à Paris & renfermé dans la tour du Temple. Il fut interrogé par les mêmes commiſſaires qui avoient reçu les dépoſitions de Jacques du Rue. Ce nouvel examen éclaircit pluſieurs particularités des traités que Charles le Mauvais avoit conclus en divers temps avec les ennemis de l'Etat : on ſçut qu'il conſervoit toujours ſes anciennes prétentions ſur la Bourgogne. On avoit ſurpris pluſieurs lettres, dont le ſens enveloppé ſous des expreſſions bizarres paroiſſoit inexplicable : le ſecrétaire donna la clef de ANN. 1378.

ANN. 1378. cette eſpece de chiffre, qui ne conſiſtoit qu'à ſubſtituer des noms étrangers aux noms véritables des lieux ou des perſonnes dont on vouloit parler. C'étoit à cet artifice, qui de nos jours paroîtroit groſſier, que ſe réduiſoit toute la fineſſe de ce tems-là: il n'en avoit pas cependant fallu davantage pour épuiſer les conjectures des examinateurs. Du Tertre confeſſa tout, négociations avec les Anglois, traités frauduleux avec la France, tentatives ſur des places, manœuvres ſecretes pour ſuſciter ſans ceſſe de nouvelles affaires au roi. A l'égard des poiſons, il ſe défendit conſtamment d'en avoir eu la moindre connoiſſance; proteſtant que bien loin d'y participer, il déſavouoit hautement le roi de Navarre, s'il étoit vrai qu'il fût coupable de pareils forfaits. Il perſiſta juſqu'à la fin dans ce déni.

Lorſque toutes les charges de ces deux procès eurent été ſuffiſamment établies, le roi qui vouloit rendre publics les crimes du roi de Navarre, & la juſtice de la conduite qu'on obſervoit à l'égard de ce prince, ordonna que les deux priſonniers fuſſent amenés au parlement, & qu'on les inter-

rogeât de nouveau en préſence de cette auguſte aſſemblée. La ſéance fut une des plus nombreuſes qu'on eût encore vues juſqu'alors pour le jugement de deux particuliers. Le chancelier, les archevêques de Sens & de Rouen, les évêques de Beauvais, de Condom, de Bayeux, de Terouane & d'Evreux, les abbés de S. Denis, le S. Benigne de Dijon, de S. Waſt l'Arras, de Ste Colombe & de ſaint Germain-des-prés, les nonces du pape [a], le comte d'Harcourt, le vicomte de Thouars, le ſire de Coucy, une multitude d'autres ſeigneurs, y aſſiſterent avec les préſidens & conſeillers de la grand'chambre & des enquêtes, & pluſieurs magiſtrats tirés de la chambre des comptes & des autres cours ſouveraines, ainſi que les ſecrétaires du roi, le prévôt des marchands, & quelques-uns des principaux bourgeois de Paris. Quoiqu'en cette occaſion il s'agît de procéder cri-

Ann. 1378.

a Du Tillet met au nombre des eccléſiaſtiques qui aſſiſterent à ce jugement le prieur des Chartreux. Il y a toute apparence qu'il s'eſt trompé : il eſt ſans exemple que ces ſolitaires ayent jamais pris ſéance parmi les magiſtrats ; il aura probablement pris le prieur du Val-lès-Chartres pour le prieur des Chartreux. *Du Tillet, Recueil des Rangs, p. 53.*

minellement, les conseillers ecclésiastiques furent présens, aussi-bien que les magistrats laïques, aux derniers interrogatoires & confrontations. Il est encore à propos de remarquer que dans cette séance publique on supprima les procédures qui concernoient les liaisons que le roi de Navarre avoit entretenues avec Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen: on crut apparemment devoir ce ménagement à la naissance ou au caractere de ce prélat.

ANN. 1378.

Les dépositions que Jacques du Rue & Pierre du Tertre avoient faites séparément, leur furent représentées: après en avoir entendu la lecture, ils les confirmerent par un dernier aveu, ajoutant qu'ils sçavoient bien qu'ils *étoient dignes de mort, si le roi ne leur faisoit miséricorde*. Cette confession fut portée au roi, qui ordonna que *raison & justice leur fût faite*. La cour alors procédant au jugement, prononça leur condamnation [a]. On les traîna

[a] Cette condamnation paroît juste à l'égard de Jacques du Rue, qui convint d'avoir participé aux complots formés par le roi de Navarre contre la vie du roi Pierre du Tertre n'étoit pas dans le même cas: il n'avoit servi que d'agent pour les négociations d'un prince auquel il étoit attaché depuis vingt-trois ans

du palais jusqu'aux halles, où ils furent exécutés à la vue d'une multitude innombrable de peuple. Le jour destiné pour cette exécution étoit précisément le 21 du mois de juin, jour de la foire du Lendi, qui attiroit alors à Paris une affluence prodigieuse de monde, tant des provinces du royaume, que des pays étrangers. L'ouverture de cette foire, par ordre exprès du roi, fut retardée, afin que le supplice des deux criminels eût un plus grand nombre de témoins.

ANN. 1378.

Saisie des places du roi de Navarre en Normandie. *Ibid.*

Cependant le duc de Bourgogne & le connétable avoient éprouvé pour la réduction des places occupées en Normandie par les Navarrois, plus de difficulté qu'on n'avoit prévu d'abord. Ils conduisoient avec eux le fils du roi de Navarre, dans l'idée que la présence de ce jeune prince applaniroit les obstacles; mais la plupart des gar-

Il est donc à propos pour mettre en évidence la justice de ce jugement, d'observer qu'il fut regardé comme coupable, parce qu'il étoit né sujet du roi de France. De tous les écrivains de ce siecle une seule chronique rapporte cette particularité. Voilà comme elle s'exprime : *En l'an* 1377 *furent décapités ès halles de Paris, sire Jacques du Rue, & maître Pierre du Terre natif de France, conseillers du roi de Navarre, pour trahisons par eux commises contre la majesté royale, &c. MS.* bibl. reg. N°. 10297.

ANN. 1378. nisons refuserent de reconnoître son aurorité, en déclarant qu'elles ne remettroient qu'au roi de Navarre lui-même, ou sur un ordre précis de sa main, les forteresses confiées à leur garde. On ne put les soumettre qu'en formant des sieges réguliers. Le roi cependant, pour hâter le progrés de ses troupes, s'étoit avancé jusqu'à Rouen, d'où il veilloit par lui-même aux opérations de la guerre. Breteuil fut une des premieres places qui se rendit aux seigneurs de Coucy & de la Riviere. Pierre, comte de Mortain, & la princesse de Navarre sa sœur, y étoient renfermés. On les envoya au roi, qui les reçut avec toute la bienveillance possible, *comme son cher neveu & sa chere niece.*

Bayeux, ville considérable située à peu de distance de la mer, parut d'abord vouloir soutenir un siege. L'impossibilité de recevoir du secours changea bientôt la résolution des habitans. Ils étoient d'ailleurs invités à se rendre par leur évêque, prélat fort attaché aux intérêts de la France, & qui même étoit du conseil du roi : ils voyoient le prince de Navarre dans l'armée des assiégeans. Ces motifs,

joints aux menaces que leur faisoient les généraux François de les passer au fil de l'épée & d'abandonner la ville au pillage, s'ils se laissoient emporter d'assaut, les engagerent à capituler. Ils demanderent une suspension d'armes de trois jours, après laquelle ils ouvrirent leurs portes & reçurent garnison Françoise, sous la réserve toutefois des droits des enfans du roi de Navarre. *Carentan* se soumit aux mêmes conditions. Le connétable étoit alors occupé au siege de Pont-Audemer, conjointement avec Jean de Vienne amiral de France. Une nombreuse garnison défendoit cette ville : on fit conduire devant la place plusieurs machines de guerre, & principalement des canons dont l'usage commençoit à devenir fréquent. Les Navarrois soutinrent plusieurs assauts avec une valeur qui auroit long-temps retardé cette conquête, si le défaut de vivres ne les avoit forcés de subir le joug. Suivant les clauses de la capitulation qui leur avoit été accordée, on les conduisit jusqu'à Cherbourg, où se retiroient toutes les garnisons des places évacuées. A peine les François se furent-ils mis en possession de Pont-

ANN. 1378.

Audemer, qu'ils raserent la citadelle & les fortifications de la ville suivant les intentions du roi, qui avoit ordonné que toutes les forteresses Navarroises fussent démantelées.

Le duc d'Anjou s'empare de Montpellier.

Ibid.

Aussi-tôt qu'on eut découvert la conspiration formée par le roi de Navarre, le duc d'Anjou, gouverneur de la Guienne, avoit été chargé de se saisir de la ville de Montpellier, & de toutes les terres que Charles le Mauvais possédoit en Languedoc. C'étoit un des arrangemens du Navarrois, avant que d'en venir à la rupture ouverte de la France, de se défaire de cette ville & des domaines qui en dépendoient, prévoyant bien qu'il ne pourroit les conserver. Le duc, suivant les instructions qu'il avoit reçues du roi son frere, donna commission à Jean de Bueil, sénéchal de Toulouse, d'aller prendre possession de Montpellier. Le sénéchal pour cet effet s'étant rendu en cette ville, présenta aux consuls les ordres du gouverneur. Ces officiers lui représentèrent qu'ayant fait serment de fidélité au roi de Navarre, ils ne pouvoient obéir au commandement qu'on leur apportoit, à moins qu'on ne leur signi-

fiât en même temps un ordre ſigné du roi de France, leur ſeigneur ſuzerain, par lequel ils ſe trouvaſſent diſpenſés de leur dernier engagement. De Bueil le leur promit, & cependant s'empara de la ville, deſtitua les officiers commis par le roi de Navarre, & fit arborer les armes de France ſur les murailles. Les conſuls revinrent une ſeconde fois à la charge, & le ſénéchal alors leur donna la ſatisfaction qu'ils demandoient. Les lettres par leſquelles le roi informoit le duc d'Anjou des attentats qu'on venoit de prévenir, furent lues publiquement : les habitans indignés des trahiſons du Navarrois, non-ſeulement ſe conformerent à la ſoumiſſion qu'on exigeoit d'eux, mais encore arrêterent de leur propre mouvement *Guy de Gauville* & *Léger d'Orgeſſin*, que ce prince avoit établis gouverneurs de leur ville.

ANN. 1378.

Charles le Mauvais étoit depuis long-temps accoutumé aux revers qui accompagnoient ordinairement ſes deſſeins ſiniſtres : une perfidie dévoilée n'excitoit en lui ni honte, ni remords. C'étoit ſur-tout dans ces circonſtances critiques que ſon génie fer-

Le roi de Navarre paſſe en Angleterre.
Ibid.
Rym. act. publ. tom. 3. *p.* 2. *p.* 77. & 79.

tile en expédiens déployoit toute l'activité dont il étoit capable. A peine fut-il informé que ses agens avoient été arrêtés en France, qu'il songea aux moyens de se garantir des effets de la colere du roi. Il dépêcha sur-le-champ un de ses conseillers à la cour de Londres pour donner avis de l'embarras où il se trouvoit, & presser en même temps les secours qu'on s'étoit engagé de lui fournir. Son envoyé fut reçu favorablement, & cependant ne put obtenir une réponse décisive. La régence exigea que roi de Navarre vînt lui-même régler les conditions d'un nouveau traité. La conduite de ce prince ne pouvoit plus être susceptible d'interprétation équivoque : ses projets étoient manifestes, & les Anglois vouloient profiter de l'impuissance où il étoit de reculer désormais, pour lui vendre le plus cher qu'ils pourroient les services qu'il attendoit d'eux. Cette politique intéressée pouvoit leur paroître avantageuse pour le moment ; mais elle leur devenoit préjudiciable dans la suite, en ce qu'elle découvroit qu'ils n'avoient jamais en vue que leurs propres affaires, auxquelles ils sacrifioient sans scrupule

ANN. 1378.

les partiſans qui avoient le malheur de s'unir à eux. Nous aurons plus d'une fois occaſion de voir la fierté de ces inſulaires, & leur attachement exceſſif à leur intérêt perſonnel, dégoûter de leur alliance ceux que de vaines promeſſes avoient d'abord ſéduits. Charles, déterminé par la néceſſité, paſſa en Angleterre : ſa préſence leva les difficultés. On lui accorda cinq cens hommes d'armes & cinq cens archers de troupes auxiliaires pour défendre ſes Etats de Navarre contre les Caſtillans, qui ſe préparoient à lui faire la guerre.

ANN. 1378.

Les Anglois exigerent en récompenſe de ce foible ſecours, qu'il leur livrât la ville de Cherbourg, la plus forte & preſque l'unique place qu'il poſſédât encore en Normandie. Quelque dure que dût paroître une ſemblable condition, il fut obligé d'y ſouſcrire. Il ne conſentit à cet abandon que pour trois ans; mais les miniſtres Anglois, ſatisfaits de ſe rendre maîtres d'une ville qui ouvroit à leurs flottes une des portes de la France, n'inſiſterent pas ſur le terme auquel ils s'engageoient de la remettre, bien perſuadés que la reſtitution dépendroit des circonſtances. Ces con-

Le roi de Navarre livre Cherbourg aux Anglois. *Ibid.*

ANN. 1378.

ventions ne furent pas plutôt signées de part & d'autre, que les comtes d'Arondel & de Salisbury allerent prendre possession de Cherbourg, tandis que le roi de Navarre retournoit dans ses Etats, content d'une négociation qui ne lui procuroit à la vérité aucun avantage, mais qui pouvoit devenir nuisible à ses ennemis.

Guerre du roi de Castille contre la Navarre.

Hist. d'Esp. Mariana, Ferreras, &c.

Le roi n'avoit pas négligé d'instruire le roi de Castille, son fidele allié, des nouveaux sujets de mécontentement qui l'animoient contre le Navarrois. Un pareil avis étoit pour Henri de Transtamare une invitation suffisante. Charles, qui s'attendoit à voir incessamment les troupes Castillanes fondre sur la Navarre, résolut de prévenir leurs hostilités en s'emparant de Logrono. La prise de cette place importante par sa situation, eût fermé aux ennemis l'entrée la plus facile qu'ils pouvoient choisir pour pénétrer dans ses terres. Plus intriguant que guerrier, il entreprit de s'en rendre maître en corrompant la fidélité de Dom Pedre Manrique, sénéchal de Castille, auquel il offrit vingt mille florins d'or. Pedre lui demanda du temps pour se déterminer, & ce-

pendant fit informer le roi ſon maître de ces propoſitions. Henri manda au gouvernenr de feindre d'agréer les offres, & de recevoir l'argent. La ſomme fut remiſe, & le jour pris pour livrer la place. Le roi de Navarre devoit s'y rendre en perſonne, ainſi qu'il en étoit convenu dans une entrevue qu'il eut avec Dom Pedre : toutefois il changea de deſſein, détourné peut-être par un preſſentiment ſecret qui allarma ſa défiance ; il ſe contenta d'y envoyer deux cens lances avec ſon étendard. Les Navarrois n'eurent pas plutôt été introduits dans la ville, qu'ils furent ſurpris & faits priſonniers. Martin Henriquès, qui portoit l'étendard royal de Navarre, eut le bonheur de s'échapper en ſe jettant dans l'Ebre qu'il traverſa à la nage, & vint à toute bride avertir le roi du mauvais ſuccès de l'entrepriſe. Charles furieux de cette diſgrace, & ſur-tout de la perte de ſon argent, dut cependant s'eſtimer heureux de n'être pas tombé lui-même dans le piege qu'il tendoit à ſes ennemis.

ANN. 1378.

L'infant de Caſtille ſur ces entrefaites s'avança vers les frontieres de la Navarre qu'il ravagea, ſurprit la

plupart des places qu'il trouva ouvertes, s'empara de Tubais & de Viane qui furent obligées de se rendre à composition, & vint faire le dégâ jusqu'aux environs de Pampelune Après cette expédition le prince Castillan fortifia les villes dont il s'étoi emparé, & reprit la route de Tolede.

ANN. 1378.

Continuation de la guerre en Normandie.
Froissard. Chron. MS.

Les affaires du roi de Navarre n'avoient pas un succès plus favorable dans ses terres de Normandie. Après la prise & la démolition de Pont-Audemer, les François s'étoient mis en possession de la plupart des autres places. Conches, Avranches, Passy capitulerent. On marcha vers Evreux, dont le gouverneur se retira précipitamment. Les habitans se voyant abandonnés, ouvrirent leurs portes. Le connétable, accompagné du duc de Bourbon, & de l'amiral de Vienne, alla former le siege de Gauray où le commandant d'Evreux s'étoit renfermé, résolu de se défendre jusqu'à l'extrêmité. *Gauray* étoit alors réputé le plus beau château de la Normandie. Les assiégés paroissoient déterminés à faire une longue défense, lorsqu'un accident imprévu vint ralentir leur

ardeur. Le commandant étant allé faire la visite d'une tour qui servoit de magasin pour l'artillerie, une des chandelles dont il étoit éclairé tomba sur la poudre, qui s'embrasant à l'instant, le consuma, ainsi que tous ceux qui l'accompagnoient. Cette particularité prouve que l'usage de l'artillerie servie avec de la poudre, étoit plus fréquent qu'on ne le pense communément, & qu'on l'employoit également pour la défense & l'attaque des villes.

ANN. 1378.

Vie du Duc de Bourbon.

Prise du trésor du roi de Navarre. *Ibid.*

On profita de la consternation que cet événement avoit jetté dans la garnison, pour presser les attaques. Le désir de s'emparer de cette place s'étoit accru, sur-tout depuis qu'on avoit appris que le trésor du roi de Navarre y étoit déposé: il consistoit en soixante mille francs d'or, trois couronnes du même métal fort riches, & quantité de pierreries qui avoient appartenu à des rois de France. Le roi en ayant été informé, envoya au camp le sieur de la Riviere pour s'emparer de ces richesses. Ce seigneur sollicitoit incessamment les généraux de composer avec les assiégés, afin de pouvoir emporter *l'argent & les bijoux*. Le duc &

ANN. 1378.

le connétable, qui ne vouloient accorder que des conditions avantageuſes au roi, continuerent le ſiege, & forcerent enfin la garniſon à ſe rendre. Le tréſor fut remis au ſieur de la Riviere qui *le déſiroit fort*; & les François étant entrés dans la fortereſſe, la démolirent.

Siege de Cherbourg.
Froiſſard.
Chroniq.
Annales de France.
Tréſor des Chartres.
Mémoire de littérature.

Enfin il ne reſtoit plus à ſoumettre que la ville de Cherbourg. Le connétable vint l'inveſtir vers le milieu de l'été. Cette place paſſoit alors pour imprenable, à moins qu'on ne s'en rendît maître par famine. Toutes les garniſons des places évacuées par les Navarrois s'y étoient retirées; les Anglois y avoient jetté de bonnes troupes, & l'accès libre de ſon port lui facilitoit les moyens d'être continuellement rafraîchies de munitions de bouche & de guerre. L'exécution d'une entrepriſe de cette importance paroiſſoit d'une difficulté preſque inſurmontable. La fortune, qui avoit toujours accompagné du Gueſclin, échoua devant cette place. Le ſiege pouſſé avec toute l'activité poſſible, ne ſe trouva pas plus avancé à l'entrée de l'hiver que le premier jour. Olivier du Gueſclin, frere du connétable, fut fait

prisonnier dans une embuscade dressée par les assiégés. Le peu d'apparence qu'il y avoit d'achever cette conquête, obligea le roi de rappeller ses troupes, & de remettre l'entreprise à une autre saison. On dit que le général ne se retira qu'à regret : si cela est, le monarque jugeoit plus sainement que le guerrier. Il se contenta de donner des ordres pour faire cantonner des troupes dans le Contentin, afin de resserrer les ennemis, & de les empêcher de faire des courses.

ANN. 1378.

Siege de Mortagne.

Mort d'Yvain de Galles.

Froissard. Chron. MS.

Ce fut à peu près vers ce temps que la France perdit un guerrier, dont la valeur avoit rendu d'importans services. Le brave Yvain de Galles faisoit alors le siege de Mortagne, ville de l'Angoumois très-considérable par sa situation sur la Gironde. La place défendue par le Soudich [a] de l'Estrade, seigneur Gascon du parti Anglois,

a Il seroit difficile de trouver l'origine de ce titre dans son étymologie. Les Grecs, les Persans, les Turcs ont eu des *Soudans*, des *Sultans*, expressions qui paroissent descendre de la même source. Sans prétendre décider dans quel tems on s'est servi en France de ce terme pour exprimer une dignité, ce qui n'arriva peut-être qu'après les croisades, nous remarquerons que *Soudan* ou *Soldan* répond au mot de conservateur & de défenseur. C'étoit une dignité affectée dans l'Aquitaine, particuliérement à deux maisons de l'*Estrade*

ANN. 1378.

ne pouvoit résister encore long-temps, lorsquelle fut préservée par un assassinat. Un scélérat du pays de Galles, nommé Jacques Laube, ayant trouvé le moyen de s'insinuer dans la familiarité d'Yvain, choisit le moment favorable, & lui plongea un poignard dans le cœur. Après ce coup détestable il courut vers la ville, dont il se fit ouvrir les barrieres, & se présenta devant le gouverneur de Mortagne. *Sire*, lui dit-il, *je vous ai délivré d'un de vos grands ennemis.* Alors il raconta de quelle maniere il avoit exécuté ce meurtre. Le Soudich indigné lui répondit: *Tu l'as meurdri, & sache bien, tout considéré, que si je ne voyois notre très-grand profit en ce fait, je te ferois trancher la tête; mais puisqu'il est fait, il ne se peut défaire; mais c'est dommage du gentilhomme quand il est ainsi mort, & plus nous y aurons de*

& de la *Trau*: ils furent appellés *Soudichs* des lieux de la garde desquels ils étoient chargés comme protecteurs; & dans la suite ce titre perpétué dans leur famille, n'ayant d'abord été qu'une distinction personnelle, devint une qualité attachée à la propriété des seigneuries. Les Soudichs alloient de pair avec les comtes, les barons & les autres seigneurs titrés. *Vid. Gloss. du Cang. ad verb.* Soldanus, Sultanus, Syndicus, *&c. Cout. de Bord. Froissard, Monstrelet Rim. act. pub. d'Anglet.*

blâme

blâme que de louange. Cette mort ralentit l'ardeur des assiégeans, & peu de temps après, le seigneur de Neuville étant entré dans la riviere de Bordeaux avec une escadre Angloise, les mit dans la nécessité de ne plus songer qu'à la retraite.

ANN. 1378.

Ces divers mouvemens, qui occuperent pendant le cours de cette année une partie des forces du royaume, n'avoient pas empêché qu'on ne se fût trouvé en état de faire avorter une entreprise que les Anglois tenterent en Bretagne. Le duc de Lencastre, dans la vue d'appaiser, par une expédition éclatante, les murmures du peuple qui se plaignoit hautement de la nouvelle administration, avoit fait équiper un armement considérable avec lequel il s'étoit mis en mer. La flotte ennemie, après avoir tenu pendant quelque temps en allarmes les côtes de Normandie, fit voile vers la Bretagne, & vint s'arrêter à la vue de Saint-Malo. On ne s'attendoit pas probablement au dessein des ennemis; car ils débarquerent sans obstacle, après avoir pris & brûlé dans le port plusieurs vaisseaux de la Rochelle chargés de vins. Le duc fit, sur-le-champ, dresser *ses bat-*

Le duc de Lencastre assiége Saint-Malo.

Histoire de Bretagne. Rap. Thoyr. Froissard Chron. MS. &c.

teries, & commencer les attaques. Les
ANN. 1378. Anglois, dit Froiſſard, avoient *quatre cens canons* à ce ſiege; mais, ſuivant toute apparence, c'eſt une erreur qui s'eſt gliſſée dans cet hiſtorien. Quoique l'uſage de ces machines meurtrières commençât à devenir commun, il n'eſt pas probable qu'on en ait employé un nombre ſi prodigieux, quand on les ſuppoſeroit du plus petit calibre. Le ſire de Maleſtroit & quelques ſeigneurs Bretons s'étoient jettés dans la place avec deux cens lances. Ce ſecours remplit de confiance les habitans, ainſi que la garniſon. La ville d'ailleurs étoit abondamment pourvue de munitions de guerre & de bouche, en ſorte qu'elle pouvoit tenir plus de deux ans ſans être obligée de ſe rendre. Le roi cependant, inſtruit de la deſcente des Anglois, avoit chargé les ducs de Berry & de Bourgogne de marcher avec le connétable vers les côtes de Bretagne. Ils eurent bientôt raſſemblé des troupes, & vinrent ſe préſenter à la vue des ennemis. Cette armée d'obſervation retardoit encore le ſiege, & mettoit le pays à couvert des courſes. Les généraux François ſe conformant aux ordres précis qu'ils

avoient reçus du roi, éviterent d'en venir à une action décisive, & se contenterent de tenir sans cesse en échec les troupes Angloises. Le duc de Lencastre faisoit depuis quelque-temps travailler à une mine, dont il espéroit un grand effet : l'historien de Bretagne assure au contraire qu'il comptoit sur la chûte d'une partie de la muraille que l'on sappoit secrétement, l'assiette des fortifications sur un roc extrêmement dur, ne permettant pas l'ouverture d'une mine. Quoi qu'il en soit, les assiégés, qui ne redoutoient que ce côté de l'attaque, profiterent un jour de la négligence du comte d'Arondel, qui devoit être de garde. Ils firent une si heureuse sortie, qu'ils chassèrent les Anglois du poste, & comblèrent leurs travaux. Le duc de Lencastre fut désespéré de ce désavantage : il maltraita de paroles le comte, par la faute duquel il voyoit ses espérances évanouies. Son dessein étant découvert, il eût été inutile de recommencer de nouveaux ouvrages au seul endroit par lequel il s'étoit flatté de surprendre la ville. Sur l'avis de son conseil de guerre, il se rembarqua & revint à Londres, où le mauvais succès

ANN. 1378.

de ſon entrepriſe l'avoit précédé. Son retour renouvella les reproches que lui faiſoit la nation.

ANN. 1378.

Envoyé de France arrêté en Flandre.

Froiſſard. Argentré.

Ce revers ne permettoit pas au duc de Bretagne l'eſpoir d'un rétabliſſement prochain dans ſes états, où il ne poſſédoit plus que la ſeule ville de Breſt. Depuis pluſieurs années ce prince fugitif traînoit ſon infortune tantôt à la ſuite de la cour d'Angleterre & le plus ſouvent en Flandre, où le comte, ſon parent, lui avoit accordé un aſyle. Il lui arriva pendant ſon ſéjour dans cette province, de témoigner ſon mécontentement contre la cour de France, en termes ſi peu ménagés, qu'il acheva d'indiſpoſer le roi contre lui; & ce nouveau ſujet d'inimitié ne fut peut-être pas un des moindres de ceux qui engagerent le monarque à ſe porter aux dernieres extrémités, la ſeule des démarches de ce prince que l'on puiſſe taxer d'imprudence. Ce fut à l'occaſion d'un miniſtre François arrêté dans un des ports de Flandre. Comme cette affaire tient aux uſages & à l'eſprit des cours de ce temps-là, elle paroît mériter par ſa ſingularité d'être rapportée. Le roi avoit chargé un gentilhomme appellé Pierre de Bourne-

zel de passer en Ecosse, dans le dessein d'exciter les Ecossois à faire une irruption en Angleterre. Ce gentilhomme n'osant s'embarquer dans un port de France, se rendit à l'Ecluse, où il fut obligé d'attendre, pendant quelque jours, un vent favorable. Un agent discret eût conservé l'obscurité de l'*incognito ;* mais celui-ci plus vain de la commission dont son maître l'honoroit, que capable de s'en acquitter, affecta tout l'extérieur d'un personnage important. » Ce noble, dit un ancien » historien, faisoit merveilles de » parade : ce n'étoit que vaisselle d'or » & d'argent, pages de livrée, service » de magnificence, & une suite de » duc & de prince. Il faisoit sonner la » trompette avant son dîner : on por- » toit devant lui une épée dont le » fourreau étoit doré : il contrefaisoit » en tout le mignon de cour ». Ce faste excessif pour un inconnu fit naître des soupçons. Le bailli de l'Ecluse vint l'arrêter d'une maniere assez rude, en le saisissant par son *accoutrement*. Il fut conduit à Bruges : en entrant dans la cour du palais tout son orgueil l'abandonna; il se mit à genoux devant le comte de Flandre, qui étoit à

ANN. 1378.

l'une des fenêtres, accompagné du
ANN. 1378. duc de Bretagne, & lui cria qu'il se rendoit son prisonnier. *Comment, Ribaud*, lui dit le comte, *dis tu que tu es mon prisonnier? Les gens de monseigneur peuvent bien venir devant moi & parler à moi; mais tu ne daignois.* Bournezel humilié, trembloit & n'osoit répondre une parole, lorsque le duc de Bretagne acheva de le consterner, en lui disant : *Entre vous autres boudeurs & langagiers au palais à Paris & en la chambre de monseigneur, mettez le royaume à votre volonté, & jouissez du roi à votre entente, & en faites bien & mal ainsi que vous voulez : ne nul haut prince du sang après que vous l'avez cueilli en hayne ne peut être ouï : mais on en pendra encore tant de tels gens que les gibets en seront tous remplis.* Le malheureux gentilhomme ne répliqua pas, & s'estima trop heureux de retourner en France sans s'acquitter de sa commission.

Le roi, informé de ce traitement fait à un homme envoyé de sa part, fut très-irrité contre le comte de Flandre, qui employa différentes excuses pour l'appaiser, rejettant toute la faute sur l'arrogance de l'agent François. Charles

ne jugea pas cette ſatisfaction ſuffiſante, & ſe crut autoriſé à demander que le comte ceſsât de donner retraite dans ſes états au duc de Bretagne, auteur de l'affront fait à l'un de ſes miniſtres. Le comte ſe voyant menacé par le roi de France, aſſembla les états de Flandre pour les conſulter : il leur expoſa le fait, & leur demanda s'ils jugeoient à propos, que pour éviter de ſe brouiller avec la cour de France, il dût bannir de ſes terres le duc de Bretagne, *ſon couſin germain*, ou s'ils vouloient que ce prince continuât de demeurer chez lui. *Oui, monſeigneur*, répondirent-ils unanimement, *& ne ſçavons aujourd'hui ſeigneur quel qu'il ſoit, s'il vous vouloit faire guerre, que vous ne trouviſſiez dedans votre comté de Flandre deux cens mille hommes tous armés. Mes beaux enfans, je vous mercie*, dit le comte en congédiant l'aſſemblée. Ce démélé, occaſionné par l'imprudente vanité d'un négociant, auroit eu des ſuites plus ſérieuſes ſans le départ du duc, qui, ſur ces entrefaites, paſſa en Angleterre, dans l'eſpoir qu'il détermineroit, par ſa préſence, la cour de Londres, à faire, en ſa faveur, des

ANN. 1378.

ANN. 1378.

efforts plus considérables que ceux qu'on avoit tentés jusqu'alors.

Le duc de Bretagne en Angleterre.

Brest livré aux Anglois.

Froissard.
Argentré.
Rym. act. pub. tom. 3. part. 3. pag. 74. & suiv.

La régence d'Angleterre ne manqua pas d'observer, à l'égard du duc de Bretagne, la conduite qu'elle avoit tenue avec le roi de Navarre. On exagéra les difficultés de lui fournir les secours suffisans pour le rétablir. On fit naître des obstacles, on demanda des sûretés. Forcé par la triste situation de sa fortune, Monfort au désespoir, offrit de subir toutes les loix que le conseil de Londres voudroit lui imposer. Dépouillé entiérement de ses états, il lui restoit pour unique domaine la ville & le château de Brest. Cette place étoit à la bienséance des Anglois, elle devenoit entre leurs mains une des clefs du royaume. Ils exigerent qu'elle leur fût livrée pour la tenir durant tout le temps qu'ils seroient en guerre avec la France. Le duc y consentit, & à cette condition on promit de l'assister puissamment. Le traité n'eut pas plutôt été conclu, qu'on pressa l'exécution de ce marché avantageux: une escadre Angloise vint prendre possession de Brest, & y conduisit les munitions nécessaires pour

la défense de la place. Outre plusieurs balistes, carreaux & autres instrumens de guerre, il y avoit deux grands canons & deux petits, six cens boulets de pierre, du salpêtre, du charbon & du souffre de vin pour le service de ces quatre pieces a. Les Anglois se voyoient par ce moyen maîtres des quatre principaux ports du royaume, Calais, Cherbourg, Brest & Bordeaux. ANN. 1378.

On s'étoit flatté, pendant quelque temps, de leur enlever cette derniere place. Le duc d'Anjou, dans son gouvernement de Guienne, avoit fait des préparatifs considérables pour ce siege. Le roi son frere lui avoit accordé, pour l'exécution de cette entreprise, une imposition générale sur la province. Les diversions qu'avoient occasionnées la guerre allumée en même temps dans la Bretagne & dans la Normandie, rompirent ce projet. Cependant le duc avoit reçu le produit de l'impôt, qui ne fut point restitué, dit Froissard,

a Ce petit nombre de canons envoyés pour la défense de Brest, place dont la conservation étoit pour les Anglois d'une si grande importance, doit faire penser que c'est par une erreur d'édition qu'on lit dans Froissard, qu'au siége de Saint-Malo le duc de Lencastre foudroya la ville avec quatre cens canons.

aux pauvres gens qui avoient été travaillés de payer si grandes sommes. L'avidité de ce duc étoit extrême: il sollicitoit sans cesse de nouvelles gratifications du roi : ses importunités, à cet égard, devinrent si fréquentes, que dans une nouvelle concession qui lui fut accordée, le roi crut nécessaire d'ajouter qu'il ne pourroit plus à l'avenir en demander de semblables. Charles, qui commençoit à connoître parfaitement le caractere de son frere, modéroit, autant qu'il étoit possible, cette ardeur insatiable d'accumuler des richesses: mais l'autorité qu'il lui avoit confiée étoit trop étendue pour qu'il ne lui fût pas facile d'en abuser. C'est peut-être à cette avarice du duc d'Anjou qu'il faut rapporter l'origine d'un soulévement qui arriva dans le même temps, & cette conjecture paroît d'autant plus vraisemblable, que son gouvernement fut le théâtre de cette rebellion, la seule qui ait troublé la félicité de ce regne, & pour la punition de laquelle on observa une apparence de rigueur entiérement opposée à la clémence du roi, qui, dans tout le cours de sa vie, se montra plutôt le pere que le juge de ses sujets.

ANN. 1378.

La levée des nouvelles impoſitions accordées au duc d'Anjou pour ſoutenir les frais de la guerre, excita une émeute générale à Montpellier. Les habitans de cette ville s'aſſemblerent en tumulte & coururent aux maiſons où étoient logés les principaux officiers du duc, Guillaume Pointel, chancelier; Jacques de la Chaine, ſecrétaire de ce prince; Guy de Séry & Arnault de Lair furent maſſacrés dans le premier moment par cette populace séditieuſe, qui ſe répandant enſuite dans les différens quartiers de la ville, immoloit ſans diſtinction tous ceux qu'elle rencontroit, officiers du roi, ou du duc. Quatre-vingts perſonnes furent les victimes de ces furieux, qui précipiterent dans des puits les corps de ceux qu'ils venoient d'égorger. Ce déſordre eut le ſort de la plupart des émotions populaires. L'énormité d'une faute ne ſe fait jamais mieux ſentir que lorſqu'elle eſt commiſe. Un repentir tardif s'empara de ce peuple aveugle : la plus ſaine partie des citoyens, qui n'étoit point complice de cette indiſcrete fureur, gémiſſoit ſur les ſuites de la révolte : ils connoiſſoient l'humeur implacable du

ANN. 1378.

Révolte des habitans de Montpellier.

Chron. de Saint-Denis. Ann. Fr. Chron. MS.

duc : ils attendirent en frémissant les
ANN. 1378. effets de sa vengeance.

Le duc d'Anjou transporté de la plus violente colere, accourut pour châtier cette ville rebelle. Une troupe nombreuse d'hommes d'armes & d'arbalêtriers l'accompagnoit ; mais ce formidable cortege étoit peu nécessaire contre des coupables qui n'opposoient à son ressentiment que des regrets & des larmes. Le spectacle qui s'offroit à ses regards, en entrant dans Montpellier, étoit capable de désarmer la vengeance la plus inflexible. Les officiers du roi le reçurent aux portes : ils étoient suivis du cardinal d'Albane [a], qui mit pied à terre en l'abordant. Le clergé, les ordres religieux des deux sexes, les membres de l'université, s'avançoient les yeux baissés : tous se prosternerent devant

a On lit dans l'histoire de France du P. Daniel ; le cardinal *Pierre de Lune*. C'est une erreur qui a été occasionnée par la maniere peu exacte dont ce nom a été imprimé dans les anciennes éditions des chroniques de France. Le cardinal Pierre de Lune étoit alors en Italie. Dans la chronique manuscrite d'après laquelle on a imprimé les chroniques de France, on lit le cardinal d'Albane : il se nommoit *Anglie Grimoard*. Ce prélat étoit effectivement un des six cardinaux que Grégoire XI laissa de France, lorsqu'il transféra le saint siége à Rome. *Chron. manusc. bibl. royal. N°.* 8310. *Hist. eccl. tom.* 20. *p.* 301.

lui dès qu'il parut. Tous les enfans des citoyens, au-dessous de l'âge de treize ans, venoient ensuite criant, *miséricorde*. Les magistrats municipaux fermoient cette marche lugubre : ils s'étoient dépouillés des ornemens de leur dignité, sans *manteaux*, sans *chaperons*, sans *ceinture*, *la corde au col*. Dans cet état funeste d'abaissement, victimes innocentes du crime de leurs compatriotes, ils se jetterent aux pieds du prince, en lui présentant les clefs de la ville & *le battant de la cloche* qui avoit servi de signal aux révoltes. Le duc les fit remettre, ainsi que les clefs, au sénéchal de Beaucaire, & poursuivit sa route à travers une multitude d'hommes, de vieillards, de femmes & d'enfans prosternés sur son passage : l'air retentissoit de leurs gémissemens. On posa sur-le-champ des corps-de-garde dans les différens quartiers : tous les habitans eurent ordre d'apporter leurs armes. Le lendemain le duc d'Anjou se fit voir sur un échafaud dressé dans la grande place, où le peuple en silence attendoit son arrêt. La ville fut condamnée à la perte de ses privileges, à la privation du consulat, de son université, de ses archi-

ANN. 1378.

ANN. 1378.

ves, de ſon ſceau, de ſon hôtel municipal & de ſa juriſdiction commune, à la confiſcation de la moitié des biens, au payement de ſix vingts mille livres d'amende, ſomme exorbitante pour ce temps-là, & de tels dépens qu'il plairoit au prince de fixer, à fonder une égliſe deſſervie par douze chapelains. A ces peines, on ajouta que les tours & les portes ſeroient abbattues, les murailles raſées. Les conſuls & les principaux bourgeois furent obligés de retirer eux-mêmes les corps de ceux qui avoient été tués dans le temps de la révolte. Juſque-là, les habitans conſternés n'avoient pas rompu cet affreux ſilence que la terreur inſpire; mais quand la ſuite de cette terrible ſentence leur annonça que ſix cens citoyens étoient dévoués à la mort, deſquels deux cens devoient périr par le fer, deux cens par la corde, deux cens dans les flammes, la poſtérité de ces malheureux réduite à la ſervitude, & notée d'une perpétuelle infamie; alors on n'entendit plus qu'un mêlange confus de voix plaintives & de cris perçans: les hommes éperdus demandoient grace; les femmes échevelées ſe frappoient la

poitrine. Au milieu des clameurs qu'excitoit la désolation universelle, le cardinal d'Albane s'avança vers le duc, & le supplia, dans des termes si pressans, de modérer, ou du moins de suspendre la rigueur de ce jugement, qu'il obtint un délai de vingt-quatre heures. Ce terme expiré, l'assemblée se rendit au même lieu : le prélat n'employa d'autre éloquence que celle que lui inspiroit la ferveur de sa charité. Un Dominicain animé du même zele, prit la parole après lui, & plaida la cause de l'humanité. Sans user de vains détours pour dissimuler la faute que les habitans avoient commise, les discours de ces deux orateurs ne furent appuyés que sur cette maxime sublime, le chef-d'œuvre de la morale, qu'il étoit réservé au christianisme d'apprendre aux hommes le pardon des injures. Le succès couronna leurs intentions : le duc se laissa fléchir ; il remit à la ville la plus grande partie des peines qu'il venoit d'imposer, se contentant de prendre six mille francs pour ses dépens, & les six vingts mille livres d'amende. Ceux qui furent convaincus d'avoir trempé leur mains dans le sang des

ANN. 1378.

officiers maſſacrés, furent punis de

ANN. 1378. mort. Cette émotion paſſagere ne fut point imitée par d'autres villes pendant le reſte de la vie de Charles V; mais elle annonçoit déja celles qui ſurvinrent dès les premieres années du regne de ſon ſucceſſeur, pendant la minorité duquel on verra plus d'une fois de ſemblables ſcenes ſe renouveller dans différentes provinces, fautes toujours rachetées par des punitions pécuniaires.

Nouvelles acquiſitions au domaine.

Tréſor des Chartres.

Mém. de la chambre des comptes.

L'utile emploi du revenu des ſubſides impoſés ſur le peuple, ne laiſſoit aucun prétexte aux murmures. Le roi par l'économie de ſon adminiſtation, s'étoit trouvé en pouvoir, non-ſeulement d'acquitter les dépenſes prodigieuſes qu'exigeoient les entrepriſes qu'il avoit ſi heureuſement exécutées, mais il avoit encore trouvé dans ſon épargne des fonds ſuffiſans pour augmenter le patrimoine de la couronne par de nouvelles acquiſitions. Outre celles déja rapportées, il unit au domaine la ſeigneurie de Creil qu'il acheta de Béatrix de Bourbon, reine de Boheme, le Comté de Dreux, que lui céderent par échange le vicomte de Thouars, & Marguerite

de Thouars, femme de Guy Turpin, la ville & le comté de Pézenas, ainſi qu'une partie de l'ancienne viguerie de Béziers. Enfin, l'archevêque de Reims lui tranſporta les ſeigneuries de Mouzon & de Beaumont en Argonne. Par les lettres de ce tranſport, il fut expreſſément marqué que Mouzon étoit tenu *en franc-aleu*, *ſans reconnoiſſance d'aucun ſeigneur temporel.* ANN. 1378.

Les termes de ce tranſport paroîtroient devoir fixer l'incertitude qu'a fait naître la diverſité des opinions ſur la nature *du franc-aleu*. Il eſt aſſez probable que lorſque ces barbares confédérés, connus ſous le nom de francs, envahirent les Gaules, chacun de ces guerriers, égaux entr'eux, eut la propriété immédiate & le domaine abſolu de la terre qui lui étoit échue en partage, propriété qu'il tranſmit à ſes ſucceſſeurs au même titre. Les ſeigneuries ainſi poſſédées, étoient différentes de la jouiſſance précaire des *bénéfices* que le prince accordoit, ſoit pour un temps indéterminé, ſoit à vie, ſoit à perpétuité, mais toujours à des conditions de ſervice, de reconnoiſſance, d'hommage & d'autres devoirs. La politique du gouverne-

Terres poſſédées en franc-aleu.
Paſquier. Mém. de litt.

ANN. 1378.

ment ayant attaché des privileges sans nombre à la qualité de vassal du prince, la plupart de ceux qui possédoient des terres *en franc aleu*, s'empresserent de renoncer à une indépendance onéreuse, pour devenir *vassaux du roi*, en changeant, pour ainsi dire, l'essence de leurs possessions. Ils remettoient pour cet effet leurs terres au souverain, & les recevoient ensuite de lui comme fiefs. Ce titre de vassal, dans la suite, fut rendu si commun, que les distinctions cesserent, en se répandant généralement sur le corps entier de la nation. L'indépendance absolue des Seigneurs dut sans doute alors être regardée comme avantageuse : aussi a-t-on dû remarquer précédemment que le comte de Foix ne voulut recevoir que le château de *Mauvoisin*, parce que cette place ne *relevoit que de Dieu*. On ne connoissoit presque plus de seigneuries considérables possédées en franc-aleu a : le petit nombre qui restoit suffit cependant pour découvrir des vestiges du

Esprit des loix, t. III. l. 31. c. 8.

a Le mot d'*aleu* pris dans son étymologie, présente l'idée d'une possession libre de toute sujétion. Il est composé de l'A privatif & de *Leude*, expression Celtique, qui signifie sujet. *Vid. Pasquier, l. 2. ch.* 15 *Gloss. du Cange ad verb.* Alodia.

plus ancien droit de propriété qui ait existé parmi les fondateurs de notre monarchie.

ANN. 1378.

Traité entre le roi & le comte de Savoie contre les malfaiteurs.

Archives de la chambre des comptes du Dauphiné.
Recueil des ordonnances.

Le roi rappella vers ce même-temps au domaine de la couronne une partie des aliénations faites par les anciens souverains du Dauphiné. On ne doit pas omettre, à l'occasion du gouvernement de cette province, un traité conclu entre le roi, comme dauphin de Viennois [a], & Amédée, comte de Savoie. Cette sage convention, qui intéressoit la tranquillité publique, devroit depuis long-temps être établie entre toutes les nations policées. Une infinité de bandits de la Savoie & du Dauphiné avoient pris l'habitude de se réfugier dans l'une de ces provinces pour se dérober à la punition des forfaits qu'ils avoient commis dans l'autre. Les deux princes, pour prévenir de pareils abus, convinrent de se rendre réciproquement tous les malfaiteurs qui se trouveroient dans leurs états, quand même ils seroient leurs propres sujets. Une proscription si sévere & si précise arrêta bientôt le

a Le roi dans ces lettres prend le titre de dauphin de Viennois, quoiqu'il eût donné le Dauphiné au prince Charles, son fils aîné, lorsqu'il vint au monde.

ANN. 1378.

désordre, en mettant un frein au brigandages de ces scélérats, qui ne s trouverent plus encouragés au crim par l'espoir de l'impunité.

Réforme des procureurs du châtelet.

Livre rouge vieux du châtelet, fol. 85. R.

Recueil des ordonnances.

On a souvent essayé en France d rendre aux hommes une partie de leu tranquillité, en abrégeant la longueu des procédures; mais l'hydre sans cess renaissante de la chicane, sçait pa mille détours éluder la prévoyanc des plus habiles législateurs; en sort que le projet de la détruire, facil dans la spéculation, a toujours par impraticable lorsqu'on a voulu l'exé cuter. Ce que l'on peut de mieux, es d'appliquer de temps en temps quel ques remédes palliatifs à cette maladi incurable. Depuis que l'ancienne forme de nos jugemens, si commode pa sa simplicité, avoit été remplacée pa une jurisprudence nouvelle, l'embarras de concilier les coutumes & les lois différentes, s'étoit accru au point, qu'un malheureux plaideur, égaré dans un labyrinthe de formalités, étoit obligé, pour sa défense, de recourir à des interprétes mieux versés dans un langage devenu étranger pour lui. Ce triste besoin avoit engendré une infinité de ministres subalternes, plus intéressés

à obscurcir les droits des citoyens qu'à les défendre. Paris & les autres villes du royaume étoient inondées d'un déluge de solliciteurs. Ces armées de praticiens répandus dans les différentes jurisdictions, assiégeoient les tribunaux, étourdissoient les juges sous prétexte de les instruire, & trouvoient l'art, à force de verbiage & d'écritures, d'éternifer l'iniquité. La jurisdiction du châtelet entretenoit une multiplicité prodigieuse de ces athletes, toujours prêts à entrer en lice pour soutenir la cause bonne ou mauvaise du premier venu. On crut attaquer le mal dans son principe, en retranchant du nombre excessif des procureurs ceux que leur *insuffisance* rendoit incapables de cet emploi. Le soin de veiller à cette réforme fut confié au Parlement, au prévôt de Paris & aux conseillers du châtelet. Ils choisirent parmi la multitude quarante *des plus loyaux*, *& rejetterent les autres, par lesquels le peuple étoit moult grevé, & en plusieurs manieres opprimé induement.* Tels sont les termes employés dans cette salutaire ordonnance. ANN. 1378.

L'année précédente, le roi par un

ANN. 1378.

Réglement pour les auditeurs & pour le greffe du châtelet.

Livre verd ancien du châtelet, fol. 148.

Recueil des ordonnances.

nouveau réglement avoit décidé que les offices de conſeillers-auditeurs du châtelet, qui étoient auparavant affermés au plus offrant, ſeroient dorénavant donnés en garde à des perſonnages éclairés & ſuffiſans. Le prix des différentes écritures expédiées par les greffiers, qui pour lors étoient *clercs* des juges, & demeurans chez eux, fut fixé par ce même réglement, qui contenoit auſſi l'ordre des fonctions des conſeillers, à peu-près ſemblable à celui qui s'obſerve encore aujourd'hui.

Défenſe de recevoir les accuſations des nouveaux convertis contre les Juifs.

Tréſor des chartres, reg. 113. piéce 100.

Recueil des ordonnances.

Il étoit ſi avantageux aux Juifs d'habiter en France, qu'ils acquitterent toujours, ſans difficulté, les taxes auxquelles ils étoient aſſujettis. Souvent même ils alloient au-devant de ces impoſitions, qu'on les vit augmenter à différentes repriſes, ajoutant des ſommes conſidérables à celles qu'on leur demandoit, pour obtenir de nouvelles prorogations de domicile. Pluſieurs d'entr'eux, pendant ce long ſéjour, avoient ouvert les yeux, & reconnu les vérités du chriſtianiſme. Ces nouveaux convertis, tranſportés d'un zele indiſcret, confondoient avec leur éloignement pour la loi qu'ils avoient abjurée, une inimitié per-

sonnelle contre ceux qui persistoient dans leur aveuglement. Les Juifs n'avoient pas de plus cruels persécuteurs que ces chrétiens modernes. Journellement traduits devant les tribunaux par des accusations presque toujours destituées de fondement, ils porterent leurs plaintes au pied du trône. Le monarque, persuadé que la justice est un bien dû à tous les hommes, sans acception de leurs sentimens en matiere de foi, défendit expressément que les Juifs régénérés par le baptême, se rendissent délateurs, à moins qu'ils ne donnassent caution, & qu'ils ne fussent en état de fournir des preuves évidentes de leurs accusations. Les juges eurent ordre en même temps de n'admettre aucun des rapports qui leur seroient faits, qu'ils n'eussent été constatés par des informations juridiques.

ANN. 1378.

Charles le Bel en 1324, rendit une ordonnance pour contraindre les personnes non nobles, qui depuis trente années possédoient des fiefs sans la permission du roi, à payer deux années du revenu de ces biens; & les ecclésiastiques qui se trouvoient dans le même cas, à porter au trésor le

Ordonnance sur les francs-fiefs & amortissemens.

Recueil des ordonnances.
Chron. S. Martialis Lemovicensis.

ANN. 1378. produit de quatre, de ſix, & même de dix années, ſuivant les différentes provinces, pour le droit d'amortiſſement des biens par eux acquis depuis quarante ans. Cette ordonnance des francs-fiefs & amortiſſemens fut renouvellée pendant les dernieres années de Charles V. Philippe le Hardi, ſuivant une ancienne chronique, fut le premier de nos rois, qui exigea que les eccléſiaſtiques achetaſſent le droit de poſſéder des biens, qui une fois acquis par eux, ne ſortoient plus de leurs mains. Ce roi déclare formellement à la fin de ſes lettres, que ce réglement ne pouvoit avoir lieu que pour les acquiſitions paſſées, ne voulant pas qu'on le ſuivît pour les aliénations futures qui ſeroient faites en faveur du clergé, *dont l'excès pourroit devenir ſi préjudiciable, qu'elles ne devroient point du tout être tolérées.*

Mém. de la chambre des compt. regiſt. S. Juſt.

Eſprit des loix, l. 25. chap. 5.

„ On ignore, dit un auteur célebre, „ quel eſt le terme au-delà duquel il „ n'eſt plus permis à une famille qui „ ne s'éteint jamais, d'acquérir de nou„ velles poſſeſſions „. Nos rois en reſpectant les immunités du corps eccléſiaſtique, dont ils ſont les premiers défenſeurs, ſe ſont réglés pour permettre

mettre l'accroiſſement du domaine ſacré de l'égliſe, ſur la néceſſité plus ou moins preſſante d'en ralentir le cours, en augmentant ou diminuant à propos le droit d'amortiſſement. Il ſeroit bien inutile d'expliquer aux Lecteurs l'origine & la nature de ce droit : le terme d'*amortiſſement* en déſigne aſſez clairement la ſignification.

ANN. 1378.

Grand Schiſme d'Occident.

Ce n'étoit pas aſſez pour le malheur du genre humain, que depuis tant d'années les funeſtes diviſions des princes temporels répandiſſent dans les plus belles contrées de l'Europe le carnage & la déſolation ; une calamité inattendue vint ajouter aux maux dont on gémiſſoit, de nouvelles horreurs, des guerres ſanglantes, des haines implacables, des trahiſons, le ſcandale & le ridicule. Et quelle fut l'origine de tant de déſordres ? L'élection d'un miniſtre de paix, d'un ſucceſſeur du prince des Apôtres, deſtiné pour entretenir parmi les fideles la concorde & la charité. Deux compétiteurs ambitieux d'occuper la chaire de S. Pierre, ſe diſputent ce ſuprême honneur avec un acharnement dont l'hiſtoire de l'égliſe ne fournit point d'exemple. Leurs prétentions partagent l'univers chrétien.

ANN. 1378.

La tiare flottante entre ces deux têtes, réunit & semble fixer l'attention générale. Les pontifes ennemis, trop foibles par eux-mêmes, réclament les secours des puissances du siecle : il faut choisir entr'eux. Le sage tempérament de la neutralité se trouve précisément être celui qu'on adopte le moins : on s'arme, on court avec empressement se ranger sous les enseignes de l'un ou de l'autre : chacun des deux rivaux compte des souverains parmi ses adhérens : ils ont tous deux leurs armées, leurs généraux, leurs prélats, leurs docteurs, leurs saints [a]. Dans cette double guerre, on combat également avec le fer & la foudre : enfin cette odieuse querelle qu'on auroit dû assoupir dès sa naissance, ne se termine qu'après trente années d'hostilités, d'intrigues & d'écrits, sans qu'il soit possible de démêler dans cette étrange confusion quel étoit le parti le plus juste.

Guerre en Italie.

Histoire de Bretagne. Hist. eccl.

Grégoire s'étoit flatté de rétablir en Italie la puissance temporelle des papes, qu'avoit affoiblie leur longue absence de Rome. Les Florentins

a Sainte Catherine de Sienne étoit pour Urbain, S. Vincent Ferrier pour Clément.

maintinrent toujours avec ſuccès la ligue qu'ils avoient formée contre le S. Siege. Vainement le cardinal de Geneve, chargé par S. S. d'amener des troupes à la défenſe des terres de l'égliſe, étoit repaſſé en Italie avec ſix mille Bretons, commandés par Jean de Maleſtroit & Sylveſtre Bude. Ces troupes commirent une infinité de déſordres, s'emparerent de quelques villes, mais ne terminerent pas la guerre. Leur inſolence & leurs brigandages contraignirent à la révolte des places qui avoient été ſoumiſes juſqu'à leur arrivée. Les habitans de Céſenne excédés des traitemens injurieux qu'ils eſſuyoient de ces ſoldats étrangers, s'aſſemblerent, prirent les armes, & les chaſſerent de leur ville. Le légat du S. Siege dans le territoire de Bologne, joignit aux Bretons les compagnies Angloiſes, commandées par Jean Acut, autre chef d'aventuriers, qui ravageoit l'Italie. La ville de Céſenne fut repriſe par ces brigands réunis. Les habitans furent paſſés au fil de l'épée, ſans diſtinction de ſexe: cinq mille hommes périrent dans ce maſſacre: les vainqueurs ne réſerverent que les belles femmes *pour en*

ANN. 1378.

faire à leur plaisir. Le cardinal assié-
ANN. 1378. gea inutilement Bologne, qui étoit entrée dans la ligue des Florentins : il essaya d'attirer le commandant de la ville au combat, se flattant, lorsqu'il seroit sorti, de pouvoir s'emparer de la place par le moyen des intelligences qu'il y entretenoit; mais le gouverneur qui devinoit son dessein, répondit à celui qui vint le provoquer à ce combat : « Monsieur le » révérendissime se travaille que je ne » sors point de la ville : mon gentil» homme, dites-lui que je ne sors » point, & la cause est afin qu'il n'y » entre pas ». Enfin le S. Siege fut obligé de conclure un accommodement avantageux aux Florentins.

Mort du pape Grégoire XI.

Chron. MS. *Chron. de Froissard, &c. Hist. ecclés. tome 20.*

Ces contradictions, & le peu d'autorité dont les papes jouissoient dans Rome même, où le peuple pendant leur absence s'étoit rendu presque indépendant, avoient dégoûté Grégoire du séjour de l'Italie : déja même il méditoit son retour en France, lorsqu'il fut surpris de la maladie dont il mourut le 27 mars de l'année 1377 [a],

a Suivant l'usage observé alors d'assigner le renouvellement de l'année au jour de Pâques, l'année 1378 commença le 18 Avril. *Gloss. du Cange adverb.* Annus.

âgé de 46 ans, après avoir occupé le S. Siege ſept ans deux mois & vingt-ſept jours. On accuſa ce pontife d'une prédilection trop marquée en faveur de ſa famille, dont pluſieurs furent élevés aux dignités, quoiqu'on en eût pu trouver de plus convenables pour la ſcience & pour les mœurs. Au reſte, il fut amateur des gens de lettres, qu'il honora toujours d'une protection ſinguliere. Quelques jours avant ſa mort, il donna une bulle, par laquelle il traçoit aux cardinaux la conduite qu'ils devoient tenir pour lui donner un ſucceſſeur : » Et nous chargeons, dit-il, leurs conſciences d'élire un digne paſteur ». Les circonſtances fâcheuſes où les électeurs ſe trouverent, les occuperent bientôt d'autres ſoins que de celui de ſe conformer à ces louables diſpoſitions.

ANN. 1378.

La préſence du pape à Rome étoit auſſi avantageuſe aux Romains, que le ſéjour de ces mêmes pontifes dans Avignon avoit été nuiſible à la France. Selon le témoignage d'un de nos anciens écrivains, depuis que le S. Siege eût été transféré en Provence, » ce ne fut plus qu'un mêlange & débauche de toutes choſes : le pape

Paſq. rech. de la Fr. L. 3. ch. 25.

ANN. 1378. » à la vérité accordoit au Roi des levées de décimes ſur le clergé, beaucoup plus à l'abandon que l'on n'avoit fait auparavant, ſous prétexte de voyages imaginaires d'outre-mer; & le roi en contréchange connivoit aux graces expectatives, & proviſions extraordinaires du pape ſur les bénéfices, enſemble aux exactions qu'il faiſoit deſſus tous les bénéficiers pour entretenir ſon état ». Cependant on ne jugeoit pas ainſi pour lors; & les François étoient auſſi jaloux que les Italiens de la réſidence des ſucceſſeurs de S. Pierre.

Mouvemens pour l'élection du pape. *Hiſt. eccl.*

Le jour même que les cardinaux célébrerent le ſervice de Grégoire XI dans l'égliſe de Sainte-Marie-la-Neuve, ils manderent les ſénateurs & les bannerets, ou chefs de quartier de la ville, pour leur recommander la ſûreté du Vatican, où le conclave devoit ſe tenir. Le ſénateur portant la parole pour les Romains, déclara que pour remédier aux déſordres ſurvenus dans Rome & dans l'état eccléſiaſtique, depuis que le S. Siege avoit été occupé par des Ultramontains, il étoit abſolument néceſſaire d'élire un pape Italien, que l'amour pour le lieu de

ſa naiſſance engageât à préférer Rome à tout autre ſéjour. Il finit en les aſſurant que telle étoit l'intention unanime du peuple. Cette premiere déclaration inſpira une ſi grande frayeur aux prélats, que l'archevêque d'Arles, qui en qualité de camérier de l'égliſe Romaine, devoit garder le conclave, remit ce ſoin à l'évêque de Marſeille, & courut ſe renfermer dans le château S. Ange. ANN. 1378.

Le ſénateur & les autres chefs qui gouvernoient dans Rome, avoient obligé les nobles de ſortir de la ville : les payſans des environs, hommes féroces, connus ſous le nom de montagnards, étoient accourus ſe joindre à la populace attroupée dans les environs du Vatican. Ce déſordre, qui croiſſoit à tous momens, étoit ſecrétement fomenté par quelques prélats qui avoient intérêt qu'on choisît un pape Italien. Seize cardinaux, deſquels quatre étoient Italiens, onze François & un Aragonois, ſe trouvoient alors à Rome : ſix autres réſidoient en France, & Jean de la Grange, dit le cardinal d'Amiens, rempliſſoit en Toſcane les fonctions de légat du S. Siege.

ANN. 1378.

Embarras des cardinaux.
Ibid.

Les précautions dont les Romains s'armerent, prouvent qu'ils n'étoient pas aſſurés de réuſſir par la violence qu'ils employoient; & peut-être les électeurs les euſſent-ils déconcertés, en leur oppoſant l'union & la conſtance: mais diviſés entr'eux, ils n'étoient occupés qu'à ſe donner mutuellement l'excluſion. Les ſeize cardinaux formoient trois factions, Italiens, François & Limouſins: ces derniers étoient les plus nombreux; les trois derniers papes, Limouſins de naiſſance, ayant rempli le ſacré college de leurs compatriotes. Les François plus éloignés encore de la faction Limouſine que de l'Italienne, ſe joignirent à cette derniere, aimant mieux donner leurs ſuffrages à un Italien, que de voir encore un Limouſin occuper le S. Siege. Ils convinrent de faire un choix hors du ſacré college, & ſe propoſerent de nommer l'archevêque de Bari, Napolitain. Ce fut dans ces diſpoſitions qu'ils entrerent au conclave, dix jours après la mort de Grégoire XI. Avant que d'arriver au lieu où l'aſſemblée devoit ſe tenir, ils avoient été obligés de paſſer avec peine à travers une foule de Romains ar-

més, qui ne cessoient de crier : *Romano lo volemo*, nous voulons un Romain : *Avisez-vous, seigneurs, cardinaux, & si nous baillez un pape Romain, autrement nous vous ferons les têtes plus rouges que vos chapeaux.*

ANN. 1378.

Election d'Urbain VI. *Ibid.*

Le lendemain de leur entrée au conclave, les cardinaux s'assemblerent pour procéder à l'élection ; car la fureur du peuple s'irritoit de plus en plus : il ne discontinuoit pas d'assiéger le palais avec un vacarme effroyable, prêt à chaque instant d'en briser les portes, empêchant qu'on ne portât à manger aux prélats, qui ne purent fermer l'œil de la nuit. Un des cardinaux effrayé de ce tumulte, proposa un expédient singulier pour se tirer d'embarras. » Prenons, dit-il, » un frere mineur, mettons-lui la chape & la mitre papale, & feignons » de l'avoir élu, & puis nous retirons » d'ici, & nous en élisons un autre » ailleurs », comme si le choix d'un cordelier eût été plus facilement annullé que celui d'un autre. Ce mauvais subterfuge fut unanimement rejetté. Alors le cardinal d'Aigrefeuille, qui le premier donna sa voix, déclara qu'il élisoit purement & librement

le ſeigneur Barthélemi Prignano, archevêque de Bari. A l'inſtant, il fut

ANN. 1373.

ſuivi des autres Cardinaux des deux factions réunies, qui formoient plus des deux tiers des électeurs auxquels le cardinal de Florence ſe joignit encore. Un ſeul cardinal oſa proteſter, & un autre plus courageux encore refuſa conſtamment de donner ſa voix. Ce fut ainſi que ſe fit cette élection, ſur laquelle il ſeroit téméraire de hazarder un jugement, puiſque le concile, qui dans la ſuite termina le ſchiſme, laiſſa la queſtion indéciſe. On ne peut cependant s'empêcher de faire quelques obſervations qui ſe préſentent naturellement. Si les cardinaux furent tous forcés, comme ils l'aſſurerent quelques mois après, pourquoi ne feignirent-ils pas de concert? Pourquoi ce choix hors du ſacré college? L'archevêque de Bari leur avoit-il donné parole d'abdiquer? Etoient-ils plus sûrs de ſa promeſſe que de celle d'un d'entr'eux? Le choiſirent-ils enfin pour ſatisfaire les Romains? Ils étoient ſi peu sûrs de l'approbation du peuple, qu'ils n'oſerent d'abord publier l'élection, appréhendant que l'archevêque, qu'ils envoyerent

prier de ſe rendre au conclave, ne fût inſulté. Tous ces faits avoués par eux-mêmes, ne s'accordent guères avec le déſaveu qu'ils publierent enſuite : le reſte de leur conduite préſente toujours la même inconſéquence. Quoi qu'il en ſoit, ils réitérerent l'election après leur dîner, l'archevêque préſent. L'évêque de Marſeille importuné par les Romains impatiens de ſçavoir quel étoit le pape qu'on venoit d'élire, leur dit d'aller à S. Pierre, & qu'ils l'apprendroient. Ils crurent entendre que c'étoit le cardinal de S. Pierre : abuſès par cette idée, ils coururent au logis de ce prélat, qu'ils démeublerent ſuivant la coutume de piller la maiſon du nouveau pape en ſigne de joie.

ANN. 1378.

L'élection cependant ne ſe publioit pas : le peuple furieux de ſe voir trompé, briſe les portes du palais. Dans cette extrêmité, les cardinaux engagent le cardinal de S. Pierre à ſe laiſſer revêtir des ornemens du pontificat. Les Romains entrent, ſe proſternent devant lui. Envain il leur crie, » Je » ne ſuis point pape, & ne veux point » être antipape : on a élu l'archevêque » de Bari qui vaut mieux que moi ». Ils ne l'écoutent point, ils le mettent

ANN. 1378. dans une chaire & le portent en triomphe, tandis qu'à la faveur du tumulte les cardinaux s'échappent du conclave : six se sauvent dans le château S. Ange, quatre sortent de Rome, les autres se retirent dans leurs palais. L'archevêque le lendemain rend son élection publique : le peuple paroît content. Les cardinaux qui étoient demeurés chez eux, se rendent auprès du nouveau pape, ceux du château S. Ange arrivent, & pour la troisieme fois l'élection est réitérée. On intronise le pontife, qui prend le nom d'Urbain VI. Les prélats qui étoient sortis de Rome y reviennent, lui rendent leurs respects comme à un pape légitime. Ils font plus, ils instruisent les cardinaux d'Avignon de la promotion qu'ils viennent de faire, & ceux-ci la ratifient en y accédant. Le cardinal de la Grange, légat en Toscane, de retour à Rome, joignit sa voix à celle de ses collegues : ainsi l'on peut assurer que pendant quelque temps le pape fut reconnu par les vingt-trois cardinaux qui composoient alors le sacré college.

Urbain se brouille avec les prélats. *Ibid.*

Urbain avant que de parvenir au pontificat, jouissoit de la plus grande réputation, soit pour la doctrine, soit

pour les mœurs ; humble, dévot, désintéressé, sévere pour lui seul, indulgent pour les autres. Le triple diadême fit en lui un changement qu'on auroit peine à croire, s'il n'étoit attesté par tous les historiens de ce siecle. Peu de jours après son exaltation, il donna les premiers indices de l'humeur austere qui le dominoit. Le receveur des deniers de la chambre apostolique vint, suivant l'usage, lui présenter le produit de sa recette : il refusa l'argent, en le chargeant d'imprécations : *Que ton argent périsse avec toi*, s'écria-t-il. Ce désintéressement outré ne dura pas. Le lundi de Pâques il prononça un discours très-véhément dans la salle de son palais : là, sans aucun ménagement, adressant la parole aux évêques qui composoient une partie de son auditoire, il leur dit qu'ils étoient tous des parjures d'avoir abandonné leurs églises pour résider à sa cour. L'évêque de Pampelune choqué de l'apostrophe, se leva & lui répondit en ces termes : » Je ne suis » point parjure, je ne suis point à la » cour pour mon intérêt particulier, » mais pour l'utilité publique, & je » suis prêt à m'en retirer ». Les car-

ANN. 1378.

ANN. 1378.

dinaux eurent leur tour, & furent traités encore plus durement dans un consistoire qu'il tint huit jours après : il les taxa publiquement de simonie, d'injustice, de luxe & de perfidie, ne désignant personne dans ces sanglantes invectives, mais les menaçant tous en général de les punir sévérement, s'ils ne se corrigeoient. Il eut ensuite la témérité d'avancer qu'il feroit justice des rois de France & d'Angleterre, s'ils ne mettoient fin à leurs divisions qui troubloient le repos de la chrétienté, ce qui lui donna sujet de revenir aux cardinaux dont il accusa quelques-uns d'entretenir cette guerre, & de sacrifier le bien public à leur avarice. Le Cardinal de la Grange crut que ce dernier reproche s'adressoit à lui. Ce prélat avoit effectivement accumulé d'immenses richesses dans le ministere, & la voix publique lui en faisoit un crime. Il interrompit le pape avec un geste menaçant, & lui dit : *Comme archevêque de Bari tu as menti.* A l'instant il sortit & s'éloigna de Rome avec précipitation.

Les cardinaux se retirent à Agnani.
Ibid.

Ces deux incidens auroient dû tempérer le zele amer du pontife ; mais malheureusement son caractere impé-

tueux qui commençoit à se manifester, s'enflammoit par les contradictions. Ce fut vraisemblablement cette conduite inflexible qui porta les cardinaux à se ressouvenir des violences qu'ils avoient essuyées dans le conclave, & de concerter entr'eux les moyens d'attaquer une élection contre laquelle la contrainte qu'on avoit employée à leur égard, sembloit leur ouvrir une voie de réclamation. Ils dissimulerent cependant jusqu'au mois de Mai, qu'ils obtinrent la permission de sortir de Rome sous prétexte d'éviter les chaleurs de l'été. Ils s'étoient ménagé pendant ce temps la protection d'Honorat, comte de Fondi, qui les reçut dans la ville d'Agnani. Ce comte étoit animé contre le pape, qui avoit voulu le priver de son gouvernement. Les prélats traiterent en même-tems avec les Bretons & les autres chefs des compagnies, qu'ils engagerent à leur service.

ANN. 1378.

Urbain essaye de les appaiser. *Ibid.*

Urbain fut bientôt informé de ce qui se tramoit contre ses intérêts. Il se repentit d'avoir permis aux cardinaux de sortir de Rome : il essaya de les ramener, & pour cet effet il se rendit à Tivoly, d'où il voulut se réconcilier avec eux ; mais il n'étoit plus

temps. Il ne reçut que des reproches pour réponse à ses invitations. Déjà l'on combatoit aux portes de Rome : Bernard de la Sale, capitaine Gascon, mandé pour la défense du sacré college, avoit pris la route d'Agnani. Les Romains voulurent lui disputer le passage d'un pont, il les mit en fuite, après en avoir tué cinq cens & fait quantité de prisonniers. Le peuple furieux de cet échec rentra dans la ville, & fit main-basse sur tous les étrangers qui se trouvoient alors à Rome, les massacrant indistinctement, prêtres ou séculiers. Ce genre de persécution dura plusieurs jours. Les Romains étoient principalement acharnés sur les François & sur les Bretons.

ANN. 1378.

Les cardinaux protestent contre l'élection. *Ibid.*

Les cardinaux s'étant déclarés hautement, envoyerent dans toutes les cours les protestations qu'ils avoient dressées contre l'élection d'Urbain. Chaque jour ce pontife voyoit déserter quelques-uns des prélats de sa cour. L'archevêque d'Arles, camérier de l'église Romaine, vola les ornemens, la chapelle, & jusqu'à la tiare : il porta ces trésors sacrés dans Agnani. Cet abandon général pénétra le pape & lui arracha des larmes. En-

vironné d'ennemis, il ne lui restoit plus que la faveur du peuple & son titre; & ce qui devoit le toucher plus vivement, il ne pouvoit attribuer ses disgraces qu'à lui-même. Il s'étoit attiré gratuitement l'inimitié de la reine de Naples, qui non contente de le reconnoître dès son avénement au pontificat, lui avoit prêté de l'argent & fourni des troupes. Comptant sur sa reconnoissance, elle lui demanda son agrément pour le mariage du marquis de Montferrat avec l'héritiere de Sicile; mais l'ambitieux pontife avoit formé le projet extravagant d'unir cette princesse avec François Prignano, son neveu, homme sans mérite & sans mœurs: il refusa le consentement que la reine demandoit, & se brouilla irréconciliablement avec elle.

ANN. 1378.

Les cardinaux se transportent à Fondi. Election de Clément VII. *Ibid.*

Ce fut cette inimitié qui engagea les cardinaux à quitter le séjour d'Agnani pour se transporter à Fondi, ville située dans la Campanie à neuf lieues de Naples, où ils exécuterent enfin la délibération prise depuis long-temps, de procéder à une nouvelle élection. On observe comme une singularité digne de remarque, qu'en cette occa-

ANN. 1378 ſion les François tromperent les cardinaux Italiens, qu'ils inviterent à ſe joindre avec eux, en les flattant chacun ſéparément, & ſous la foi d'un ſecret inviolable, de l'exaltation au ſouverain pontificat. Sur cet eſpoir ils vinrent à Fondi, où ils eurent la mortification d'être témoins du choix qui fut fait du cardinal Robert de Genève, fils du comte de ce nom.

Hiſtoire de l'Univerſ. par Duboulay.
Ibid. par M. Crevier.
J. l'Enfant.

Le nouveau pape prit le nom de Clément VII. Cette nomination avoit été concertée précédemment; cependant une lettre de Robert, comte Palatin, qui depuis fut roi des Romains, adreſſée à l'empereur Vinceſlas, nous a conſervé une particularité qui mérite d'être rapportée. Les cardinaux aſſemblés à Fondi, embarraſſés ſur le choix qu'ils feroient, eurent deſſein de nommer le roi de France ſouverain pontife, & le monarque refuſa la propoſition qui lui en fut faite, parce qu'il étoit eſtropié du bras gauche, incommodité qui ne lui permettroit pas de célébrer décemment le ſervice divin. Il n'eſt pas abſolument incroyable que le ſacré college, dans la vue de s'appuyer du crédit d'un chef puiſſant & reſpecté, ait conçu un pareil

projet; mais on peut assurer que le roi étoit trop sage pour s'y prêter. ANN. 1378.
Charles à qui la jeunesse de son fils causoit de si sérieuses inquiétudes, & qui prenoit tant de précautions contre les dangers d'une minorité, sentoit trop que la providence l'appelloit au gouvernement de son royaume, & non à la succession de S. Pierre.

Urbain ayant appris l'élection de Clément, & n'espérant plus de paix, fit les préparatifs convenables à la défense de ses droits. Il se forma un nouveau college de vingt-six cardinaux pour remplacer les déserteurs. Les deux pontifes alors, chacun à la tête de son parti, commencerent les hostilités en personne par des excommunications réciproques, dans lesquelles les adhérens ne furent pas oubliés. Des injures, des anathêmes, des malédictions, on en vint aux armes. Clément eut d'abord l'avantage; mais le parti d'Urbain reprit le dessus en Italie, qui fut le principal théâtre de la guerre : son rival ayant quitté Fondi, mal reçu à Naples, malgré la protection de la reine, après avoir demeuré quelque-temps dans le château de l'Œuf; enfin contraint de s'embarquer, prit la route

Hist. eccl. tom. 20.

ANN. 1378. de Marseille, où il arriva fatigué d'une périlleuse navigation, & de-là vint établir sa cour dans Avignon. Urbain profitant de ces avantages, pressa ses adversaires : rien ne lui couta pour exécuter ses projets. Il vendit les domaines, les droits des églises & des monasteres, les calices d'or ou d'argent, les croix, les images des saints, les ornemens des églises ; & tout fut fondu & converti en especes. Avec ces ressources, il renversa du trône la reine de Naples, pour y placer un prince, qui paya ses bienfaits, de la plus noire ingratitude, qui voulut attenter à sa liberté, qui le proscrivit, qui mit sa tête à prix, qui le força de se refugier dans une forteresse, du haut de laquelle on le voyoit quatre fois par jour, tenant un flambeau d'une main, *une clochette* de l'autre, excommunier ses ennemis, tandis que par ses ordres, dans ce même château qui lui servoit d'asyle, on appliquoit à la question six cardinaux qu'il traînoit à sa suite chargés de chaînes : ils étoient accusés d'avoir conspiré contre lui. Jamais sa haine implacable ne leur pardonna ce crime arraché à la nécessité où il les avoit

Hist. eccl.

réduits. Il les fit périr de différens genres de mort, non ſans avoir gouté long-temps le plaiſir de les entendre gémir dans les plus cruelles tortures. Souvent dans l'appréhenſion que ſes bourreaux moins inhumains que lui, ne ſe relâchaſſent, il leur commandoit de déchirer ces malheureux prélats, juſqu'à ce que leurs cris perçans parvinſſent à ſes oreilles; & pour avertir qu'il étoit préſent quoiqu'inviſible, il ſe promenoit dans un jardin voiſin, récitant ſon bréviaire à haute voix. Les triſtes annalles de l'univers ne préſentent que trop ſouvent des traits de barbarie deshonorans pour l'humanité; il manquoit l'exemple d'un tyran furieux & tranquille, aſſez impie pour oſer, en aſſouviſſant ſa rage, adreſſer ſes prieres à un Dieu clément & conſervateur.

Ann. 1378.

Pendant le cours de ces déſordres, les Clémentins & les Urbaniſtes ſe traitoient ſans quartier. Quiconque avoit le malheur de tomber au pouvoir du parti oppoſé, prélat, prêtre ou clerc rencontroit une mort inévitable. Les bornes de cet ouvrage nous obligent de ſupprimer les événemens ſans nombre que produiſit la querelle des deux

pontifes, pour nous renfermer uniquement dans les faits qui ont quelque rapport avec les affaires du royaume.

ANN. 1378.

Indécision du roi.

Immédiatement après son exaltation, Urbain n'avoit pas manqué d'en informer le roi de France, ainsi que les autres princes chrétiens. Il fut d'abord reconnu par l'Université comme il l'avoit été par les cardinaux d'Avignon. Charles qui sur ces entrefaites reçut de la part des prélats d'Italie différens avis contraires à cette élection, balança quelque-temps à se déclarer. Il est assez vraisemblable que le Cardinal de la Grange, en qui le roi avoit beaucoup de confiance, ne contribua pas peu à cette indécision : il s'étoit un des premiers échappé de Rome [a]. Les envoyés du pape cependant suivoient la cour, espérant de jour en jour que le monarque se dé-

a Peu de temps après l'élection d'Urbain, » dit un chroniqueur de ce siecle, » le roi eut nouvelles des » cardinaux qui étoient à Rome : ils lui marquoient » qu'il n'ajoutât foi à chose qui eût été faite à cette » nomination, & qu'ils lui certifieroient plus à plein » la vérité ; qu'en attendant il ne donnât aucune » réponse aux messagers qui de par ledit Barthélemi » viendroient ». Il rapporte ensuite qu'un chevalier & un écuyer depuis députés d'Urbain, arriverent à Paris, lesquels après avoir parlé plusieurs fois au roi,

cideroit, lorſqu'ils virent arriver à Paris l'évêque de Famagouſte, & Nicolas de Saint Saturnin, Dominicain, maître du ſacré Palais. Ils étoient chargés par les cardinaux aſſemblés dans Agnani d'inſtruire le prince de tout ce qui s'étoit paſſé dans le conclave de Rome : ils apportoient un acte ſigné par les électeurs, qui contenoit leurs proteſtations juridiques contre l'élection d'Urbain, & le récit des violences qu'on avoit employées pour les contraindre à ce choix. Il eſt toutefois remarquable que dans cet acte de déſaveu où ils expoſent en pleine liberté les motifs qui les autoriſoient à regarder comme nulle cette nomination, il n'eſt point du tout ſpécifié que Barthélemi Prignano, archevêque de Bari, fût convenu avec eux de ſe prêter à une élection feinte. On ne peut ſoupçonner les

ANN. 1378.

furent congédiés avec cette réponſe : « Qu'il n'avoit » point oui nouvelles de cette élection, & ſi avoit » tant de bons amis cardinaux, dont pluſieurs avoient » été ſerviteurs de ſes prédéceſſeurs rois de France » & de lui, & encore en avoit pluſieurs à lui de ſa » penſion ; que il tenoit fermement que ſe aucune » élection eût été faite, ils la lui euſſent ſignifiée, & » pour ce étoit ſon entention d'attendre avant que » plus avant il procédât en ce fait ». *Chron.* MS. *bib. royale*, N°. 7411.

Ann. 1378.

cardinaux d'avoir ſupprimé une circonſtance ſi favorable à leur cauſe : il réſulte naturellement de ce ſilence qu'il ne leur avoit rien promis, ainſi que quelques écrivains ſe ſont hazardés de le publier avec aſſez peu de certitude.

Aſſemblée pour examiner la validité des élections.
Ibid.

La députation de l'évêque de Famagouſte & du Dominicain, ſervit à préparer les eſprits à l'éclat que peu de temps après produiſit l'élection de Clément VII. Dès qu'elle fut rendue publique, Charles fut ſollicité de ſe déclarer en ſa faveur. Le monarque religieux ne jugea pas à propos de s'en rapporter à ſes propres lumieres dans une affaire de ſi grande importance. Il ſuivoit plus que jamais cette équitable circonſpection que lui dictoit la droiture de ſon cœur. La queſtion fut agitée dans une nombreuſe aſſemblée, compoſée de ſix archevêques, de trente évêques, & de pluſieurs abbés & docteurs. La plupart des avis penchoient pour le nouveau choix que les cardinaux venoient de faire. Le roi cependant ne trouvant point cette unanimité de ſentimens qui annonce l'évidence, & ne voyant pas les faits aſſez éclaircis, jugea qu'il

étoit

étoit à propos de différer encore jusqu'à ce qu'une information plus exacte levât tous les scrupules. On envoya des personnes de confiance pour faire sur les lieux mêmes les perquisitions nécessaires, & puiser la vérité dans sa source. Ils revinrent à Paris avec des lettres munies des sceaux des prélats, dont la publication fut permise. ANN. 1378.

Le roi, toujours incertain, attendit encore. Enfin ayant vu une lettre écrite de la main du pontife, revêtue du témoignage authentique de tout le conclave, & fortifiée encore par celui des cardinaux d'Avignon, il assembla de nouveau son conseil auquel assisterent les docteurs, ainsi que les principaux de la noblesse & du clergé. Là, désirant sincérement régler ses démarches sur la justice, il exhorta, sous la foi du serment, chacun d'eux en particulier à n'écouter dans les conseils qu'ils alloient lui donner, que la voix de leurs consciences, sans acception de personne. Tous alors lui conseillerent de rejeter la nomination d'Urbain, comme un effet de la violence qui ne lui avoit acquis aucun droit, & de s'attacher au pape que les cardinaux avoient élu librement. Le

Le roi adhere à Clément VII. *Ibid.*

monarque déterminé par cette déli-
ANN. 1378. bération générale, se soumit, ainsi que ses états, à l'obédience de Clément VII.

L'Université prend le même parti.

L'Université fut mandée & invitée de se conformer à la résolution qu'on venoit de prendre. Ce corps célebre composé des personnages les plus éminens par leur sçavoir & par leur attachement à la saine doctrine, supplia le roi de lui permettre de différer à prendre un parti décisif, jusquà ce qu'une matiere si grave eût été murement examinée : Charles eut la bonté de lui accorder le délai demandé. Il se tint, à cet effet, plusieurs assemblées où les avis se trouverent partagés. Enfin sollicitées de nouveau, les Facultés réunies suivirent les intentions de la cour, en adhérant à Clement. Il est vrai néanmoins que ce consentement ne fut pas unanime : plusieurs membres de l'Université étoient d'avis que l'on choisît le parti de la neutralité entre Urbain & Clément. Il est bien honorable pour cette sçavante compagnie d'avoir la premiere proposé de ne reconnoître aucun des deux contendans, jusqu'à ce que leurs prétentions eussent été décidées par les

lumieres d'un concile général. On ne comprit pas pour lors tout le mérite d'un avis si sage : auquel dans la suite on se trouva forcé de recourir. Marche trop ordinaire à l'esprit humain, lorsqu'il s'agit de délibérer sur de grands intérêts : on s'égare long-temps avant que la nécessité des circonstances ramene enfin au seul parti que la raison présentoit d'abord.

ANN. 1378.

Protestations du roi de France au sujet de l'élection d'Urbain.

Hist. eccl. tome 20. *lib.* 98.

Rain.

Charles, en adoptant l'élection de Clément, ne fut entraîné par aucune considération humaine : il ne consulta que cette pureté d'intention qui caractérisa toujours ses démarches. On conserve encore à Rome un acte dans lequel ce monarque religieux fait voir toute la droiture de son cœur. „Je me „ suis déterminé à suivre le parti de „ Clément, dit-il, sur les écrits des „ cardinaux, auxquels appartient l'é- „ lection du pape, & qui ont témoi- „ gné en leur conscience qu'ils ont élu „ celui-ci canoniquement. J'ai suivi „ aussi l'avis de mon conseil, & de „ plusieurs prélats & sçavans hommes „ de mon royaume, qui en ont mu- „ rement délibéré. Mais parce que „ quelqu'un pourroit prétendre que „ les cardinaux auroient agi par paf-

» sion, & se seroient trompés, je dé-
ANN. 1378. » clare que je n'ai pris le parti du pape » Clément par aucune inclination de » parenté, ni autre motif humain, » mais croyant bien faire, & par les » raisons susdites. En cas toutefois » qu'on prétende que je me sois trom- » pé en quelque chose, je proteste que » je veux m'en tenir à la décision de » l'église universelle, soit dans un con- » cile général ou autrement, pour » n'avoir rien à me reprocher devant » Dieu ».

Cependant, malgré les sufrages des cardinaux, & l'illustre naissance de Clément, les adhérens de ce pontife ne paroissoient pas former le plus grand nombre. Presques toute les villes de l'Italie, excepté Jeanne, reine de Naples, s'attacherent au parti opposé. L'empereur, quoiqu'ami de la France, la plupart des puissances de l'Allemagne, & les Pays-bas reconnurent Urbain : le roi de Castille d'abord suivit le même parti [a], ainsi que l'A-

[a] L'histoire d'Espagne rapporte comme une singularité digne de remarque, que le pape Urbain en faisant solliciter, par ses ambassadeurs, l'obédience du royaume de Castille; envoya deux pieces d'écarlate à D. Henri, afin, disoit-il, que ce roi, la reine son épouse & son fils portassent des habits de la même

ragon. Enfin, à l'égard de l'Angleterre, il lui ſuffiſoit, pour ſe déclarer *Urbaniſte*, de voir les François *Clémentins*. C'étoit un motif de diviſion de plus entre les deux nations rivales.

ANN. 1378.

Différentes hoſtilités dans l'Auvergne & le Limouſin

Froiſſard,

Quoique de temps en temps on eſſayât de renouveller les négociations pour la paix, dont la cour de Londres ne paroiſſoit pas s'éloigner, & que le roi déſiroit encore plus, dans la vue d'aſſurer par un traité ſolide les avantages qu'il avoit remportés; les hoſtilités toutefois ne diſcontinuoient pas. Divers partis pénétrerent dans le Limouſin & l'Auvergne, où deux ou trois chefs de compagnies Angloiſes, plus brigands que guerriers, ſurprirent quelques châteaux. Le plus conſidérable de tous étoit celui de Ventadour ſitué ſur les frontieres du Limouſin & de l'Auvergne. Le comte de Ventadour, courbé ſous le faix des années, s'étoit retiré dans cette place, l'une des mieux fortifiées de la province. Il s'y croyoit en ſûreté, quand il fut trahi par un ancien domeſtique, qui facilita

couleur que le ſien. Lorſque l'Eſpagne ſe fut déclarée en faveur de Clément, alors Henri de Tranſtamare & ſon fils ne furent plus traités dans les bulle d'Urbain que de bâtards & d'uſurpateurs, &c. *Hiſt. d'Eſpag. Rym. act. pub. T. 3.*

l'entrée des ennemis, moyennant une
ANN. 1378. somme de six mille livres. Le perfide cependant, arrêté par un reste de scrupule, eut honte de livrer son maître : il mit dans son marché qu'on respecteroit la personne & les biens du comte, condition que *Geoffroi-tête noire*, c'étoit le nom du capitaine, exécuta fidélement. Ces sortes d'expéditions, malheureusement trop fréquentes dans quelques provinces éloignées, doivent être plutôt regardées comme des courses d'un reste de bandits qui infestoient encore le royaume, que comme des opérations militaires avantageuses à l'un des deux partis. Ces conducteurs de troupes gardoient pour eux-mêmes les places dont ils s'emparoient : c'est-là qu'ils rassembloient les dépouilles qu'ils enlevoient indistinctement à tous ceux que le hazard leur présentoit. Nous verrons encore long-temps, dans le cours de cette histoire, la France en proie à de semblables hordes d'aventuriers, qui ne différoient des voleurs de grand chemin de nos jours, que par leur nombre & par l'impunité.

Guerre en Guienne & dans la Navarre. *Ibid.*

Cependant le seigneur de Neuville, après la levée du siege de Mortagne, avoit repris sur les François

plusieurs places dans le Bordelois. De retour à Bordeaux, il trouva dans cette ville le roi de Navarre. Ce prince, justement puni de tant de coupables manœuvres, pressé de tous côtés, éprouvoit enfin que les artifices des méchans leur sont encore plus nuisibles qu'à ceux qu'ils veulent perdre. D. Juan, Infant de Castille, à la tête d'une armée de vingt mille hommes, étoit rentré en Navarre : il ravagea ce malheureux royaume, & vint ensuite mettre le siege devant Pampelune. Charles, trop foible pour résister aux efforts d'un ennemi si puissant, venoit implorer l'assistance des Anglois. Il leur représenta la situation embarrassante où il se trouvoit : afin de les déterminer à lui fournir des forces suffisantes pour repousser le danger qui le menaçoit, il leur rappella les termes du traité qu'il avoit conclu avec la régence d'Angleterre. Neuville le rassura, en lui promettant qu'on alloit incessamment faire partir des troupes qui ne manqueroient pas d'arriver aussi-tôt que lui sur les frontieres de ses états. Alors ne doutant point que ces magnifiques promesses ne fussent suivies d'une prompte exécution, il

ANN. 1378.

ANN. 1378.

reprit la route de la Navarre, afin d'être plus à portée de rassembler les forces de son royaume, pour les joindre aux troupes auxiliaires qu'on lui faisoit espérer.

Le roi de Navarre sollicite du secours. *Ibid.*

Ce prince qui, dans le cours d'une vie si fertile en événemens, n'entreprit & n'acheva jamais par lui même aucune expédition militaire, n'osa rentrer en Navarre. Il se rendit à Saint-Jean-Pied-de-Port, où il s'arrêta jusqu'à l'arrivée du secours; mais il eut le tems de faire des réflexions desagréables sur l'inconvénient de ne devoir sa sûreté qu'à la faveur mendiée d'une protection étrangere. Les commandans des troupes qui devoient se joindre au Navarrois, au-lieu de marcher contre les Castillans, s'amuserent à reprendre dix ou douze forteresses, dont plusieurs capitaines Bretons s'étoient emparés dans les environs de Bayonne, tandis que le Navarrois, qui de jour en jour attendoit les Anglois, s'impatientoit de la lenteur de leur marche. Il dépêchoit incessamment des messagers, pour les informer de l'extrêmité où il se trouvoit réduit. Les Espagnols pressoient toujours vivement le siege de Pampelune, dont

ils se seroient infailliblement rendus maîtres sans la vigilance & la bravoure du vicomte de Châtillon, qui fit une vigoureuse défense, quoiqu'il n'eût avec lui que deux cens hommes de garnison : & que les vivres commençassent à manquer. Le courage de ce seigneur sauva la place. Enfin ce secours si long-tems désiré arriva sur les frontieres de Navarre. Charles avoit rassemblé toutes les forces de son royaume, qui réunies aux troupes Angloises, formerent une armée de plus de vingt mille hommes d'armes.

ANN. 1378

L'infant de Castille informé de la jonction des Anglois & des Navarrois, tint un conseil de guerre pour délibérer si l'on marcheroit aux ennemis. Les avis se trouverent partagés ; plusieurs chevaliers Espagnols désiroient qu'on livrât bataille, & le jeune prince eût volontiers penché vers cette résolution ; mais dans le temps que la délibération étoit suspendue par la diversité des sentimens, le roi de Castille envoya des ordres précis à Dom Juan de lever le siege : il obéit, & ramena ses troupes en Espagne. Les troupes Angloises qui resterent dans la Navarre, profitant de la retraite de l'in-

Siége de Pampelune levé.
Ibid.

ANN. 1378.

fant, se rassemblerent sur l'arriere-saison, dans le dessein de faire quelques courses. Thomas Trivet, leur commandant, avoit indiqué le rendez-vous à quelque distance de Tudele, vers les confins qui séparent les trois royaumes de Navarre, d'Aragon & de Castille. Il passa l'Ebre, & vint camper dans la vallée de Sorie. Il s'approcha de la ville qui porte le même nom, située à l'entrée de la vieille Castille. Après avoir ravagé les environs, il essaya d'attirer la garnison dans une embuscade; mais l'entreprise échoua. Les Anglois, repoussés avec perte, furent obligés de songer à la retraite. Ils ne furent pas plus heureux dans une autre tentative sur la ville d'Alfuro, dont la garnison étoit imprudemment sortie. Les femmes de la ville fermerent elles-mêmes les barrieres, & se présentèrent sur les murailles avec une contenance si résolue, qu'ils n'oserent risquer l'assaut. Le capitaine Trivet, voyant l'ordonnance guerriere de ces modernes Amazones, dit en courant à toute bride : *Voilà braves femmes, retournons arriere, nous n'avons rien fait.*

Les Anglois se retirent de la Navarre.

Le roi de Navarre, qui ne croyoit pas que l'expédition des Anglois dût

ſe borner à faire le dégât dans les campagnes, s'étoit avancé juſqu'à Tudele. ANN. 1378.
Cependant le roi de Caſtille, ſur les premieres nouvelles de l'irruption des ennemis, donna de ſi bons ordres, qu'il ſe trouva bien-tôt ſur les bords de l'Ebre, à la tête d'une armée de quarante mille hommes. Il fit garder les paſſages de maniere qu'on ne pouvoit tenter de ſortir de Tudele ſans s'expoſer à tomber au pouvoir des Eſpagnols. L'intention du Caſtillan étoit de former le ſiege de la place. Il paroiſſoit impoſſible que Charles évitât un danger ſi preſſant. Dans une telle extrêmité, il eut recours à la voie de la négociation, ſa reſſource ordinaire. Il promit, il ſigna tout ce qu'on voulut. Henri de Tranſtamare exigea pour condition préliminaire, que les Anglois ſortiſſent des états de Navarre. Le mariage du prince de Navarre avec une princeſſe de Caſtille fut projetté ſous l'agrément du roi de France, qui devoit être demandé. Le Navarrois enfermé n'étoit pas en état de conteſter aucun des articles du traité qu'on lui préſenta; il ſe ſeroit ſoumis à des clauſes encore plus dures, pour ſortir de ce mauvais pas. Le roi d'Eſpagne ne ſe

Chron. MS.

ANN. 1378.

contenta pas des promeſſes d'un prince dont la parole n'étoit pas inviolable ; il ſe fit remettre pour ſûreté les villes & les fortereſſes de *l'Etoile*, *de la Garde* & *de Tudele*. C'étoit la deſtinée de Charles le Mauvais, de ne faire aucune démarche qui ne ſervît à multiplier ſes pertes. Il fut encore obligé d'emprunter vingt mille francs du roi d'Aragon, pour payer le ſervice inutile des troupes qu'il avoit appellées à ſon ſecours.

Guerre en Normandie. Défaite des François.
Ibid.
Mém. de littérature.

Les Anglois, ſur la fin de cette même année, furent plus heureux en Normandie, qu'ils ne l'avoient été dans la Navarre. Le roi ayant jugé par une premiere tentative qu'il étoit difficile de leur enlever Cherbourg, la plus forte place de la province, & qui recevoit à tout moment dans ſon port de nouveaux ſecours d'Angleterre, s'étoit contenté de jetter des troupes dans les fortereſſes voiſines, pour tenir la garniſon en échec. Il paroît, ſuivant quelques lettres, que le deſſein de Charles étoit de faire un puiſſant effort de ce côté à l'ouverture de la campagne. Guillaume des Bordes eut ordre d'entrer dans le Cotentin avec des troupes, & de reſſerrer Cherbourg au-

tant qu'il feroit poſſible. Pour cet effet, il vint s'établir à Montbourg, d'où journellement il faiſoit des courſes aux environs. Vers le même temps, Jean Harleſton partit de Southampton avec trois cens hommes d'armes & trois cens archers : il vint débarquer à Cherbourg. Les Anglois ayant reçu ce nouveau renfort, ſe mirent en campagne : ils ne tarderent pas à rencontrer des Bordes. Le combat fut terrible, & la victoire long-temps indéciſe. Les hommes d'armes, ſuivant l'uſage, avoient quitté leurs chevaux [a]. Les deux commandans, une hache à la main, *un pied avant l'autre*, ſe ſignalerent par une bravoure égale. Harleſton, renverſé par terre, alloit perdre la vie, lorſqu'il fut relevé par les ſiens. Irrité d'une chûte qui ſembloit en ce moment lui donner de nouvelles forces, il reprend ſes armes : la mêlée recommence avec plus de fureur, le ſang coule de toutes parts. La terre eſt jonchée de morts; *tous les combattans*,

ANN. 1378.

a Un ſeul chevalier nommé Lancelot de Lorris, ſe tint ſur ſon courſier, & demanda une joûte en l'honneur de ſa dame, avant le combat. Un chevalier Anglois accepta le défi & le tua. *Ce fut dommage*, dit Froiſſard, *car il étoit apert chevalier, jeune, poli, & moult fort amoureux.*

dit un historien de ce siecle, *vouloient* Ann. 1378. *vaincre ou périr*; enfin, la fortune se déclara pour les Anglois. Les François furent entierement défaits; tous perdirent la vie ou la liberté : aucun homme d'honneur ne chercha son salut dans la fuite. Guillaume des Bordes fut du nombre des prisonniers.

Le roi ayant appris la défaite de ses troupes, se hâta d'en faire marcher de nouvelles sous la conduite du seigneur de Bremailles, pour couvrir la frontiere. Il se fortifia dans Montbourg, ainsi qu'avoit fait des Bordes; mais il ne put empêcher les ennemis de conserver leur supériorité. Comme on s'occupoit alors en France des préparatifs d'une guerre plus importante, les troupes eurent ordre de revenir sur leurs pas, & d'abandonner la plus grande partie du Cotentin. Les habitans qui par cette retraite demeuroient exposés à la merci des Anglois, préférerent le parti de quitter leurs maisons pour aller s'établir ailleurs, emmenant avec eux leurs femmes, leurs enfans & leurs plus précieux effets, ensorte que le territoire du Cotentin, l'un des plus fertiles de la province, fut absolument dépeuplé.

ANN. 1378.

Mariage & disgrace du comte de S. Paul.

Froissard.

Rym. act. publ. tom. 3. part. 3. pag. 88.

La nécessité des circonstances oblige quelquefois ceux qui sont à la tête du gouvernement de se porter à des démarches qu'on ne peut justifier aux yeux du public. La disgrace du comte de Saint-Paul sur les dernieres années du regne de Charles V, est de ce genre. La conduite du roi à l'égard de ce seigneur auroit toujours été soupçonnée d'une prévention injuste, si les actes d'Angleterre ne nous révéloient pas un secret qu'on ne pouvoit alors rendre public, sans découvrir en même temps par quel canal on étoit instruit des mysteres de la cour de Londres. Depuis long-temps le jeune Walerand, comte de Saint-Paul, de la maison impériale de Luxembourg, étoit prisonnier en Angleterre. On avoit offert plusieurs fois de le relâcher; à condition que le Captal de Buch seroit remis en liberté, échange auquel le roi ne voulut jamais consentir. L'amour fit ce que la politique avoit refusé : il délivra le comte, il paya même une partie de sa rançon. Walerand étoit traité avec la considération dûe à sa naissance. Prisonnier sur sa parole, il étoit de toutes les fêtes qui se donnoient à la cour. Ce

ANN. 1378. fut là qu'il vit Mahaud de Courtenai, fille du premier mariage de la princesse de Galles avec Thomas de Holland. Cette jeune princesse sembloit avoir hérité des charmes de sa mere : on ne l'appelloit que la belle *Mahaud*. Le jeune Saint-Paul & cette beauté naissante *s'ennamourerent loyaument l'un de l'autre : ils étoient toujours ensemble aux danses & ébatemens, tant qu'on s'en apperçut :* Mahaud elle-même ne fit pas difficulté d'avouer son penchant à sa mere. Le mariage fut arrêté. L'élargissement du comte devoit être nécessairement un des premiers articles. Il devenoit par cette alliance, beau-frere du roi d'Angleterre, auquel il fit hommage-lige *envers & contre tous*, & promit de renoncer à la qualité de vassal du roi de France. Pour sûreté de sa parole, il s'engagea de livrer aux Anglois ses châteaux de *Bohin* & de *Guise* dans le Vermandois. Il repassa en France, pour exécuter sa promesse ; mais la nouvelle de son prochain mariage l'avoit précédé. Le roi, qui avoit à Londres des espions fideles, avoit fait saisir ses places. Walerand lui-même auroit été arrêté, s'il avoit paru

à la Cour : il repaſſa promptement en Angleterre, où l'amour le conſola de cette diſgrace. Il ne revint en France que ſous le regne ſuivant.

ANN. 1378.

Commencement des troubles de Flandre.

Froiſſard. Chron. MS. bibl. Royale, N°. 10197. &c.

Au milieu des guerres qui agitoient la plupart des états de l'Europe, la Flandre ſeule, depuis le regne de Philippe de Valois, avoit joui, preſque ſans interruption, des avantages de la paix, ſous le gouvernement modéré de ſon ſouverain. La fertilité naturelle du ſol, l'induſtrie des habitans, la multitude & la diverſité des manufactures, faiſoient circuler ſans ceſſe, & portoient par mille canaux l'abondance & la proſpérité dans toutes les parties de la province. Les diſſenſions éternelles des puiſſances voiſines étoient encore une nouvelle ſource de richeſſes pour les Flamands, facteurs néceſſaires de tant de nations uniquement occupées du ſoin de s'entre-détruire. Cette heureuſe contrée étoit devenue l'aſyle des arts, du commerce & de l'opulence. Les plaiſirs & le luxe régnoient à la cour du comte Louis ; & le peuple, avide imitateur des grands qu'il voyoit plongés dans les délices, avoit encore renchéri ſur ſes modeles : bientôt du ſein de la

ANN. 1378. mollesse, il se laissa entraîner au penchant séducteur de la volupté, & par un effet inévitable de la dépravation des mœurs, il se livra sans réserve aux excès de la licence la plus déréglée. Dans cet état de corruption, sourd à la voix de la raison & de la vertu, quel frein eût été capable d'enchaîner son indocile férocité? Un de nos historiens rapporte que dans l'espace de trois mois quatorze mille hommes perdirent la vie dans les lieux consacrés au jeu, à l'ivrognerie & à la débauche. *Or*, dit-il, *comme la mauvaise conduite du prince avoit causé celle du peuple, Dieu suscita le peuple contre le prince, & les châtia tous deux l'un par l'autre.* L'oubli des devoirs & de l'honnêteté fut de tout temps le présage infaillible d'une révolution prochaine.

Mezerai, tom. 2, page 491.

Le comte de Flandre avoit auprès de lui, sans le connoître, un de ces hommes dont les talens, utiles ou pernicieux, sont également capables de servir ou de nuire, de qui la conduite ne peut jamais être regardée comme indifférente; de ces hommes en un mot qu'il faut perdre sans ressource, lorsqu'après les avoir élevés, on veut les éloigner de la faveur. *Jean Lyon*,

c'étoit le nom de ce dangereux Flamand, né parmi le peuple, s'étoit avancé à la cour du prince par son adresse & ses complaisances. *Il étoit*, dit Froissard, *sage homme, hardi, cruel & entreprenant*. A l'éloquence, au courage, au génie, il joignoit ce flegme supérieur qui fixe la réussite des plus hardis projets. Il ne lui manquoit aucune des qualités propres à former un chef de parti : intrépidité réfléchie, dissimulation profonde, constance à l'épreuve des disgraces, & ce qui est incomparablement plus difficile, à l'épreuve de la prospérité: jamais surpris, mettant à profit les moindres démarches de ses adversaires: implacable dans sa haine, il savoit dévorer un affront pour méditer dans le silence une vengeance aussi sûre que terrible. Chargé d'assassiner un homme qui déplaisoit au prince, ce premier crime lui servit de recommandation. Il fut fait doyen des *Navieurs*, ou négocians par eau de Gand, emploi à peu près semblable à ce qu'étoit alors à Paris celui de prévôt des marchands. Cette place, extrêmement lucrative, lui donnoit le plus grand crédit dans une ville, dont

ANN. 1378.

le principal commerce se faisoit par la navigation. Gand étoit regardé comme l'entrepôt le plus considérable des richesses de la Flandre, qui étoient apportées dans ses murs, & en sortoient journellement par la communication facile d'une infinité de canaux que forme en cet endroit la jonction de la Lis & de l'Escaut. Jean Lyon remplit sa charge au gré de la plupart de ses compatriotes. Quelques années après, le comte séduit par l'appât d'une légere augmentation de revenu, sans considérer que cet accroissement ne pouvoit se faire qu'en multipliant les droits, ce qui ne manqueroit pas d'exciter les murmures du peuple, destitua le doyen pour mettre en sa place un de ses ennemis. Loin de témoigner aucun ressentiment de la perte de son office, il affecta l'air de satisfaction d'un homme redevable au prince de l'avoir délivré d'une commission onéreuse : il attendit pour se venger, l'occasion propice, qui ne tarda pas à se présenter.

ANN. 1378.

Les habitans de Bruges ayant acheté du comte la permission de tirer un canal de la riviere de Lis, envoyerent

des pionniers pour commencer les ouvrages. Les Gantois n'apprirent pas, sans murmurer, un projet si préjudiciable à leur commerce. Jean Lyon eut soin de fomenter ce mécontentement. Comme il avoit gagné la confiance du peuple pendant son administration, ce fut à lui qu'on s'adressa pour sçavoir ce qu'il étoit à propos de faire dans une pareille conjoncture. On le pressa long-temps avant qu'il parut se déterminer à dire son avis; mais lorsqu'il vit les esprits échauffés au degré qu'il désiroit, il ne fit plus difficulté de lever le masque. Il déclara dans une assemblée du peuple, que l'unique remede aux abus dont on se plaignoit, étoit de renouveller une ancienne association connue sous le nom de *Witcaperons* ou *chaperons blancs*, à cause des chaperons de cette couleur qui servoient de signal à la ligue des différens corps de métiers réunis. La proposition fut avidement embrassée : le peuple se rangea en foule sous son nouveau chef. Il en choisit une partie, & marche contre les travailleurs de Bruges, qui fuient à son approche. Les fossés sont comblés, & les Gantois

ANN. 1378.

ANN. 1378. rentrent triomphans dans leur ville.

L'artificieux Flamand eut ſoin de couvrir cette entrepriſe, ainſi que celle qu'il médita dans la ſuite, du ſpécieux prétexte de l'utilité publique, affectant toujours de témoigner autant de reſpect que d'attachement pour le prince, & rejettant la cauſe de tous les déſordres ſur ceux qui l'environnoient. Les gens bien intentionnés prévoyoient les ſuites fâcheuſes de ce mouvement : on envoya des députés au comte. Ils revinrent avec des lettres d'abolition de ce qui s'étoit paſſé, & une promeſſe d'empêcher la continuation du canal. On ne mettoit d'autre prix à cette grace que la diſſolution de la ligue ; mais le chef avoit un intérêt trop preſſant à maintenir une union, dont ſa propre ſûreté dépendoit. Il écouta froidement la réponſe des députés, & n'eut pas de peine à faire comprendre au peuple que ce n'étoit qu'à cette même ligue qu'il étoit redevable de ſa conſervation, & de l'indulgence qu'on avoit pour lui. *Bonnes gens*, dit-il, *voyez ſi ces blancs chaperons ne vous gardent pas mieux & vos franchiſes que ceux vermeils noirs, ou*

d'autres couleurs : dès que vous les quitterez, je ne donnerois pas trois deniers de vos franchises. Ces derniers mots déterminerent les Gantois à persister dans leur révolte, & dès-lors Jean Lyon ne parut plus qu'escorté de trois cens hommes armés. ANN. 1378.

Le comte envoya son bailli avec des troupes, pour punir les mutins. Ce coup d'autorité ne réussit pas. Le bailli fut tué, les hommes d'armes mis en fuite, & la banniere du prince déchirée & traînée dans les rues par la populace en fureur. Cependant le chef des rebelles déguisant toujours ses véritables desseins, permit une nouvelle députation ; mais pour la rendre infructueuse, dans le même temps que les envoyés solliciterent & obtenoient une seconde fois que la ville rentreroit en grace, il sortit accompagné des plus déterminés de sa faction, sous prétexte d'examiner s'il ne se trouvoit pas dans les environs quelque forteresse capable d'incommoder, en cas qu'on fût obligé de soutenir un siege. Le comte Louis avoit fait bâtir au lieu nommé Andreghen un château superbe, dont la construction avoit

couté plus de deux cens mille francs [a].
ANN. 1378. Ce fut là précisément que Lyon conduisit ses gens. Il entre feignant de chercher s'il n'y avoit point des armes ou autres munitions de guerre : en un instant la maison où le comte avoit déposé ses plus riches trésors est entiérement pillée par les factieux, qui mettent en se retirant le feu à plus de vingt endroits différens. Leur conducteur étoit à peu de distance : lorsqu'en se retournant il vit le palais en flammes, il marqua autant de surprise que de douleur. *Que vois-je !* s'écria-t-il, *le château de monseigneur ard* (brûle) *on ne le peut amender, encore vaut-il mieux que adventure l'ait ars, que nous ; mais tout considéré, ce château nous étoit un périlleux voisin.* Après cette expédition il revint sur ses pas, bien persuadé que désormais toute voix de réconciliation étoit fermée entre les Gantois & le comte, qui ne voulut plus en effet entendre parler d'aucun accommodement.

Ce n'étoit encore que le prélude de

a Cette somme revient à plus de deux millions de notre monnoie ; l'argent étant à cinquante francs le marc.

la révolution que le rébelle préparoit. Il entreprit & exécuta le projet aussi hardi que singulier de soulever toutes les villes de la Flandre, en commençant par celle de Bruges, rivale de Gand, & dont l'intérêt avoit occasionné le premier tumulte. Il va s'y présenter à la tête de dix mille hommes. Une hache à la main, il force les portes, assemble les Brugeois dans leur propre ville; & moitié par crainte, moitié par la rapidité de son éloquence, il les engagea à s'unir avec les Gantois, à signer l'acte de confédération, & à lui donner des ôtages de leur fidélité. Maître absolu de Gand & de Bruges, il ne douta plus qu'il ne lui fût facile d'entraîner dans son parti le reste de la province. Ses mesures étoient si bien concertées, que sa mort même n'y apporta aucun changement. Il fut attaqué d'une maladie subite qui l'emporta en vingt-quatre heures, non sans soupçon d'avoir été empoisonné. On lui fit de magnifiques funérailles.

ANN. 1378.

Les Gantois suivirent le plan que Jean Lyon leur avoit tracé. Ils se choisirent quatre nouveaux chefs. Grammont, Dan, Ypres, Courtray, se

ANN. 1378.

joignirent aux révoltés dont le nombre s'augmentoit ſans ceſſe. Ils vinrent ſe préſenter devant Oudenarde. Ils formoient alors une armée de cent mille combattans. Tandis qu'ils preſſoient ce ſiege avec cette opiniâtreté que la fureur inſpire, ils envoyoient des détachemens contre les places qui refuſoient de s'unir à la ligue. Un de ces détachemens penſa ſurprendre le comte dans le château de Terremonde. La ville d'Oudenarde, quoique défendue avec courage, étoit attaquée de maniere à ne pouvoir réſiſter encore longtems, lorſque le duc de Bourgogne, que ſon mariage avec l'héritiere de Flandre rendoit intéreſſé à la conſervation de cette province, vint, en qualité de médiateur, ménager un accommodement entre le comte & ſes ſujets. Après quinze jours employés en négociations, il termina le différend. Le comte Louis, par le traité, accorda une abolition générale à toutes les villes qui avoient participé à la révolte, & les Gantois s'obligerent à réparer à leurs frais le château d'Andreghen. La ſuite nous prouvera bientôt que cette réconciliation n'étoit

qu'apparente. Le comte conſerva toujours dans le fond de ſon cœur un reſſentiment ſecret ; & les rebelles, enhardis par l'impunité, n'en devinrent que plus inquiets & plus inſolens.

ANN. 1378.

Fin du dixieme Volume.



